« ... Son objectif principal est d'élever le niveau matériel et moral en améliorant le revenu individuel et national. Les moyens préconisés pour assurer cette amélioration sont : la réforme agricole, l'intensification de l'industrie, la formation des cadres et l'adaptation de l'appareil administratif aux objectifs ainsi déterminés ... »

(Extrait du discours du Trône, 1960).

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Morocco. Conseil supérieur du plan

PLAN QUINQUENNAL

1960 — 1964

Division de la Coordination Economique et du Plan

54128

7C2
338.91,
M82P9
1960/1964

IMFRAMAR - RABAT
4 000 ex.

SOMMAIRE

	Pages
1° *Rapport de présentation de Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale et des Finances*	1
2° *Dahir portant approbation du Plan quinquennal* 1960-1964.	4
Première partie. — LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	5
CHAPITRE I. - *Situation actuelle et impératifs du développement*	7
CHAPITRE II. - *Perspectives d'ensemble*	29
CHAPITRE III. - *L'évolution de l'emploi au cours du Plan quinquennal*	45
Deuxième partie. — SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT PAR SECTEUR	63
CHAPITRE I. - *Développement agricole*	65
CHAPITRE II. - *Développement industriel*	139
CHAPITRE III. - *L'Energie*	211
CHAPITRE IV. - *Développement de l'infrastructure*	229
CHAPITRE V. - *Le secteur des Services*	289
CHAPITRE VI. - *Les échanges extérieurs*	303
CHAPITRE VII. - *Le développement social*	319
Troisième partie. — POURSUITE DES TRAVAUX DE PLANIFICATION	349
CHAPITRE I. - *La planification régionale*	351
CHAPITRE II. - *Le développement des études de planification*	377

RAPPORT

de M. M'Hamed DOUIRI

Ministre de l'Economie Nationale et des Finances
Rapporteur du Conseil supérieur du Plan

A SA MAJESTE LE ROI

présentant le Plan Quinquennal 1960-1964

Sire,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le Plan Quinquennal 1960-1964.

Ce plan de développement économique et social qui a été élaboré conformément à vos directives fixées par le dahir du 24 kaada 1376 (22 juin 1957) a été préparé par le Conseil supérieur du Plan dans ses séances du 1er au 5 août 1960 et arrêté par le Conseil des ministres le 10 novembre 1960.

Les principales orientations définies par le Plan Quinquennal reposent sur deux idées essentielles :

- *le Maroc doit mettre en œuvre les moyens qui lui permettent d'affermir son indépendance économique. L'expérience a montré qu'un véritable développement n'est pas possible dans un pays qui reste étroitement tributaire de l'étranger en techniciens, capitaux et débouchés.*
- *la croissance doit recouvrir l'ensemble des activités du pays. Il n'y aura pas de progrès véritable tant que la majeure partie de la population continuera à vivre en circuit fermé dans des conditions misérables et tant qu'elle ne prendra pas conscience du rôle actif qu'elle doit jouer dans le développement de la nation.*

Or, si un certain nombre d'éléments positifs — dynamisme de la population, infrastructure, ressources minières, possibilités

de mise en valeur agricole du pays, nouvelles institutions et mesures économiques — facilitent la mise en œuvre d'une telle politique, certains obstacles s'y opposent :

— *l'absence de cadres et de personnel qualifié, goulot d'étranglement essentiel dans tous les secteurs ;*

— *les structures agraires actuelles qui, interdisant la modernisation de l'agriculture traditionnelle et, partant, l'intégration à l'économie d'échange, freinent toute croissance coordonnée de l'économie du pays ;*

— *la structure de l'appareil industriel dont les déséquilibres internes ne permettent pas de déclencher un processus cumulatif ;*

— *les déséquilibres régionaux qui accentuent les disparités de l'économie ;*

— *l'insuffisance de l'infrastructure administrative et plus particulièrement des supports d'une action économique sur le plan local.*

Dans un tel contexte quatre impératifs commandent le plan quinquennal, qui revêtent une priorité absolue.

1° *Formation des cadres et du personnel qualifié.*

2° *Mise en place des réformes préalables à l'expansion de l'agriculture.*

3° *Implantation d'une industrie de base et intervention de l'Etat dans le domaine industriel.*

4° *Réforme des structures et des techniques d'intervention de l'Etat notamment au service d'une politique d'emploi*

La réalisation des objectifs ainsi définis est recherchée à travers une série d'actions exposées dans le plan quinquennal ; ces actions permettent d'envisager l'augmentation de la production intérieure brute de 710 milliards en 1959 à 1.000 milliards environ en 1965, soit un taux de croissance annuel de 7 % ; ce taux s'explique en partie par le rythme d'accroissement relativement modéré que l'on a jugé prudent de retenir pour le secteur agricole (3,5 % par an); en effet, il ne serait pas raisonnable dans ce secteur d'atteindre des résultats immédiats et spectaculaires en raison des obstacles structurels et des

réformes qu'ils nécessitent. L'agriculture intervenant environ pour un tiers dans la production totale, la rapidité de croissance de celle-ci s'en trouve affectée même si l'on prévoit, comme c'est le cas, un taux de croissance de 1959 à 1965 nettement plus élevé pour la plupart des autres secteurs : 5 % pour les mines, 10 % pour les industries, 8 % pour le bâtiment et les travaux publics, 6 % pour les services, transports, commerce. Il est par ailleurs prévu, pour la consommation des particuliers, un taux de croissance plus faible que pour la production (5 %); l'accroissement d'épargne qui en résultera et, le fait que cette épargne sera utilisée sur place et non plus transférée à l'extérieur, permettront en 1965 des investissements deux fois plus élevés qu'en 1958.

Compte tenu de ces perspectives de production, d'exportation, de consommation et d'investissement, les besoins en capitaux extérieurs s'établiraient en 1965 à un montant raisonnable (15 à 20 milliards de francs).

Telles sont les principales caractéristiques du Plan Quinquennal 1960-1964.

Je sollicite de Sa Majesté qu'elle daigne apposer son sceau sur le projet de dahir que je lui soumets.

Dahir n° 1-60-342 joumada I 1380 (17 novembre 1960)

portant approbation du plan de développement économique et social 1960-1964

LOUANGE A DIEU SEUL

(Grand sceau de Sidi Mohamed ben Youssef)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 24 kaada 1376 (22 juin 1957) prescrivant l'établissement d'un plan de développement économique et social et instituant un conseil supérieur du plan,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé tel qu'il est défini dans le document annexé à l'original du présent dahir le plan de développement économique et social préparé pour la période 1960-1964 inclus, par le conseil supérieur du plan et définitivement arrêté par le conseil des ministres.

ART. 2. — Chaque année, avant la présentation du budget, le ministre de l'économie nationale, rapporteur du conseil supérieur du plan, établira un rapport rendant compte des mesures prises pour la réalisation du plan, des résultats obtenus ainsi que des difficultés rencontrées afin de mettre le conseil supérieur du Plan à même de proposer les aménagements et modifications qui pourraient paraître nécessaire.

ART. 3. — Dans un délai de trois mois à compter de la publication du présent dahir le ministre de l'économie nationale soumettra à Notre approbation un projet de dahir définissant les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du plan

Fait à Rabat, le 27 joumada I 1380 (17 *novembre* 1960).

PREMIERE PARTIE

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

CHAPITRE PREMIER

SITUATION ACTUELLE ET IMPERATIFS DU DEVELOPPEMENT

Section I. — BILAN DE LA SITUATION ECONOMIQUE AU SEUIL DU PLAN

Un rapide aperçu de l'évolution des activités économiques au cours de ces dernières années est nécessaire pour mieux apprécier les forces et les faiblesses de l'économie marocaine. On a pris pour base de référence les années 1951 et 1952, point de départ des travaux de comptabilité économique.

§ 1. EVALUATION GLOBALE

Bien que notre connaissance statistique reste incomplète, certains secteurs échappent à une investigation précise, quelques éléments fondamentaux peuvent servir à apprécier la situation actuelle :

I. La poussée démographique s'est poursuivie.

La population de la seule zone sud qui était de l'ordre de 8 millions d'habitants en 1951, s'élevait en 1958 à environ 10 millions, elle est estimée en 1960, sur l'ensemble du territoire aux environs de 11.500.000 habitants. Le recensement entrepris en juin 1960 permettra de préciser l'effectif exact de la population, mais dès maintenant on peut avancer que le rythme d'accroissement démographique qui s'établissait à 1,5 % entre 1936 et 1952 approche aujourd'hui le taux très élevé de 2,5 % par an.

II. La production intérieure brute.

Calculée pour la première fois en 1958 pour l'ensemble du Maroc s'élève cette année-là à 729 milliards de francs. Pour la zone sud exclusivement, la production intérieure brute s'est élevée de 405 milliards en 1951 à 653 milliards en 1958. En faisant abstraction des hausses de prix intervenues au cours de cette période, l'accroissement s'établit à

18 %, soit environ de 2,5 % par an — pourcentage sensiblement égal à celui de l'accroissement démographique.

En réalité, ces chiffres globaux ne recouvrent pas une progression continue, puisque en 1954, le niveau de la production nationale était légèrement supérieur à celui de 1958, celui-ci enregistrant depuis cette date des fluctuations de faible amplitude. Par ailleurs, les différents secteurs d'activité ont connu une évolution souvent divergente :

Si l'agriculture, qui représente un peu plus du 1/3 de la valeur ajoutée se maintient à un niveau stationnaire, la production industrielle par contre, et contrairement à une opinion trop largement répandue, a connu une expansion certaine : l'indice de la production industrielle est en 1959 en progression de 25 % par rapport à 1952. L'accroissement est particulièrement rapide dans le secteur minier : l'indice de la production passe de 100 en 1952 à 156 en 1959, sans cependant que cette augmentation ait entraîné un accroissement notable de l'emploi. L'énergie et les industries de transformation connaissent un développement régulier, légèrement ralenti pour ces dernières depuis 1956.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics dont l'intense activité avait caractérisé la période 1949-1954 a marqué, pour sa part, un recul très net, de l'ordre de 50 % par rapport au niveau atteint en 1952, entraînant un chômage important dans cette branche. Cette baisse brutale d'activité du bâtiment est surtout due à la diminution des constructions à usage d'habitation ; toutefois, le nombre des constructions modestes s'est relativement accru depuis quelques années.

Il faut encore souligner la part très importante du secteur tertiaire dans l'activité économique qui se situe entre 35 et 40 % de la production totale.

III. Les échanges extérieurs.

Le développement de l'activité économique s'est traduit par un accroissement des *échanges extérieurs*. Dans la période de 1951-1958, 16 % en moyenne des disponibilités totales en biens et services du pays ont été ainsi exportées, le volume des ventes augmentant de 10 %. Les ventes hors du Maroc ont ainsi atteint 144 milliards en 1959. Le volume des importations ne s'étant accru pendant le même temps que de 5 %, le déficit commercial qui jouait, il y a 10 ans, un rôle fondamental dans le déséquilibre des opérations courantes de la balance des paiements a été progressivement réduit jusqu'au niveau de 2 milliards en 1959. Le commerce extérieur continue à jouer un rôle capital dans le pays, tant pour assurer des débouchés aux produits miniers, aux produits agricoles, aux produits fabriqués qui ne sont pas transformés dans le pays ou dont la demande intérieure est insuffisante ou inexistante, que pour satisfaire les besoins, d'une part en produits de grande consommation, d'autre part en bien d'équipement, matières premières et produits semi-finis, nécessaires au développement et à l'activité de l'industrie.

IV. Les investissements.

Il importe encore de mettre l'accent sur la diminution des *investissements* au cours de cette période, consécutive dans une certaine mesure à la baisse d'activité enregistrée dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Les investissements qui atteignaient le niveau record de 132 milliards en 1952, diminuent régulièrement depuis cette date, et ne représentent plus que 92 milliards en 1958, niveau supérieur cependant à celui de 1957 où ils n'avaient pas dépassé 76 milliards. La baisse est encore plus accusée si on fait abstraction des hausses de prix : l'indice des investissements bruts qui représentaient en 1952 le taux élevé de 24 % du produit national brut, n'en constituent plus que 12 % en 1958.

Cette chute des investissements n'est pas liée à une baisse parallèle de l'épargne, en nette progression depuis ces dernières années : de 65 milliards en 1952, elle a atteint 110 milliards en 1958. Mais alors que jusqu'en 1952-1954 l'équipement du Maroc était en grande partie financé par des apports de capitaux étrangers, un flux inverse s'est produit depuis cette date, l'épargne formée au Maroc ayant tendance à quitter le pays. Ce phénomène apparaît particulièrement sérieux dans un pays en voie de développement pour lequel la réalisation d'investissements massifs est une nécessité impérieuse, et qui doit disposer pour cela de l'ensemble des ressources nationales.

Il ressort de ces différentes données que l'activité économique du pays a enregistré une progression notable, mais tout au long de cette période se sont faits jour des éléments moins favorables, témoignant d'une certaine instabilité et de déséquilibres internes. Il importe d'analyser de façon plus précise la structure de l'appareil de production pour mieux apprécier l'évolution intervenue dans l'ensemble du pays.

§ 2. LE BILAN

L'économie marocaine reste essentiellement caractérisée par un dualisme fondamental : une économie moderne, largement ouverte aux échanges coexiste avec une économie de subsistance repliée sur elle-même ; elles poursuivent toutes deux une évolution indépendante et n'ont pu, jusqu'ici, établir entre elles de véritables contacts.

L'expansion qu'a connue le Maroc depuis la fin de la deuxième guerre mondiale a, en fait, été limitée au seul secteur moderne. Celui-ci qui recouvre une grande partie des activités urbaines, la production minière et l'agriculture modernisée, a fait preuve pendant ces dernières années d'un incontestable dynamisme : il contribue pour plus des 2/3 au produit intérieur, bien qu'il n'englobe que 30 % de la population active. Bénéficiant de capitaux et de moyens de crédit importants, de techniciens en nombre suffisant, son développement a par ailleurs été facilité par les travaux d'infrastructure réalisés lors des deux plans précédents. L'économie moderne a ainsi pu offrir des emplois à une

main-d'œuvre relativement importante ; elle emploie près de 200.000 salariés marocains dans l'industrie, le commerce et les transports, 40.000 ouvriers dans les mines, près de 10.000 ouvriers agricoles. Mais ces emplois restent insuffisants pour faire face à une demande de travail croissante, et renforcée par un exode rural important. C'est ainsi qu'une enquête par sondage à Casablanca en 1958 a permis d'estimer le taux du chômage aux environs de 20 % de la population active.

Ce secteur a été essentiellement consitué sous l'impulsion d'éléments étrangers au Maroc, dans une optique parfois indifférente aux impératifs d'un développement national : les décisions d'investissements, les capitaux et techniciens ont été en presque totalité d'origine étrangère, les productions ont consisté essentiellement en fourniture de matières premières ou de productions destinées à l'exportation, ou en une simple transformation de produits semi-finis importés. Par ailleurs, l'épargne appartenant à des non-nationaux n'a pas toujours été réinvestie mais souvent transférée à l'extérieur du Maroc, ou convertie en biens de consommation importés. Une telle orientation a permis des amortissements et des profits rapides, donnant à l'économie marocaine un essor notable, mais l'investissement n'a pas toujours coïncidé avec les besoins réels du pays ; une attention insuffisante a été portée à la demande intérieure, cependant que certains secteurs se sont trouvés suréquipés dès 1952 ; la valorisation des ressources nationales n'a pas été systématiquement recherchée ; cette expansion n'a pas en conséquence entraîné la naissance d'activités annexes.

Un tel développement s'est avéré d'une grande fragilité, subissant le contre-coup des fluctuations extérieures dans un pays dont le statut juridique ne permettait, jusqu'à ces dernières années, ni la protection des activités nationales, ni les garanties d'un système de réciprocité.

Tout au long de cette période, la grande masse de la population est restée étrangère à cette expansion. En effet, les 2/3 de cette population reste enserrée dans un système de production archaïque sur lequel le progrès n'a pas de prise. Le secteur artisanal, qui occupe environ 200.000 travailleurs a de plus en plus de mal à lutter contre les productions industrielles et ne parvient pas à s'adapter spontanément aux conditions de la vie économique moderne.

L'agriculture n'a de même été que faiblement touchée par la modernisation. L'exemple des propriétés exploitées selon des techniques perfectionnées, dont la mise en valeur a permis une diversification des productions et de hauts rendements est restée sans effet sur l'agriculture traditionnelle qui connaît une stagnation indiscutable. Environ 8 millions d'habitants doivent se partager le produit d'environ 4 millions d'hectares de terres ensemencées ou plantées, et cultivées selon des techniques rudimentaires. La situation est encore aggravée par l'inégalité de la répartition des propriétés, le très grand morcellement des exploitations dont l'exiguïté ne permet bien souvent de retirer qu'un très faible produit. Le petit exploitant est ainsi enfermé dans le cercle vicieux de sa propre misère : ses faibles ressources ne lui permettent

pas de prélever sur son revenu les sommes nécessaires pour effectuer des investissements dont il lui faudrait plusieurs années pour recueillir le fruit ; or, de telles conditions d'exploitation ne lui permettent d'espérer que de maigres récoltes, les rendements étant avant tout fonction des conditions climatiques. Son souci principal reste alors d'assurer sa subsistance et celle de sa famille, et son activité est essentiellement axée sur une production céréalière à faible rendement qui a pour corollaire un élevage extensif. Dans un tel système, le travail ne peut être rétribué à sa juste valeur et reçoit une rémunération le plus souvent inférieure au taux du salaire minimum légal.

La situation des masses rurales s'aggrave encore du fait de l'accroissement démographique qui n'est que faiblement absorbé par l'offre de travail dans les activités du secteur moderne. Le sous-emploi rural revêt une ampleur considérable de l'ordre de 50 % de la population active. Une partie importante des masses paysannes, ne possédant aucune terre, se trouve ainsi sans emploi permanent, se livrant à des activités « parasitaires » sans véritable utilité économique.

Le revenu de l'agriculture traditionnelle est en conséquence très bas : il s'établit à 150 milliards de francs pour la moyenne quinquennale 1951-1955, soit 100.000 francs environ par an et par personne active. Le revenu brut à l'hectare dans l'agriculture moderne est supérieur de deux fois et demie à celui du secteur traditionnel.

Certes, l'auto-consommation par les agriculteurs d'une part importante de leur production constitue un avantage appréciable qu'il ne faut pas négliger ; mais la faiblesse du revenu monétaire retiré de la commercialisation (évalué à 30 % de la production de l'agriculture traditionnelle) ne permet pas à la population rurale de diversifier sa consommation et notamment d'acheter les produits fabriqués par l'industrie locale. L'étroitesse du marché intérieur constitue ainsi un grave obstacle à l'extension des fabrications industrielles et par-là même à la baisse des prix de revient.

Le manque d'interpénétration entre ces deux secteurs fait de l'économie du Maroc un ensemble hétérogène et diminue singulièrement l'efficacité des actions de l'Etat, tant sur le secteur moderne qui, sous la dépendance de l'extérieur, échappe trop souvent à l'intervention des pouvoirs publics, que sur le secteur traditionnel dans lequel les mesures intervenues restent souvent sans grand effet.

Notons pour terminer le bas niveau de vie de l'ensemble de la population : le revenu national par habitant s'établit à 60.000 francs, soit 120 dollars pour la moyenne 1958-1960. Une telle moyenne n'a pas une grande signification dans un pays où existe de très fortes inégalités dans la répartition des revenus et la majorité de la population vit dans des conditions encore plus misérables (1). De plus, une fraction impor-

(1) Cet indice situe le Maroc dans une position relativement favorisée par rapport à l'ensemble des pays en voie de développement : ainsi, selon un rapport des Nations-Unies, le revenu annuel moyen s'établissait à la même époque à 60 dollars en Inde, 70 dollars au Congo Belge, 120 dollars en Egypte.

tante de la population active ne trouve pas à s'employer en raison de l'ampleur du chômage structurel qui sévit dans le pays. Il faut souligner la sous-alimentation d'un grand nombre de masses populaires et le déséquilibre des consommations alimentaires, déséquilibre coexistant cependant avec un excédent des ressources alimentaires disponibles, et qui risque, si une attention suffisante n'est pas portée à ce phénomène, de constituer un lourd handicap sur la voie du développement.

Section II. — ANALYSE STRUCTURELLE ET CONDITIONS DE LA PLANIFICATION

§ 1. CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES

Partant d'un tel bilan il apparaît que le développement futur du Maroc est, dans une large mesure, déterminé par la structure actuelle du pays.

L'économie marocaine est en effet caractérisée par :

I. Une structure dualiste, en ce sens :

qu'elle comprend deux secteurs économiques juxtaposés :

— Un secteur traditionnel qui est caractérisé par une économie de subsistance et l'échange sous forme de troc.

— Un secteur moderne qui dépend dans une large mesure de l'étranger en ce qui concerne les capitaux, les cadres et l'écoulement de sa production.

— L'économie a une structure « désarticulée ».

II. Une structure primaire, en ce sens que :

— 70 % de la population dépend directement de l'agriculture,

— 35 à 40 % du produit intérieur brut est d'origine agricole,

— 70 à 75 % de l'exportation consiste en produits agricoles bruts et en minerais.

III. Une très mauvaise relation entre les trois facteurs de la production : Terre, travail, capital.

— Dans l'agriculture traditionnelle (familiale) la proportion de travail disponible par unité de terre est très large — surtout quand on considère le potentiel technique de production d'une unité de terre dans les conditions naturelles existantes.

— Outre ces conditions naturelles, l'organisation sociale de la production agricole résulte d'une part d'une forte concentration de la propriété foncière, d'autre part de l'existence d'une micro-propriété foncière et d'un morcellement de la terre, qui ne permettent pas l'utilisation rationnelle du facteur de production-terre.

— Dans le secteur d'économie traditionnelle il y a un manque quasi-complet du facteur capital ; la production est basée sur des techniques très primitives et rudimentaires.

IV. Un manque d'intégration économique, en ce sens que :

— Plusieurs activités économiques sont mal équilibrées, d'autres sont complètement absentes au Maroc : importance de la céréaliculture dans le secteur agricole ; absence des cultures industrielles ; élevage du mouton et de la chèvre ; lacunes importantes dans le secteur des industries de transformation ; sur-équipement d'autres branches de ce secteur ; non-existence d'une industrie de base malgré une certaine richesse du sous-sol marocain.

— La production nationale ne se réalise pas sur la base d'un plan d'inter-action cohérent des divers secteurs économiques. Il n'y a pas de liaisons entre les différents secteurs, et les activités sectorielles ne sont pas intégrées. Il n'y a pas une orientation de la production telle que la production d'un secteur puisse satisfaire les besoins d'un autre secteur.

— La mauvaise répartition des différentes activités économiques entraîne un grave déséquilibre régional.

V. Une instabilité dans son fonctionnement qui se manifeste dans :

— La production : importance de la production agricole qui est fortement influencée par des conditions climatologiques.

— Les exportations dépendent pour une large partie des produits qui ont un marché très fluctuant, fortement influencé par des facteurs conjoncturels et extra-économiques dans les pays acheteurs.

— L'économie dépend dans une large mesure de l'importation en ce qui concerne : les biens d'équipement, les biens de consommation durables et plusieurs produits d'industries alimentaires.

— Les termes de l'échange sont caractérisés par une grave instabilité et ont une tendance à baisser pour les pays sous-développés.

Les conséquences de cette brève analyse de la structure de l'économie marocaine peuvent être résumées ainsi :

1. La productivité de la main-d'œuvre active est très basse ; de plus il existe un chômage et un sous-emploi, rural et urbain, importants, ce qui signifie un gaspillage économique considérable.

2. Le revenu bas, et par conséquent l'absence de marché ; le manque de liaison entre les deux secteurs — traditionnel et moderne — qui a pour conséquence une mauvaise organisation de la production nationale ; une structure économique qui n'est pas adaptée au fonctionnement d'une économie moderne ; ceci explique brièvement le fait que le secteur traditionnel ne reçoive pas d'impulsions du processus de développement du secteur moderne, et reste stagnant.

3. Etant donné la structure de l'économie marocaine et le fait que le secteur traditionnel, englobant 2/3 de la population, est en stagnation, il n'y a pas d'espoir de voir une croissance spontanée ; il est plutôt à craindre qu'à longue échéance la situation ne s'aggrave, en raison de la forte poussée démographique, qui entraînera une diminution du produit ainsi que du revenu par tête.

Ceci détermine les points fondamentaux autour desquels doit s'ordonner l'action économique :

— changer la structure de l'économie marocaine, afin de l'adapter aux exigences d'une économie moderne ;

— promouvoir une meilleure relation entre les facteurs de production ;

— promouvoir l'intégration économique du pays, et par-là mieux équilibrer l'économie marocaine ;

— stabiliser le fonctionnement du système économique du Maroc par une réorganisation et diversification de la production et une réorientation de la politique du commerce extérieur.

§ 2. LES CONDITIONS DE LA PLANIFICATION ET LES RELATIONS ENTRE LES PRINCIPAUX SECTEURS ECONOMIQUES

On peut considérer comme secteurs économiques clés de l'action, l'agriculture et l'industrie lourde et de transformation.

I. L'agriculture dans le plan quinquennal.

Les objectifs pour le secteur agricole sont formulés ainsi :

a) Satisfaire des besoins nutritionnels de la population marocaine.

b) Participer par l'exportation agricole à la couverture des importations en biens d'équipement.

c) Fournir de la matière première à l'industrie de transformation marocaine.

Afin de réaliser ces objectifs toute une série d'actions interdépendantes sont nécessaires :

Il faut augmenter la production ; cela exige une augmentation de la productivité de la main-d'œuvre ce qui implique une meilleure relation entre les facteurs terre - travail - capital. Le facteur travail

est abondant. Le capital manque fortement ; la terre est relativement rare en relation avec le travail.

L'extension de l'irrigation peut être considérée comme une augmentation de la quantité de terre disponible, dans la mesure où, avec l'irrigation, la capacité de production augmente fortement.

Pour augmenter la quantité de capital par unité de terre, il est nécessaire d'investir. Cependant avant de procéder à l'investissement il est indispensable de garantir la rentabilité de l'investissement prévu. Or, des investissements réalisés sur des micro-propriétés, elles-mêmes morcelées, ne sont jamais rentables, parce que le propriétaire ne peut pas les amortir. Aussi avant d'exécuter un programme d'investissements il est nécessaire de procéder à une réforme agraire, afin d'arriver à des « *exploitations rationnelles* ».

La productivité dans l'agriculture peut encore être augmentée par la diversification de la production. Seule la céréaliculture compte déjà pour 30 % environ du produit brut agricole. Là où c'est techniquement possible il est donc nécessaire *de substituer à cette culture des cultures plus rémunératrices* : cultures industrielles par exemple. Cette culture devra être orientée vers la satisfaction de la demande de matières premières de l'industrie de transformation.

L'extension des superficies irriguées, la réalisation de la réforme agraire, la diversification et l'intensification de la production agricole absorberont une grande quantité de la main-d'œuvre disponible, et provoqueront donc un meilleur équilibre entre les facteurs de production, Cependant, compte tenu de la situation marocaine et du sous-emploi considérable qui règne actuellement, il est à prévoir que le facteur travail restera abondant, d'autant plus que la mécanisation, nécessaire à l'augmentation du revenu par unité de travail, se poursuivra. Il est même à craindre qu'un moment puisse arriver après lequel un accroissement du nombre de travailleurs dans l'agriculture sera un frein pour le développement prolongé de ce secteur économique. Il est donc nécessaire que le développement de l'économie marocaine s'oriente dès maintenant vers l'absorption autant que possible de main-d'œuvre par des secteurs non agricoles.

L'agriculture jouera un rôle dominant dans le processus de développement économique. Elle devra augmenter la production, et donc la productivité par travailleur, pour entraîner une augmentation du revenu des agriculteurs, augmentation nécessaire :

a) pour créer le marché intérieur indispensable pour stimuler l'industrialisation du pays ;

b) pour former l'épargne nécessaire pour le financement d'une partie importante de l'industrialisation.

Elle devra fournir dans des conditions favorables les matières premières dont les nouvelles industries auront besoin. Enfin, elle devra nourrir autant que possible une population croissante et en même temps produire un surplus pour l'exportation afian de gagner les devises nécessaires à couvrir l'importation des biens d'équipement pour la création des nouvelles industries.

Voilà les considérations qui forment la base du plan de développement agricole comme il a été établi dans le cadre du plan quinquennal marocain.

II. L'industrie dans le plan quinquennal.

L'industrialisation est un impératif de premier ordre pour le Maroc. Elle est nécessaire pour :

a) améliorer la structure de l'économie marocaine,

b) mieux équilibrer et intégrer l'économie du pays,

c) stabiliser le fonctionnement du système économique,

d) diminuer la dépendance vis-à-vis de l'étranger,

e) absorber le chômage et le sous-emploi,

f) accroître la productivité et le revenu national par tête,

g) accélérer le développement des autres secteurs et de l'économie totale du pays.

Mais l'industrialisation apparaît surtout nécessaire car le processus de développement est par sa nature un processus d'interaction. Il a été déjà indiqué que le développement de l'industrie dépend pour une partie des revenus croissants du secteur primaire agricole. Cependant le développement agricole lui-même n'est pas un processus isolé. Il exige de l'équipement, des engrais chimiques, etc..., tandis que l'augmentation des revenus dans ce secteur, se traduit, pour une partie, en demande de produits manufacturés.

Aussi pour les raisons mentionnées ci-dessus la nécessité de l'industrialisation du Maroc apparaît comme évidente.

On doit distinguer dans l'industrialisation deux processus :

a) la création d'une industrie lourde,

b) la création des industries légères et des industries de transformation.

Bien que la création au Maroc de ces deux groupes d'industries se justifie par les mêmes arguments — voir ci-dessus — chacune de ces branches est appelée à jouer un rôle propre dans le développement économique du pays.

1) *Le rôle de l'industrie de base*

La création d'une industrie de base présente un intérêt important :

Cette industrie, en renforçant le secteur moderne de l'économie marocaine, doit être à la base d'un effet cumulatif accélérant le processus de développement économique.

Il est à prévoir que l'industrie de base, en se développant dans le cadre d'une politique générale favorisant l'industrialisation exercera un effet d'accélération sur la création des industries complémentaires ; ceci aura pour effet d'une part une amélioration de la structure économique du pays et d'autre part une absorption de main-d'œuvre dans le secteur secondaire.

L'industrie de base joue son rôle dans le développement économique par l'intermédiaire du secteur moderne, ce qui est rendu nécessaire par le caractère même de cette industrie : le processus de production est hautement capitalistique ; on ne peut appliquer que des technologies à haute intensité de capital, utilisant relativement peu de main-d'œuvre par unité de capital, en raison des prix de revient. L'industrie de base produira des articles qui devront être utilisés pàr d'autres industries dans les diverses branches de la production. Afin de ne pas hausser les prix des produits finaux, cette industrie devra donc produire au prix aussi bas que possible d'où la nécessité des technologies les plus productives.

2) *Le rôle des industries de transformation*

Le rôle des industries de transformation est de nature différente. Le développement de cette industrie est nécessaire pour satisfaire la demande qui augmentera en relation avec la croissance économique du pays. L'inter-action entre l'agriculture et cette industrie est très étroite : l'industrie dépend de l'agriculture pour une bonne partie de ses matières premières. Son développement sera stimulé par une offre croissante dans de bonnes conditions de matières premières fournies par l'agriculture du pays. D'autre part, une fois que le développement aura démarré, la demande croissante de cette industrie pour des matières premières exercera un effet stimulant sur le développement agricole. L'industrie de transformation est donc appelée à jouer un rôle important dans la croissance du secteur d'économie traditionnelle du Maroc.

En relation avec les prévisions de la demande pendant la période quinquennale 1960-1964 il est envisagé :

— d'une part de stimuler la production des produits comme : le lait, les peaux, les fibres dures (sisal, hibiscus, chanvre); le coton, les

graines oléagineuses, les olives, les légumes frais et les légumes secs, la laine, la betterave sucrière, etc... qui serviront comme matières premières de l'industrie de transformation.

— d'autre part la création et l'extension des industries de transformation comme : des laiteries, des fromageries, des industries du cuir, des huileries, des industries de textiles, des industries de conserves de légumes et de fruits, des industries sucrières, etc...

Ces modifications dans le plan de la production sectorielle changeront considérablement les relations « input-output » du tableau Léontieff. Il est nécessaire de tenir compte de la nouvelle structure de production dans le calcul des projections des flux économiques.

Cependant, l'importance des industries de transformation ne se trouve pas seulement sur le terrain de la production : le développement de cette branche industrielle aura une influence considérable sur le chômage, le sous-emploi, ainsi que sur le commerce extérieur. Cette industrie n'a pas un caractère très capitalistique par nature. Elle pourra dans certains cas adopter des techniques de production à relativement fort coefficient de main-d'œuvre. La question qui se pose ici est influencée par la capacité du marché. Il a été souvent dit que le marché relativement restreint freinera le développement de certaines industries. Or, il est à noter qu'un marché ne peut être limité qu'en relation avec les technologies de production, qui ne sont rentables que sur la base d'un fort volume de production. Dans un tel cas, il faudra donc adopter la technique de production qui fournira rentablement un volume de production moindre qui pourra être écoulé sur le marché existant. Des volumes de production relativement limités demanderont en général des technologies de production moins capitalistiques. Quand il y a plusieurs possibilités de techniques de production pour une industrie il est à recommander d'adopter la technique la plus intensive en main-d'œuvre si cela ne porte pas préjudice aux impératifs de la rentabilité, ce qui sera le plus souvent le cas quand la production est destinée au marché intérieur.

En ce qui concerne le commerce extérieur on remarquera que c'est surtout sur le plan importation que l'influence de l'industrie de transformation se fera sentir. Dans ce domaine le premier objectif est de diminuer autant que possible les importations actuelles en biens de consommation et de les produire dans le pays même. Le second objectif sera d'éviter que l'accroissement de la demande pour cette catégorie de produits ne soit satisfait par une augmentation des importations, et d'accroître la capacité de l'industrie en fonction de la demande prévue. Ici se trouve une possibilité importante d'économiser sur les devises dont le besoin sera urgent pour le développement économique du pays.

III. La relation agriculture-industrie.

Après l'analyse du rôle du secteur agricole et du secteur industriel il convient d'examiner le problème de la coordination du développement de ces deux secteurs en partant des objectifs globaux de développement économique.

Ces objectifs peuvent être résumés ainsi :

1. *des réformes structurelles* permettant à l'économie marocaine d'évoluer vers une économie en expansion, moderne, bien intégrée et stable.

2. *l'augmentation rapide du revenu par tête.*

3. *la diminution du sous-emploi et du chômage.*

La question des réformes structurelles a été abordée. Il reste donc à analyser ici les points deux et trois ; on considèrera surtout le point deux, car l'orientation du point trois en découle.

Le processus de développement économique se traduit par une augmentation continue de l'efficacité des facteurs de production. (Il est à noter que celle-ci s'accroîtra déjà sensiblement par l'établissement d'un meilleur équilibre entre les facteurs de production, ce qui se traduit généralement dans les économies moins développées par l'accumulation du capital, ce dernier facteur se trouvant souvent dans une position minima, beaucoup plus que les autres facteurs). L'augmentation de l'efficacité des facteurs requiert un mouvement constant des ressources allant de l'utilisation la moins productive à l'utilisation la plus productive. Un élément important de ce processus est le transfert des ressources de l'agriculture vers l'industrie. La productivité du facteur travail est en général plus élevée dans l'industrie que dans l'agriculture. Cette productivité différentielle est déterminée par les conditions de la demande effective pour les différents produits. La demande pour les produits de l'industrie commence à être importante quand la demande nutritionnelle est satisfaite, et c'est seulement dans ces circonstances que la productivité dans l'industrie est plus grande que dans l'agriculture. Le Maroc est à l'heure actuelle capable de nourrir convenablement sa population (sauf en ce qui concerne les produits d'élevage, qui peuvent être importés grâce à l'exportation des autres produits agricoles). Aussi ce pays est arrivé au stade où la productivité du travail dans l'industrie est supérieure à celle de l'agriculture et il semble donc que l'impératif d'accroissement de revenu par tête exige l'industrialisation.

Cependant même dans l'hypothèse où une partie considérable de l'accroissement démographique est absorbée par l'industrialisation, une augmentation de la production agricole reste nécessaire pour nourrir la population croissante industrielle et fournir les matières premières à l'industriel.

Les obstacles les plus importants à l'augmentation de la productivité dans l'agriculture et de la production agricole sont : l'unité irrationnelle de l'exploitation (problème déjà indiqué) et la technique primitive et stagnante de la production. Une augmentation de la production agricole ne peut-être réalisée dans ces conditions que par une modernisation des techniques de production, (rendre le capital plus intensif) ce qui se traduit par un accroissement de la productivité dans l'agriculture.

Le progrès technique dans l'agriculture a tendance à diminuer la quantité de travail dont on a besoin par unité de terre, d'où la nécessité d'un transfert continu de travail du secteur agricole vers d'autres secteurs économiques.

On constate donc que l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre dans l'agriculture, dans les pays qui ont une surpopulation rurale et un fort taux d'accroissement démographique, dépend directement de la possibilité d'absorption du travail dans les secteurs non agricoles et surtout dans le secteur de l'industrie.

L'industrialisation est donc nécessaire parce que c'est le moyen d'augmenter rapidement la productivité (dans tous les secteurs économiques en profitant du progrès technique) et donc le revenu national par tête.

L'augmentation de la productivité dans l'agriculture reste cependant nécessaire aussi car, pour plusieurs années encore, une grande partie de la population restera dépendante de l'agriculture.

Après ce raisonnement il est évident que dans les pays comme le Maroc il faut industrialiser et en même temps promouvoir la modernisation de l'agriculture ; on ne peut pas faire l'un sans l'autre. Afin de garantir la réussite du plan de développement il est donc indispensable de garantir une étroite coordination entre la promotion de l'industrie et le développement agricole.

Section III. — IMPERATIFS DU DEVELOPPEMENT ET OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PLAN

Deux objectifs essentiels semblent donc s'imposer aujourd'hui :

— Le Maroc doit mettre en œuvre les moyens qui lui permettent d'affermir son indépendance économique. L'expérience a montré qu'un véritable développement n'est pas possible dans un pays qui reste étroitement tributaire de l'étranger en techniciens, capitaux et débouchés.

— La croissance doit recouvrir l'ensemble des activités du pays. Il n'y aura pas de progrès véritable tant que la majeure partie de la population continuera à vivre en circuit fermé dans des conditions

misérables, et tant qu'elle ne prendra pas conscience du rôle actif qu'elle doit jouer dans le développement de la nation.

Ces deux impératifs sont liés et seule leur réalisation permettra la réduction des déséquilibres actuels. Certes, cette tâche ne peut être réalisée que progressivement, mais dès maintenant, la nation dispose d'un certain nombre d'éléments positifs qui faciliteront la mise en œuvre d'une telle politique. Parmi ceux-ci, il faut citer notamment :

— Le dynamisme d'une population essentiellement jeune : 50 % de la population a actuellement moins de 20 ans, représentant un potentiel d'énergie considérable ;

L'infrastructure a bénéficié d'un effort spécifique au cours des deux plans quinquennaux précédents et répond dans l'ensemble tant sur le plan des moyens de communication que de l'énergie, aux besoins actuels des activités économiques (1). Ces réalisations confèrent au Maroc un avantage sérieux sur la majorité des pays sous-développés pour lesquels l'insuffisance des travaux d'infrastructure constitue souvent un handicap majeur aux projets de développement.

Le Maroc dispose par ailleurs d'une gamme assez étendue de ressources minières et agricoles, contrairement à un grand nombre de pays en voie de développement dont l'économie repose sur l'exportation d'un ou deux produits. En moyenne, les 8 postes principaux à l'exportation (phosphates, agrumes, tomates, minerai de manganèse, vin, conserves de poisson, minerai de plomb, minerai de fer) forment moins de 60 % du total des ventes du Maroc.

De plus, les possibilités de mise en valeur du pays, notamment par l'irrigation, restent encore importantes, et permettront une diversification des cultures ; le Maroc semble sur ce point nettement avantagé par rapport aux autres pays d'Afrique du Nord.

Enfin, depuis ces dernières années, un certain nombre de mesures ont été prises et de nouveaux organismes ont vue le jour qui constituent des instruments d'action déterminants :

— En 1957, la promulgation d'un tarif douanier différencié assure désormais une protection efficace des industries locales ;

— En 1958, la publication d'un code des investissements et la création du Bureau d'Etudes et de Participations Industrielles (B.E.P.I.) permettent de favoriser les investissements qui s'orientent vers des fins conformes aux exigences du plan et donnent à l'Etat de puissants moyens d'intervention pour accélérer le processus d'industrialisation ;

— En 1959, l'extension du contrôle des transferts met un terme à l'hémorragie de capitaux dont souffrait le Maroc depuis plusieurs

(1) Sous réserve de la nécessité de disposer, pour certaines industries fortes consommatrices, d'un courant électrique à des prix préférentiels.

années et permet à l'épargne formée dans le Maroc de rester à la disposition de l'économie ; la transformation de l'appareil bancaire (création d'un Institut National d'Emission, d'une Banque Nationale pour le Développement Economique, d'une Caisse Nationale d'Epargne, d'une Caisse des Dépôts et d'une Banque du Commerce Extérieur) doit faciliter l'orientation et l'investissement de ces capitaux ;

En 1960 enfin, les élections communales présentent une importance considérable. Sur le plan économique, elles permettent de dégager les représentants des populations et de faciliter leur participation active à l'action développée à travers le pays. Les communes rurales, en particulier, doivent jouer un rôle important dans l'éveil économique et social du monde paysan.

§ 1. FORMATION DES CADRES ET DU PERSONNEL DE QUALITE

L'économie toute entière souffre d'un manque de personnel qualifié et de techniciens de toutes catégories. Cet obstacle semble plus grave que l'insuffisance des capitaux disponibles et paralyse toute action d'envergure à l'intérieur du pays ; il constitue le véritable goulot d'étranglement auquel est soumis le développement de tous les secteurs d'activité.

La période du plan quinquennal doit voir l'accession d'un plus grand nombre de nationaux à des postes de direction. Certes, l'élite dont dispose le Maroc sera encore insuffisante en nombre en 1964 pour faire face aux besoins en cadres supérieurs et moyens de l'administration et du secteur privé. Il importe donc que tous les cadres disponibles trouvent dans cette période leur utilisation optimum dans les secteurs les plus directement productifs, et notamment qu'ils poursuivent une spécialisation plus poussée qui leur confère une technicité véritable ; ils doivent prendre conscience que c'est en grande partie de leur participation active que dépend la mesure du progrès du pays. Il est capital qu'ils témoignent pendant cette période d'un dynamisme et d'un esprit « d'innovation » sans lequel l'accession à un nouveau stade de développement risque d'être paralysée.

Un effort maximum sera donc effectué pendant ces 5 ans pour développer la scolarisation sur l'ensemble du pays. Cette action représente pour les ressources publiques un poids considérable étant donnée d'une part, l'importance numérique de la population scolarisable qui s'élève à près de 2.000.000 en 1960 et s'accroît de plus de 40.000 unités chaque année ; d'autre part, l'insuffisance actuelle de l'équipement scolaire et des disponibilités en personnel d'encadrement à laquelle il faudra remédier (le taux de scolarisation qui s'élève actuellement à 38 % de la population scolarisable, s'élèvera à 68 % à la fin de la période de ce plan). Mais cet effort constitue un préalable indispensable si l'on veut que la prochaine génération soit à même de réaliser l'étape que le Maroc entend franchir dans la voie du progrès.

Parallèlement, la formation professionnelle doit être intensifiée. Au lendemain de la deuxième guerre, on a pu considérer que l'existence d'une main-d'œuvre abondante et à bon marché constituait un facteur favorable pour l'implantation de certaines entreprises industrielles qui n'avaient recours qu'à une main-d'œuvre banale. L'expérience montre aujourd'hui que l'insuffisance de travailleurs qualifiés constitue un goulot d'étranglement dans le processus de développement industriel et plus particulièrement dans l'implantation d'une industrie de base qui commande celui-ci.

La recherche d'une haute productivité de la main-d'œuvre constitue un impératif pour tout pays qui cherche à s'industrialiser et à rattraper son retard sur les pays plus développés. L'amélioration constante des techniques de production exige que la main-d'œuvre ait reçu une formation suffisante pour pouvoir s'adapter aux nouvelles conditions de fabrication.

Cette recherche n'est pas incompatible avec une politique qui vise à employer le plus grand nombre possible de main-d'œuvre. Le plan visera en effet à distinguer des secteurs d'application où les exigences du développement requièrent l'emploi de techniques hautement productives et ceux où les impératifs de l'emploi doivent rester prioritaires.

Des méthodes très souples de spécialisation professionnelle devront ainsi être mises au point. Cette formation devra être assurée tant dans les entreprises elles-mêmes que dans les établissements spécialisés.

Cet effort de formation conditionne une utilisation correcte de l'assistance technique dont bénéficie actuellement le Maroc, et prépare la voie au remplacement progressif des techniciens étrangers par des techniciens nationaux.

§ 2. MISE EN PLACE DES REFORMES PREALABLES A L'EXPANSION DE L'AGRICULTURE

Le plan quinquennal considère que la réforme des structures agraires et des conditions d'exploitation sont hautement prioritaires, tant pour des raisons économiques que pour des raisons sociales. Ces réformes sont commandées à la fois par la nécessité d'une expansion de l'agriculture fondée sur l'accroissement et la diversification des produits et par l'urgence d'une meilleure répartition du produit agricole.

Ces réformes concernent :

— La mise en place d'exploitations modernisables, c'est-à-dire d'une taille suffisante pour faire appel à des techniques modernes à haut rendement, permettre l'implantation de cultures nouvelles et satisfaire les impératifs d'un meilleur équilibre entre les cultures et l'élevage.

— La réforme des modes d'exploitation, de façon à lever les obstacles de nature contractuelle qui s'opposent activement aux progrès de

l'agriculture, notamment du fait de l'instabilité des rapports existants entre les propriétaires et certaines catégories d'exploitants.

Ces réformes ne procèdent pas d'une conception à priori ; leur efficacité demeure fonction :

— de leur adaptation à des situations locales souvent différentes ;

— de la participation active des paysans eux-mêmes aux transformations qui les concernent ;

— du rôle positif de l'autorité politique locale, qui doit apparaître comme un catalyseur d'énergie.

L'adaptation des services qui relèvent du ministère de l'Agriculture, aux tâches nouvelles requises par le plan de développement agricole, est une condition essentielle de la réussite de ce plan. Il importe ici de noter les missions fondamentales qui doivent être assumées par trois organismes spécialisés qui apparaissent comme les instruments déterminants des réformes engagées :

1. *L'Office Foncier,* chargé de préparer et d'appliquer les interventions du gouvernement en matière foncière. On notera en particulier que l'Etat dispose d'un droit de préemption sur toutes les transactions immobilières, le judicieux exercice de ce droit étant la condition indispensable d'une meilleure répartition des terres cultivables et la mise en place d'exploitations modernisables.

2. *La Centrale de Travaux agricoles,* dont le rôle apparaît renforcé dans le plan quinquennal puisque cet organisme a désormais la charge exclusive des interventions de vulgarisation et de modernisation en milieu rural, périmètres d'irrigation exceptés.

3. *L'Office National des Irrigations* chargé de l'équipement et de la mise en valeur sur les périmètres qui lui sont confiés. Il faut souligner que le souci de mise en valeur conduit l'O.N.I. à intervenir directement dans l'équipement interne des propriétés en orientant et en facilitant l'octroi de crédits à moyen et à long terme, en assujetissant les exploitations qui obtiendront une aide de l'Etat à des plans de culture, et en intervenant le cas échéant, dans la transformation et la commercialisation des produits.

Les actions qui seront développées : poursuite de l'Opération-Labour, élevage intensif sur certains périmètres, mise en valeur des plaines irriguées, reboisement et D.R.S. ne prendront leur plein effet que pour autant que les réformes ci-dessus auront été mises en place. L'expérience montre en effet que les actions de l'Etat trouvent rapidement des limites dans les structures existantes : il importe en les modifiant de permettre à l'agriculture marocaine de s'engager sur la voie de l'expansion.

§ 3. L'INDUSTRIE DE BASE ET L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL

Parallèlement au développement de l'agriculture traditionnelle, le secteur industriel doit franchir un nouveau stade qui lui permette de s'intégrer plus complètement au sein de l'économie nationale.

Le Maroc dispose d'un équipement industriel qui n'est pas négligeable, constituant un potentiel largement supérieur à celui dont bénéficient la plupart des pays sous-développés ; mais le rapide développement, parfois un peu anarchique qu'a connu ce secteur pendant la période d'après-guerre, paraît avoir aujourd'hui atteint un certain plafond et ne plus se poursuivre qu'à un rythme ralenti. Une impulsion nouvelle doit lui être apportée grâce à l'implantation d'une industrie de base, seule capable d'engager un processus industriel sur des bases stables et susceptible d'accélérer la création d'activités complémentaires.

Certes, ces réalisations exigeront de la nation des sacrifices, car les investissements qu'elles nécessitent sont importants, mais cette voie apparaît la seule possible pour la consolidation de l'indépendance économique du pays et la valorisation des ressources nationales, trop souvent exportées à l'état brut jusqu'ici.

Une telle orientation nécessite l'intervention directe de l'Etat seul en mesure de faire face à de tels investissements dans les délais rapides. C'est dans cette perspective qu'a été créé le B.E.P.I. dont les études entreprises ces deux dernières années vont permettre la réalisation prochaine de vastes projets : il s'agit notamment :

— dans le secteur métallurgique : de la création d'une unité sidérurgique qui produira dans une première étape 165.000 tonnes d'acier et 20.000 tonnes de ferro-manganèse et permettra la transformation du fer de Nador. De même a été prévu le traitement du minerai de zinc de l'Oriental, des études sont actuellement en cours sur les possibilités de traitement des minerais d'antimoine, cobalt, cuivre et nickel.

— dans le secteur des industries chimiques de base : de la création d'une unité de superphosphates triples comportant deux unités de 100.000 tonnes chacune, ainsi que celle d'une usine d'acide sulfurique de 400.000 tonnes/an et d'une usine phosphorique produisant 150.000 tonnes/an ; de l'implantation d'une unité d'ammoniaque de 25.000 tonnes qui permettra la production de 100 à 110.000 tonnes de phosphate d'ammoniaque.

Mais l'action de l'Etat ne peut pas se limiter à ce secteur : l'expérience montre que les interventions de l'Etat dans les activités ayant pour but de répondre à un besoin tangible du marché, constituent dans la situation actuelle du Maroc un élément indispensable du climat de confiance nécessaire à une reprise des investissements privés.

Grâce à ces nouvelles réalisations, l'initiative privée dont le secteur des industries de transformation reste le domaine d'élection verra

s'élargir ses possibilités d'intervention. Les pouvoirs publics n'entendent pas, en effet, éliminer l'action des entrepreneurs privés, mais au contraire leur assurer des conditions de production plus stables, qui répondent aux impératifs d'un développement harmonieux.

Il importe que les objectifs de l'industrie minière du pays s'adaptent à cette réorientation, notamment en réinvestissant une partie des ressources dégagées par l'exploitation minière, non seulement pour l'indispensable effort de recherche et de renouvellement des gisements, mais aussi pour apporter sa contribution effective au développement de l'équipement industriel du pays.

§ 4. REFORME DE L'ETAT

L'Etat doit se donner des moyens d'intervention pour réaliser le plan. Engager le pays dans la voie d'un développement autonome, créer les conditions d'une véritable croissance de l'économie implique une transformation et une adaptation des structures administratives et la recherche de techniques d'interventions qui permettent la participation des forces vives du pays aux actions entreprises.

L'effort doit être effectué sur trois plans :

— En premier lieu, il est indispensable d'adapter les services publics aux tâches nouvelles qui leur sont imposées. Les transformations de l'Etat récemment intervenues (notamment dans le domaine de la Justice, de la Diplomatie et de la Défense Nationale) ont visé à donner au pays les institutions d'une nation indépendante.

Dans l'ordre économique, les réformes déjà apportées doivent être poursuivies et complétées : les services publics qui ont la charge de promouvoir le développement de l'agriculture et de l'industrie, par exemple, ne sauraient sans de profondes modifications, développer les actions inscrites au plan. Créés dans d'autres circonstances, pour faire face à d'autres impératifs, ils ne sauraient jouer pleinement leur rôle qu'au prix d'une réforme de leurs structures et d'un effort de conversion de leurs méthodes d'intervention. C'est aussi la condition d'une utilisation optimum des techniciens groupés actuellement dans ces services.

— En second lieu, il est nécessaire d'adapter le train de vie de l'Etat aux moyens financiers dont dispose la nation. L'accélération de la marocanisation des services doit être inséparable d'un effort d'amélioration de la productivité et d'un allègement du poids des dépenses de fonctionnement.

— Enfin, si le plan est l'affaire de l'Etat, il est aussi au premier chef l'affaire des populations dont il vise à transformer la condition. Son succès est par conséquent lié à la mise en place de structures qui permettent, sur l'ensemble du pays, de mobiliser les populations des villes et des campagnes pour assurer sa réussite.

Déjà, le fonctionnement des institutions communales, en permettant de larges initiatives aux représentants élus des populations, sera le gage d'une meilleure efficacité de l'intervention de l'Etat. C'est dans cette voie, où le progrès politique, le progrès social et le progrès économique se rejoignent, que le pays trouvera les moyens d'affermir son indépendance et d'améliorer les conditions de vie de ses populations.

CHAPITRE II

PERSPECTIVES D'ENSEMBLE

Le tableau économique intersectoriel pour l'année 1958 est en voie d'achèvement ; des difficultés dans l'établissement du compte du secteur « commerce » (on connaît en effet très mal les marges de commercialisation sur les divers produits) en ont retardé l'élaboration ; par ailleurs une enquête de consommation, qui sera disponible prochainement, permettra les vérifications indispensables des données statistiques déjà disponibles. Aussi n'a-t-il pas été possible d'utiliser cette technique de prévision pour essayer de dégager les perspectives d'ensemble du plan quinquennal. On concevra donc aisément que les perspectives indiquées ci-après soient très globales ; elles seront précisées, par secteur économique et par groupes de produits, lorsque le tableau économique de l'année de base sera terminé.

On s'est efforcé, dans les calculs utilisés pour ce chapitre, de chiffrer les conséquences sur la production, la consommation et le commerce extérieur des divers projets d'investissements (ainsi que des mesures pouvant avoir des répercussions économiques). Dans la mesure où les investissements, dont le détail est donné dans les autres chapitres de ce rapport, ne sont pas les seuls susceptibles d'être réalisés au cours du plan, il est évident que les prévisions que l'on trouvera ci-après sur le taux de croissance de la production et de la consommation, sur le volume des importations et exportations, ne sont données qu'à titre indicatif et dans le but d'illustrer, autrement que de façon purement qualitative, les perspectives d'ensemble qui se dégagent pour le Maroc au début de ce plan. La réalisation d'investissements s'ajoutant à ceux dores et déjà prévus éleverait le taux de croissance de la production et de la consommation.

De la fin de 1955 au milieu de 1959 le Maroc épargnait plus qu'il n'investissait (ou consommait et investissait moins qu'il ne produisait) et prêtait ou transférait à l'extérieur la différence (prêts et transferts *privés*) ; à partir du milieu de l'année 1959 la dévaluation et le contrôle des transferts permettent le rétablissement de la situation. L'écart entre épargne et investissement subsiste mais avec cette différence évidemment fondamentale que le prêt à l'extérieur est représenté par l'accroissement des avoirs extérieurs de la Banque du Maroc ; l'excédent entre l'épargne et l'investissement se trouve donc placé, sous forme d'*avoirs mobilisables* ; les conditions de démarrage du plan sont donc réunies en ce qui concerne la balance des paiements puisque les importations

supplémentaires qui seront nécessaires, surtout au début du plan, pourront être financées grâce à ces avoirs extérieurs. L'étude des répercussions des investissements sur la production doit toutefois logiquement précéder l'examen des problèmes de balance commerciale.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INVESTISSEMENTS NETS ET ACTIONS

(en millions de frs)

RUBRIQUES	Etat	Collectivités	Semi-public	Privé	TOTAL	Observations
AGRICULTURE						
Cultures en sec	9.776			108.350	118.126	
Cultures en irrigués et hydraulique	42.541			6.800	49.341	
Arboriculture	9.547			1.479	11.026	
Elevage	6.605			1.798	8.403	
D.R.S.	8.090			1.601	9.691	
Lutte anti-acridienne	4.282			—	4.282	
Commercialisation ..	2.250			2 290	4.540	
TOTAL AGRICULTURE	83.091			122.318	205.409	dont 73.982 de crédit pour le financement privé.
INDUSTRIE						
- Industries extractives						
Recherche minière..	950		1.025	3.600	5.575	
Recherche des hydrocarbures	900		1.100	11.000	13.000	Hypothèse minimum. Les investissements de l'Etat pouvant aller de 0,9 à 10 milliards. Les investissements privés de 12 à 24 milliards.
Production minière .						
— Phosphates			11.800		11.800	
— Autres minerais .	2.100		1.900	8.000	12.000	
Total Mines	3.950		15.825	22.600	42.375	
- Industries de base						
Sidérurgie						A titre indicatif
Chimie de base						25.000
Raffinerie de pétrole						8.000
- Industries de transformation						
Métaux						
Travaux publics et bâtiments						2.700 (SOMACA-TARIK-Chantiers navals)
Alimentaires				120.000	120.000	
Chimie et parachimie						10.000 (cellulose, carton, alfa, caoutchouc, détergent)
Textiles						11.800
Cuirs						700
Bois						
Participations globales du B. E. P. I.	25.000				25.000	
TOTAL GÉNÉRAL INDUSTRIES	28.950		15.825	142.600	187.375	

RUBRIQUES	Etat	Collectivités	Semi-public	Privé	Total	Observations
ARTISANAT						
Centre artistique ...	40				40	
Centres d'apprentissage	579				579	
Centre national pour le textile	166				166	
Centre national pour le cuir	175				175	
Centre national pour la céramique	175				175	
Unités de production				3.415	3.415	
Centre de préparation				63	63	
Opération outillage .				937	937	Financement privé assuré par crédit.
Total Artisanat ..	1,135			4.415	5.550	
ENERGIE ELECTRIQ.						
Centrales thermiques	1.800				1.800	
Distribution	3.350			3.800	7.150	
Total Energie Electrique	5.150			3.800	8.950	
INFRASTRUCTURE						
. Routes et chemins						
Créations de liaisons Nord-Sud	1.430				1.430	
Créations de grands itinéraires	3.240				3.240	
Créations d'itinéraires secondaires	3.725				3.725	
Aménagements d'itinéraires	2.470				2.470	
Construction de chemins tertiaires	8.135				8.135	
Total routes et chemins	19.000				19.000	

RUBRIQUES	Etat	Collectivités	Semi-public	Privé	TOTAL	Observations
- *Chemins de fer*						
Equipement et fonctionnement des installations existantes	2.520				2.520	
Transport des phosphates :						
Phosphate 80 à 82%	145				145	
Meraa - El Arech-Mrizig	3.463				3.463	
Doublement Mrizig-Sidi el Aïdi	2.000				2.000	
Ripage de la voie Khouribga - Sidi-Daouï	800				800	
Ligne Oujda Ras Kebdana (études) ..	200				200	
Ligne Kettara - Sidi Bou Othmane (études)	—				—	
Total Chemins de fer	9.128				9.128	
PORTS						
Casablanca	3.230				3.230	
Kénitra	1.750				1.750	
Safi	1.535				1.535	
Tanger	1.060				1.060	
Ras Kebdana	4.500				4.500	
Tarfaya	385				385	
Agadir	683				683	
Autres ports	505				505	
Total Ports	13.648				13.648	
AERODROMES						
Aérodromes principaux						
Tanger Bou half ..	1.400				1.400	
Nouasseur	2.500				2.500	
Aérodromes secondaires	360				360	
Aérodromes mixtes ..	240				240	
Divers	380				380	
Total aérodromes	4.880				4.880	
P.T.T.						
Télécommunications.	5.945				5.945	
Bâtiments postaux ..	1.343				1.343	
Radiodiffusion	1.150				1.150	
Total P.T.T. ..	8.438				8.438	
TOTAL INFRASTRUCTURE	55.094					

RUBRIQUES	Etat	Collectivités	Semi-public	Privé	TOTAL	Observations
AMENAGEMENTS RURAUX et URBAINS						
- *Aménagement urbain*						
Plan d'aménagement		3.130			3.130	
Voirie		7.014			7.014	
Assainissement		8.194			8.194	
Eau - Distribution .		4.597			4.597	
Electricité		5.393			5.393	
Bâtiments administratifs		1.170			1.170	dont 15.206 d'emprunt des villes.
Total aménagement urbain		29.498				
- *Habitat*						
Constructions privées				53.000	53.000	53.000 logements
Constructions mixtes	7.500			11.000	18.500	
Constructions publiques						
— logements	15.800				15.800	25.000 logements
— bidonvilles améliorés	300				300	
— trames sanitaires	1.350				1.350	
Total Habitat ..	24.950			64.000	88.950	
- *Aménagement ruraux*						
Equipement pastoral		1.000			1.000	
Equipement des centres ..... (2.000 centres)		2.500			2.500	2.000 centres
— génie rural	2.000				2.000	
— travaux publics..	1.000				1.000	
Equipements des souks						
— collectivités		2.500			2.500	
— génie rural	2.500				2.500	crédit
Pistes non classées .		500			500	
— collectivités						
— génie rural	1.000				1.000	
Ecoles et terrains de sport						
— collectivités		3.000			3.000	
Salles de visites et infirmeries						
— collectivités		500			500	
Total aménagements ruraux	6.500	10.000			16.500	

RUBRIQUES	Etat	Collectivités	Semi-public	Privé	TOTAL	Observations
SERVICES						
— Tourisme	773			8.651	9.424	
EQUIPEMENT SOCIAL						
- *Education - Formation des cadres*						
enseignement primaire	11.825				11.825	
enseignement secondaire (normal et technique)	13.000				13.000	provisoire
enseignement supérieur	1.350				1.350	
Ecoles spéciales	769				769	
formation professionnelle	5.000				5.000	provisoire
jeunesse et sport ..	1.600				1 600	
Total Education	33.544				33.544	
- *Santé Publique*						
Constructions hospitalières	4.800				4.800	
Ravitaillement sanitaire	850				850	
Aide et assistance sociale	400				400	
Prévention et hygiène	1.170				1.170	
Formation professionnelle	560				560	
Total Santé	7.780				7.780	
EQUIPEMENT ADMINISTRATIF ...	12.000				12.000	
TOTAL GÉNÉRAL ..	258.967	39.498	15.825	345.784	660.074	

Section I. — INVESTISSEMENTS ET PRODUCTION

Le plan biennal 1958-1959 donnait une ventilation des investissements publics et semi-publics prévus ; outre ces investissements le plan quinquennal indique, pour les divers secteurs économiques, sinon la totalité des investissements privés, du moins ceux de ces investissements liés à des projets déjà élaborés (par exemple le projet SOMACA) et des actions déjà définies (exemple des actions envisagées dans le domaine de l'agriculture). On est donc en mesure de dresser un tableau des investissements regroupant la totalité des investissements publics et semi-publics et une première évaluation minimum des investissements privés.

§ 1. MONTANT DES INVESTISSEMENTS

Le montant total des investissements et actions (1) s'élève donc à environ 660 milliards. En réalité, pour comparer ce chiffre avec le rythme d'investissement observé jusqu'à présent, il convient d'effectuer une série de corrections. Si l'on s'en tient à la définition retenue en comptabilité nationale, on doit en effet enlever des chiffres retenus à la ligne « agriculture » ceux qui correspondent non pas à des équipements durables mais plutôt à des actions, telles que l'utilisation d'engrais et de semences sélectionnées. Il en est de même des achats de terrains pour les constructions scolaires qui, s'ils constituent des dépenses d'équipement pour l'Etat, ne correspondent cependant pas à un investissement pour l'économie.

A l'inverse, le tableau ci-dessus correspondant, en principe, à des investissements nets, il convient d'ajouter les amortissements de l'équipement public et surtout privé ; pour ce dernier des calculs récents ont permis de l'évaluer à une cinquantaine de milliards en 1958 ; cet amortissement sera évidemment à majorer au fur et à mesure de la réalisation des investissements nouveaux prévus. L'amortissement de l'équipement public concerne essentiellement les travaux d'entretien des routes principales et secondaires et des pistes et chemins tertiaires.

Au total on arrive pour les cinq années du plan à un montant global d'investissements bruts de 850 milliards (chiffre évidemment approximatif), soit une moyenne de 170 milliards par an ; en 1958 l'équipement brut (y compris les augmentations de stocks) n'était que de 95 milliards. L'écart est appréciable mais on se doit de préciser immédiatement qu'il s'agit là d'une moyenne annuelle d'investissement ; en supposant que les investissements nets soient répartis également au cours des cinq années, il n'en sera évidemment pas de même pour les amortissements de ces investissements de sorte que en début de plan l'investissement brut pourrait être de 160 milliards seulement. Or ce chiffre est du même ordre de grandeur que le chiffre d'équipement des années 1952 et 1953 (125 milliards environ en francs de l'époque,

(1) Voir tableau global.

mais compte tenu des hausses de prix les deux chiffres sont proches l'un de l'autre). Si cette référence à la situation de 1952 montre que le chiffre de 170 milliards n'a rien d'utopique il convient enfin de remarquer qu'un effort d'investissement doit, pour être apprécié, être rapproché de l'accroissement de production qu'il permet (en liaison avec d'autres actions).

§ 2. L'ACCROISSEMENT DE PRODUCTION

Tout investissement a un double effet sur le niveau de la production :

a) *un effet direct* : on a chiffré (de façon parfois nécessairement approximative) par exemple l'accroissement de la production de textiles consécutif à la réalisation d'investissements dans ce secteur.

b) *un effet indirect* : l'accroissement notable du montant des investissements aura évidemment des répercussions sur la production des secteurs où aucun équipement nouveau n'est prévu ; en effet les capacités de production inutilisées d'un certain nombre de branches leur permettront de répondre, sans investissement neuf, à l'accroissement de la demande ; théoriquement la réalisation des amortissements de l'équipement existant devrait suffire pour faire face à ces accroissements de production ; toutefois la notion de capacité de production n'étant pas toujours facile à chiffrer, et bien qu'on ne l'ait utilisée qu'avec précaution, il est possible que l'augmentation de la production des secteurs en question exige dans certains cas, des investissements nets dont le montant s'ajouterait aux chiffres cités ci-dessus (sans cependant en majorer le montant de façon significative).

Le tableau ci-dessous indique la croissance de la valeur ajoutée par les divers secteurs de 1959 à 1965 (base 100 en 1959).

	1959	1965
1. *Agriculture*	100	137
2. *Mines*	100	130
3. *Energie*	100	150
4. *Industries et artisanat*	100	166
5. *Bâtiment, travaux publics*	100	148
6. *Transports*	100	138
7. *Services, logements et commerce*..	100	135
Production intérieure brute	100	141

Au total la production intérieure brute pourrait donc s'accroître de 41 %. Ce taux s'explique largement par le rythme de croissance relativement modéré qu'on a jugé prudent de retenir pour l'agriculture, soit 3,5 % par an (la base de départ étant d'ailleurs 1958, d'où le taux supérieur indiqué ci-dessus de 1959 à 1965 ; la récolte 1959 en effet était moins bonne que celle de 1958). L'agriculture intervenant pour 1/3 environ dans la production totale, la rapidité de croissance de celle-ci s'en trouve affectée même si l'on prévoit un taux nettement supérieur pour le secteur des textiles ou celui des métaux ; mais dans l'agriculture il ne serait pas raisonnable, indépendamment de toute fluctuation climatique, d'attendre des résultats immédiats et spectaculaires des actions envisagées. Certaines de ces actions étant subordonnées à des réformes de structure, ce n'est guère qu'après ces réformes et après le premier plan quinquennal qu'il sera réaliste d'escompter un taux plus élevé, par exemple 4,5 %.

Dans la mesure où les taux de croissance ci-dessus sont la traduction des seuls investissements qu'il est possible de prévoir dès maintenant, il est légitime de penser que la croissance prévisible pourrait être légèrement supérieure : les travaux précis et détaillés de projection entrepris par la Division du Plan indiqueront ultérieurement des possibilités de développement et d'investissements que seule la technique des tableaux inter-sectoriels permet de dégager et de chiffrer. De sorte qu'au prix d'une certaine augmentation des investissements prévus on pourrait envisager une croissance de la production globale de l'ordre de 7 % par an en moyenne.

Section II. — INVESTISSEMENTS ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le développement économique prévisible doit se traduire vraisemblablement par une certaine augmentation du déficit commercial ; toutefois avant d'essayer de déterminer un montant raisonnable de déficit commercial, il convient d'examiner l'évolution des autres éléments de la balance des paiements.

§ 1. LA BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des opérations privées courantes autres que commerciales s'améliorera en raison de l'accroissement des recettes touristiques ; par ailleurs les dépenses de tourisme à l'extérieur doivent normalement diminuer au cours des années à venir ; le solde, créditeur pour le Maroc, des opérations publiques courantes, pourrait s'établir aux alentours de 25 milliards, représentant l'excédent des dépenses civiles étrangères (y compris les paiements de pensions) sur les intérêts de la dette publique marocaine versés à l'extérieur. Compte tenu des intérêts et revenus de la propriété privée versés à l'étranger, l'ensemble des opérations courantes, publiques et privées, à l'exclusion des opérations commerciales, se traduirait par un solde, positif pour le Maroc, d'une quarantaine de milliards ; ce chiffre détermine l'ordre de grandeur possible du déficit commercial.

§ 2. LE DEFICIT COMMERCIAL

Il sera question ici uniquement du solde des importations et exportations, celles-ci étant étudiées avec plus de détail dans le chapitre relatif au commerce extérieur.

Les divers éléments de la balance des opérations courantes sont rassemblés dans le tableau ci-dessous.

BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES

(en millions de frs)

Recettes du Maroc	1959	1965	Dépenses du Maroc	1959	1965
1) *Importations* (1).	147	195	1) *Exportations* (1).	160	240
2) *Services divers et tourisme*	25	39			
3) *Achats des administrations étrangères*	22	3			
Total...	194	237	*Total*...	160	240
Solde (2)...		3	*Solde* (2)...	34	
4) *Traitements et pensions*	38	26	2) *Tourisme, intérêt, dividendes*..	24	25
Total des recettes...	232	263	*Total des dépenses*..	184	265
Déficit des opérations courantes = prêts nets de l'extérieur		2	*Excédent des opérations courantes = prêts et transferts nets à l'extérieur*.	48	
Total...	232	265	*Total*...	232	265

(1) Y compris Services.
(2) Voir modèle de croissance

Si l'on admet un déficit de 45 milliards, le déficit des opérations courantes est de 2 milliards ; à ce chiffre il convient d'ajouter l'amortissement des emprunts publics et privés contractés par le Maroc, de sorte que les besoins de financement extérieur (capitaux publics et

privés) pourraient atteindre le montant raisonnable de 15 à 20 milliards en 1965 ; il s'agit évidemment d'une hypothèse, que l'on pourrait réviser, en hausse ou en baisse, le niveau de la consommation variant du même montant ; en effet les chiffres de production, d'investissements et de déficit commercial étant établis, on obtient par différence la consommation des particuliers (la consommation de l'Etat étant calculée d'après les données du plan). Ces différents éléments d'un bilan ressources-emplois sont rassemblés dans le modèle de croissance ci-dessous.

MODÈLE DE CROISSANCE

(en millions de frs)

Emplois			Ressources		
	1959 (2)	1965		1959 (2)	1965
1) *Consommation des particuliers*	585	753	1) *Production intérieure brute*	710	1.000
2) *Consommation de l'Etat* (achats nets)	22	32	2) *Importations* (1).	160	240
3) *Investissements bruts*	74	215			
4) *Stocks*	-5	3			
5) *Consommation étrangers* (1) ...	47	42			
6) *Exportations* (1).	147	195			
Total des emplois...	870	1.240	*Total des ressources*	870	1.240

(1) On retrouve les chiffres de la balance des opérations courantes correspondant à des opérations sur biens et services et en particulier le solde excédentaire de 34 milliards pour 1959, déficitaire de 3 milliards pour 1960 et qui correspond dans le modèle à la différence entre la consommation étrangère au Maroc et les exportations d'une part, et les importations d'autre part.

(2) Chiffres provisoires, notamment en ce qui concerne la production.

La consommation des particuliers augmenterait de 30 % ; dans la mesure où l'on peut envisager (cf. ci-dessus) une croissance de la production au rythme de 7 %, on pourrait admettre une croissance de la consommation des particuliers à un taux annuel voisin de 5 %.

Section III. — LE FINANCEMENT DU PLAN

§ 1. DONNEES GENERALES

Avant d'aborder les problèmes particuliers du financement du plan quinquennal, il n'est pas sans intérêt d'évoquer brièvement le contexte général du financement des investissements publics ou privés.

Sur le plan de la collectivité nationale, les investissements ne peuvent être financés que par une renonciation volontaire ou forcée à des consommations immédiates et donc par des sacrifices de l'ensemble de la population et notamment des classes les plus favorisées de la population. Ce serait tromper l'opinion publique que d'affirmer que les investissements publics et privés prévus dans le plan peuvent apporter immédiatement et sans contrepartie, une amélioration importante du niveau de vie, et oublier que les fruits de l'investissement ne se manifestent qu'à moyen terme alors que les dépenses se réalisent à court terme.

A l'épargne globale peuvent d'ailleurs s'ajouter les apports de capitaux extérieurs d'origine publique ou privée.

Le financement de l'investissement par l'inflation, c'est-à-dire par une épargne forcée dissimulée derrière un procédé qui n'est pas toujours clairement compris par l'opinion publique, se réalise au détriment des salariés et des détenteurs de revenus fixes, crée un climat psychologique défavorable au développement de l'épargne volontaire et à l'investissement à un moment où il serait nécessaire de réunir les conditions propres à les encourager.

Il est courant de dire que l'épargne est un résidu. C'est la part de revenus qui n'est pas utilisée pour des consommations immédiates. La formation de l'épargne, disposée à s'investir ou non dépend :

— de la production nationale,

— de la consommation nationale.

Il importe que l'accroissement de la consommation ne soit pas une entrave au développement de la formation de l'épargne.

Or, l'accroissement démographique, l'importance du sous-emploi et du chômage, constituent autant de facteurs défavorables. Il faut y ajouter les prélèvements effectués par l'Etat sur le revenu national pour financer des dépenses courantes de fonctionnement qui s'imputent sur l'épargne éventuelle et qui pour une bonne part, après redistribution par le canal des caisses publiques, s'analysent en dépenses de consommation.

Quelle que soit la volonté des pouvoirs publics de pratiquer une politique d'austérité budgétaire qui atteint très vite ses limites, ces charges ne sont absolument pas destinées à décroître ou même à être maintenues à leur niveau actuel pendant la période quinquennale. Même

si l'on fait abstraction du coût de la reconstruction de la ville d'Agadir, l'évolution du budget ordinaire pendant la période de cinq ans sera marquée par la répercussion considérable des dépenses d'investissements culturels et sociaux, alors que les investissements industriels et agricoles ne sont susceptibles de porter des fruits qu'à moyen ou long terme et que la rentabilité financière pour l'Etat n'est qu'indirecte.

A titre indicatif, et sans vouloir donner à ces chiffres une valeur scientifique, on rappellera que les services financiers estiment :

— que les investissements culturels et sociaux imposent à l'Etat un accroissement des charges annuellles permanentes représentant de 30 à 50 % du coût de réalisation ;

— que les investissements d'infrastructure sans incidence directe sur la production mais nécessaires à l'économie ont une répercussion de 5 à 7 %.

— que l'entretien et le fonctionnement des équipements agricoles et hydrauliques représentent 4 % environ de leur coût pour une rentabilité incertaine tant que la mise en production totale n'est pas assurée.

Il est actuellement difficile de chiffrer l'évolution des charges ordinaires de l'Etat compté tenu de la mise en œuvre du plan quinquennal. On indiquera cependant que de 1955 à 1960 inclus les charges ordinaires de l'Etat sont passées de 77 milliards de francs à 148 milliards, soit une augmentation de 92,2 %. En introduisant les correctifs nécessaires, correspondant aux événements de la période précédente (diplomatie, armée, justice, unification territoriale,...) et sur la base d'une augmentation moyenne appréciée en fonction de cette évolution ainsi que des incidences de la réalisation des actions prévues dans le plan notamment dans le domaine économique et social, les charges permanentes de l'Etat (budget ordinaire) pourrait atteindre en 1965 un montant de l'ordre de 200 milliards.

En fonction des données économiques actuelles et sans modification de la législation fiscale existante, l'accroissement des ressources définitives est loin de permettre le financement de la totalité de ces charges. Si l'on admet que les ressources définitives réalisées par l'Etat peuvent s'accroître conformément d'ailleurs aux perspectives d'augmentation du produit national, leur montant effectif ne serait en 1965 que de 160 milliards.

Il en résulte inévitablement, que chaque année une partie de l'épargne nationale devra être consacrée au financement des charges ordinaires, soit par amputation directe des revenus, soit par mobilisation de l'épargne résiduelle après utilisation des revenus par leurs détenteurs. En d'autres termes l'accroissement des charges permanentes de l'Etat sera proportionnellement plus important que l'augmentation du produit intérieur brut notamment en raison de l'incidence financière des investissements culturels et sociaux dont la réalisation conditionne cependant la mise en œuvre de toute politique de développement.

Dès lors que l'on se donne le montant des investissements en fin de période et le chiffre des prêts nets de l'extérieur, on obtient le montant nécessaire d'épargne locale. Ces éléments sont rassemblés dans le compte capital ci-dessous :

COMPTE CAPITAL

(en millions de frs)

Emplois	1959	1965	Ressources	1959	1965
1) *Investissements bruts et variations de stocks*	69	218	1) *Epargne locale* ..	117	216
2) *Prêts et transferts nets à l'extérieur.*	48		2) *Prêts nets de l'extérieur*		2
Total des emplois...	117	218	*Total des ressources.*	117	218

Tandis que les investissements bruts augmentent de 216 % de 1959 à 1965 l'épargne locale n'augmente que de 85 % ; c'est qu'en effet on admet, pour 1965, une utilisation sur place de l'épargne locale, alors qu'en 1959 (du moins au cours du premier semestre), une partie de cette épargne était transférée à l'extérieur.

Il serait cependant inexact et imprudent de conclure que le financement du plan ne pose pas de problèmes importants.

Tout d'abord, s'il n'est pas possible, en l'état actuel des études, de donner des indications chiffrées sur les premières années du plan, on peut cependant prévoir que le déficit commercial sera appréciable : achats de biens d'équipement à l'extérieur en ce qui concerne le matériel, distribution de revenus en ce qui concerne les investissements en travaux publics et bâtiment, d'où une augmentation des importations de biens de consommation ; dans les deux cas l'accroissement de production ne permettra pas, dans l'immédiat, de contrebalancer ces importations supplémentaires ; toutefois, les avoirs extérieurs actuellement disponibles permettront d'« amortir » cette pression sur la balance commerciale.

Par ailleurs, la nécessité de prévoir, pour la consommation, un rythme de croissance inférieur à celui retenu pour la production pourra rendre obligatoire le recours à des mesures restrictives ; ces mesures permettraient d'éviter des tensions inflationnistes ou un déficit com-

mercial trop élevé en fin de période. Le problème de la formation, de la mobilisation et de l'orientation de l'épargne locale sera d'ailleurs l'une des préoccupations essentielles des organismes chargés de suivre l'éxécution du plan.

On est par contre en mesure de donner dès maintenant certaines indications sur le financement des investissements publics.

§ 2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le tableau général des investissements nets et actions fixe à 259 milliards la part incombant à l'Etat dans le financement, soit une moyenne annuelle de 52 milliards.

Les ressources dites « définitives » comprennent :

— la taxe spéciale des Travaux Publics de 2,5 % ad valorem sur les importations dont le rendement peut être estimé à 25 milliards pour la période quinquennale.

— les versements de l'Office des Phosphates qui, dans une perspective raisonnable de développement des activités, devraient s'élever à 50 milliards.

— différents fonds de concours provenant soit de ressources affectées à des opérations particulières soit des opérations d'assistance technique bilatérale ou internationale dont le montant devrait avoisiner 10 milliards.

Au total les ressources « définitives » devraient être proches de 85 milliards.

Les ressources « non définitives » comprennent les emprunts extérieurs et intérieurs.

Le recours à l'emprunt extérieur pouvant être évalué à 110 milliards environ pour la période quinquennale, le recours à l'emprunt intérieur s'élèverait à 64 milliards, soit une moyenne annuelle de près de 13 milliards. Le développement de la production se traduira sans doute par des rentrées fiscales supplémentaires : si la pression fiscale demeure constante le montant des rentrées fiscales pourrait augmenter d'une quarantaine de milliards. Mais les dépenses ordinaires de l'Etat — personnel, matériel, dette publique — augmenteront inévitablement, en liaison avec la réalisation des investissements envisagés. Il sera donc indispensable de limiter au maximum cette croissance des dépenses ordinaires afin de réserver, dans toute la mesure du possible, le recours à l'emprunt pour le financement des seules dépenses d'équipement.

CHAPITRE III

L'EVOLUTION DE L'EMPLOI AU COURS DE LA PERIODE 1960 - 1964

Section I. — EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans la perspective d'un développement économique rapide, l'emploi pose un double problème : d'une part en raison de sa structure et de ses caractéristiques actuelles, d'autre part en raison de l'évolution prévisible de la demande d'emploi :

— En raison de sa structure et de ses caractéristiques actuelles car on doit mettre en évidence le chômage actuel, la faible productivité du travail, que celle-ci soit due à l'abondance de la main-d'œuvre rurale, au sous-emploi et à la faible technicité de la main-d'œuvre non agricole.

— En raison de l'évolution de la demande d'emploi d'autre part, car à l'excédent de travailleurs non utilisés ou mal utilisés en raison de la faible productivité du travail, s'ajoute chaque année une quantité nouvelle de travailleurs. Compte tenu de la structure démographique par âge, et en particulier de la jeunesse de la population on peut estimer que cet accroissement est sensiblement du même ordre que l'accroissement démographique annuel, soit environ 2,5 %.

Il en résulte un désajustement important entre la capacité d'emploi de l'économie et la quantité réelle de travail disponible.

Dans le cadre de l'expansion économique telle que l'on peut la prévoir à partir des objectifs normaux du plan quinquennal, il est possible d'obtenir un accroissement d'emploi correspondant au mouvement démographique. Par contre la résorption, par le même processus normal, de l'excédent de travailleurs rendus disponibles par le sous-emploi et le chômage, paraît difficile à réaliser dans un proche avenir.

D'où la nécessité de mener une politique de l'emploi destinée à compléter les effets que le processus normal aura sur l'emploi. Une telle politique est possible.

Il existe en effet au Maroc de grandes possibilités de créer des biens grâce à la seule main-d'œuvre et à l'exclusion presque totale d'investissements de capitaux. Une telle utilisation du travail disponible

pourrait permettre d'accélérer le développement économique de manière appréciable. Cela peut être réalisé dans le cadre d'une politique d'emploi.

Le problème de l'emploi se pose alors sur un double plan :

— D'une part il faut trouver des possibilités d'utilisation à des fins productives de la main-d'œuvre actuellement sous-employée, et de celle résultant de l'accroissement démographique.

— D'autre part il faut essayer d'augmenter autant que possible la productivité générale des travailleurs.

§ 1. LES STRUCTURES ECONOMIQUES ET LE PROBLEME DE L'EMPLOI

Le phénomène le plus manifeste du développement économique est le changement qui intervient dans la répartition intersectorielle de la population active. C'est ainsi que le développement économique se traduit par une forte diminution du pourcentage de main-d'œuvre rurale et une augmentation consécutive du pourcentage de main-d'œuvre dans les secteurs industriels et dans celui des services. Cependant la main-d'œuvre agricole constitue encore presque 70 % de la population active, et on peut considérer que le chômage et le sous-emploi y sont de caractère structurels. Il ne s'agit, alors pas tant de chercher les conditions d'une relance économique, que de trouver les voies et moyens d'une croissance équilibrée et rapide, de façon à changer la structure économique du pays.

La solution pour le problème de l'emploi devra donc être recherchée dans une politique d'industrialisation continue. Ceci est d'autant plus urgent qu'il est à craindre que l'accroissement de la main-d'œuvre agricole pourra dans un proche avenir constituer un frein au développement agricole.

Cependant, il n'est pas suffisant de changer la structure de l'économie globale. Des actions importantes seront nécessaires pour modifier les structures internes de certains secteurs économiques.

Dans l'agriculture des coopératives d'exploitation vont être créées, parce que ce sont les seules formes susceptibles de répondre aux impératifs du développement agricole. Une agriculture dans laquelle la paysannerie souffre d'un sous-emploi considérable ne peut évoluer dans le cadre de ses structures actuelles. Il est évident que les modifications structurelles ne se réalisent pas d'un jour à l'autre. L'influence de ces actions sur le chômage et le sous-emploi ne peut être que relativement faible dans la période 1960-1964.

Le caractère aigu du chômage et du sous-emploi impose une politique d'emploi qui vise à utiliser autant que possible la main-d'œuvre

disponible afin de renforcer l'effort productif de la nation et diminuer la misère que cause le chômage.

Il sera nécessaire de préciser les modalités d'une telle politique. En particulier il sera essentiel de distinguer les actions qui visent la résorption du chômage, de celles qui ont pour objet de remédier au sous-emploi.

Dans le premier cas il s'agit — par des travaux dont la rentabilité financière peut être différée — de distribuer des salaires à des personnes dépourvues de tout revenu.

Dans le second cas, il s'agit surtout d'utiliser de façon permanente, à des fins directement productives, une ressource sous-employée, à savoir le travail humain.

§ 2. ORIENTATION GENERALE

Dans le processus du développement économique la productivité physique de la main-d'œuvre joue un rôle important.

L'accroissement de cette productivité est, à son tour, déterminé dans une large mesure par :

1. l'accumulation du capital dont dispose la main-d'œuvre dans la production.
2. l'évolution des technologies adoptées.
3. l'amélioration de l'organisation interne de l'entreprise.

En relation avec le problème du sous-emploi et du chômage, la question des technologies à adopter est d'une importance capitale.

Etant donné les conditions qui règnent dans le pays quatre objectifs peuvent servir à choisir la méthode de production et par-là à orienter les investissements publics et privés.

1. Création maximum d'emplois par unité de capital,
2. Production maximum par unité de capital,
3. Taux maximum d'augmentation de la production et de l'emploi,
4. Taux de profit maximum.

En terme général, on constate que l'emploi maximum par unité de capital ne provoque qu'un faible rendement par travailleur et par conséquent est en contradiction avec l'objectif de production.

L'objectif de la maximalisation de la production, à son tour, n'est pas à suggérer, parce qu'il y a tendance dans ce cas à utiliser trop souvent des technologies de production à forte intensité de capital.

Or pour le Maroc l'objectif « de taux maximum d'augmentation de la production et de l'emploi » a une importance vitale.

Il s'agit donc de chercher les méthodes de production qui concilient ces deux critères.

Dans les secteurs-clés il faut prévoir les méthodes de production les plus modernes même s'ils entraînent des investissements très élevés par travailleur. En offrant de ce fait moins de possibilités d'emploi immédiats, il est cependant à observer, que l'effet à longue échéance pourra être très favorable.

Le taux de croissance dépend en partie du montant de l'épargne, tirée des revenus, pour accroître la formation de capital. Le volume de l'épargne résultant d'une augmentation donnée de la production et des revenus, peut varier considérablement suivant les méthodes de production utilisées.

La production fondée sur des investissements minimes par travailleur dans la plupart des cas ne produit que de faibles revenus en raison de la faible production par unité de travail. Le revenu créé dans ce cas sera probablement absorbé en totalité par la consommation et ne laisse guère de marge pour l'épargne.

La production par travailleur, dans un processus à forte intensité de capital sera très supérieure et permettra d'accélérer l'accumulation de capital, même si le salaire versé à chaque travailleur augmente également. Ainsi l'expansion de la production sera favorisée, ce qui influencera d'une façon souhaitable la situation de l'emploi.

L'objectif qui guidera les investissements des secteurs privés et qui déterminera le choix de la méthode de production dans ces secteurs, sera normalement le rendement maximum des capitaux à investir. Il y a tout lieu de croire que, dans plusieurs secteurs, ce sont les méthodes de production les plus modernes, en exigeant de gros investissements par travailleur, qui donneront le prix de revient le plus bas par unité de production et le bénéfice le plus élevé.

La solution du problème du chômage et du sous-emploi requiert l'application des deux méthodes de production, celle à forte intensité de capital et celle à forte intensité de main-d'œuvre. La recherche de l'équilibre optimum entre deux méthodes formulées dans une politique d'investissement est très importante dans le cadre des efforts du développement économique.

Enfin, la mobilisation de l'épargne-travail devra être réalisée par des programmes économiques productifs qui utilisent le potentiel de travail inutilisé en vue de réaliser les travaux d'équipement. Il ne s'agit plus de mettre sur pied des programmes d'assistance.

Les efforts principaux de mise au travail de la population devront porter d'urgence sur les secteurs de l'agriculture en général, de la petite industrie productrice de biens de consommation dans la campagne

et sur des programmes de construction visant à l'élimination des bidonvilles et des nouallahs.

La mobilisation de l'épargne-travail doit être envisagée de façon réaliste. Elle n'apparaît pas possible dans l'ensemble du Maroc au cours du prochain plan quinquennal, mais si elle ne peut pas être totalement réalisée, il n'importe pas moins de la mettre sérieusement en œuvre. Elle pourrait l'être dans quelques régions et villes du Maroc, dans les zones d'intervention publiques intensives, judicieusement choisies par le gouvernement. L'importance du sous-emploi suivant les régions devra être l'un des critères de choix fondamentaux des zones d'intervention.

Les projets concernant l'emploi (comme par exemple les projets d'infrastructure routière ou dans le domaine de l'agriculture les travaux d'épierrage, ou d'écroûtage, etc...) doivent avant leur mise en œuvre, être soumis à l'examen de la Division de la Coordination Economique et du Plan. Cette procédure permettra d'analyser en fonction des différentes techniques de travail possibles et des conditions régionales, les répercussions de ces projets sur le marché de la main-d'œuvre ainsi que sur les investissements nécessaires.

Seule cette façon de procéder assurera la mise au travail la plus efficace du plus grand nombre de chômeurs ou de sous-employés.

La présentation pour un même projet de différentes techniques de réalisation permettra aux organismes du plan et aux services des Finances de débloquer les crédits en fonction des problèmes posés par l'emploi dans chaque région. Il n'y a pas d'autre moyen pour lutter contre le sous-emploi et la préférence des administrations et des organismes semi-publics, pour des réalisations techniquement trop parfaites pour un pays comme le nôtre avec son chômage.

Section II. — LA SITUATION ACTUELLE

§ 1. LA MAIN-D'ŒUVRE ET SON EVOLUTION

Les données statistiques qui existent actuellement ne permettent pas de dresser un tableau de la population active du Maroc en 1959. On doit attendre en ce domaine les résultats du dernier recensement général de la population.

Compte tenu des déterminismes démographiques et moyennant certaines hypothèses les estimations et prévisions suivantes peuvent être avancées, celles-ci doivent être considérées seulement comme des ordres de grandeur probables.

	1952	1959	1960	1965
Population totale	9.335.000	10.590.000	10.780.000	11.940.000
- dont population urbaine	2.580.000	3.250.000	3.330.000	3.860.000
- dont population rurale.	6.755.000	7.340.000	7.450.000	8.080.000
Main-d'œuvre non agricole	1.275.000	1.560.000	1.590.000	1.940.000
- dont main-d'œuvre urbaine	840.000	1.080.000	1.110.000	1.290.000
- dont main-d'œuvre rurale	435.000	480.000	480.000	650.000
Main-d'œuvre agricole (hommes et femmes) ..	(1) 2.950.000	3.230.000	3.280.000	3.390.000
Main-d'œuvre totale (population active)	4.225.000	4.790.000	4.870.000	5.330.000

(1) On a supposé que dans l'agriculture et en milieu marocain, à tout homme actif correspondait une femme active, puisque d'une façon générale les femmes participent aux travaux agricoles. Cette façon de procéder explique les différences importantes entre les chiffres de population active donnés dans ce tableau et les chiffres donnés dans les résultats du recensement.

Les conclusions suivantes ressortent de ce tableau :

Pendant la période 1960-1965 le volume de la main-d'œuvre doit s'accroître d'environ 450.000 unités ; l'accroissement annuel de la main-d'œuvre sera donc d'environ 90.000 par an pendant la période couverte par le plan quinquennal. Cet accroissement s'explique par la structure par âge très progressive de la population marocaine et par son évolution probable compte tenu de la mortalité.

Il est beaucoup plus difficile de dire comment cet accroissement se répartira entre les villes et les campagnes, entre les activités agricoles et les activités non-agricoles. Mais il est probable que l'exode rural et le développement d'un secteur économique non-agricole dans les campagnes provoqueront une augmentation beaucoup plus rapide de la main-d'œuvre non-agricole que de la main-d'œuvre agricole. Les hypothèses qui ont permis d'arriver aux résultats consignés dans le tableau ci-dessus font conclure à une augmentation d'environ 70.000 unités par an de la main-d'œuvre non-agricole et d'environ 20.000 unités par an de la main-d'œuvre agricole, c'est-à-dire respectivement de 350.000 et de 100.000 unités pendant la durée du plan quinquennal.

Les accroissements annuels de la main-d'œuvre calculés sont des différences entre le volume des jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail et le volume de ceux qui « sortent » annuellement de la main-d'œuvre par décès ou par vieillissement. L'effectif de la génération des jeunes qui arrivent à l'âge de travailler d'environ 200.000 en 1955 passera en 1965 à 250.000.

§ 2. L'EMPLOI ET LE SOUS-EMPLOI DANS LES CAMPAGNES

Les personnes actives à la campagne se livrent à deux sortes d'activités :

— activités agricoles : culture et élevage,

— activités non-agricoles : certaines de ces activités trouvent un débouché direct dans les campagnes : artisanat de production (textile notamment), artisanat de réparation, commerce, construction, petite industrie de transformation de produits agricoles (moulins à huile et à grains) ; d'autres activités trouvent un débouché hors de la campagne : mines, crin végétal, alfa, fabrication de tapis, distillation de plantes à parfum. Il faut mettre à part les travaux publics qui utilisent les travailleurs pour une période de temps limité.

Aucune donnée chiffrée récente n'existe sur ces activités non-agricoles dans les campagnes, à l'exclusion des mines. Le recensement de 1951-1952 de la zone sud du Maroc montre qu'elles sont relativement importantes puisqu'elles occupaient à cette époque environ 380.000 personnes actives. Ce chiffre représentait 35 % de main-d'œuvre non-agricole, 13 % de la main-d'œuvre des campagnes au Maroc en 1952.

Sans qu'on puisse fournir des données quantitatives certains phénomènes semblent montrer l'augmentation du sous-emploi et du chômage dans ces activités : la diminution de l'activité textile dans les campagnes de plus en plus ouvertes aux produits industriels de friperie ; la fixation autour des centres miniers de nombreux chômeurs qui vivent aux dépens de ceux qui ont un emploi.

Les activités agricoles ne sont pas caractérisées à proprement parler par le chômage mais plutôt par un sous-emploi chronique, d'importance variable suivant les époques de l'année, suivant les régions et suivant les modes de faire-valoir. Ce sous-emploi peut être grossièrement estimé pour l'ensemble du Maroc.

Des calculs ont été faits sur la base des moyennes agricoles de 1950 à 1954 et de temps de travail indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nombre et journées de travail par hectare suivant la nature des spéculations :

Cultures	Cultures modernes	Cultures traditionnelles
Blé	5,5	28
Orge	9	32
Légumineuses	19	30
Maïs	7,5	34,5
Riz	12,5	
Coton	187	201
Tabac	284	
Agrumes	153	
Vigne	54	
Cultures maraîchères	200 à 300	

Les résultats auxquels on aboutit sont les suivants :

Activités agricoles	Nombre de journées de travail (zone sud)
Céréaliculture	120.000.000
Terre ensemencée autrement qu'en céréales.	28.300.000
Vignobles et plantations arbustives	26.575.000
Elevage	72.000.000
Alfa	765.000
TOTAL.....	247.640.000

Aux alentours de l'année 1952, on peut donc estimer que le nombre total de journées de travail fournies en un an par les agriculteurs du Maroc était d'environ 250.000.000.

Si l'on estime, comme on l'admet de façon courante, que le plein-emploi dans l'agriculture est atteint lorsque les hommes actifs effectuent 250 journées de travail par an et leurs femmes 150 journées, c'est-à-dire lorsque les couples fournissent 400 journées de travail par an, la main-d'œuvre agricole en 1952 (zone sud) représentait un potentiel de 514.000.000 journées de travail.

Rapportant le potentiel aux journées de travail effectivement faites, on voit *qu'aux environs de* 1952 *la population agricole était sous-employée à environ* 50 %.

Ce sous-emploi aurait dû augmenter depuis lors sous l'influence d'une forte poussée démographique plus rapide que la progression du travail à la campagne.

Le sous-emploi n'est pas contradictoire avec l'existence de périodes de pointe (moissons, labour par exemple) où dans une région la main-d'œuvre locale ne suffit pas pour les travaux agricoles ; ainsi s'expliquent les mouvements de travailleurs saisonniers à travers l'ensemble du Maroc. Le sous-emploi agricole paraît particulièrement généralisé pendant les trois premiers mois de l'année.

Le sous-emploi est fort variable suivant les régions.

Les régions dans lesquelles la situation est devenue très grave sont :

— Le Tafilalt,
— Les cercles de Midelt et de Khénifra,
— Les régions d'Agadir,
— Les régions d'Ouarzazate,
— Les régions de Marrakech.

L'utilisation la plus intensive de la main-d'œuvre agricole se trouve réalisée dans la région de Rabat, exception faite pour le territoire de Ouezzane.

§ 3. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE DANS LES VILLES

Les seules données précises en matière de chômage urbain résultent de l'enquête sur l'emploi menée en mai 1958 par le Service central des statistiques à Casablanca. A été considérée comme chômeur toute personne cherchant du travail et n'en trouvant pas.

Les principaux enseignements de cette enquête furent les suivants :

20 % de la main-d'œuvre est en chômage à Casablanca. Ce pourcentage est très élevé, d'autant plus que la main-d'œuvre ne représente que 30 % de la population totale à Casablanca.

Ce chômage est durable : la moitié des travailleurs sans emploi sont chômeurs depuis plus d'un an.

Ce chômage frappe surtout les jeunes : 2 chômeurs sur 3 ont moins de 35 ans.

Si les travailleurs licenciés constituent presque la moitié des chômeurs (44 %), les autres types de chômeurs : jeunes, ruraux, anciens artisans ou commerçants sont en majorité.

L'importance du chômage par branche est donnée dans le tableau ci-dessous.

Nombre de travailleurs occupés et en chômage pour 100 travailleurs appartenant à une branche d'activité collective :

Branche	Travailleurs employés	Chômeurs	Total
Industrie des métaux	76	24	100
Bâtiment et travaux publics ...	54	46	100
Textile et cuirs	85	15	100
Industries alimentaires	81	19	100
Autres industries	83	17	100
Transports	92	8	100
Commerce	91	9	100
Professions libérales et administratives	90	10	100
Services	85	15	100
TOTAL.....	78	22	100

Il existe un sous-emploi visible. Pour 4 personnes ayant un emploi, une travaille moins de 40 heures par semaine.

Mais le sous-emploi prend surtout des formes cachées. Tout d'abord, le faible taux d'activité des jeunes et des femmes est certainement influencé par la difficulté de trouver du travail : des gens qui n'ont pas de travail et n'en cherchent pas dans une situation de sous-emploi en chercheraient dans une situation de plein-emploi. Mais surtout, il y a une prolifération d'emplois dans des secteurs économiques parasitaires. Sur 100 personnes qui ont un emploi 62 travaillent dans le secteur tertiaire, dont 23 dans le commerce. L'hypertrophie de ce tertiaire peu qualifié manifeste un sous-emploi occulte.

Une autre caractéristique fondamentale du chômage est l'absence presque totale de qualification des chômeurs ; ceux-ci sont des manœuvres dont les aptitudes sont très limitées.

Dans quelle mesure les conclusions valables pour Casablanca sont-elles généralisables aux autres villes du Maroc ? Le chômage est sans doute un peu moins important dans les autres villes qu'à Casablanca ; cette dernière a été particulièrement atteinte par la crise du bâtiment. Les caractéristiques du sous-emploi occulte, qui sont structurelles, doivent être assez semblables partout.

A cet égard les très faibles rémunérations acceptées par des travailleurs afin de gagner le minimum nécessaire pour subsister sont particulièrement significatives.

Par ailleurs, il est certain que le chômage s'est aggravé durant les dernières années dans les villes sous l'influence de l'accroissement de la population urbaine (exode rural et poussée démographique) et à cause de la récession du bâtiment et des industries annexes du bâtiment.

§ 4. RESUME

En résumé, on peut estimer que, théoriquement, la force de travail disponible en 1965 sera composée comme suit :

Main-d'œuvre cherchant du travail en 1965 :

Origine / Classification	Main-d'œuvre agricole	Main-d'œuvre non-agricole	Total
Croît démographique	110.000	350.000	460.000
Sous-emploi dans l'agriculture :			
- hommes	820.000	—	820.000
- femmes	820.000	—	820.000
Chômage urbain	—	220.000	220.000
TOTAL.....	(1) 1.750.000	570.000	(1) 2.320.000

(1) Dont 820.000 femmes.

L'année 1952 a été choisie comme l'année de base pour faire le calcul donné ci-dessus. Mais comme on a pu constater à certains indices, une augmentation du sous-emploi et du chômage dans plusieurs secteurs économiques, les chiffres donnés ci-dessus devront être considérés comme des chiffres minima.

Les conclusions résultant des faits mentionnés apparaissent très graves pour l'avenir de l'économie. Aussi est-il nécessaire de faire un effort considérable.

Section III. — LA MOBILISATION NECESSAIRE DE L'EPARGNE-TRAVAIL

Le chômage et le sous-emploi engendrent des souffrances considérables ; ils signifient la misère, l'incertitude du lendemain pour de très nombreuses familles ; ils engendrent une très grande inégalité dans la répartition des revenus. *Ils sont le plus grave des problèmes sociaux* au Maroc.

Mais le sous-emploi et le chômage sont aussi un des plus graves problèmes économiques du Maroc. Un chômeur est un homme qui ne crée aucune richesse. Un sous-employé est un homme qui crée moins de richesse qu'il n'en serait capable. Autrement dit le chômage et le sous-emploi doivent être considérés comme l'inutilisation d'un puissant potentiel de production, comme un gaspillage économique d'une ampleur considérable dans un pays où l'augmentation de la production est indispensable et pressante afin d'élever le niveau de vie moyen de la population encore très bas.

§ 1. LES PERSPECTIVES DE L'EMPLOI DANS LE CADRE DES SOLUTIONS ECONOMIQUES ACTUELLES

Jusqu'à présent, le développement économique a trouvé sa source au Maroc dans les capitaux privés ou publics qui ont permis de procéder à des investissements nouveaux. Les investissements nets réalisés déterminaient une certaine augmentation du volume de l'emploi. Les techniques de production adoptées étant les techniques modernes des pays développés.

A titre d'exemple, voici quelques chiffres d'investissements nets nécessaires pour créer un emploi permanent dans les industries suivantes avec des technologies de pays développés (1):

	francs
— Bâtiment et travaux publics	400.000
— Industrie textile mécanisée	5.000.000
— Raffinerie de sucre	4.000.000

(1) Ces chiffres sont uniquement relatifs aux emplois créés directement dans l'entreprise qui a investi. La création d'un nouvel emploi dans l'industrie engendre un accroissement d'emplois dans d'autres secteurs (commerce, transport, administration), qui exigent généralement des investissements par emploi inférieurs à ceux de l'industrie.

— Cimenterie	6.000.000
— Mine mécanisée	7.000.000
— Fonderie de zinc	15.000.000
— Industrie chimique lourde	6.500.000

Ces chiffres traduisent une réalité économique fondamentale : pour créer un emploi nouveau des « moyens de travail » nouveaux doivent être créés : machines dont l'ouvrier aura besoin ; transformations foncières, culturales et modifications des spéculations agricoles qui permettent d'employer plus de main-d'œuvre... Ces machines, ces transformations nouvelles « coûtent de l'argent ». Les investissements nécessaires pour créer un emploi supplémentaire varient selon les secteurs économiques et au sein d'un secteur déterminé selon les technologies employées. D'une manière générale, les investissements nécessaires pour créer un emploi supplémentaire sont beaucoup plus importants dans l'industrie lourde que dans l'industrie légère, beaucoup plus importants si l'on emploie des technologies très avancées que si l'on emploie des technologies rudimentaires.

La création de périmètres irrigués, de routes au moyen de tracteurs, pelles mécaniques et buldozzers réclame des moyens matériels importants qui coûtent chers ; la création de ces mêmes périmètres, de ces mêmes routes à la pelle et à la pioche ne demandent qu'un capital technique de très faible valeur.

Deux raisons impératives exigent que de nouveaux emplois soient créés tous les ans au Maroc.

1. La poussée démographique : chaque année 90.000 personnes de plus cherchent un emploi, c'est-à-dire des moyens pour vivre.

2. L'existence actuelle d'un sous-emploi et d'un chômage considérables qui doivent progressivement disparaître.

En estimant que la création d'un emploi nouveau exige, avec les techniques modernes employées, un investissement net, d'au moins un million de francs en moyenne pour l'ensemble de l'économie (chiffre peut-être au-dessous de la réalité), le simple maintien des taux actuels de sous-emploi et de chômage (qui signifie l'augmentation du nombre de sous-employés et de chômeurs par suite de la poussée démographique) exigerait des investissements nets annuels d'au moins 65 milliards.

Or les investissements bruts totaux prévus dans le plan quinquennal sont de l'ordre de 170 milliards par an. Les amortissements ont été estimés à 60 milliards par an. Les investissements nets seront donc en moyenne d'environ 110 milliards par an.

Cependant pour évaluer les répercussions de cet investissement net sur l'emploi il est nécessaire d'en déduire les sommes investies l'année précédent le démarrage du plan dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, soit 30 milliards. En effet, ces investissements ont

fourni un certain nombre d'emplois non-permanents qui, pour être maintenus, exigeraient un investissement du même ordre dans ce secteur.

Il reste donc un investissement de 80 milliards dont on pourra attendre une incidence directe sur le marché de l'emploi.

Suivant l'hypothèse donnée ci-dessus ce montant investi devrait créer environ 80.000 emplois nouveaux annuels soit un total de 400.000 emplois dans la période du plan.

Un calcul plus direct basé sur les travaux du plan permet une approche des perspectives d'emploi par secteur économique. Il a été estimé que le total des emplois directs créés sera de l'ordre de 220.000.

A ce total il faudra ajouter :

— les emplois indirects qui seront créés dans les secteurs de production de biens et de services,

— les emplois temporaires créés à l'occasion de la réalisation des différents projets,

— l'accroissement des effectifs des administrations centrales, régionales et locales (infirmières, instituteurs, etc...),

— l'accroissement d'emploi résultant de la marocanisation de plus en plus poussée des postes actuellement occupés par des étrangers.

En définitive le montant total des emplois nouveaux créés dans toutes ces catégories restera sans doute inférieur à 400.000.

Nous pouvons donc conclure :

1. Le montant des investissements nets prévu est insuffisant pour entraîner une diminution des taux de sous-emploi et de chômage.

2. Si les techniques de production et le montant annuel des investissements nets restent ce qu'ils sont actuellement et comme prévus dans le plan, le Maroc comptera probablement plus de chômeurs en 1964 qu'en 1960.

3. Afin de résoudre le problème de sous-emploi et de chômage il est nécessaire de lancer des actions supplémentaires à celles qui sont prévues dans le plan.

Ces actions devront être entreprises dans le cadre d'une politique d'emploi qui devra prévoir la recherche et l'application de nouvelles solutions.

§ 2. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le principe central de la politique de l'emploi devra être la « *mobilisation de l'épargne-travail* ».

A cette fin il est nécessaire :

— de mobiliser les populations rurales à des travaux productifs conformes aux perspectives de développement économique du plan (travaux agricoles, travaux d'aménagement ruraux, travaux d'infrastructure utiles).

— d'intensifier le développement des industries de transformation grosses utilisatrices de main-d'œuvre.

— de promouvoir des technologies à fort coefficient de main-d'œuvre dans le cas où cette possibilité existe sans porter préjudice aux impératifs de la rentabilité.

Soulignons qu'il existe au Maroc de nombreuses possibilités d'application d'une politique d'emploi basée sur ces principes.

Une telle politique de développement à fort coefficient d'emploi se justifie d'ailleurs économiquement :

— La comparaison entre le prix du marché de la main-d'œuvre d'une part et le prix d'équilibre théorique de la main-d'œuvre d'autre part, montre qu'il existe au Maroc une sous-estimation de la quantité de main-d'œuvre disponible — en d'autres termes la main-d'œuvre semble trop chère relativement à sa productivité, ce qui n'est pas toujours justifié.

Suivant le même raisonnement la comparaison du prix du marché et du prix d'équilibre théorique du capital montre qu'il y a une surestimation de la quantité de capital disponible, autrement dit le prix effectif du capital est inférieur à sa rentabilité. Dans ces conditions il y a donc une tendance à une utilisation trop forte de capital et trop faible de main-d'œuvre dans le processus de développement, utilisation qui ne correspond pas toujours à la situation réelle du marché de ces deux facteurs.

Dans ces conditions on court le risque de ne pas utiliser d'une façon optimale les moyens et ressources disponibles dans le pays.

Nous pouvons ainsi dégager deux lignes directrices pour une politique de l'emploi adaptées aux conditions du pays :

— en premier lieu on doit s'orienter vers l'adoption des technologies à haute intensité de main-d'œuvre dans certaines branches de l'économie.

— en second lieu le développement économique sera d'autant plus favorisé que le pays parviendra à trouver les technologies les mieux adaptées à la structure économique actuelle ce qui signifie pour le Maroc de trouver l'équilibre entre :

a) l'adoption des technologies à fort coefficient de capital dans certains secteurs économiques qui doivent constituer la base d'un processus de développement cumulatif.

b) l'application des techniques à fort coefficient de main-d'œuvre dans les secteurs économiques où celle-ci est possible sans que la rentabilité soit sensiblement diminuée dans le processus de production.

Cette dernière orientation devra être trouvée dans le cadre de la politique d'emploi. En effet, dans le cas où il existe un sous-emploi ou un fort chômage, c'est un impératif pour le Maroc de créer des emplois nouveaux pour les chômeurs qui ont actuellement une productivité du travail égale à 0.

Il est probable qu'un chômeur qui est mis au travail augmente sa consommation. Compte tenu de ce fait il conviendra de rechercher dans le cadre de cette politique d'emploi des conditions de mise au travail telles que la valeur de l'accroissement de la consommation ne soit pas supérieure à la valeur de l'augmentation de la production que crée un emploi nouveau.

Le nombre d'emplois créés par un investissement donné sera d'autant plus grand que le capital prévu pour la création ou le développement de certaines productions sera faible. Mais on a souvent remarqué que la production par travailleur dépend nettement du capital par tête ou encore du montant investi par emploi.

Ceci n'est cependant vrai que dans un sens très général. Il n'y a pas en effet qu'une seule relation entre ces deux variables : investissement et production par tête. Pour la même quantité de capital investie par unité de main-d'œuvre la production varie beaucoup suivant les différentes entreprises d'un même secteur économique.

Ces variations dépendent des technologies de production, l'efficacité de l'organisation du travail, ainsi que d'autres facteurs qui ont une influence directe sur la productivité de la main-d'œuvre.

L'harmonisation de l'objectif emploi et la recherche de la maximalisation de la production nationale nécessite donc des études approfondies sur les relations investissement - emploi d'une part, production d'autre part (cette dernière relation établit les relations entre l'investissement et la production).

§ 3. LES SOLUTIONS CONCRETES A METTRE EN ŒUVRE

La situation actuelle est tellement grave que rien ne doit être négligé dans l'immédiat afin d'améliorer la situation du marché de l'emploi.

Dans la période 1960-1964 les actions suivantes seront réalisées :

— Dans le cadre de l'industrialisation le développement et l'expansion des branches qui sont caractérisés par un processus de production à haut coefficient de main-d'œuvre. La mise en place de technologies qui utilisent le plus de main-d'œuvre possible sera encouragée, les marchandises produites restant vendables à des prix concurrentiels.

— Adapter les consommations locales aux productions nationales et réciproquement. Certains articles marocains ne supportent pas la concurrence des articles importés à prix de revient égal ou même inférieur, parce que ces derniers satisfont mieux à la mode : chaussures, ameublement, confection par exemple. Une double action est dans ce cas nécessaire. Un plus grand effort doit être consenti par les producteurs nationaux afin de satisfaire la demande locale ; la consommation des particuliers doit éventuellement être orientée par les pouvoirs publics. Tout ce qui favorise la consommation de produits qui peuvent être fabriqués sur place, à des prix de revient qui ne sont pas supérieurs à ceux des produits importés, développe l'emploi national.

— Provoquer l'utilisation intensive des terres entourant les douars (réalisation de jardins familiaux, plantation d'arbres fruitiers) et des terres entourant les villes afin de développer la culture maraîchère qui exige de très nombreux emplois et qui trouvera un débouché immédiat dans le marché urbain.

— Mettre en valeur toutes les richesses naturelles du pays, afin d'arriver à l'utilisation optima des facteurs de production et des ressources. La planification régionale devra permettre de réaliser cet objectif. Il se trouve partout dans le pays des ressources non ou mal utilisées. Des petites irrigations possibles dans quelques régions, l'aménagement touristique, petites industries de toutes sortes, le développement d'unités de distillation de plantes à parfum sont des exemples qui seront encouragés.

— Développer la formation professionnelle de manière à remplacer progressivement les travailleurs étrangers par des travailleurs marocains d'une qualification équivalente. Ne laisser immigrer que les techniciens nécessaires à l'économie marocaine et ne pouvant être trouvés sur place. L'ensemble de cette politique doit être poursuivie en tenant compte de deux exigences :

— Marocaniser,

— Ne pas faire baisser la production par manque de cadres et techniciens suffisamment compétents.

Cependant, l'ensemble de ces actions ne permettront pas de résorber le sous-emploi et le chômage actuel. Les solutions aux problèmes du sous-emploi et du chômage touchent aux structures mentales, économiques et administratives de la nation.

Le problème posé n'est plus de savoir s'il est souhaitable ou non de faire travailler la partie inemployée ou sous-employée de la population avec des méthodes économiques nouvelles puisqu'il n'y a pas d'issue hors de cette solution, mais de chercher comment y arriver.

Il s'agit de mobiliser l'épargne-travail qui représente ce potentiel à des fins d'investissements.

Les efforts principaux de mise au travail de la population seront portés dans les secteurs :

— de l'agriculture : aménagements fonciers : travaux d'irrigation, de faid, reboisement, travaux de D.R.S., épierrage, dédoumage et arrachage du jujubier afin que les cultivateurs puissent augmenter les

surfaces cultivées ou modifier les spéculations agricoles en développant des cultures industrielles, maraîchères et fruitières qui utilisent beaucoup plus de main-d'œuvre et procurent de plus hauts revenus que les céréales. Il a été justement remarqué que de gigantesques travaux d'aménagement foncier avaient été menés du temps des Saadiens, sans aucun moyen mécanique évidemment, avec la seule force de travail des paysans. Pourquoi n'en serait-il pas de même aujourd'hui moyennant les réformes de structures administratives et agraires nécessaires ?

— du bâtiment et des travaux publics : construction de logements, d'écoles, travaux d'infrastructure, aménagement de routes, chemins tertiaires, pistes.

— de la petite industrie productrice de biens de consommation dans les campagnes.

§ 4. LA REMUNERATION DES TRAVAILLEURS

Dans le cadre de la politique d'emploi la question de la rémunération des travailleurs reste un problème difficile à résoudre.

L'usage intensif de la main-d'œuvre pour réaliser un certain nombre de travaux d'équipement est nécessité par le faible montant d'argent disponible au Maroc afin de réaliser des investissements d'une part et par l'absence ou la faiblesse d'investissements dans certains secteurs d'autre part.

L'utilisation massive de main-d'œuvre dans ces travaux nouveaux suppose donc que celle-ci sera peu ou très peu rémunérée suivant la nature des travaux.

Il faut choisir : les moyens de paiement sont limités ; si l'on veut éviter l'émission inconsidérée de monnaie et l'inflation subséquente, on est contraint d'employer une minorité de travailleurs, payés au salaire minimum légal, ou bien d'employer des masses importantes de travailleurs très peu rémunérées.

Il est difficile de définir des orientations générales pour la solution qui couvre tous les cas pendant la période 1960-1964.

Toutefois, il est vrai que la mise au travail des grandes masses de travailleurs avec des techniques peu capitalistiques ne donne qu'une productivité relativement basse. Or, du point de vue économique le coût de la main-d'œuvre doit correspondre à son rendement. Donc si l'on veut mettre au travail une forte proportion de la main-d'œuvre disponible, il faut accepter une moindre productivité par tête et par conséquent un niveau de salaire plus faible que dans une formule utilisant beaucoup de capital et peu de main-d'œuvre.

Vu le caractère grave du problème de chômage et du sous-emploi, il apparaît qu'il est préférable d'employer plus de main-d'œuvre, quitte à lui verser en moyenne de faibles rémunérations mais par-là à la fois augmenter la capacité nationale de production au maximum, et donc augmenter le revenu national aussi rapidement que possible, et diminuer la misère d'un grand nombre de travailleurs.

L'emploi de cette main-d'œuvre actuellement sous-employée ou inemployée serait exclusivement le fait de l'Etat et des collectivités locales. Il n'est pas de développement sans effort et sans austérité, mais ceux-ci ne peuvent être obtenus que dans la mesure où les travailleurs savent qu'ils seront les seuls bénéficiaires de leur effort et de leur austérité.

D'ailleurs seul l'Etat peut mettre en œuvre des moyens suffisants pour arriver à une telle mobilisation sans créer de trop graves déséquilibres dans la nation.

Le secteur moderne de l'économie (mines, industrie...) par contre fonctionnerait suivant sa logique économique propre. En particulier les droits acquis par les travailleurs dans ce secteur ne sauraient être remis en question, en matière de salaire notamment.

Les travaux auxquels la main-d'œuvre serait directement intéressée (aménagement d'une commune rurale de cultivateurs par les membres de la commune, construction de logements par les chômeurs des bidonvilles...) *serait d'autant moins rémunérés qu'il profiteraient plus directement aux intéressés par la suite.* Le versement d'une rémunération minimum apparaît cependant toujours souhaitable comme stimulant au travail.

Les travaux auxquels la main-d'œuvre ne serait pas directement intéressée (constructions de routes par des chômeurs urbains par exemple) *ne pourraient être effectués que sous la direction effective, sans intermédiaire, de l'Etat. Des accords de salaire seraient alors conclus entre le gouvernement et les représentants des travailleurs.* Il serait très souhaitable qu'une partie de la rémunération soit versée en nature, l'autre en espèces. Une partie du versement en nature pourrait être constituée par des repas donnés sur le chantier aux travailleurs. Cette formule aurait l'avantage d'assurer une nourriture satisfaisante aux travailleurs, nécessaire d'ailleurs pour qu'il puissent travailler efficacement.

La mise au travail de la population inemployée ou sous-employée afin de réaliser des travaux d'équipement ne s'effectue pas au détriment du secteur moderne de l'économie marocaine. Au contraire l'augmentation de la production agricole et celle consécutive du pouvoir d'achat des paysans qui doit s'ensuivre, permettra aux industriels de trouver des débouchés accrus dans les campagnes. L'amélioration de l'infrastructure du pays facilitera les échanges économiques et fera diminuer l'importance de l'économie de subsistance au profit de l'économie monétaire. La diminution du sous-emploi et du chômage, améliorera de façon considérable le climat social.

La mise en œuvre et la réalisation d'une politique d'emploi, telle qu'elle a été formulée dans ce chapitre ne peut qu'affirmer qu'en définitive le meilleur moyen pour la nation de promouvoir le développement économique est de se mettre résolument au travail. Telle est la voie que le Maroc a choisie.

DEUXIEME PARTIE

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

CHAPITRE PREMIER

LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Section I. — LES TACHES ASSIGNEES A L'AGRICULTURE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans l'effort que le pays doit entreprendre pour redresser et développer son économie, on doit s'attacher tout particulièrement au progrès de l'agriculture qui doit jouer un rôle fondamental dans le processus de croissance. Pour bien préciser ce rôle et pouvoir assigner ses tâches à l'agriculture, il convient de se placer dans la perspective générale du développement.

Dans l'immédiat il est surtout nécessaire de corriger les déséquilibres majeurs de l'économie — sous-consommation et sous-emploi — par un accroissement rapide de la production et par un plein emploi des forces productives. Mais, en prévision de la croissance à plus long terme, il est également nécessaire de dégager dès maintenant l'accumulation de capital qui permettra l'équipement du pays et le développement de nouvelles forces productives.

Ces résultats sur la *production* et sur le *revenu* auxquels il faut parvenir tant dans la perspective immédiate que dans la perspective à long terme ne peuvent être obtenus que si l'agriculture progresse rapidement.

§ 1. ROLE DE L'AGRICULTURE DANS LA CROISSANCE ECONOMIQUE

I. Dans la perspective immédiate

Dans l'immédiat on ne peut accroître rapidement la production et augmenter le revenu individuel que dans le secteur agricole.

La construction de l'industrie, en effet, est une œuvre de longue haleine. Bien qu'apportant dès maintenant des solutions efficaces au grave problème du sous-emploi par les emplois que son édification et son fonctionnement vont créer, il n'en reste pas moins qu'elle ne portera ses fruits et n'aura une action décisive sur le revenu individuel que dans quelques années.

En agriculture par contre il est possible de corriger la faible productivité actuelle et d'augmenter la production assez rapidement en investissant surtout du travail humain et relativement peu de capital.

C'est donc là qu'il paraît judicieux de rechercher, dans la perspective immédiate, l'augmentation de la production et le plein emploi de la force de travail.

II. Dans la perspective à long terme

A plus long terme la productivité de l'agriculture ne pourra s'accroître que dans la mesure où on la déchargera d'une partie de ses travailleurs. Il sera alors nécessaire que l'industrialisation soit assez poussée pour assurer ce « relais ». Mais cette dernière ne pourra elle-même se développer qu'à partir du progrès du secteur primaire (mines et principalement l'agriculture) qui dans l'état actuel de l'économie peut seul dégager un surplus investissable, couvrir les importations nécessaires en biens d'équipement, etc...

Aussi est-il indispensable que le développement immédiat de l'agriculture soit prévu de telle sorte qu'il contribue à l'industrialisation nécessaire à la croissance économique.

C'est donc dans cette double perspective du développement immédiat et à long terme qu'il convient de préciser les cadres du développement agricole, l'action qu'il convient d'avoir sur la production et l'effet qu'il faudrait rechercher sur le revenu.

§ 2. ACTION SUR LA PRODUCTION

I. Il faut accroître la productivité de l'agriculture

Augmenter la production est surtout possible en accroissant la productivité, c'est-à-dire en *augmentant les rendements* et en cherchant à *régulariser* et à *diversifier* la production,, encore trop soumise aux aléas climatiques.

Ces actions dont on exposera plus loin les moyens doivent se faire dans le respect de certains impératifs essentiels :

— accroître les rendements mais veiller en même temps à la bonne conservation du sol, voire à sa revalorisation,

— la ressource à utiliser en priorité doit être la force de travail actuellement inemployée, c'est-à-dire que l'accroissement des rendements doit surtout représenter un accroissement de travail humain à l'hectare et non un accroissement de capital à l'hectare,

— Les investissements doivent être le plus rapidement rentables, ce qui signifie qu'il faut agir en priorité là où l'on a le plus de chances d'augmenter rapidement la production.

II. Fixation d'objectifs de production en fonction des impératifs du développement à court terme : La satisfaction des besoins nutritionnels

Dans cette perspective il faut chercher à satisfaire au maximum les besoins alimentaires de la population en tenant compte de la sous-alimentation actuelle et des besoins prévisibles.

Il ne faut pas, en effet, envisager de couvrir les besoins nouveaux par des importations alimentaires. Celles-ci accapareraient une part importante des devises obtenues par les exportations et dans cette hypothèse compromettraient l'équipement du pays et bloqueraient son développement.

Dans cette même optique, il est impérieux de chercher à produire sur le sol national la plus grande partie des produits alimentaires actuellement importés (huiles, corps gras, produits laitiers, sucre, etc...). Dans la mesure où la production nationale ne serait pas concurrentielle avec les produits importés (sucre par exemple) il serait même envisageable d'établir des tarifs protectionnistes car l'élévation des prix intérieurs serait compensée par un *emploi productif* des devises actuellement employées à la couverture des importations alimentaires.

Dans l'intérêt même du développement du pays, c'est donc à son propre sol que l'on doit demander en priorité les produits de l'alimentation.

III. Fixation d'objectifs de production en fonction des impératifs du développement à long terme :

— *Participer à la couverture des importations en bien d'équipement.*

— *Fournir de la matière première à notre industrie.*

L'agriculture doit chercher à développer les produits d'exportation en mettant l'accent sur ceux qui sont valorisables après transformation par l'industrie locale. Celle-ci permettra de couvrir une part importante des importations de biens d'équipement. De plus elle doit développer les cultures industrielles propres à satisfaire les besoins du marché intérieur.

§ 3. EFFET SUR LE REVENU

L'augmentation de la production doit s'accompagner de certains effets sur le revenu.

Il est en effet nécessaire en milieu rural.

— d'élever rapidement le revenu individuel,

— de dégager une accumulation d'épargne investissable,

— d'entraîner la formation d'un marché intérieur, plate-forme indispensable de notre expansion.

Ces effets ne seront obtenus que par une *action sur la répartition*, action qui devra être liée à la réforme agraire dans son ensemble.

Ainsi le développement de l'agriculture apparaît-il comme fondamental pour le progrès du pays. Mais pour être profitable il apparaît également que ce développement doit être harmonisé avec le développement des autres secteurs. C'est à cette condition que l'économie nationale toute entière trouvera en elle-même le moteur de sa croissance.

Section II. — LA POLITIQUE AGRICOLE

Une fois définies les perspectives générales du développement agricole, il importe de préciser le schéma général d'évolution de l'agriculture avant d'envisager avec détails les moyens et les actions à entreprendre ; ceci nous conduit à exposer d'abord les éléments d'une politique agricole à long terme.

§ 1. L'ACTION SUR LES FACTEURS DE LA PRODUCTION ET LES CONTRAINTES DE FAIT

Pour répondre à la nécessité d'accroître la production, *il faut agir sur les facteurs de la production* : force de travail, technique et technicité, terre...

Alors que le premier facteur est relativement abondant et mobile, les autres facteurs connaissent des limites plus ou moins contraignantes.

En particulier le facteur terre est caractérisé par une *contrainte absolue*. La terre existe en quantité limitée et la possibilité d'augmenter ses rendements est étroitement liée à une répartition régionale des sols selon leur fertilité. On ne peut donc agir n'importe où, l'action reste déterminée par des données naturelles, sur lesquelles, à la différence des autres facteurs de la production, il est malaisé d'agir. C'est donc à partir de cette donnée absolue que l'on doit opérer les choix fondamentaux de la politique agricole.

A court terme il faut augmenter rapidement la production tout en recherchant le plus possible le plein emploi. Dans cette perspective il paraît clair que si l'on veut augmenter rapidement la production il faut agir en priorité sur les terres où la possibilité d'accroître la production est la plus grande, c'est-à-dire celles où l'élasticité-production est forte. Mais il paraît également clair que pour augmenter l'emploi il faut que cette augmentation de la production ne se fasse pas au prix de l'extensification. Il est donc nécessaire d'agir en priorité sur

les terres où la production peut être accrue le plus rapidement par l'intensification du travail. Sous une autre forme ces secteurs prioritaires seront ceux où l'*élasticité de la production par rapport à l'emploi est la plus grande.*

D'où la nécessité d'agir en premier lieu sur les terres où la production peut être accrue le plus rapidement par l'intensification.

§ 2. DISTINCTIONS ET CARACTERISTIQUES DES TERRES SELON LEUR ELASTICITE-PRODUCTION

La distinction soigneuse des terres selon leur élasticité-production va donc servir de base à l'orientation des priorités en matière de politique agricole.

I. La distinction entre terres de reconversion agricole et terres d'intensification agricole

La distinction entre terres de reconversion agricole et terres d'intensification agricole s'inscrit dans le cadre d'une politique à long terme tenant compte du caractère contraignant de la répartition de la terre et découle des remarques précédentes. On peut en effet grossièrement distinguer :

1. Les terres d'intensification agricole

Ces terres comprennent toutes celles où le rendement à l'hectare peut être fortement accru avec un accroissement de l'emploi à l'hectare ou, à la limite, sans diminution de l'emploi à l'hectare.

C'est sur ces terres qu'il est particulièrement aisé de résorber le *sous-emploi* tout en augmentant la production.

Citons comme exemple les terres qui peuvent être irriguées, celles qui peuvent être mises en valeur par une polyculture intensive en sec (céréaliculture + arboriculture), les terres de grande céréaliculture dans lesquelles il est possible d'associer le travail des machines à un fort taux d'emploi en travail humain ; les terres où l'on peut pratiquer un élevage intensif, etc...

Dans ces terres, d'une manière générale, il est possible d'accroître la productivité par travailleur sans pour cela empêcher l'accroissement de l'emploi.

2. Les terres de reconversion agricole

Ces terres comprennent toutes celles où l'augmentation de la productivité par travailleur ne peut être obtenue qu'au prix d'une « décharge démographique », c'est-à-dire au prix d'une diminution du nombre des travailleurs occupés à l'exploitation de ces sols.

Dans ces terres en effet le rendement par unité de surface est arrivé à un niveau limite et ne peut être accru sinon au prix d'investissements démesurés. La production de ces terres rapportée au nombre de travailleurs diminue chaque année. Par ailleurs la poursuite de l'exploitation de ces terres ne se fait qu'au prix de la dégradation des sols : ce sont des terres sur-exploitées et les cultures que leur fait porter une population trop importante ne correspondent généralement pas aux vocations de ces sols.

La politique consistera donc à reconvertir ces terres en redressant les situations irrationnelles. Ainsi, par exemple, une terre actuellement cultivée en céréales peut avoir une vocation forestière ; le redressement de cette situation irrationnelle entraînera nécessairement une diminution des travailleurs occupés à la production. Mais dans cette situation nouvelle, les travailleurs occupés à l'exploitation forestière, moins nombreux, verront s'accroître la productivité de leur travail.

Autre exemple : reconversion d'une terre actuellement en céréaliculture en terre à élevage extensif.

II. Distinction géographique des terres

Cette distinction des terres ne correspond pas entièrement à une distinction régionale. Elle ne devrait pas nous faire aboutir à une nouvelle division du pays en « Maroc utile » et « Maroc non utile ». Il importe, donc, de tempérer le *critère régional* par un *critère zonal*.

Il est en effet rare de trouver des régions à classer intégralement dans l'une ou l'autre de ces catégories, mais dans chaque région il existe des zones plus ou moins importantes où il est possible d'intensifier l'exploitation du sol.

C'est cette distinction zonale que devront effectuer avec le plus grand soin les services agricoles régionaux chargés d'appliquer le plan.

§ 3. LE SCHEMA GENERAL DE L'EVOLUTION AGRICOLE SUR LA BASE DE LA DISTINCTION PRECEDENTE

Avant de définir la politique à mener dans chacune des catégories de terre reconnues ci-dessus, il importe de préciser quel va être le schéma général d'évolution sur la base de la distinction précédente.

I. L'évolution à long terme

A long terme on doit aboutir au redressement des situations irrationnelles dans les terres de reconversion agricole c'est-à-dire que l'on doit aboutir dans chacune de ces zones à un type de mise en valeur correspondant à leur vocation et permettant l'existence d'une population active inférieure à la population actuelle et orientée vers de nouvelles activités.

Dans cette perspective, il faudra pouvoir absorber l'excédent de population qui ne pourra se nourrir sur ces dernières terres. Or, cette décharge démographique ne pourra s'effectuer que dans la mesure où d'autres secteurs seront à même d'absorber de la main-d'œuvre supplémentaire. Cette évolution est donc liée aux possibilités d'emplois dans le secteur industriel d'une part, dans le secteur d'intensification agricole d'autre part.

La reconversion ne sera donc possible qu'à long terme.

II. L'évolution à court terme

A court terme, c'est-à-dire dans le délai du plan, l'objectif fondamental est d'accroître rapidement la production agricole. Pour cela nous avons montré la nécessité d'agir en priorité sur les terres d'intensification agricole. Mais en raison des nécessités du développement à long terme (équipement et industrialisation) il faut absolument réserver la plus grande partie de l'augmentation de la production agricole pour la formation d'une accumulation de capital permettant cette industrialisation et cet équipement. En conséquence, il apparaît nécessaire de ne pas accroître démesurément la consommation dans les secteurs où la production aura été intensifiée, remarque qui exclut la possibilité, à court terme, de recevoir des travailleurs supplémentaires venant des secteurs de reconversion agricole dans les secteurs d'intensification agricole.

En résumé, l'action d'intensification doit avoir pour résultat premier la résorption du sous-emploi local et plus tard seulement (et éventuellement) une absorption de main-d'œuvre extérieure.

Dans cette attente il paraît fondamental pour la politique immédiate, de chercher à maintenir en place la population active des zones de reconversion. Aussi ne paraît-il pas nécessaire d'y engager, dans l'immédiat, une politique de reconversion qui aurait pour conséquence une diminution de la population active actuellement employée (même mal employée) avant d'être sûrs que cette population pourra être utilisée dans d'autres secteurs de mise en valeur.

Ces impératifs conduisent à adopter deux types de politique pour le court terme selon les secteurs :

— une politique radicale de mise en valeur et de modernisation dans les zones d'intensification agricole,

— et une politique « de reconversion à long terme » dans les zones de reconversion.

1. La politique de mise en valeur et de modernisation

Par des interventions radicales dans le domaine de la modernisation et de la mise en valeur, la politique dans les secteurs d'intensification agricole devra se donner comme objectifs principaux à court terme :

a) d'augmenter rapidement la production pour satisfaire les besoins supplémentaires du pays tant en produits de consommation intérieure qu'en produits d'exportation ;

b) d'avoir un effet sur la répartition pour accroître le revenu individuel dans le cadre d'une politique de plein emploi et de dégager un surplus investissable nécessaire au développement du pays.

2. « La politique de reconversion a long terme » dans le secteur de reconversion agricole

Dans ce secteur l'objectif à atteindre sera double. Il faudra, d'une part, contenir un exode rural trop rapide ; d'autre part, lutter, dans la mesure du possible, contre la dégradation du patrimoine foncier et préparer la reconversion ultérieure du sol.

Pour répondre à ces objectifs, il faut donc s'interdire dans une première phase, les reconversions qui s'imposeraient rationnellement mais qui n'auraient pour résultat qu'un exode rural accéléré. La politique dans ces zones devra donc *retarder* la reconversion et en quelque sorte conserver sur place la population actuelle en cherchant seulement à améliorer ses conditions d'existence dans le cadre du système économique existant, c'est-à-dire en maintenant l'économie de subsistance et d'autoconsommation.

L'action dans ce secteur consistera surtout :

a) à améliorer les conditions d'exploitation actuelles du sol, non pour en accroître la productivité, mais pour en éviter la dégradation.

b) à accroître le revenu individuel et le taux d'auto-consommation par une réforme de la répartition située dans le cadre général de la réforme agraire.

c) à distribuer des revenus nécessaires pour contenir, dans la mesure du possible, l'exode rural en procédant à des grands travaux soit de maintien du capital-sol (D.R.S.) soit d'infrastructure, préparant la reconversion future.

Ces grandes lignes étant définies, il reste maintenant à voir dans quelle mesure l'appareil de production actuel est adapté aux objectifs de cette politique agricole.

Section III. — LES CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE LA REFORME AGRICOLE

Sous-section I. — NECESSITE DES REFORMES PREALABLES

§ 1. LA STAGNATION DE L'AGRICULTURE

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'EXPANSION AGRICOLE EXIGE QUE L'ON S'ATTAQUE AUX CAUSES DE LA STAGNATION ACTUELLE.

I. La stagnation actuelle : mise en évidence

Basée sur les principes de politique agricole que l'on vient d'exposer, *une expansion agricole est possible.* De plus, celle-ci peut s'inscrire dans un développement général qui permette un redressement et déclanche une croissance de l'économie.

Cependant, la mise en œuvre d'une telle politique exige que l'on prenne conscience d'un fait essentiel de l'agriculture : sa *stagnation actuelle.* Elle exige également que l'on en détermine les causes car aucune solution n'est valable si l'on ne s'attache pas à les éliminer.

Le problème agricole est facile à mettre en évidence : alors que la population croît régulièrement de plus de 2 % par an, la production agricole rapportée au nombre d'habitants, non seulement n'augmente pas mais a tendance à diminuer.

A cet égard, on ne saurait mieux montrer la stagnation de l'agriculture qu'en citant les chiffres de production céréalière par habitant depuis trois décennies.

	Production céréalière par habitant
	(en kg)
1931-35	356
1936-40	398
1941-45	358
1946-50	302
1951-55	365

Une autre série de chiffres, également significative, montre bien l'accentuation de l'écart entre les besoins croissants de la population et la production agricole : alors que la population s'est accrue en l'es-

pace de 10 ans de près de 20 %, dans le même temps, la production agricole est restée quasi-constante, comme le prouve l'indice de la production calculé de 1952 à 1959.

1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
179	180	205	222	195	202	170	222	205

Deux constatations essentielles permettent de comprendre cette stagnation : d'une part, la faible productivité de l'agriculture traditionnelle, d'autre part, l'insuffisante diversification de la production.

Faible productivité d'une part : Alors que les rendements en culture moderne pratiquée par les colons restent élevés du fait de l'utilisation de techniques sans cesse améliorées, les rendements en agriculture traditionnelle ne connaissent aucune amélioration comme l'indiquent les principales céréales de 1921 à 1955.

	Blé dur	Blé tendre	Orge
1921-25	6,36	8,58	7,58
1926-30	6,07	5,70	7,10
1931-35	5,86	6,04	7,64
1936-40	4,72	5,51	7,79
1941-45	5,64	5,90	6,70
1946-50	5,75	4,85	7,10
1951-55	6,12	5,80	7,88

les améliorations enregistrées dans certains secteurs étant compensées par les rendements décroissants obtenus lors de l'extension des cultures sur les parcours, les pentes, les zones boisées.

Insuffisante diversification de la production d'autre part :

L'agriculture marocaine reste à prédominance céréalière. A l'exception des cultures maraîchères dans certains périmètres irrigués et sur le littoral atlantique, les cultures autres que céréalières n'intéressent qu'une très petite minorité d'exploitants agricoles. De ce fait, compte tenu de l'irrégularité de la production de céréales trop soumise aux aléas climatiques, il n'est aucun moyen pour les agriculteurs de compenser les baisses de production qu'ils enregistrent. Dans un domaine particulier, celui de l'élevage et des cultures fourragères, notons que cette insuffisante diversification détériore l'équilibre déjà très mauvais entre l'agriculture et l'élevage.

Ainsi, l'immense majorité des agriculteurs voient se restreindre chaque année davantage les possibilités d'assurer leur entretien sur une

terre dont la productivité n'augmente pas, cependant que la population et les besoins alimentaires continuent de croître à une allure rapide.

II. Les raisons de la stagnation

Faible productivité et insuffisante diversification de la production ne sont que des causes apparentes de la stagnation en agriculture. En fait, ces résultats ne peuvent s'expliquer que par les structures et les conditions d'exploitation, causes profondes du problème agricole.

On peut en effet démontrer que les conditions de répartition de la propriété, que les modes d'exploitation, que les conditions de la commercialisation ne permettent à l'agriculture :

— ni de s'adapter aux nécessités d'une agriculture progressive,

— ni de faire face au problème immédiat de la surpopulation rurale.

§ 2. LES STRUCTURES AGRAIRES

LA REPARTITION DE LA TERRE, LES MODES D'EXPLOITATION ET LES CONDITIONS DE LA COMMERCIALISATION SONT CAUSES DE LA STAGNATION ACTUELLE ET S'OPPOSENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'EXPANSION AGRICOLE.

I. La répartition de la propriété

La répartition actuelle de la propriété accroît le déséquilibre entre la production du sol et la population à nourrir.

Il est très difficile d'avoir une idée exacte de la répartition de la propriété — cependant, les recensements de certaines catégories (colons et propriétés marocaines mécanisées), des sondages multiples effectués par le Ministère de l'Agriculture à l'occasion de différentes enquêtes régionales permettent de poser le problème dans ses grandes lignes et de souligner qualitativement au moins, la nature des déséquilibres.

On estime très grossièrement que :

— 5 à 10 % des chefs de foyers vivant de l'agriculture possèdent plus de 60 % de la terre ;

— 50 à 55 % détiennent moins de 40 % des terres ;

— 40 % des chefs de foyers vivant de l'agriculture ne possèdent rien, ou tout au plus ne possèdent qu'un lopin inférieur à 5 kheddam (0,5 ha).

Cette répartition a des conséquences importantes sur la distribution du produit de la terre. Ainsi, dans les exploitations modernisées, 10 % de la production seulement revient aux ouvriers agricoles. Dans les

grandes propriétés cultivées en petites exploitations traditionnelles, 20 à 25 % de la récolte échoit aux paysans sans terre qui y travaillent. Un calcul sommaire montre que, compte tenu de la répartition du produit de la terre, près de 90 % de la population agricole vit du revenu de la moitié de la terre alors que l'autre moitié échoit à 10 % de la population.

Ceci permet de corriger les moyennes : chaque famille dispose en moyenne de 3,5 à 4 ha. Mais compte tenu de la concentration de la propriété, on peut estimer que 90 % des familles ne dispose que d'une superficie inférieure à 2 ha.

Il apparaît donc que la structure de la propriété aggrave le problème de la surpopulation rurale. Elle tend à réduire encore la part de terre disponible pour la majorité des habitants, alors qu'une autre part très importante échoit, sous forme de profits et de rentes foncières, à une minorité de propriétaires.

II. Les modes d'exploitation

Les modes d'exploitation en agriculture, ne satisfaisant ni aux conditions de dimension, ni aux conditions de stabilité de l'exploitation, s'opposent à la formation d'entreprises agricoles modernes susceptibles de s'adapter au progrès agricole.

Les modes et les conditions d'exploitation viennent aggraver la situation issue de la répartition de la propriété en s'opposant à l'augmentation de la production.

L'augmentation de la production est en effet liée à l'existence de *« l'exploitation modernisable »*. Celle-ci doit être d'une certaine dimension pour que puissent être appliqués de manière rentable, des techniques progressives. Elle doit également être stable dans le temps pour que puissent y être entrepris des investissements et travaux de rentabilité très différée, comme par exemple : améliorations foncières, amendements, irrigations, plantations, etc... En corollaire, elle doit garantir la même stabilité à l'exploitant pour que celui-ci soit intéressé aux travaux, à l'investissement à long terme, à la productivité de l'exploitation.

Or, pour des raisons tenant aux modes de faire valoir, aux institutions foncières, à la parcellisation de la terre, ces conditions nécessaires ne sont pas satisfaites en agriculture traditionnelle.

Pour s'en persuader, il n'est qu'à examiner les conditions actuelles de l'exploitation pour les principales catégories de propriétés et d'exploitations traditionnelles :

— la grande et moyenne propriété partagée en petites exploitations ;
— la petite exploitation sur terre melk ;
— l'exploitation des terres de statut collectif ou public.

1. La grande et moyenne propriete partagee en petites exploitations traditionnelles.

A côté d'une minorité de grands domaines cultivés comme les exploitations de la colonisation, l'essentiel de la grande et moyenne propriété est cultivé traditionnellement. Le système d'exploitation se fonde sur le morcellement de la propriété en multiples tenures laissées à des « métayers » de statuts divers : *khammessat, khobza, azzaba.* Ces modes de faire valoir laissent aux métayers selon les contrats : 1/6 à 1/5' de la récolte pour le khammès, 1/4 à 1/2 de la récolte pour le « khebbaz », 1/3 à 1/2 de la récolte pour « l'azzab ». En outre, on rencontre fréquemment un sous-métayage, le kebbaz ou l'azzab embauchant des khammès en sous-métayage.

Le propriétaire ne s'occupe pas de l'exploitation. Une fois les contrats passés, il laisse le métayer cultiver comme bon lui semble et n'intervient plus que lors du partage de la récolte pour percevoir le loyer de la terre et, selon le cas, celui de l'attelage.

Le métayer est embauché à l'année et les enquêtes ont montré que le séjour moyen d'un métayer sur une même exploitation ne dépassait pas trois années consécutives. Aussi, dans une situation précaire, ne touchant qu'une rémunération insuffisante pour son travail, il ne s'intéresse aucunement à l'amélioration de l'exploitation, à l'investissement à moyen et long termes. L'essentiel pour lui est de cultiver avec le moins de frais possibles pour prévenir les risques d'une mauvaise récolte. Pour ces raisons, il est hostile à l'engrais, aux semences sélectionnées, au petit matériel, dont il a à supporter une partie des coûts et dont la rentabilité n'est souvent pas immédiate.

Dans ces conditions, il est facile de comprendre que la combinaison d'un propriétaire à comportement de rentier et d'un métayer à comportement d'ouvrier temporaire au travail insuffisamment rémunéré ne permet pas la constitution d'exploitations stables et permanentes, et la formation d'exploitants attachés à améliorer les conditions d'exploitation et la productivité de la terre.

Or, il est nécessaire de se rappeler que ces exploitations sur lesquelles vit l'essentiel des paysans sans terre, se rapportent à une part importante de la terre cultivée. Sur toute cette terre, la forme des baux ruraux (notamment leur faible durée, limitée à l'année agricole) et la part excessive prélevée par le propriétaire pour le loyer de la terre empêchent toute transformation de l'exploitation et de l'exploitant, tout progrès dans les techniques.

2. La petite exploitation sur terre melk

Dans cette catégorie d'exploitation, le propriétaire est aussi l'exploitant direct du sol (bien qu'il y ait des exceptions : on trouve par exemple des khammès sur des exploitations de 4 à 5 ha en sec). A la différence des exploitants de la catégorie précédente, le produit intégral de son

travail lui revient et en sa qualité de propriétaire, il est poussé à s'attacher à son sol. Mais hormis une faible catégorie — intermédiaire entre les propriétaires moyens n'exploitant pas directement et les petits propriétaires — qui dispose d'une superficie suffisante (10 à 15 ha en sec) et qui la travaille elle-même, on ne rencontre pas « d'exploitations modernisables » chez les petits propriétaires. Ce sont là des facteurs techniques qui interviennent : parcellisation de la terre constamment accrue par les partages successoraux ; éparpillement et exiguité de ces parcelles ; absence de moyens de travail et de capital ; impossibilité d'amortir sur ces petites unités, l'entretien d'un attelage complet, l'achat d'un matériel aratoire nouveau, les dépenses en engrais et semences sélectionnées, etc...

Dans un tel contexte, l'action des Pouvoirs Publics pour moderniser l'exploitation reste inopérante car ces exploitations exiguës sont incapables de profiter des équipements, du crédit financier, de l'aide en conseils techniques qu'ils leur dispensent.

3. L'exploitation des terres de statut collectif ou public.

De nombreuses terres cultivées opposent des obstacles à la formation « d'exploitations modernisables » en raison du statut foncier auquel elles sont soumises et des institutions qui réglementent leur utilisation.

Il s'agit là des terres *collectives,* des terres *habous,* des terres *guich* et des terres domaniales.

a) *Les terres de statut collectif.*

Les terres collectives restent propriété indivise des collectivités (douar, tribu ou fraction de tribu). Quand elles sont cultivables, ces terres sont en principe partagées tous les deux ou trois ans en jouissance usufruitière. Mais ces partages souvent égalitaires aboutissent en fait à une concentration des exploitations aux mains des plus gros exploitants, les autres paysans démunis de moyens de traction ou de capital d'exploitation tendant à redonner leur part en location à taux très faible. En outre, dans une grande partie des plaines atlantiques — le Rharb excepté — ces exploitations nées du regroupement de parts égalitaires tendent à être considérées par les exploitants de fait comme biens appropriés et ne sont plus repartagées.

Le non-partage est le seul effet de cette pseudo-appropriation car malgré tout ces exploitants de fait n'agissent guère comme des propriétaires et n'entreprennent aucun investissement à moyen ou long terme, tel que amendement, amélioration foncière, irrigation ou plantation d'arbres.

Une telle situation maintenue par la pression des gros exploitants, aboutit à un sous-emploi caractéristique des terres collectives qui, du seul fait de leur statut institutionnel ne connaissent aucune amélioration.

En outre, elle aboutit à déposséder de nombreux collectivistes de leur droit de jouissance, aggravant encore la situation des petits exploitants.

Notons encore que certains collectifs trop petits pour être partagés sont laissés bien que cultivables, au parcours, renforçant encore la sous-utilisation de ces terres.

Il apparaît donc clairement qu'aucune « exploitation modernisable » ne pourra exister sur les collectifs tant que les statuts institutionnels resteront inchangés. Cette constatation pose en même temps l'alternative entre la melkisation des collectifs et l'élaboration d'un nouveau statut collectiviste.

Les terres *guich*, qui sont en quelque sorte des collectifs d'Etat, posent des problèmes assez semblables à ceux des autres terres collectives.

Une mention particulière doit être faite pour certaines terres collectives qui avaient été cédées en location perpétuelle ou en aliénation perpétuelle de jouissance. Une partie de ces terres a été récupérée mais n'a pas été rendue aux collectivités. C'est ici l'absence de doctrine de la part de l'Etat qui s'oppose à leur utilisation par les paysans.

b) *Les terres habous.*

Les terres habbous nombreuses et disseminées ne permettent pas non plus la constitution « d'exploitations » et ne peuvent pas être incorporées à d'autres exploitations. C'est ici la courte durée des baux par lesquels elles sont cédées qui s'y oppose. Elles sont en effet louées aux enchères chaque année et il n'est évidemment pas possible de demander au locataire de s'intéresser à l'amélioration foncière, à la plantation d'arbres, à l'investissement, etc...

Du fait de la réglementation institutionnelle, on aboutit là encore à un sous-emploi de la terre.

c) *Les terres domaniales.*

Les terres domaniales (forêts, maquis, merjas, etc...) ne sont en général pas cultivables. Cependant, un grand nombre d'entre elles pourraient l'être si étaient entrepris certains travaux comme les assainissements ou les défrichements. Mais les retards apportés à ces travaux, l'absence d'une doctrine concernant l'attribution de ces superficies nouvelles conduisent également à un sous-emploi de la terre, freinant d'autant la constitution d'exploitations modernes sur celle-ci.

Il apparaît en définitive que les modes d'exploitation actuels en agriculture traditionnelle, s'opposant à la formation d'exploitations « modernisables » ont une très grande responsabilité dans la stagnation actuelle de l'agriculture.

Sous-section II. — PRINCIPES ET MODALITES D'UNE REFORME AGRICOLE

§ 1. LES PRINCIPES

I. Il faut créer les conditions d'une meilleure répartition de la production

L'objectif premier d'une réforme agricole doit être de créer les conditions d'une meilleure répartition de la production car la situation actuelle est essentiellement issue d'une trop inégale répartition, que celle-ci provienne de la répartition de la terre ou bien des rapports et des formes d'exploitation.

Dans ce but, la Réforme Agricole se propose de réduire les écarts existants entre les différentes catégories de propriétaires et les paysans sans terre. A cet effet, il sera procédé à la distribution au profit de ces derniers et des plus petits propriétaires du produit de toutes les terres qui pourront être contrôlées par l'Etat et sur lesquelles ils seront appelés à travailler. En outre, quand il s'agira d'exploitations à bail, il conviendra d'appliquer des formules rémunérant plus justement le travail du preneur à bail et lui donnant progressivement un véritable statut d'exploitant, du type fermage ou métayage.

La Réforme Agricole se basera ainsi sur la distribution de terres en jouissance usufruitières et sur la transformation des baux ruraux. Ces interventions permettront de parvenir à de nouvelles formes d'exploitation, sur la base desquelles sera effectivement promue la relance agricole.

II. Il est nécessaire de mettre en place de nouvelles formes d'exploitation : Les unités de production

L'augmentation de la productivité en agriculture est liée à l'adoption de nouvelles techniques. Or, celles-ci ne peuvent être mises en œuvre de façon rentable que sur la base d'un certain type d'exploitation caractérisé par un certain format et une certaine organisation.

La notion de format optimum de l'exploitation est essentielle. Une petite exploitation peut être cultivée de façon intensive mais supporte mal les charges d'un équipement complet. Une grande exploitation amortit plus facilement son équipement mais est forcément cultivée d'une manière plus extensive.

Il existe pour chaque classe de terre, et pour chaque plan de culture, un format optimum de l'exploitation pour lequel l'écart entre le produit brut et les charges d'équipement est le plus grand : ce format correspond à ce qu'on peut appeler une *unité de production.*

Pour le déterminer, il importe d'abord de trouver la surface minimum sur laquelle l'équipement reçoit un plein emploi. Certaines améliorations foncières dont le prix de revient est constant à l'unité de surface sont indépendantes du format de l'exploitation (encore que ces améliorations doivent s'adapter au plan de culture), mais le matériel et les bâtiments d'exploitation, sont liés plus directement :

— le matériel lourd n'est utilisé à plein que sur 50 ha en irrigué (tracteur de 25 CV) et sur 400 ha en sec (tracteur de 35 CV),

— un lot de petit matériel de culture (charrue, cultivateur, semoir) est utilisable sur 10 ha,

— en irrigué, une batterie de siphons nécessaire à la manipulation d'un « module » d'eau n'est utilisée à plein que sur 40 à 50 ha,

— une étable ne peut être construite pour une ou deux bêtes : il faut tenir compte du travail que peut fournir un berger ou un vacher.

Les premières études qui ont été faites sur le format optimum dans les périmètres irrigués donnent des formats allant de 30 à 80 ha, suivant le plan de culture choisi. Une moyenne couramment admise est 50 ha. Elle correspond approximativement, en périmètre irrigué, à la surface sur laquelle est utilié un « module » d'eau. Ce dernier point est important à noter car le « module » qui créé des obligations entre les usagers est un facteur d'unité.

En culture sèche, l'Opération Labour a montré que la superficie optimum pour une mécanisation qui tiendrait compte des limites que l'on veut lui donner en raison du sous-emploi rural et des obligations d'emploi, se situe aux alentours de 400 ha.

Quoi qu'il en soit, il est dangereux de se lancer dans la dépense d'un équipement complet et rationnel sur une exploitation dont le format n'est pas satisfaisant.

Du reste, le paysan en a parfaitement conscience, quelques soient les moyens financiers dont il peut disposer. S'il ne possède qu'une petite parcelle, il préférera garder son attelage traditionnel et continuer à cultiver, à peu de frais, de l'orge et du maïs. S'il est à la tête d'une grande propriété irrigable, il n'équipera à l'irrigation qu'une surface limitée, laissant le reste en culture extensive. Toutes les expériences qui n'ont pas appliqué cette règle ont abouti à des résultats mauvais, et parfois même catastrophiques.

Outre ces arguments basés sur la notion d'amortissement de l'équipement, on doit souligner que la constitution d'exploitations vastes est le seul moyen de remédier à l'insuffisante diversification de l'agriculture, notamment en ce qui concerne le développement des cultures fourragères. L'association culturale qui n'est pas possible sur 5 ou 10 ha le deviendra parfaitement sur 200 ou 400 ha.

La réforme agricole devra donc se donner comme objectif d'obtenir des exploitations d'un format satisfaisant, adaptées aux conditions de la modernisation des techniques, de la rentabilité et de l'emploi. Pour y parvenir, il est essentiel de résoudre la contradiction existant entre les exploitations de petit format qui caractérisent l'agriculture traditionnelle et l'exploitation souhaitable, du format optimum.

La formule la plus efficace est celle de la *coopérative paysanne de production* qui regrouperait de multiples petites exploitations. Au terme final les paysans assumeraient seuls et sans intervention extérieure, la responsabilité de l'exploitation collective. Tout en restant possesseurs de leur part de sol, ils possèderaient en commun le matériel, effectueraient selon un plan commun les travaux agricoles essentiels, procèderaient en commun à leurs achats, à leurs ventes.

En fait, une telle solution est inapplicable immédiatement. Il faut procéder progressivement. Dès le démarrage de la Réforme Agricole on doit, sur la base de la nouvelle répartition des exploitations, engager les paysans à accepter des *formes collectives d'exploitation.* L'Opération Labour a démontré qu'une telle formule était valable en ce qui concernait certaines opérations. Elle a ainsi permis de dépasser l'obstacle de la parcellisation, d'associer les paysans, de leur faire accepter des obligations collectives et d'augmenter la production sur ces bases. Une formule collective du même genre pourrait aisément intervenir en irrigué.

En outre, il est possible aux paysans de se grouper, dès maintenant, en coopératives d'achat de semences et d'engrais, en coopératives de vente de leurs produits agricoles.

Ces formes collectives d'exploitation se justifient également en tant que support du crédit agricole car le crédit, qui s'adresse actuellement à une majorité d'exploitants insolvables ou difficilement solvables, est surtout un crédit « d'assistance » plus qu'un crédit véritablement « économique ».

Ainsi, par toute une série de paliers progressifs, différents selon les caractéristiques locales, les types de terres touchées ou non par la redistribution, les types d'exploitations actuelles (faire valoir direct ou indirect) etc... la paysannerie parviendra au type d'exploitation le plus rationnel.

Toute la réforme agricole devra donc chercher à faire accepter des formes collectives d'exploitation aux paysans et s'orientera vers la constitution de coopératives. Sur la base de la nouvelle législation foncière et contractuelle définie par la Réforme, l'Etat interviendra en priorité auprès des paysans qui accepteront ces formules et leur consentira dans tous les cas une aide préférentielle (1).

---

(1) *La définition précise des dimensions optimum de l'exploitation qui relève de considérations techniques, devra être effectuée localement. Le rôle de la Réforme Agricole sera de donner les moyens de parvenir à la constitution de ces exploitations.*

III. Résumé des objectifs de la Réforme Agricole

Pour remédier aux déficiences actuelles de l'agriculture et considérant que celles-ci sont dues à des conditions structurelles paralysant le progrès, l'Etat entreprendra une Réforme Agricole.

La Réforme Agricole se donnera pour premier objectif de créer les conditions d'une meilleure répartition de la production dans le but de réduire les écarts de revenu existant entre les différentes catégories de propriétaires et les paysans sans terre et notamment de faire disparaître les obstacles de nature contractuelle qui s'opposent au progrès agricole. Ce premier aspect de la réforme permettra à ceux qui travaillent actuellement la terre d'obtenir un véritable statut d'exploitants et d'être ainsi susceptibles de s'intéresser à la modernisation de l'exploitation.

Pour parvenir à cet objectif, la Réforme Agricole se basera sur la distribution de terres de jouissance usufruitière et sur la transformation des baux ruraux.

En outre, la Réforme Agricole se donnera comme objectif d'obtenir des exploitations d'un format satisfaisant, adaptées aux conditions de la modernisation des techniques, de la rentabilité et de l'emploi, en développant la formule des unités de production.

Dans cette intention, la Réforme Agricole devra être orientée vers des formes collectives d'exploitation et la constitution de coopératives paysannes de production.

Sur la base de la nouvelle législation foncière et contractuelle définie par la Réforme, l'Etat interviendra en priorité auprès des paysans qui accepteront ces formules d'exploitation et leur consentira dans tous les cas une aide préférentielle.

IV. L'extension de la Réforme Agricole aux droits de parcours, aux droits forestiers, aux droits d'eau

L'essentiel de la Réforme Agricole concernera les terres cultivables, celles-ci apparaissant comme le support principal des structures agraires actuelles dont l'influence paralysante sur le développement économique a été mise en évidence.

Cependant, pour que cette Réforme ait une action décisive dans l'agriculture marocaine, il est absolument nécessaire qu'elle ne néglige pas d'autres structures agraires dont la place reste primordiale. Il s'agit là des structures concernant les droits de parcours, les droits forestiers, les droits d'eau.

1. Les droits de parcours

On sait l'importance de la production animale dans l'ensemble de la production agricole traditionnelle :

(en millions de francs)

Valeur de la production animale - 1954	Total de la production agricole (animale et vignoble) 1954	Pourcentage
Marocains ... 74.100	Marocains .. 193.300	Marocains .... 38 %
Européens ... 3.100	Européens .. 38.900	Européens .... 8 %

Cette seule importance justifie que l'on s'attache aux problèmes de l'élevage comme l'on s'est attaché aux problèmes des terres de culture.

Or, si par de nombreux caractères, ce problème est de nature technique, par certains autres il est aussi de nature structurelle.

Cet aspect du problème tient essentiellement aux droits concernant le parcours, qu'il s'agisse du mode d'utilisation des parcours collectifs, des droits de pacage en forêt, de la vaine pâture.

Il n'est, pour le démontrer qu'à rappeler deux caractéristiques principales du problème de l'élevage au Maroc.

En premier lieu, l'élevage est, à de rares exceptions près, un élevage extensif et cette circonstance a des conséquences sur l'élevage lui-même, sur l'agriculture par ailleurs.

Sur l'élevage d'une part : en effet, si le système extensif pouvait être adapté à l'économie traditionnelle de subsistance, il ne l'est plus dans le contexte d'une économie d'échange. De plus, ce système est techniquement incapable de faire face aux variations saisonnières ainsi qu'aux fluctuations climatiques.

Sur l'agriculture d'autre part : ce système astreignant l'agriculteur à une grande mobilité et l'obligeant à laisser des superficies importantes au parcours, s'oppose à la stabilisation de l'exploitation agricole et se trouve en contradiction avec les nécessités de l'intensification.

En second lieu, l'élevage est pléthorique par rapport à la capacité du système et d'une manière générale, il y a surcharge pastorale.

Ces deux situations paralysent les progrès de l'élevage et ont des conséquences notables sur le progrès agricole. Or, elles sont favorisées par les conditions structurelles :

Cela tient d'abord au régime des terres de parcours, celles-ci sont avant tout patrimoine collectif sur lequel tous les individus, membres de la collectivité peuvent placer autant de bêtes qu'ils le désirent. On voit déjà qu'aucune limitation ne peut intervenir. Cette circonstance est aggravée par le jeu des associations ; des propriétaires de bétail, étrangers à la collectivité s'associent avec des membres de celle-ci, et, par des contrats de « cherraka » à moitié du produit, un nombre considérable de bêtes, appartenant le plus souvent à des citadins, vient s'ajouter au troupeau déjà en surnombre. Cela tient ensuite à la pratique généralisée de la vaine pâture. Celle-ci en effet permet seule au système extensif de faire passer l'été au bétail. Or, cette pratique intervient juste à l'époque où les conditions techniques de l'agriculture au Maroc exigeraient un labour d'été et l'enterrement des chaumes ; cette circonstance, plus que toute autre, vient s'opposer à l'intensification de l'agriculture.

Les solutions techniques qui s'imposent, à savoir la spécialisation régionale de l'élevage, son intensification dans les zones agricoles, viennent ainsi buter contre des obstacles liés à la pratique coutumière.

Il paraît donc essentiel d'étendre la Réforme Agricole aux structures pastorales pour dépasser les obstacles que posent :

— le statut collectif des terres de parcours,

— les associations avec des étrangers à la collectivité (réformes tendant à les limiter),

— la vaine pâture
(réforme tendant à la supprimer).

2. Les droits forestiers

L'utilisation de la forêt comme parcours vient renforcer le système d'élevage extensif que l'on vient de dénoncer.

Mais outre cet aspect du problème lié au problème général de l'élevage, l'exploitation et l'utilisation du domaine forestier posent de nombreux problèmes dont beaucoup sont de nature structurelle.

En particulier, il est à souligner qu'un problème identique à celui de la colonisation se pose quant au Domaine forestier. Il s'agit du système de concession d'exploitations à des sociétés étrangères. Ce système a conduit à une véritable économie de traite à partir d'une richesse nationale, et, dans certains cas, a eu des conséquences désastreuses, notamment dans l'ex-zone Nord.

Aussi apparaît-il juste de reconsidérer les conditions structurelles de l'exploitation forestière, de manière à ce que, d'une part, le produit de cette ressource profite plus pleinement à l'économie nationale, d'autre part que les populations des zones forestières puissent bénéficier de cette exploitation pour relever leur niveau de vie.

3. Les droits d'eau

Les droits concernant l'eau ont conduit également à de nombreux problèmes de nature structurelle.

Ainsi, dans de nombreuses régions d'irrigation traditionnelle, l'eau est l'objet d'appropriation privée, et dans certains cas même, sa propriété est séparée de la propriété du sol qu'elle irrigue.

Cette situation est préjudiciable à la modernisation de ces terres et il apparaît clairement qu'une réforme concernant la terre cultivable qui ne considérerait pas le problème du droit de l'eau, resterait totalement inopérante.

Par ailleurs, il est à souligner l'anomalie de l'inscription d'un droit sur l'eau, c'est-à-dire sur un bien domanial, sur un titre foncier privé. Cette situation caractérise un grand nombre de terres de la colonisation et a d'importantes conséquences sur la mise en valeur de nouvelles terres. Ainsi par exemple, dans le cas des pompages dans les eaux d'oued, les débits apparaissent définitivement appropriés, en règle générale, par la colonisation qui, la première, a utilisé ces eaux. Quand de nouveaux riverains veulent irriguer leurs terres, il leur est impossible d'obtenir un nouveau partage du débit puisque celui-ci est approprié. Il apparaît donc essentiel de revoir cette législation, de rendre sa domanialité à l'eau et de donner à tous les riverains des droits égaux.

Dans chacun de ces cas, parcours, forêts, eaux, les problèmes structurels apparaissent donc comme très importants. Aussi est-il nécessaire que la Réforme Agricole qui se propose de mettre en place de nouvelles conditions structurelles, prenne également ces problèmes en considération et s'étende aux droits de parcours, aux droits forestiers, aux droits d'eau.

§ 2. LES MODALITES DE LA REFORME

Les textes sur la Réforme Agricole édicteront des réglementations concernant :

I. La propriété de la terre cultivable

II. L'attribution et la mise en valeur des terres contrôlées par l'Etat

III. L'exploitation sur terres privées

Ces réglementations seront complétées par des réformes connexes, concernant notamment le crédit agricole, la fiscalité, la commercialisation, le rôle des communes rurales dans la mise en valeur agricole.

Par ailleurs la Réforme Agricole sera étendue aux droits de parcours, aux droits forestiers, aux droits d'eau.

I. De la propriété de la terre cultivable

La législation sur la propriété concernera essentiellement trois catégories de terres :

— les terres, propriété d'Etat,

— les autres terres de statut public, et les terres de statut collectif,

— les terres, propriété privée.

1 Reglementation concernant la propriete d'etat

Considérant la multiplicité des statuts des terres gérées par l'Etat ou appartenant de droit à son domaine, ainsi que l'imprécision du statut de certaines autres,

Considérant que cette situation s'oppose à l'élaboration d'une doctrine commune quant à leur mise en valeur,

Considérant d'autre part l'importance de la propriété foncière appartenant à des étrangers et retenant le principe selon lequel toute la terre nationale doit être exploitée par des nationaux,

l'Etat reconnaîtra comme biens d'Etat, récupèrera et regroupera sous un statut unique les terres suivantes :

1° Les terres domaniales cultivées.

2° Les terres domaniales cultivables après défrichement ou assainissement (telles les merjas du Rharb, etc...).

3° Les terres domaniales partagées en « lots de colonisation officielle » par le Protectorat français,
environ : 110.000 ha,

4° Les terres guich partagées en lots de colonisation officielle par le Protectorat français,
environ : 40.000 ha.

5° Les terres habous partagées en lots de colonisation officielle par le Protectorat français,
environ : 5 à 10.000 ha.

6° Les terres domaniales, guich ou habous aliénées par le Protectorat espagnol au profit de la colonisation ou du Domaine espagnol.

7° L'ensemble des terres, primitivement domaniale, guiche, habous ou melk, acquises par la colonisation privée, établie tant dans l'ancienne zone de Protectorat français que dans celle de Protectorat espagnol. La colonisation privée dans l'ancien Protectorat français représente (avec les collectifs non mentionnés ci-dessus) environt 650.000 ha.

8° Les biens mis sous séquestres appartenant aux individus frappés d'indignité nationale.

9° Les terres récupérées par l'Etat en vertu des clauses de la législation concernant la propriété privée, exposée ci-après.

Il restera à préciser le régime de deux autres catégories de terres :

10° Les terres collectives aliénées ou louées en jouissance perpétuelle à la colonisation officielle par le Protectorat français ou espagnol, soit : 70.000 ha pour l'ex-zone sud.

11° Les terres collectives aliénées ou louées en jouissance perpétuelle à la colonisation privée, récupérées en même temps que les autres terres appartenant à la colonisation privée.

Il serait souhaitable de transmettre ces terres, une fois récupérées, à l'organisme foncier qui leur donnerait un statut de biens d'Etat. Une telle procédure faciliterait évidemment la mise en valeur par l'Etat de terres déjà constituées en exploitations modernes. Mais il faut s'attendre, comme cela s'est passé dans le Rharb à propos des terres collectives dont les baux de jouissance perpétuelle ont été résiliés, à ce que les collectivités propriétaires revendiquent ces terres.

Dans cette situation, il sera peut être préférable de garder à ces terres leur régime de collectif et de les soumettre aux mêmes réglementations que celles intervenant sur les autres terres collectives dont le cas est analysé ci-dessous.

L'ensemble de ces terres sera regroupé par les soins d'un organisme, l'Office foncier, dont seront définies plus loin les fonctions et les attributions. Celui-ci sera, en particulier, chargé d'établir le programme de récupération des terres de colonisation privée et officielle.

2. Reglementation concernant les autres terres de statut public et les terres collectives

Considérant que le régime de certaines terres de statut public et celui des terres appartenant aux collectivités s'opposent à une mise en valeur rationnelle de ces terres,

l'Etat, sans contester leurs droits de propriétaires aux institutions ou aux collectivités à qui appartiennent ces terres, s'assurera d'un droit de contrôle quant à leur utilisation, conformément aux exigences de la politique de mise en valeur.

Des contrats interviendront entre les institutions ou les collectivités et l'Etat.

Cette réglementation interviendra sur les terres suivantes :

1° les terres cultivables appartenant à l'Institution des Habous,

2° les terres dites « Guich ».

Ne seront considérées dans cette catégorie que les « Guich » effectivement gérés par le Service des collectivités, c'est-à-dire ceux qui

font l'objet d'un contrôle de la part de ce service à l'occasion d'une succession ou d'un transfert du lot (seront notamment dans ce cas les Guich des Zerarda, du Haouz, des Oudaya de Fès). Les autres Guich seront considérés comme appropriés privativement (seront dans ce cas les Béni Mtir, les Oudaya de Rabat, les Bédaoua de Larache, etc...)

3° Les terres collectives.

Au préalable il sera nécessaire de définir qui est la collectivité et si l'on considère comme telle la collectivité traditionnelle ou la commune rurale.

Il semble que l'évolution déclenchée par l'institution de la commune rurale, doive conduire dans un bref avenir à la disparition des collectivités traditionnelles, et à leur intégration au sein de la nouvelle unité administratives. Dans ces conditions il peut paraître dangereux de renforcer ces dernières collectivités en les reconnaissant comme support du partage et de l'utilisation de la terre collective. L'Etat devra donc chercher à orienter à long terme la transformation du collectif en terre communale.

Le problème foncier est étroitement lié au problème de la mise en valeur. Quatre formules de jouissance peuvent être appliquées aux terres collectives.

En premier lieu la formule actuelle : on a démontré précédemment ses insuffisances et les difficultés qu'elle entraînait pour la mise en valeur.

Une deuxième formule revient à partager le collectif entre tous les ayants droit. Cette solution est impraticable, le nombre des ayants droit étant excessif par rapport aux terres disponibles.

La troisième formule revient à écarter du partage un certain nombre d'ayants droit. Cette formule soulève de sérieuses difficultés juridiques et sociales.

Reste une quatrième formule qui consiste à n'acorder l'exploitation du collectif sous la forme de parts locatives, attribuées à un certain nombre d'ayants droit, les plus défavorisés. C'est à la fois la solution la plus pratique et celle qui réserve l'avenir. Les ayants droit pourraient ainsi se constituer en unités-exploitations rationnelles, tandis que pour ne pas aliéner la part des collectivités, écartées de l'exploitation, le montant de la location serait versé à la Commune, à charge pour elle de la redistribuer sous forme d'aménagements profitant à l'ensemble de la collectivité.

Dans les terres collectives il faudra distinguer :

— les terres collectives cultivées, effectivement repartagées,
— les terres collectives cultivées pseudo-appropriées,
— les terres collectives de parcours, cultivables après défrichement, et récupérables dans le cas où une intensification des méthodes d'élevage permettrait de destiner ces parcours à la culture.

Ces terres collectives pourraient, en outre, comprendre les collectifs aliénés ou loués par la colonisation.

L'application de ces réglementations se fera par l'intermédiaire de l'organisme foncier, cité ci-dessus.

Ces terres, Guich, Habbous ou collectives auxquelles s'ajouteront les « terres, propriété d'Etat », auront le statut commun de « *terres contrôlées par l'Etat* ».

3. Reglementation concernant la propriété privée

a) *De l'achat et la vente de la terre*

Considérant l'importance numérique des exploitations ne fournissant qu'un revenu insuffisant aux familles qui y travaillent ; considérant que ce fait est aggravé par la concentration de la propriété privée,

Considérant, d'autre part, que cette concentration est préjudiciable à la mise en valeur des terres quand celles-ci sont redonnées à bail pour être cultivées selon le mode traditionnel,

l'Etat visera à empêcher l'aggrandissement ou la constitution de propriétés latifundiaires.

Il visera également à interdire l'achat de terres acquises dans l'intention de les affermer.

En conséquence, l'Etat contrôlera les transactions sur toutes les terres d'une superficie supérieure à certains seuils à définir localement, et exercera automatiquement un *droit de préemption*.

Les terres rachetées par l'Etat seront versées dans la catégorie 9 prévue dans « les terres, propriété d'Etat ».

b) *De la récupération de certaines terres*

Réaffirmant le respect de la propriété privée, considérant, cependant que ce droit doit être exercé conformément aux impératifs du développement économique et social d'autre part,

Considérant, les besoins en terres de la majorité de la paysannerie.

Considérant, que les impératifs de la mise en valeur ne sauraient être compatibles avec l'existence de terres insuffisamment exploitées,

Considérant, les obstacles qu'oppose à l'intensification de l'agriculture, l'existence de grandes propriétés latifundiaires,

l'Etat se réservera le droit de récupérer certaines terres et adopte le principe d'une limitation de la propriété.

En particulier :

1° L'Etat récupérera sans indemnisation une partie des terres auxquelles des travaux publics auront apporté une plus-value considérable. Cette réglementation interviendra essentiellement dans les périmètres irrigués. Elle ne concernera pas les propriétés inférieures à un minimum défini par périmètre. Cette réglementation aura effet rétroactif.

2° L'Etat récupérera contre indemnisation une partie des terres insuffisamment exploitées, en vertu du droit de ziin, en usage dans la loi musulmane, étant entendu que l'efficacité d'une telle disposition est subordonnée à des textes d'application précis.

Cette réglementation interviendra en premier lieu dans les périmètres irrigués.

En aucun cas elle ne saurait concerner les propriétés inférieures à un minimum, défini par les textes à intervenir.

3° L'Etat récupérera toutes les terres qui n'auront pas été déclarées lors d'une recensement foncier.

4° L'Etat limitera la propriété latifundiaire.

Les superficies maxima des propriétés seront définies localement, en fonction de critères techniques et économiques, par des textes qui seront préparés conjointement par l'Office foncier et les organismes de mise en valeur.

Les terres ainsi récupérées seront versées dans la catégorie 9 prévue dans « les terres, propriété d'Etat ».

c) *Du partage des terres*

Considérant les obstacles qu'opposent à la mise en valeur l'extrême parcellisation, et dans l'intention de ne pas laisser se poursuivre cette dernière,

1° L'Etat prendra les disposition pour que les règles relatives à la dévolution des biens soient compatibles avec les fins économiques et sociales poursuivies.

2° L'Etat entreprendra le remembrement des terres, à commencer par les périmètres irrigués.

II. De l'attribution et de la mise en valeur des « terres contrôlées par l'Etat ».

Considérant la nécessité d'effectuer une meilleure répartition de la production entre les paysans,

Considérant par ailleurs la nécessité de former des exploitants attachés à la terre ; et, pour y parvenir, la nécessité d'intéresser le paysan aux résultats de l'exploitation, à l'investissement et aux améliorations techniques, en lui donnant une garantie de sécurité, de stabilité et de profit,

Considérant, enfin, la nécessité pour l'Etat de garder un moyen de contrôle sur les terres qu'il gère ainsi qu'un moyen de décision pour encourager les paysans à accepter certaines interventions étatiques correspondant aux exigences de la mise en valeur,

L'Etat confiera les terres contrôlées par lui à des paysans qui jouiront de l'usufruit, la nue-propriété restant à l'Etat, aux Institutions ou aux collectivités. L'objectif final demeurera la constitution d'unités-exploitation collectives sur ces terres.

Cette réglementation interviendra sur les terres non cultivées ou cultivées traditionnellement, et sur les terres constituées en exploitation modernes, compte tenu de certaines exceptions dont il sera fait mention.

1. L'ATTRIBUTION ET LA MISE EN VALEUR DES TERRES CULTIVÉES TRADITIONNELLEMENT.

Seront notamment dans ce cas :

— des terres habous,
— des terres guich,
— des terres collectives,
— des terres mises sous séquestres,
— des terres rachetées en vertu du droit de préemption,
— des terres récupérées car insuffisamment exploitées.

L'objectif sera de parvenir à constituer sur ces terres des unités d'exploitations collectives permettant la mise en valeur rationnelle. Mais de telles formules ne sauraient être appliquées d'emblée.

La première raison est d'ordre technique. Il est en effet peu probable que l'Etat puisse disposer simultanément du personnel d'encadrement et du matériel nécessaires à la mise en valeur de toutes ces terres.

La seconde raison est d'ordre psychologique et sociologique ; le passage brutal de l'exploitation traditionnelle individuelle à l'exploitation moderne collective suppose un encadrement très étroit et pratiquement la transformation des agriculteurs en salariés agricoles de l'Etat. Cette situation n'est pas propre à entraîner l'adhésion des paysans. Elle n'est pas susceptible de permettre la formation d'un sentiment de responsabilité collective, essentiel pour la réussite de l'opération. Les paysans ne se sentiront pas intéressés à l'exploitation et ne se comporteront que comme des salariés. En outre, quand il s'agira de terres collectives, il faut s'attendre à ce que les agriculteurs éprouvent un sentiment de dépossession.

Ces aspects du problème sont très importants et les expériences déjà entreprises, qui n'en ont pas tenu compte, rencontrent les plus grandes difficultés. A Dar Gueddari notamment des paysans, bénéficiaires de terres, ont été d'emblée astreints à des disciplines collectives et à un

dirigisme excessifs. Il en résulte un sentiment d'insécurité ; les paysans ne se sentent pas suffisamment intégrés à la terre et opposent une inertie considérable.

On en conclut que le passage de l'exploitation traditionnelle individuelle à l'exploitation collective moderne doit se faire avec la plus grande souplesse. Et la condition essentielle de la réussite semble être de donner aux paysans des raisons de s'intéresser à la terre et de s'y attacher.

Aussi paraît-il souhaitable de procéder par paliers. En premier lieu des paysans reçoivent la jouissance usufruitière de lots. Cette seule condition est susceptible de les intéresser à l'intensification du travail. Ensuite seulement, on doit les engager à se regrouper et à adopter des formes progressives d'exploitation collective, de telle sorte que l'on aboutisse à des coopératives d'exploitants se sentant réellement responsables des résultats de l'exploitation.

Considérant ces différents arguments, l'attribution et la mise en valeur des terres contrôlées par l'Etat actuellement cultivées traditionnellement commencera par une distribution de lots en jouissance usufruitière qui se fera dans les conditions suivantes :

a) L'attribution se fera sous forme de lots individuels, leur superficie sera déterminée selon des critères techniques qui considèreront essentiellement la *part de terre minima* que devrait apporter chaque agriculteur dans l'unité-exploitation collective pour que celle-ci se trouve dans des conditions satisfaisantes d'emploi et d'équilibre entre producteurs et production. Cependant ces « parts minima » ne devront pas être inférieures à un minimum vital défini compte tenu des techniques traditionnelles en usage de telle sorte que, dans l'attente de la modernisation, les attributaires constatent dès la première opération l'intérêt de s'attacher à leur lot, en ayant la possibilité d'y vivre convenablement.

En moyenne générale ce minimum sera de 10 ha en culture sèche, de 5 ha en culture irriguée.

b) Les lots seront attribués en jouissance usufruitière. Ils pourront être transmis par héritage dans des conditions telles que cette transmission n'affecte pas l'équilibre des unités de production. Ils pourront être mis sous hypothèque auprès d'organismes d'Etat.

Ils ne pourront être ni vendus, ni partagés, ni affermés.

c) Les lots seront accompagnés de *cahiers des charges* concernant notamment l'obligation de participer à des formes collectives d'exploitation. Ces dernières clauses entreront en vigueur dès que l'infrastructure de la modernisation rurale aura gagné le secteur touché par la réforme agraire.

d) Le choix des attributaires se fera selon les règles et l'ordre suivants :

— Les ayants droit :

Cette catégorie concernera essentiellement les collectifs. Toutefois seront exclus du partage les collectivistes ne résidant pas dans la commune rurale, les collectivistes déjà propriétaires d'une superficie supérieure, à un seuil à définir. Cette catégorie concernera également les terres guich.

— Les exploitants actuels :

Cette catégorie concernera essentiellement les preneurs à bail des terres mises sous séquestres, des terres récupérées, les locataires de habbous.

— Les paysans sans terre, les khammès ou preneurs à bail, libérés par les effets de la réglementation de l'exploitation privée, dont il est fait mention ci-dessous.

— Les petits propriétaires qui recevront un complément tendant à constituer une superficie équivalente à la « part minima », mentionnée ci-dessus.

Pour ces deux dernières catégories un ordre d'urgence sera établi dans la commune sur le territoire de laquelle se trouvent ces terres.

Dans tous les cas l'attribution ne sera pas le seul fait de l'Etat et devra être exécutée en accord avec des représentants des collectivités.

2. Attribution des terres non cultivées

Ces terres devraient être attribuées dans les mêmes conditions que précédemment.

Cependant dans la mesure où il s'agira de biens de l'Etat et quand l'Etat disposera du matériel et personnel d'encadrement nécessaires à la mise en valeur, il pourrait être envisagé la constitution d'exploitations modernes indivises.

3. L'attribution des terres constituées en exploitations modernes

Dans le souci de ne pas désorganiser ces exploitations et ne pas entraîner une baisse de la production, il paraîtra souhaitable de ne pas démembrer ces terres. Cependant, pour éviter de rencontrer les obstacles psychologiques et sociologiques, énumérés ci-dessus, il sera nécessaire de trouver des formules très souples pour constituer des coopératives sur ces terres.

Selon les résultats il faudrait envisager de partager certaines terres qui peuvent l'être sans baisse de la production. On se basera alors sur les stipulations inscrites à un cahier des charges et concernant par exemple l'opération labour ou des plans de culture collectifs pour éviter cette baisse de la production.

En particulier, on devra s'attendre à une telle obligation sur de nombreuses terres collectives aliéniées ou louées en jouissance perpétuelle et qui sont fortement revendiquées par les collectivités. (C'est notamment le cas dans le Rharb).

Quoiqu'il en soit du mode d'attribution, il sera absolument nécessaire de respecter certaines obligations concernant la charge familiale à l'hectare. En effet, les exploitations hautement mécanisées de la colonisation font vivre un nombre de familles à l'hectare inférieur à celui qui pourrait y vivre convenablement sur la base du système traditionnel ou sur la base des « parts minima » définies ci-dessus. En sec, par exemple, on trouve 0,03 familles à l'ha dans les exploitations mécanisées pour 0,10 dans les deux autres systèms, soit 70 % d'emplois en moins.

Sans qu'il soit envisagé un retour aux méthodes traditionnelles, il sera essentiel d'intensifier considérablement le système d'exploitation, de telle sorte que l'on obtienne, au minimum, une égalité entre la production actuelle et un nombre de familles à l'ha comparable à celui que l'on trouverait dans le système traditionnel ou dans les allotissements en « parts minima ».

Les attributaires seront en premier lieu les ouvriers vivant sur l'exploitation (dans le cas des collectifs il y faudra préciser si les ayants droit ne doivent pas venir en priorité); en second lieu les paysans prévus au premier cas et pris dans le même ordre.

4. Exceptions

Pourraient faire exception à ces règles :

a) les terres collectives trop petites pour être partagées entre tous les ayants droit tels qu'ils ont été définis ci-dessus.

Ces terres pourraient être constituées en exploitations communales.

b) Les terres habbous.

Il restera à préciser quelles ressources l'Institution des Habous pourra tirer de ses terres ; comment et par qui elles seront versées.

c) Certaines terres collectives aliénées ou louées en jouissance perpétuelle par la colonisation qui pourraient être constituées en fermes.

III. De l'exploitation sur terres privées

La législation de l'exploitation sur terres privées concernera essentiellement trois catégories de propriétaires :

— Les propriétaires absentéistes donnant leur terre à bail en culture traditionnelle,

— les autres propriétaires donnant leur terre à bail,

— les petits propriétaires exploitant directement le sol.

1. Les propriétaires absenteistes

Considérant que les baux ruraux traditionnels par lesquels les grands propriétaires absentéistes cèdent leurs terres aux paysans sans terre, s'opposent au développement agricole en interdisant la formation d'exploitants véritables ainsi que la constitution d'exploitations modernisables,

l'Etat entreprendra une réforme de ces baux.

1° Seront considérés comme propriétaires absentéïstes tous ceux qui ne résident pas dans le douar où sont sises leurs terres, et n'exploitent pas directement une terre par ailleurs.

2° Ces propriétaires absentéïstes seront tenus de donner leurs terres *à ferme* en contrats de longue durée (6 ans ou 9 ans).

3° Les baux à part de la récolte seront interdits.

4° La sous-location, le sous-fermage, le sous-métayage seront interdits.

5° Le loyer de la terre sera fixé par décision gouvernementale, selon la nature des sols.

6° Les contrats seront passés par écrit et il sera institué des tribunaux paysans pour régler ces litiges.

7° Les fermiers seront en priorité les exploitants actuels de la terre. On veillera à constituer des exploitations correspondant à la « part minimum » définie par ailleurs, on tiendra cependant compte des loyers que les fermiers devront verser pour augmenter quelque peu cette « part minimum ».

8° Pour enlever tout moyen de pression aux propriétaires, l'Etat veillera, par un large système de crédit à permettre à ces fermiers d'acquérir une partie au moins du matériel, et de l'attelage.

9° Les fermiers seront encouragés à se grouper en unités d'exploitations, soit entre eux, soit avec d'autres catégories d'exploitants, et recevront une aide de l'Etat pour l'achat du matériel collectif.

10° Des commissions d'application et de contrôle seront instituées.

2. Les autres propriétaires donnant de la terre a bail

Considérant que dans le cas de la moyenne et petite propriété, le faire-valoir indirect est un obstacle à la modernisation rurale en interdisant la formation d'exploitations.

L'Etat appliquera la réforme des baux ruraux exposés ci-dessus pour engager les propriétaires au faire-valoir direct.

Les preneurs à bail (Khammès et Khebbaz) qui seront libérés par cette réforme bénéficieront de la redistribution de terres, ainsi qu'il est prévu dans la catégorie 3) des attributaires des terres contrôlées par l'Etat.

3. Les petits propriétaires exploitant directement le sol

Considérant la superficie insuffisante des terres exploitées par les petits propriétaires,

l'Etat les comprendra parmi les attributaires possibles des terres contrôlées par lui, mais utilisera cette distribution pour soumettre l'ensemble de l'exploitation à certaines formes collectives d'exploitation.

IV. Les secteurs d'exploitation et l'intervention de l'Etat

Au terme de ces premières réformes concernant les structures agraires, quels seront les types d'exploitation que l'on rencontrera et comment l'Etat pourra-t-il agir auprès de chacun d'eux ?

1. Les fermes d'Etat

Celles-ci seront prises en charge directement par des organismes d'Etat, la main-d'œuvre y sera salariée.

2. Les fermes communales coopératives

Ces exploitations seront contrôlées par les organismes publics de mise en valeur mais seront progressivement laissées à l'initiative des communes.

3. Les exploitations a cahier des charges sur terres controlées par l'Etat

Ces exploitations pourront, sur la base du cahier des charges, être regroupées en « unités-exploitation ». Celles-ci, conseillées par les organismes techniques de l'Etat, évolueront vers la coopérative paysanne de production complètement autonome.

4. Les exploitations données a ferme sur terres privées

Ces exploitations pourront donner lieu soit à des regroupements en coopératives de fermiers, soit à des coopératives formées avec d'autres catégories d'exploitants.

L'Etat y interviendra essentiellement par le Crédit et utilisera ce moyen pour inciter les fermiers au regroupement.

5. Les exploitations moyennes en faire-valoir direct

Ces exploitations, en général, seront d'un format égal ou supérieur au minimum vital. Il faut donc s'attendre à ce que les exploitants, se suffisant à eux-mêmes, soient les plus réticents au groupement en coopératives.

Il sera toutefois possible d'y intervenir par le moyen de crédit qui sera assorti de conditions préférentielles.

6. Les petites exploitations en faire-valoir direct

Une partie d'entre elles sera aggrandie par la redistribution de terres. Cette partie s'incorpera aux formes collectives d'exploitation prévues pour les exploitations à cahier des charges.

V. Les réformes connexes

Outre ces règlementations concernant la propriété et l'exploitation. l'Etat devra, pour assurer le plein succès de la Réforme Agraire sur les terres cultivables mettre en œuvre un certain nombre d'autres réformes qu'il restera à préciser.

1. Réforme du crédit agricole

Une réforme du crédit agricole devra intervenir de telle sorte que celui-ci :

— encourage et permette le groupement des exploitants en unités de production plus vastes ;

— facilite la réforme des baux ruraux en garantissant les fermiers contre les contraintes éventuelles des propriétaires, jusqu'alors uniques dispensateurs de matériel, d'attelage, de crédit de campagne ;

— garantisse les paysans contre le prêt usuraire.

2. Réforme de l'impot

Notamment en instituant une progressivité de l'impôt.

3. Réforme des circuits de commercialisation

(Citée pour mémoire car elle est étudiée dans le chapitre consacré aux « Services »).

4. Définition du role des communes rurales dans la mise en valeur agricole

Notamment en ce qui concerne la mobilisation du travail des paysans et les travaux agricoles d'intérêt commun.

Sous-section III. — LES ORGANISMES D'ACTION EN VUE DE L'APPLICATION DES REFORMES ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AGRICOLE

L'application des réformes et la mise en œuvre du programme agricole nécessitera une intervention nouvelle des organismes d'action existants ou la création de certains autres. Il s'agira essentiellement :

1° D'un office foncier.

2° De la centrale des travaux.

3° D'un office des irrigations.

4° D'organismes de crédit agricole.

§ 1. L'OFFICE FONCIER

Les interventions du Gouvernement en matière foncière seront appliquées par un Office foncier.

Cette formule a été proposée car un tel organisme devrait en principe répondre aux exigences d'efficacité, c'est-à-dire garantir l'unité et la rapidité de l'action que doit entreprendre le gouvernement, sous réserve toutefois que cet organisme, qui aura à affronter des problèmes très complexes et qui ne sont pas réductibles à des éléments purement techniques et économiques, soit placé auprès de la présidence du Conseil.

Cet organisme aura pour mission d'appliquer les différentes réglementations proposées précédemment. Il n'aura aucune tâche de gestion et n'interviendra pas dans la mise en valeur.

§ 2. LA CENTRALE DE TRAVAUX AGRICOLES

Le rôle de cet organisme apparaîtra renforcé dans le Plan quinquennal.

Il aura, en effet, la charge exclusive des interventions ou modernisation en milieu rural.

Seul organisme en contact avec les paysans : cette situation nouvelle permettra de dépasser les obstacles posés par la multiplicité des organismes chargés de l'action rurale.

L'intervention de l'Etat doit, de ce fait, gagner en efficacité et en cohérence.

§ 3. L'OFFICE DES IRRIGATIONS

Les retards apportés à la mise en valeur des périmètres irrigués ont fait clairement apparaître la nécessité de coordonner plus étroitement ce type d'intervention.

A cet effet, il a été créé un office d'irrigation. Son rôle et ses attributions sont analysés par ailleurs (partie consacrée à l'hydraulique agricole).

§ 4. DES ORGANISMES DE CREDIT

L'action plus directe de ces différents organismes verra sa réussite liée à un système de crédit parfaitement au point. Dans cette perspective il sera nécessaire de reconsidérer la structure du crédit agricole en mettant en place une organisation plus adaptée.

Section IV. — LES ACTIONS A ENTREPRENDRE ET LEUR COUT

Sous-section I. — LA DETERMINATION DES OBJECTIFS DE PRODUCTION ET LA DEMANDE PREVISIBLE DE PRODUITS AGRICOLES

La demande prévisible de produits agricoles est définie en fonction d'une part des besoins de la consommation intérieure, d'autre part de l'orientation que l'on veut donner au commerce extérieur, compte tenu des impératifs assignés au secteur agricole.

Rappelons qu'il s'agit, en tout premier lieu, de satisfaire les besoins alimentaires d'une population en pleine expansion ; *d'exporter au maximum nos produits agricoles les mieux valorisés* lorsqu'ils sont concurrentiels sur les marchés extérieurs ; *de réduire nos importations alimentaires* lorsqu'elles peuvent être remplacées par des denrées produites dans le pays ; et enfin, pour l'agriculture et l'élevage, *de fournir les matières premières indispensables* au développement de l'industrie nationale.

L'étude des besoins de consommation alimentaire intérieure et de l'élasticité de la demande, sur le marché intérieur et sur le marché extérieur, des productions agricoles pour l'industrie et des produits d'exportation doivent nous fournir les indications fondamentales pour orienter et développer la production, ainsi que permettre une quantification des objectifs.

§ 1. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE DOIVENT SATISFAIRE AU MAXIMUM LES BESOINS DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE DU PAYS

La demande de besoins alimentaires en 1970 a été établie par la Commission de la Santé qui a défini les rations énergétiques de base nécessaires à une saine nutrition, en quantité et en qualité. Sur cette base, il a été possible de définir les besoins en 1964. La nécessité impérieuse d'atteindre ces objectifs quelque soit le coût de l'effort à entreprendre, ne pose pas de question : le pays doit nourrir *tous* ses habitants.

Actuellement, les besoins alimentaires du pays sont mal satisfaits par la production intérieure, même aidée de l'importation de biens alimentaires. On constate en effet :

une sous-nutrition des classes défavorisées,

une mal nutrition de la majorité de la population.

On doit prévoir en outre ;

une augmentation régulière de la population au rythme de 2 % par an environ.

Il faut en conséquence :

faire disparaître la sous-nutrition,

supprimer les carences alimentaires,

suivre la croissance démographique.

Les Commissions de la Santé et de l'Agriculture estiment que, compte tenu de la rigidité des comportements alimentaires, et des circuits de distribution, il est possible de rétablir une bonne nutrition dans les dix années qui viennent.

La satisfaction de ces objectifs alimentaires contraint donc l'agriculture et l'élevage à augmenter la production *selon un rythme minimum défini pendant une longue période pour chaque production.*

En effet :

Il ne faut pas compter sur un fléchissement de la croissance démographique avant vingt ans,

il ne faut pas compter sur une modification sensible de la structure par âge de la population,

le pays doit tendre à satisfaire au maximum ses besoins alimentaires par lui-même et ne recourir à l'importation de biens de consommation que dans des cas exceptionnels.

Aussi, pour répondre à la demande prévisible, en produits alimentaires, l'élevage et l'agriculture devraient, comparés avec la période

1951-1956 *augmenter chaque année* la production des denrées qu'ils fournissent actuellement au rythme de :

Céréales : 2,5 % par an, soit une augmentation de la production annuelle de céréales en 1964 de 30 % par rapport à la moyenne annuelle 1951-1956.

Légumes frais : 3 % par an, soit en 1964 une augmentation de la production annuelle de près de 34 % par rapport à la moyenne 1951-1956.

Viande : 5 % par an, soit en 1964 une augmentation de la production annuelle d'environ 63 % par rapport à la période 1951-1956.

Pommes de terre : 6 % par an.

Œufs et lait : 6 % par an.

Fruits : 6 % par an, pour obtenir en 1964 une augmentation de 80 % par rapport à la moyenne 1951-1956.

Matières grasses : 7 % pour obtenir en 1964 une augmentation de 95 % par rapport à la moyenne 1951-1956.

Légumes secs : 8 % par an.

Poissons : 30 % par an.

§ 2. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE DOIVENT AUGMENTER L'EXPORTATION DES PRODUITS VALORISES CONCURRENTIELS SUR LE MARCHE EXTERIEUR

Les études conduites par la sous-commission des Produits et Marchés au sein de la Commission de l'Agriculture, ont fait apparaître la nécessité d'abaisser les prix de revient et de valoriser notre production exportable pour pouvoir lutter avec la concurrence étrangère, notamment avec les pays du Marché Commun.

Le pays jouit en effet de conditions climatiques favorables pour l'écoulement des produits frais en variétés précoces et tardives ; cependant, la qualité, la présentation, le conditionnement de ces produits sont de valeur très inégale et offerts à des prix peu compétitifs.

Il faut dire avec force que l'accroissement des exportations est une nécessité vitale pour le pays et que cette augmentation ne peut être sérieusement envisagée sans un effort important pour abaisser les prix de revient, pour améliorer la qualité ou pour valoriser les denrées.

La production des *Agrumes* devra s'orienter vers l'exportation brute d'oranges de variété tardive et vers la transformation en jus de fruits des variétés propres à donner des jus. Actuellement, la capacité de production de nos installations n'est pas pleinement utilisée. On doit

diminuer les frais de conditionnement et de transport pour rendre nos jus de fruits concurrentiels sur le marché extérieur. La production des agrumes peut atteindre un maximum de 500 à 550.000 tonnes au cours du Plan Quinquennal, ce qui permettra de faire passer l'exportation de 300 à 400.000 tonnes soit une augmentation de 33 %.

Les *légumes frais* marocains sont facilement écoulés à l'extérieur lorsqu'ils profitent du décalage de la production dans le temps, par rapport à celle des pays européens. En raison d'une part, de l'accroissement du marché intérieur, d'autre part des possibilités du marché extérieur qui pourrait sans difficulté absorber une augmentation de 30 % de nos exportations, nous devons faire un effort particulier dans ce secteur de la production agricole.

La production s'orientera en priorité, dans les zones propres au cycle végétatif des primeurs, *vers l'exportation des légumes frais.*

Notamment, la culture de la *tomate* peut être largement étendue, pour fournir le marché européen en produits bruts (tomates lisses pour la Grande-Bretagne) et en produits transformés (jus) ce qui stabilisera l'écoulement.

La production *d'huile d'olive* souffre des bas rendements de l'olivette marocaine et de la qualité inégale des produits finis. L'effort doit porter sur l'amélioration des méthodes de récolte, de collecte, de trituration des olives et sur l'encouragement de la qualité à l'exportation. Avec ces améliorations concernant la valorisation des produits finis, on peut alors envisager d'accroître l'olivette marocaine et le rendement par arbre.

Le pays produit *une laine* de bonne qualité, propre au tissage de couvertures et de tapis, qui n'a pas de concurrent sérieux sur le marché extérieur. On doit encourager une production accrue de la laine, sans augmenter dans les mêmes proportions le troupeau ovin, mais en encourageant le développement des races de mouton bonnes productrices et en améliorant les conditions de récolte et de commercialisation. Là encore, la valorisation des produits sera orientée vers l'exportation de filés et de tissés. L'exportation des laines lavées peut passer de 5.000 à 7.500 tonnes soit une augmentation de 50 %. Les besoins intérieurs passeront de 10.000 à 12.000 tonnes.

De même pour les *peaux*, la demande extérieure est encourageante. Les circuits de commercialisation mal adaptés et la pratique d'une spéculation dommageable pour l'économie du pays seront modifiés afin de permettre l'exportation des peaux, après transformation.

Le *coton* marocain est de bonne qualité mais les récoltes mondiales considérables imposent des cours très bas sur le marché extérieur. L'effort portera autant sur l'amélioration de la qualité au prix de revient actuel que sur l'augmentation de la production.

Il faut notamment stimuler l'expérimentation des cotons moyenne-soie ; ceci permettra de fournir une matière première à l'industrie locale

consommatrice de moyennes soies, et de régulariser le marché du coton longues-soies à l'exportation. Les besoins actuels de l'industrie locale sont de 4.000 t/an en fibres de coton, les importations sont de 6 à 7.000 t/an en tissus de coton. En outre, si l'on souligne que le coton fournit une graine oléagineuse dont le Maroc est particulièrement déficitaire, nous avons une double raison de développer la culture de cette plante.

Pour le *ricin* le débouché facile et bien organisé sur le marché français en raison du développement des industries de matières plastiques permet d'envisager avec optimisme un accroissement de la production grâce à une action sur les rendements. Ces possibilités d'exportation doivent permettre une extension des superficies de 750 ha à 2.000 ha environ.

Le *lin* marocain trouve des débouchés sur le seul marché européen, les cours pratiqués en Amérique étant trop bas. Le Gouvernement orientera son action vers l'abaissement du prix de revient et la transformation du produit brut en produit semi-fini. Cette culture peut être hautement développée chez les petits agriculteurs ; bien conduite elle peut donner, en sec, un revenu à l'hectare équivalent à 15 quintaux de blé dur.

En résumé, on peut estimer que l'augmentation de la demande totale de ces trois derniers produits : *coton*, *lin*, *ricin* se chiffrera environ à 50 % pour les deux premiers et 600 % pour le troisième.

Les céréales posent des problèmes particuliers à l'exportation. L'exportation moyenne au cours de la période 1950-1955 qui a été de 5.750.000 qx/an ne pourra être maintenue que difficilement. En effet, compte tenu d'une part de modifications dans la structure de la consommation (augmentation de la consommation de blés durs et tendres, augmentation de la consommation par les animaux de céréales secondaires), d'autre part des possibilités d'écoulement sur le marché extérieur, on doit s'attendre à une diminution des exportations de blé tendre, à des difficultés quant à l'exportation des blés durs, à une légère augmentation de l'exportation de maïs et de sorgho, et à un maintien du niveau des exportations en orge. En outre, compte tenu de la situation du marché mondial, l'écoulement des céréales marocaines devra être assuré par des contrats à long terme. Toutes ces perspectives laissent prévoir une augmentation totale de la demande de 30 %, soit de 10 millions de quintaux environ.

Les *légumineuses*, en tenant compte, d'une part de la satisfaction des besoins de l'alimentation humaine et animale et, d'autre part des possibilités de développement de l'exportation, il faut prévoir une augmentation de la demande de :

— 120 % pour les fèves,
— 100 % pour les haricots,
— 65 % pour les pois,
— 60 % pour les lentilles,
— 20 % pour les pois-chiches.

§ 3. IL FAUT REDUIRE LES IMPORTATIONS DE BIENS DE CONSOMMATION ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES ISSUS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Pour combler une partie du déficit entre la demande de produits d'origine agricole et la production intérieure, le pays fait appel à une importation qui se chiffre, ces dernières années, en valeur, à près de 50 milliards de francs si l'on comprend les tissus et les vêtements.

Pour préciser la destination et l'importance de ces importations, rappelons ici que ces cinquante milliards sont répartis comme suit :

— 35 % pour le sucre,
— 21 % pour les tissus et vêtements,
— 12 % pour le thé,
— 8 % pour les corps gras,
— 9 % pour les produits laitiers,
— 4 % pour les légumes et les fruits,
— 4 % pour le café,
— 3 % pour les boissons (alcoolisées surtout),
— 4 % pour divers produits.

1° Certains de ces produits peuvent être obtenus dans le pays en encourageant la production intérieure et en décourageant l'importation de produits notoirement de luxe. *Ainsi les corps gras, les produits laitiers, les légumes et les fruits, les boissons, seront de moins en moins importés au fur et à mesure de leur remplacement par la production nationale.*

2° Par contre, le *sucre*, le *thé*, le *café* et les *tissus* posent des problèmes particuliers :

La sous-nutrition actuelle oriente les couches les plus défavorisées de la population vers la consommation d'excitants (thé, café) absorbés avec de fortes rations énergétiques (sucre). Ce comportement de consommation est très dangereux pour la santé publique en raison du développement des carences alimentaires et des troubles provoqués par l'absorption massive de thé. On doit espérer qu'une meilleure nutrition et une propagande en faveur de la consommation du lait notamment, permettra une baisse relative de la consommation du sucre et la disparition progressive de l'absorption de ces excitants.

Parallèlement, le Plan fixe pour objectif la mise en production de 10.000 ha de betterave sucrière en 1964. Cet effort évidemment n'est en rien comparable aux besoins du pays mais permettra de poser les bases d'un développement futur de la production sucrière.

Pour le thé, les cultures sont encore au stade expérimental.

3° *Les textiles* : Le Maroc exporte de la laine et des poils pour une valeur annuelle d'environ deux milliards de francs, avec tendance à l'augmentation tandis qu'il importe pour onze milliards de francs

en tissus, vêtements et friperie, avec tendance à l'augmentation également.

Il serait préférable d'orienter ces capitaux vers des équipements légers de transformation de textile. L'élevage et l'agriculture doivent fournir des matières premières à cette industrie locale. Nous pensons particulièrement ici au filage et au tissage de la laine et des poils, au filage et au tissage des fibres de coton, des fibres dures comme le chanvre, le sisal et le jute, insuffisamment cultivés au Maroc compte tenu des possibilités. Le pays importe en effet pour plus de 10.000 tonnes de fibres dures sous forme de produits finis ou semi-finis et exporte 67.000 tonnes de crin végétal à l'état brut.

La culture du *chanvre* a regressé en raison des difficultés de conditionnement et de commercialisation laissant la place à des cultures plus rémunératrices (menthe verte et cultures maraîchères). Cependant convenablement traitée, cette culture peut rapporter environ 100.000 F à l'hectare. Par ailleurs, l'expérimentation a montré que la qualité du chanvre marocain était bien supérieure à de nombreux chanvres concurrents (Italie, Turquie, France).

Les besoins intérieurs sont d'environ 500 t/an (soit l'équivalent de 400 ha) et le marché commun européen est très ouvert à ce produit. Il est donc possible de développer fortement cette culture qui ne s'étend actuellement que sur quelques dizaines d'hectares.

Le *sisal* : Pour satisfaire les besoins intérieurs et les courants traditionnels d'exportation du *sisal*, il est raisonnable de prévoir un doublement des superficies actuellement cultivées, soit une extension des surfaces de 1.000 ha à 2.000 ha environ.

La culture de *l'hibiscus* s'étend actuellement sur moins de 100 ha. Or la capacité des industries textiles marocaines travaillant le jute permet d'absorber 1.200 à 1.500 tonnes de fibres par an, ce qui représente une superficie moyenne de 600 à 700 ha. On peut donc accroître cette culture d'environ 600 %.

L'extension de la culture de ces trois produits : hibiscus, chanvre et sisal permettrait une économie de 500 millions de francs sur les importations. En outre, elle permettra d'améliorer l'équilibre et la stabilité de l'économie de nombreuses exploitations agricoles, d'assurer un fort taux d'emploi bien rémunéré à l'hectare et de fournir des matières premières favorisant et accélérant l'expansion de l'industrie textile.

En résumé, on peut estimer que cette analyse de la demande permet de déterminer la nature et parfois les quantités des produits que *devront fournir* l'agriculture et l'élevage.

Il faut maintenant préciser les moyens techniques à mettre en œuvre pour permettre à la production nationale de satisfaire cette demande. Ces actions, préconisées par la Commission de l'Agriculture, ont été regroupées par système de cultures.

Sous-section II. — LES ACTIONS TECHNIQUES A ENTREPRENDRE POUR AUGMENTER LA PRODUCTION

§ 1. LES LIMITES TECHNIQUES DE LA PLANIFICATION AGRICOLE

Il n'est pas encore rigoureusement possible de dire ce que l'on *peut* produire.

Cette détermination ne pourra être obtenue précisément que lorsque les *potentialités* auront été partout reconnues.

Il incombera donc aux services techniques régionaux de mener avec soin l'étude *vocationnelle* du pays, d'estimer les surfaces propres à chaque spéculation et les accroissements prévisibles de la production.

Cependant, dans une première phase, il est surtout nécessaire de définir des *actions techniques* et de donner les *moyens* qui permettront aux organismes d'action agricole et aux exploitants *d'accroître la production selon les orientations fournies par la demande.*

Cette première forme de planification est immédiatement possible et apparaît comme la *seule intervention logique* que l'on puisse actuellement définir.

On sait en effet que l'accroissement de la production ne sera possible que si *dans chaque système de production agricole*, on met en place certains moyens et si l'on procède à certaines actions. *Le choix des cultures et l'estimation des résultats ne pourront être effectués que localement, en fonction d'une part des potentialités, d'autre part des indications quant aux productions fournies par le Plan national.*

C'est donc l'amélioration des *systèmes de production agricole* par des actions techniques appropriées et par la fourniture de moyens que l'on doit rechercher, à ce stade de la définition du Plan agricole.

Les actions à entreprendre, préconisées par la Commission de l'Agriculture ont été classées selon les systèmes de production homogènes. Il sera ainsi possible de savoir *globalement* ce qu'il conviendra de faire et le coût pour augmenter la production dans les différents systèmes de production agricole :

— *cultures annuelles en sec,*

— *cultures irriguées,*

— *arboriculture,*

— *élevage,*

— *exploitation forestière et D.R.S. forestière.*

Les actions seront donc entreprises dans les différents systèmes de production et auront pour but de mettre les différents secteurs agricoles en état de répondre à la demande. Elles ont été définies et quantifiées en fonction de l'effort maximum que les organismes actuels pouvaient raisonnablement mener à terme.

Si ces actions sont conduites convenablement et poursuivies au même rythme pendant les plans suivants, la Commission de l'Agriculture estime qu'elles pourront entraîner un doublement de la production agricole annuelle dans vingt ans, soit un accroissement annuel de la production de 3,5 % environ.

Nous avons vu cependant que pour de nombreux produits l'augmentation de la demande exige une croissance supérieure à 3,5 % par an. Il sera donc nécessaire d'accorder des priorités à ces productions en les liant en particulier aux actions prioritaires définies plus loin.

§ 2. LA REORGANISATION DES PRODUCTIONS

Avant d'examiner les actions à entreprendre dans les différents systèmes de production, il convient de rappeler une action commune fondamentale : la réorientation des productions, sans laquelle les actions techniques risquent d'être inopérantes.

Pour, à la fois, répondre aux exigences de la demande et tenir compte des potentialités il sera en effet nécessaire, dans la plupart des cas, de *réorienter* les productions par un ou plusieurs des moyens suivants :

— politique fiscale sélective,
— politique des prix de soutien,
— politique tendant à assurer des débouchés aux spéculations nouvelles,
— implications des « cahiers des charges » dans les secteurs touchés par la réforme agraire.

§ 3. LES ACTIONS POUR AMELIORER LA PRODUCTION DES CULTURES ANNUELLES EN SEC

On attend des différents systèmes de production agricole qu'ils répondent chacun aux exigences de la demande de tel ou tel produit.

Des cultures annuelles en sec on attend un accroissement de production pour répondre à la demande des produits suivants :

— *les céréales* : c'est là en effet qu'il faudra porter le maximum d'efforts pour répondre à la demande supplémentaire de dix millions de quintaux de céréales en fin de plan, particulièrement en blé et en maïs,
— les *légumineuses*, surtout les pois et les haricots,

— la *betterave* dont la production est nécessaire pour l'industrie sucrière,

— le *lin*, dont les produits permettront de combler particulièrement le déficit en matières grasses et de réduire les importations de ces produits,

— les *cultures fourragères en sec* de type vesce-avoine dont le développement est rendu nécessaire par les exigences de la demande en produits animaux.

Le principe d'intervention dans le domaine des cultures annuelles en sec consistera dans l'extension de l'Opération Labour, complexe d'interventions qui regroupe le labour mécanique profond, l'emploi de semences sélectionnées, d'engrais et petit matériel. Pour faciliter cette extension, l'Etat décide que les aides à l'exploitation pour les cultures annuelles en sec seront fournies en *priorité* aux exploitants qui accepteront l'Opération-Labour.

Toutefois, d'autres actions visant à étendre les superficies cultivables seront menées concurremment. Sur ces bases, on peut classer les actions à entreprendre dans le domaine des cultures annuelles en sec : en actions visant à améliorer le sol et le mettre en bon état de culture d'une part, en actions visant à améliorer les conditions de la production au niveau de l'exploitation d'autre part.

I. Améliorations foncières

Ces interventions s'attacheront à améliorer par le labour mécanique profond la productivité des terres actuellement cultivées ; à étendre les superficies par du défrichement, des écroûtages, et la récupération de terres attaquées par l'érosion.

1° *Labour mécanique profond*

Ce labour qui permet l'utilisation immédiate des eaûx de pluie doit être exécuté annuellement sur 700.000 ha en fin de plan.

Le labour revenant tous les trois ans sur les mêmes terres, c'est donc environ 2.000.000 d'ha qui bénéficieront de cette opération à partir de la cinquième année, c'est-à-dire la quasi-totalité des terres d'intensification en cultures annuelles en sec (y compris les terres qui auront été défrichées).

Les premières expériences de l'Opération-Labour permettent de juger de la rentabilité de cette action. En effet, suivi de l'action auprès des exploitations (engrais, semences, petit matériel et vulgarisation), le labour mécanique profond permet des accroissements de l'ordre de 40 à 60 %.

2° *Extension des superficies : défrichements - écroûtages*

De nombreuses terres où la production des cultures annuelles peut être intensifiée sont actuellement sous-exploitées en raison des croûtes, des doums, des jujubiers. Il est donc indispensable de procéder sur ces terres à des améliorations foncières,

Il est prévu de défricher et d'écroûter pendant la période quinquennale 250.000 ha.

La rentabilité de cette opération est immédiate.

3° *Récupération de terres attaquées par l'érosion au moyen de banquettes céréalières.*

De nombreuses terres dont la vocation est de porter des cultures annuelles en sec sont actuellement dégradées rapidement par l'érosion. Il est possible d'en récupérer un certain nombre en procédant à des travaux de D.R.S. du type banquettes céréalières.

L'action portera sur 32.000 ha. Elle se justifie d'autant plus qu'elle permettra la protection d'autres terres qui ne seront plus menacées par le processus cumulatif de la dégradation par l'érosion.

II. Aide aux exploitations

Les opérations précédentes ont pour but d'améliorer le sol et de le mettre en bon état de culture. Les actions suivantes ont, elles, pour objectif, d'améliorer les conditions de la production proprement dite. Ce sont celles qui vont toucher directement l'exploitation et permettront de profiter des bonnes conditions créées par les opérations précédentes.

Ces opérations qui doivent compléter l'amélioration foncière sont regroupées en trois actions (*semences sélectionnées, engrais, petit matériel*) qui, au sein de « l'Opération-Labour » accompagnent le labour mécanique.

La priorité de ces actions est absolue dans les terres labourées mécaniquement si l'on veut que le labour mécanique soit rentable. Mais ces actions sont également indispensables dans les terres travaillées avec de petits moyens et auxquelles on demandera un accroissement de production sans attendre qu'elles puissent être mécanisées.

Le coût de cette action triple, figurant au tableau de financement comporte également la part de cette action en cultures irriguées.

§ 4. ACTIONS POUR AMELIORER LA PRODUCTION EN CULTURES IRRIGUEES

La part des cultures irriguées dans l'augmentation de la production que l'on se propose d'atteindre est considérable. On attend principalement de celles-ci un développement des productions suivantes :

— *production de céréales et de légumineuses* : il est en effet nécessaire de maintenir en partie ces productions en cultures irriguées : d'une part, pour fournir l'appoint que ne pourront assurer — tout au moins dans l'immédiat — les cultures annuelles en sec, d'autre part en raison des difficultés que l'on rencontrera auprès des exploitants en leur demandant une reconversion trop rapide.

Toutefois, l'essentiel des productions que l'on attend des cultures irriguées doit répondre aux exigences de la demande en produits d'exportation, en cultures pour l'industrie locale, en cultures pour la consommation alimentaire du pays (maraîchage, sucre, oléagineux, fruits), et en produits d'alimentation du bétail :

— *production maraîchère* notamment destinée à l'exportation, particulièrement : tomates, haricots, pommes de terre, primeurs.

— *betterave sucrière*.

— *plantes textiles* : coton, chanvre, hibiscus.

— *oléagineux* : ricin.

— *des fourrages* qui permettront dans les périmètres irrigués une intensification de l'élevage pour pouvoir répondre à l'accroissement de la demande en produits animaux.

Ces fourrages seront principalement la luzerne, le bersime, la vesce-avoine.

Les différentes actions seront étudiées dans la partie concernant l'hydraulique agricole (section V).

§ 5. ACTIONS POUR AMELIORER LA PRODUCTION ARBORICOLE

L'augmentation de la production arboricole est rendue nécessaire pour répondre à la demande de certains produits, tant pour la consommation intérieure (fruits, huile d'olive) que pour l'exportation (agrumes). On attend donc de la production arboricole un accroissement en production pour les arbres suivants :

Plantations en sec :

— oliviers,
— amandiers,
— pommes et poires.

Plantations en irrigué :

— agrumes,
— arbres de verger à noyau et pépins,
— dattiers,
— oliviers.

Les actions techniques préconisées visent à la fois à étendre les plantations et à améliorer les conditions de production.

I. Actions pour étendre les plantations

— plantations diverses réalisées par les particuliers avec l'aide de l'Etat sur 1.000 ha.
— plantations nouvelles en sec dans le cadre des programmes D.R.S. sous forme de banquettes fruitières : 90.000 ha.

II. Actions pour améliorer les conditions de production

— impluviums et aménagements des plantations fruitières en sec : l'action portera sur 5.000.000 d'arbres.
— taille des arbres fruitiers : action sur 12.000.000 d'arbres.
— pépinières d'arbres fruitiers : production de 12.000.000 d'arbres.

§ 6. ACTIONS POUR AMELIORER LA PRODUCTION ANIMALE

L'augmentation de la production animale est nécessaire pour faire face à l'importance de la demande en *lait* (que devra fournir en premier lieu le cheptel bovin, mais aussi le cheptel ovin et caprin) en *viandes* (ensemble du cheptel), en *laine* (cheptel ovin), en *énergie* (cheptel de trait, bovins et équidés) et en *matières humiques*.

C'est donc une action d'ensemble sur tout le cheptel qui est nécessaire pour améliorer tant sa quantité que sa qualité.

Un certain nombre d'actions techniqus ont été prévues pour répondre à cet impératif. Mais il est indispensable de souligner qu'elles n'auront d'effet que dans le cadre d'une politique cohérente de l'élevage.

Ainsi comme on a mis en place l'Opération-Labour pour rendre cohérentes et efficaces les actions en cultures annuelles en sec, comme on a prévu l'Office d'Irrigation pour rendre cohérentes et efficaces les actions en cultures irriguées, on doit mettre en œuvre une opération analogue pour l'élevage.

Cette opération doit se fonder sur deux aspects essentiels de l'élevage marocain :

— la régionalisation,

— la commercialisation.

La régionalisation rend nécessaire des modes différents d'exploitation du troupeau et des rééquilibres pastoraux. Il paraît ainsi indispensable de chercher à harmoniser la charge pastorale et la capacité pastorale des différents terroirs. Il paraît également indispensable de distinguer les vocations pastorales :

— les pays naisseurs (Oriental par exemple),

— les pays d'embouche (périmètres d'irrigation par exemple),

— les pays d'élevage complet (Moyen-Atlas par exemple),

— les pays d'élevage complémentaire (agriculture en sec des plaines atlantiques).

Mais la régionalisation entraîne la spécialisation, et celle-ci ne peut s'établir réellement que si la commercialisation est *possible* d'une part, *avantageuse* d'autre part. Une action en profondeur dans le domaine de la commercialisation est à la fois indispensable et inséparable de la régionalisation.

Il est donc souhaitable de concentrer les différentes actions qui sont proposées ci-après dans quelques zones où sera menée l'*Opération Elevage* et dans lesquelles les problèmes seront traités totalement. Cette action concentrée est préférable à une action généralisée et disparate dont les effets sur la production animale paraissent peu importants.

Cette opération élevage qui viserait à spécialiser et à commercialiser pourrait porter en priorité sur deux ou trois zones telles que le périmètre des Doukkala où l'on développerait l'embouche basée sur la sélection, sur les cultures fourragères et la stabulation, le Moyen-Atlas où l'on pourrait expérimenter des techniques d'extensification rationnelle de l'élevage.

Les actions pour améliorer la production animale relèvent de l'agriculture (plantes fourragères, graines d'alimentation du bétail, paille) mais comprennent également des actions pastorales spécifiques.

Ces dernières comprennent d'une part l'amélioration des conditions d'alimentation du cheptel, d'autre part l'amélioration des conditions d'entretien du cheptel.

I. Améliorations des conditions d'alimentation du cheptel

— améliorations pastorales portant sur 18.000 ha,

— création d'un millier de points d'eau,

— création de 75 centres d'affouragement.

II. Améliorations des conditions d'entretien du cheptel

— amélioration des méthodes d'élevage par l'action directe des Services d'élevage : stations de monte, protection contre les maladies, sélection zootechnique, reproducteurs et centres d'insémination artificielle, stations avicoles et apicoles, etc...

— mise en place d'équipements collectifs ou privés chez les éleveurs :

  — abris mobiles individuels,

  — Equipements collectifs : étables, centres de ramassage du lait, parcs de triages à moutons, bains parasiticides, etc...

§ 7. ACTIONS POUR AMELIORER LA PRODUCTION FORESTIERE

On peut regrouper les actions pour améliorer la production forestière en actions pour étendre le patrimoine forestier d'une part, en actions d'équipement et d'entretien du domaine forestier de l'autre.

— *Actions pour étendre le patrimoine forestier.*

  — reconversion de certaines zones par des banquettes forestières de D.R.S.

  — reboisements sur 65.000 ha.

— *Equipement et entretien du domaine forestier.*

  — Equipement administratif (maisons forestières, lignes téléphoniques, extension de l'école forestière).

  — Equipement du domaine forestier (pistes), pisciculture et pêche continentale (saumon et alose).

Défenses exceptionnelles.

La lutte antiacridienne et la défense des végétaux requièrent des crédits difficiles à chiffrer : leur coût est donné à titre indicatif dans le tableau de financement.

§ 8. ACTIONS POUR AMELIORER LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS

Ces actions ne concourrent pas directement à l'augmentation de la production, mais elles y sont toutefois très liées car, bien conduites, elles permettent de réduire les gaspillages et les pertes. Elles permettent donc un accroissement de la production utilisée.

— *Stockage et conditionnement des produits agricoles.*

Cette action est indispensable pour réduire les pertes et améliorer la qualité des produits consommés.

Sous-section III. — COUT ET FINANCEMENT DES ACTIONS TECHNIQUES

Tableau de financement

Actions à entreprendre	Financement public	Crédit à court terme	Crédit à moyen terme	Crédit à long terme	Auto financement	Total
A. **Actions pour améliorer la production des cultures nouvelles en sec :**						
Labours mécaniques profonds	1.530	12.220	—	—	—	13.750
Défrichement - écroûtages	700	—	—	4.990	1.360	7.050
Banquettes céréalières, D.R.S.	557	—	—	—	83	640
Semences sélectionnées, engrais, petit matériel	6.989	45.495	1.672	—	42.530	96.686
TOTAL PARTIEL ..	9.776	57.715	1.672	4.990	43.973	118.126
B. **Actions pour améliorer la production en cultures irriguées.**		Pour mémoire				
C **Actions pour améliorer la production arboricole :**						
Plantations diverses réalisées par les particuliers avec l'aide de l'Etat	7,5	—	—	—	57,5	65
Plantations nouvelles en D.R.S. fruitière ..	7.743	—	—	—	1.157	8.900
Impluviums et aménagements des plantations	375	—	—	—	265	640
Taille des arbres fruitiers	500	—	—	—	—	500
Pépinières d'arbres fruitiers	922	—	—	—	—	922
TOTAL PARTIEL ..	9.547,5	—	—	—	1.479,5	11.027

Actions à entreprendre	Financement public	Crédit à court terme	Crédit à moyen terme	Crédit à long terme	Auto financement	Total
D. Actions pour améliorer la production animale :						
Améliorations pastorales	300	—	—	—	96	396
Création de points d'eau	2.200	—	—	—	750	2.950
Centres d'affouragement	200	—	75	—	—	275
Amélioration des méthodes d'élevage par l'action des services administratifs	3,215	—	20	—	—	3.235
Equipements privés, abris	50	—	—	—	22	72
Autres équipements privés	640	—	535	—	300	1.475
TOTAL PARTIEL ..	6.605	—	630	—	1.168	8.403
E. Actions pour améliorer la production forestières :						
Banquettes forestières, D.R.S.	1.114	—	—	—	166	1.280
Travaux D.R.S.	4.659	—	522	—	824	6.005
Equipements administratifs	865	—	—	—	—	865
Equipement du domaine forestier	1.452	—	53	—	36	1541
TOTAL PARTIEL ..	8.091	—	575	—	1.026	9.691
F. Dépenses exceptionnelles :						
Lutte antiacridienne.	4.282	—	—	—	—	4.282
TOTAL PARTIEL ..	4.282	—	—	—	—	4.282
G. Actions pour améliorer la commercialisation :						
Stockage et conditionnement	2.250	—	—	1.600	690	4.540
TOTAL PARTIEL ..	2.250	—	—	1.600	690	4.540
TOTAL GENERAL..	40.551	57.715	2.877	6.590	50.476	158.209

Section V. — L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

Les problèmes particuliers que pose l'hydraulique agricole et notamment ceux qui proviennent du fait que l'hydraulique dépende du Ministère de l'Agriculture autant que du Ministère des Travaux Publics, ont conduit à en faire un secteur homogène et distinct de la planification.

Au terme d'un inventaire des ressources, des équipements, de la mise en valeur actuelle des périmètres, et après une analyse des divers problèmes posés par l'hydraulique agricole, un programme quinquennal a été élaboré de concert entre les différents services intéressés.

Sous-section I. — LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES PERIMETRES IRRIGUES

§ 1. INTERET ECONOMIQUE ET SOCIAL DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

I. Intérêt pour la nation

L'intérêt national en matière d'équipement agricole se mesure par l'augmentation de la production brute au regard des dépenses publiques d'équipement.

En premier lieu, il est intéressant de comparer le produit agricole net avant et après irrigation.

Quelques chiffres sont, à cet égard, significatifs :

Basse Moulouya : produit net à l'hectare :

avant irrigation	27.500 F
après irrigation	142.000 F

Doukkala :

avant irrigation	10.000 F
après irrigation	75.000 F

Beni-Moussa :

avant irrigation	6 500 F
après irrigation	75.000 F

Beth :

avant irrigation	16.500 F
après irrigation	120.000 F

Mais ce sont surtout les « ratios » concernant le rapport augmentation de la production brute/dépenses, qui sont révélatrices.

Pour ce qui reste à aménager, les rapports s'établissent comme suit :

Beth		1
Beni Moussa	....	0.45
Basse Moulouya		
Doukkala		0.40
Moyenne		0.44

L'achèvement des grands périmètres actuellement entrepris se traduira pour la nation par :

— une dépense publique de 100 milliards (Etat 75 milliards, crédit 25 milliards),

— une augmentation de la production brute annuelle 44 milliards.

On a tenté de donner les mêmes renseignements pour les petits périmètres (voir tableau annexé).

II. Intérêt pour les Finances publiques

L'augmentation de la production brute de 44 milliards par an se traduira par une augmentation du tertib de 2,2 milliards environ.

Le revenu pour l'Etat des sommes investies (Etat + crédit) est donc de 2,2 %, à quoi s'ajoute évidemment le loyer de l'argent perçu sous forme d'amortissements (voir ci-après).

III. Intérêt pour les exploitants

La mise en valeur ne peut évidemment être réalisée que si les agriculteurs y trouvent leur intérêt.

On trouvera en annexe un tableau donnant pour chacun *des grands périmètres :*

— les dépenses d'exploitation en culture irriguée, sans compter les amortissements des équipements externes et internes (c'est-à-dire sans compter le prix de l'eau ni le remboursement des emprunts) mais en comptant le travail du propriétaire du terrain avec la même rémunération que celle de l'ouvrier agricole, et en comptant également le tertib.

— les dépenses d'exploitation en culture sèche,

— l'augmentation du produit agricole net ainsi défini, qui donne la mesure des possibilités dont dispose l'agriculteur pour amortir les équipements (c'est-à-dire payer l'eau et payer ses dettes) et améliorer son standard de vie (notamment : se loger),

— le rapport $\frac{\textit{augmentation du produit net à l'ha}}{\textit{Coût de l'équipement à l'ha}}$ qui s'établit comme suit :

Beth	0.22
Basse Moulouya	0.14
Beni Moussa	0.13
Doukkala	0.11

Ces chiffres sont donnés avec réserves, les dépenses d'exploitation étant bien souvent difficiles à saisir.

L'analyse de *l'équilibre des exploitations* a été poussée encore un peu plus loin, avec les hypothèses suivantes concernant le crédit :

Hypothèse A

— l'équipement externe est amorti sur une durée infinie à 3 %,

— pour l'équipement interne :
l'équipement de base est amorti en 30 ans à 3 %,
le capital d'exploitation 1/3 en 5 ans, 1/3 en 10 ans, 1/3 en 15 ans à 3 %.

Dans ces conditions le disponible par hectare s'établit comme suit entre la 6ème et la 11ème année :

Doukkala	38.800 F
Basse Moulouya	82 400 F
Beni Moussa	43 900 F
Beth	80 600 F

Hypothèse B

— même amortissement de l'équipement externe,

— pour l'équipement interne :
l'équipement de base est amorti en 15 ans à 6 %,
le capital d'exploitation 1/3 en 5 ans, 1/3 en 10 ans, 1/3 en 15 ans en 6 %.

Le disponible par hectare est alors réduit à :

Doukkala	28 800 F
Basse Moulouya	70 300 F
Beni Moussa	34 100 F
Beth	71 100 F

Si l'on considère qu'il faut au minimum une quarantaine de mille francs par ha et par an pour assurer à l'exploitant un revenu décent,

on constate *qu'il est impossible d'envisager des conditions de crédit moins favorables pour l'exploitant que celles de l'hypothèse A.*

Rappelons enfin (voir 2ème partie) qu'il faudra différer les amortissements de l'équipement externe et de l'équipement interne de base pendant les 5 premières années au moins qui suivent la desserte des exploitations, en attendant que la production agricole ait atteint un rendement normal.

IV. — Incidence des aménagements sur l'emploi.

On trouvera, en annexe, un tableau indiquant le nombre de journées de travail d'ouvriers agricoles supplémentaires à attendre de l'équipement des grands périmètres et les investissements correspondants que l'Etat doit consentir.

Entre le 1er janvier 1960 et la fin des aménagements de la Basse Moulouya, des Doukkala, des Béni Moussa et du Beth, on peut escompter 18 millions de journées de travail agricole supplémentaires par an, pour un investissement de 100 milliards. L'investissement moyen pour 200 journées de travail par an, ressort à 1.100.000 F.

Il n'a pas été tenu compte, dans ces considérations, des emplois nouveaux créés passagèrement par la construction proprement dite des ouvrages, et qui correspondent à une distribution de salaires d'une cinquantaine de milliards au total.

§ 2. PROGRAMME D'EQUIPEMENT DES GRANDS PERIMETRES

I. Equipement externe

Pour terminer les aménagements déjà entrepris, il reste à équiper :

Basse Moulouya	50 400 ha
Beni Moussa	49 100 ha
Doukkala	140 000 ha
Beth	6 500 ha
au total	246 000 ha

La cadence actuelle est d'environ 8 000 ha/an, et nécessiterait donc encore 30 ans pour terminer l'équipement.

Le Groupe de l'Hydraulique a jugé cette cadence insuffisante et propose le programme indiqué en annexe (courbe et tableau) qui conduit à terminer l'équipement externe des grands périmètres aux dates ci-après :

Beth	fin 1963
Basse Moulouya	fin 1973
Beni Moussa	fin 1968
Doukkala	fin 1975

Au total la superficie à équiper sera de 246 000 ha pour une dépense de 57 142 M. Pour la période du « plan quinquennal » proprement dit (années 1960 incluse à 1965 incluse) les surfaces à équiper sont de 78 000 ha pour une dépense de 24 000 M.

On remarquera que la cadence annuelle d'équipement baisse à partir de 1968-69. Il faudra prévoir à cette époque le démarrage d'aménagements nouveaux.

II. Equipement interne

L'équipement interne des propriétés sera terminé aux dates ci-après pour les grands périmètres :

Beth	fin 1968
Basse Moulouya	fin 1975
Beni Moussa	fin 1975
Doukkala	fin 1975

Les dépenses correspondantes seront de *17 400 M.* pour l'Etat et 25 500 M. pour le crédit. Le travail des paysans représentera 2 850 M. Les surfaces intéressées seront de 175 000 ha.

Il a été admis que pour le reste de la superficie, l'intervention de l'Etat dans l'équipement interne ne serait pas nécessaire.

Pour la période 1960-1965, les dépenses de l'Etat seront de 5 276 M et le crédit de 6 150 M.

La superficie intéressée sera de l'ordre de :

4 500 ha pour la Basse Moulouya,
20 300 ha pour les Doukkala,
15 100 ha pour les Beni Moussa,
8 100 ha pour le Beth,

48 000 ha au total.

III. Programme d'assainissement du Rharb

L'équipement externe sera terminé fin 1965 (dépense 1 770 M).

L'équipement interne sera terminé fin 1970 (dépense 4 400 M. dont 2 400 M à la charge de l'Etat et 2 000 M pour le crédit).

Pour la période 1960-1965 les dépenses d'équipement interne seront de 1 700 M dont 1 050 M à la charge de l'Etat et 650 M pour le crédit.

La dépense totale restant à faire au 1-1-60 pour cet aménagement ressort à 6 170 M pour une augmentation de production brute de 2 770 M (r1 = 0,45).

§ 3. PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES PETITS PERIMETRES

Le programme prévu, indiqué au tableau en annexe, comprend pour la période 1960-1975 :

— l'achèvement rapide des périmètres de Tendit, Taddert, Skoura,

— l'exécution entre 1964 et 1967 de l'aménagement du Ziz (dont le barrage des Aït Athmane), sous réserve du résultat d'études complémentaires à entreprendre dès maintenant,

— l'exécution entre 1967 et 1971 de l'aménagement du Draa (dont le barrage de Zaouia Nourbaz), sous les mêmes réserves,

— l'achèvement fin 1963 des périmètres de l'Oued Lou et de Martil Jajla,

— l'assainissement de la plaine du Mekhacen,

— l'étude de la moyenne Moulouya et réalisation du périmètre de Benjil,

— quelques travaux sur l'Oued Za,

— l'équipement étalé des zones

du Dir de Beni Mellal

du Dir de la Tessaout

du Haouz par dérivation de la Tessaout

du Dir du N'Fis et autres affluents du Tensift

du Lakhdar,

— l'achèvement des zones irriguées par pompage dans le Souss,

— la poursuite des aménagements d'épandage de crues sur le Souss et ses affluents,

— enfin la poursuite d'autres petits aménagements (petits périmètres proprement dits) répartis sur l'ensemble du territoire, à une cadence de 300 M par an.

La dépense prévue pour les exercices 60 à 65 inclus est de 11 665 millions.

§ 4. PROGRAMME D'ETUDES GENERALES

Le coût des études relatives aux aménagements dont l'exécution est prévue aux programmes indiqués ci-dessus a été inclus dans le prix de ces aménagements.

Il faut en plus prévoir au plan les études générales non localisables, d'une part, et d'autre part les études relatives à des aménagements dont la réalisation n'est envisagée qu'à un stade ultérieur.

Parmi ces aménagements figure notamment l'étude de l'irrigation du Rharb (200 à 250 000 ha irrigables, protection contre les crues qui causent actuellement des dégâts de l'ordre de 500 millions par an).

Les crédits nécessaires à ces études pour la période 61-65 s'établissent comme suit :

	61	62	63	64	65
Rharb	100	150	150	200	250
Beni-Moussa, amont.	30	30	30	30	30
Souss	20	20	20	20	20
Moulouya, amont	20	20	30	30	30
Hydrologie	50	50	50	50	50
TOTAL	220	270	280	330	380

Sous-section II. — REFORMES INSTITUTIONNELLES

La mise en œuvre du plan qui vient d'être exposé ne peut être assurée par les moyens dont dispose actuellement l'Administration. Celle-ci s'avère en effet incapable d'apporter une solution aux diverses difficultés que le groupe de l'Hydraulique a dégagées au cours de ses travaux et qui font obstacle au développement de l'agriculture irriguée.

§ 1. LES DIFFICULTES

Le Groupe de l'Hydraulique a tenu à proposer au Gouvernement des solutions à ces difficultés :

I. Etudes

Les études à réaliser pour un aménagement hydro-agricole sont :

— établissement de l'inventaire des ressources,
— études pédologiques,
— études agronomiques,
— études économiques et juridiques,
— études de l'aménagement proprement dit.

Le seul moyen valable pour pallier l'insuffisance actuelle des études et leur manque de coordination, consiste à confier ces études à un organisme unique, groupant les techniciens des diverses disciplines sous une même autorité, responsable à la fois de la qualité du travail fourni et de la livraison de ce travail dans le délai imparti.

Cet organisme devra être doté de techniciens compétents de tout niveau, en nombre suffisant ; pour cela il doit être en mesure :

— d'embaucher (et de licencier) du personnel avec des formalités simples ;
— de rémunérer ce personnel à un taux en rapport avec les compétences exigées.

II. Equipement externe

La réalisation des travaux d'équipement externe doit être assurée par un service unique libéré de règles administratives ou comptables paralysantes.

En particulier, ce service devra avoir la possibilité de faire réaliser certaines parties de l'équipement externe par les paysans eux-mêmes ; il devra avoir pour cela la possibilité de passer des contrats dans les formes adéquates, notamment avec les communes rurales.

III. Equipement interne

L'organisme chargé de promouvoir l'équipement interne dans les conditions exposées à la deuxième partie, est à créer. Cet organisme devra disposer de capitaux importants et être, lui aussi, libéré de règles administratives paralysantes.

Il aura pour mission :

— de définir des programmes d'équipement interne,
— de réaliser lui-même certains travaux,

— de faire réaliser certains travaux par des organismes existants (communes rurales),

— de susciter des actions collectives en concourant au besoin à la création d'organismes nouveaux,

— de centraliser et distribuer les subventions accordées par l'Etat, et le crédit alloué par les Caisses Nationale et régionales conformément à leurs statuts,

— de contrôler l'équipement réalisé.

IV. Formation professionnelle et encadrement des paysans

La formation professionnelle des paysans étant insuffisante, il faut mettre en place dans les zones irriguées, des instructeurs en grand nombre.

Il faut pour cela :

— recruter immédiatement du personnel,

— former du personnel marocain (création d'une école d'instructeurs),

— créer des fermes-écoles.

V. Etablissement de plans de culture --- Commercialisation des produits

L'Etat doit faire établir, pour chaque périmètre des plans de culture et des programmes d'élevage et veiller au respect de ces plans.

La commercialisation des produits doit être assurée par des contrats de culture et facilitée par la constitution de coopératives.

L'organisme (ou les organismes) pouvant établir ces plans, négocier ces contrats et susciter la création de ces coopératives, n'existe pas, sauf exception. Il faut les créer.

VI. Opérations foncières

La réussite d'une politique de l'agriculture irriguée nécessite enfin que l'Etat adopte une doctrine claire et ferme en ce qui concerne :

— les propriétés étrangères situées dans les zones à équiper,
— les terres collectives,
— la récupération de la plus-value,
— l'expropriation des terres insuffisamment mises en valeur,
— la constitution d'unités d'exploitation rentables (30-80 ha),
— le mode d'exploitation de ces unités.

Tous ces problèmes fonciers ressortent du Gouvernement, et le Groupe Hydraulique s'est abstenu de formuler une opinion quant à la solution à leur donner.

§ 2. L'OFFICE DES IRRIGATIONS

Il apparait donc comme conséquence des considérations qui précèdent, qu'il faut donner une existence effective à un « *Office National des Irrigations* », dont la création d'ailleurs a été décidée par le Gouvernement.

Le Groupe de l'Hydraulique formule ci-après ses recommandations en ce qui concerne les attributions, la compétence et l'organisation de cet Office :

I. Attributions de l'Office des Irrigations

1° Attributions

L'Office a pour mission de préparer et d'appliquer la politique agricole du Gouvernement pour les grands ensembles susceptibles d'une mise en valeur par l'irrigation, l'assainissement, et d'une manière générale l'utilisation agricole des eaux.

Il prépare à cet effet et soumet au Gouvernement des programmes, participe à l'élaboration des plans régionaux et nationaux de développement.

Il propose au Gouvernement des projets de textes législatifs et réglementaires.

Il procède aux études et dresse les projets d'aménagement.

Il exécute les travaux relatifs au stockage des eaux, à leur exhaure et à leur transport jusqu'aux unités d'exploitation.

Il a pour mission de promouvoir l'équipement interne des exploitations en définissant des programmes, en exécutant des travaux, en suscitant l'action collective ou privée des irrigants.

Il centralise et distribue les subventions accordées par l'Etat, et le crédit alloué par les caisses nationale et régionales, conformément à leurs statuts.

Il exploite les ouvrages publics d'irrigation et d'assainissement.

Il définit des plans de culture et des programmes d'élevage et en assure le respect par les irrigants.

Il peut intervenir dans la commercialisation des produits agricoles.

L'Office réalise, dans les zones de sa compétence, les opérations foncières décidées par le Gouvernement. Il est en particulier chargé du remembrement des terres.

L'Office, dans les zones de sa compétence, est chargé de la formation professionnelle et de l'encadrement des paysans. Il utilise à cet effet les centres de travaux existants ou à créer.

Quant aux relations entre l'Office et les Centres de Travaux, deux thèses se sont manifestées au sein du Groupe de l'Hydraulique :

- rattacher purement et simplement les C.T. à l'Office en temps utile ;
- maintenir les rapports actuels entre la C.T.A. et les C.T., ceux-ci recevant des directives de l'Office, suivant des modalités à fixer par un protocole approuvé par le Conseil d'administration de la C.T.A. et de l'Office.

Dans les zones de sa compétence, l'Office est chargé des équipements ruraux ; en dehors de ces zones, l'Office pourra, moyennant des conventions appropriées, prêter son concours pour l'étude ou la réalisation d'opérations fragmentaires d'équipement rural en rapport avec l'Hydraulique Agricole.

L'Office pourra de même prêter son concours au Ministère des Travaux Publics pour l'étude et la construction des ouvrages à buts multiples.

L'Office, dans les zones de sa compétence, reçoit délégation pour l'octroi d'autorisations d'usage de l'eau à ses ressortissants, dans la limite des autorisations globales qui lui auront été accordées.

2° COMMENTAIRE

a) Il s'agit d'un « Office des Irrigations » et non d'un « Office de l'eau ». L'Office, pour être efficace dans sa tâche fondamentale qui est agricole (mettre les exploitations irriguées en état de produire et de tirer un revenu satisfaisant de cette production), ne doit pas s'alourdir en voulant embrasser trop de tâches annexes (eau potable, industrielle, énergétique).

b) *Aménagements ruraux*

Il n'a pas paru opportun de rattacher, à l'Office, l'ensemble des aménagements ruraux pour les raisons suivantes :

- l'Office ne doit pas s'alourdir en multipliant ses attributions (voir ci-dessus),
- le Service des aménagements ruraux constitue un ensemble assez bien individualisé au sein de l'actuelle Division du Génie Rural.

— Il y aura des aménagements ruraux à réaliser en dehors de l'Office, soit parce qu'ils se situent en dehors de la compétence territoriale de l'Office, soit parce qu'ils ne sont pas relatifs à l'irrigation.

c) *Ouvrages à buts multiples*

Le ministre des Travaux Publics conserve sa compétence en matière d'électricité. Toutefois, comme il n'est pas envisagé dans un avenir proche de construire de grands barrages à des fins uniquement ou principalement énergétiques, le Ministère des Travaux Publics pourra sans inconvénient déléguer à l'Office, qui disposera des moyens nécessaires, l'étude et la construction des ouvrages à buts multiples.

II. Compétence territoriale de l'Office des Irrigations

1° Compétence

En matière d'études, la compétence de l'Office s'étend à l'ensemble du territoire national.

Pour les autres missions, la compétence de l'Office est limitée à des ensembles qui seront déterminés par décret.

L'Office a l'exclusivité de l'aménagement des périmètres d'irrigation ou d'assainissement dont la superficie intéresse plus de 1 000 hectares.

Dans l'immédiat, ces zones pourraient être celles où une action massive de l'Etat est prévue par le plan quinquennal :

— BASSE MOULOUYA,
— RHARB,
— OUED BETH,
— DOUKKALA,
— BENI AMIR,
— BENI MOUSSA (y compris le Dir de BENI MELLAL),
— HAOUZ-NFIS,
— ZIZ TAFILALET,
— DRAA,
— SOUSS.

La compétence de l'Office pourra être étendue à d'autres ensembles par décret pris en Conseil des ministres, sur proposition de l'Office.

2° Commentaire

L'Etat ne peut tout faire en même temps. Toujours dans un but d'efficacité, il doit concentrer son action dans les « zones à forte potentialité ». La compétence de l'Office doit donc être limitée en matière d'équipement à ces zones.

En revanche, l'Office doit porter ses études sur l'ensemble du territoire, pour être en mesure de proposer au Gouvernement des programmes établis d'après les comparaisons valables entre les diverses possibilités.

On a prévu une exclusivité de l'Office en matière de grands aménagements, de façon à préserver la cohérence de la politique agricole du Gouvernement.

III. Organisation et fonctionnement de l'Office des Irrigations

1° Organisation

L'Office sera administré par un *Conseil d'Administration*, composé de ministres et de représentants des agriculteurs.

Le Conseil d'Administration

- adopte les programmes préparés par le Directeur de l'Office et les soumet au Gouvernement,
- approuve le budget de l'Office,
- détermine les redevances des usagers,
- fixe le statut du personnel de l'Office.

2° Commentaire

Le rôle du Conseil d'Administration est réduit aux grandes tâches générales de façon à laisser au *Directeur de l'Office* de larges pouvoirs et une large responsabilité.

Le Directeur de l'Office est nommé par décret pris en Conseil des ministres.

En ce qui concerne l'organisation territoriale, des « délégations régionales », groupant tout ou partie d'une des grandes zones à vocation hydro-agricole, constitueront les services extérieurs de l'Office des Irrigations.

Les délégués régionaux seront chargés de mettre en œuvre les directives de l'Office en matière d'exploitation, d'équipement, d'encadrement, de commercialisation des produits, etc... Ils auront une autonomie plus ou moins large selon les secteurs d'activité et selon l'état de mise en valeur de la zone. Il est même envisagé qu'à l'expérience, ces Délégations régionales puissent se transformer en organismes régionaux au fur et à mesure des besoins et de l'avancement de la mise en valeur.

IV. Ressources financières de l'Office

Les ressources de l'Office proviendront :

— de subventions et de prêts de l'Etat,

— d'emprunts auprès du public ou auprès d'organismes bancaires,

— des redevances payées par les usagers.

La comptabilité de l'Office sera une comptabilité commerciale. Un contrôleur financier, nommé par le ministre des Finances, suivra la gestion de l'Office. Il assistera aux Conseils d'Administration. Le visa de ce contrôleur financier sera exigé pour les opérations dépassant 200 millions de francs.

V. Domaine public hydraulique

Dans les zones de la compétence de l'Office, les pouvoirs de l'Administration concernant la réglementation, l'usage et la police des eaux destinées à l'agriculture, seront transférés à l'Office.

VI. Personnel de l'Office

Le personnel de l'Office sera composé :

— d'agents recrutés directement par l'Office,

— de fonctionnaires détachés de l'Administration.

L'ensemble du personnel sera régi par un statut unique.

---

§ 3. COUT ET DEPENSES

I. Coût et Financement des actions techniques prévues pour l'Hydraulique agricole

TABLEAU RÉCAPITULATIF

(en millions de francs)

	Financement public	Crédit
Grands périmètres :		
— Equipement externe	19.500	
— Equipement interne	3.896	4.149
Assainissements :		
— Equipement externe	1.470	
— Equipement interne	810	400
Petits périmètres	9.495	
Etudes	1.100	
TOTAL....	36.271	4.549

II. Récapitulation des dépenses totales afférentes à l'Agriculture et à l'Hydraulique

(en millions de francs)

	Financement public	Crédit	Autofinancement	
Agriculture	42.550	67.182	50.476	160.208
Hydraulique	36.271	4.549	non mentionné	40.820
TOTAL....	78.821	71.731	50.476	201.028

Section VI. — CONCLUSION

L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'AGRICULTURE ET L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

§ 1. L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS LE FINANCEMENT

Au terme de l'analyse des actions techniques à entreprendre il paraît utile de mettre en évidence la responsabilité qui revient à l'Etat pour leur mise en œuvre. Cette part de l'Etat doit être envisagée à deux points de vue :

— l'incidence budgétaire,

— l'intervention du crédit.

1° L'INCIDENCE BUDGÉTAIRE

Telle qu'elle apparaît au tableau récapitulant le coût et le financement des différentes actions envisagées au cours des cinq ans, la part de l'Etat en financement public se chiffre en totalité à 83 milliards dont 4 milliards de dépenses occasionnées par un supplément d'encadrement à imputer au budget de fonctionnement.

Ce chiffre, étalé sur les cinq ans représentera au budget annuel un total moyen de 16,5 milliards.

Le contenu de ces dépenses publiques est variable ; on peut y distinguer :

— *des ristournes et des subventions*

Dans une première série d'actions, la part de l'Etat représente surtout des ristournes et des subventions, destinées essentiellement à provoquer l'investissement privé. Cette part « incitative » représente environ 20 % du coût total des actions suivantes : semences sélectionnées, engrais, petit matériel ; plantations réalisées par les particuliers : équipement interne des exploitations irriguées ; abris mobiles pour l'élevage.

Soit environ 15 milliards.

— *des dépenses à la charge prépondérante de l'Etat*

Certaines actions nécessitent un capital, un matériel, une organisation que ne sauraient fournir les exploitants agricoles. Aussi les dépenses qu'elles occasionneront seront à la charge prépondérante de l'Etat.

Parmi ces actions notons particulièrement le labour mécanique profond (partie de l'Opération Labour) l'aménagement des périmètres irrigués, les assainissements, la D.R.S., les aménagements du domaine forestier. C'est là que l'effort de l'Etat en financement public sera très important puisqu'il représentera près de 37 milliards.

— *des dépenses à la charge totale de l'Etat*

L'Etat supporte pratiquement la totalité du financement d'actions qui ne sauraient être à la charge des exploitants : vulgarisation agricole, pépinières, amélioration des méthodes d'élevage, certains équipements concernant l'élevage, la lutte anti-acridienne, l'équipement du domaine forestier, l'équipement hydraulique.

Cette part sera d'environ 31 milliards.

2° Intervention du crédit

Pour le crédit à court terme et à moyen terme, il faut préciser d'emblée que la totalité du crédit est dispensée par l'Etat et que, par ailleurs, la trésorerie des cultivateurs ne leur permettant pas un financement important, il y a lieu de leur fournir l'aide qui leur est absolument indispensable.

Le crédit à long terme, par contre, est actuellement dispensé par un organisme privé (la C.P.I.M.) qui exige de fortes garanties et en particulier la possession par le débiteur d'un titre foncier constatant l'immatriculation de sa propriété au service de la Conservation Foncière.

Il est évident que les agriculteurs marocains ne pourront fournir de telles garanties, leurs domaines n'étant généralement ni bornés, ni immatriculés. Aussi faut-il envisager que le crédit à long terme soit pris en charge par l'Etat à bref délai.

Par ailleurs les besoins en crédit qui sont exprimés pour mener à bien les différentes actions prévues au Plan Quinquennal ne tiennent pas compte des besoins actuels en court terme et moyen terme, c'est-à-

dire de ceux qui se manifestaient normalement tous les ans avant l'entrée en application du Plan.

1. *Le court terme*

Il concerne les besoins découlant de l'Opération Labour (labour mécanique profond et distribution annuelle de semences et d'engrais).

D'un montant total de 57 milliards la progression, compte tenu des remboursements, passe de 9 milliards la première année à 13 milliards en fin de Plan (soit une augmentation annuelle d'un peu plus de 1 milliard).

Par ailleurs il est utile de noter que les besoins actuels se chiffrent à 6 ou 7 milliards ; l'incidence du plan ne se traduit donc que par un supplément de 2 à 3 milliards.

2. *Le moyen terme*

C'est un crédit sur 5 et 10 ans qui concerne les achats de petit matériel agricole, l'équipement des élevages, l'équipement du domaine forestier (notamment équipements piscicoles), les plantations en D.R.S. Notons en ce qui concerne ces dernières que le remboursement des sommes avancées est basé, par contrat passé avec les Eaux et Forêts, sur un certain pourcentage des récoltes dont les effets ne se feront sentir qu'au cours des années qui suivront le premier plan quinquennal.

Les besoins supplémentaires en crédit à moyen terme s'élèvent au total à 2,8 milliards ; compte tenu des remboursements annuels ils passent de 432 millions en 1960 à 476 en 1964. Mais il y a lieu de préciser que ces chiffres ne tiennent pas compte des besoins antérieurs à l'application du plan qui atteignent déjà 6 à 700 millions. L'incidence des travaux et équipements prévus au Plan se traduit donc par une augmentation de 60 à 70 % des besoins actuels à partir de 1960.

3. *Long terme*

Les crédits de cette nature ont été jusqu'à présent dispensés avec une certaine parcimonie qui résulte de l'exigence par la C.P.I.M. de garanties très importantes. Cette lacune, dont les conséquences seraient graves pour la mise en œuvre des travaux onéreux ou à longue échance, doit être comblée rapidement. Ceci entraînera, comme signalé plus haut, la prise en charge de ces crédits par l'Etat. Les besoins totaux s'élèveront à environ 12 milliards.

La première année les besoins seront de 2 milliards et passeront à 22 milliards la dernière année du Plan. Si l'on considère en effet que les sommes dépensées actuellement n'atteignent que 150 à 200 millions par an (qui seront toujours nécessaires) on mesure l'effort à faire dans ce domaine.

§ 2. LES PRIORITES DE L'INTERVENTION DE L'ETAT

I. Nécessité d'établir des priorités

En matière d'intervention en agriculture — et là plus qu'ailleurs — il faut souligner une donnée essentielle qui doit constamment ramener la politique agricole dans les limites du réalisme et de l'efficacité : l'Etat ne peut tout faire en agriculture. Il ne peut, du jour au lendemain aborder à la fois tous les problèmes ruraux, trouver les moyens, les cadres, réaliser les réformes qui lui permettraient de mettre immédiatement en œuvre un programme ambitieux. Son action à court terme doit rester réaliste et s'orienter vers des secteurs prioritaires.

Cet impératif général apparaît d'autant plus nécessaire que des goulots d'étranglement d'ordre divers peuvent ralentir l'application des projets du Plan agricole. De façon très schématique ces goulots d'étranglement peuvent être d'ordre financier, d'ordre technique, d'ordre institutionnel.

Par exemple, les différentes actions prévues par la commission de l'agriculture nécessitent pour être mises en œuvre un encadrement important : 80 cadres de formation supérieure, 800 de formation du second degré et 1 500 de formation du premier degré. On pourra rencontrer des difficultés à trouver et à former ces cadres.

En outre, nous avons souligné que les différentes actions techniques qui visent à améliorer la production ne pouvaient valablement être mises en œuvre qu'une fois réalisées des réformes institutionnelles : réforme agraire d'une part, réforme administrative d'autre part. Ces réformes seront souvent lentes à réaliser, il faut prévoir des retards, des difficultés.

Toutes ces raisons contraignent l'Etat à effectuer des choix, à définir des secteurs prioritaires où seront concentrés les efforts pour obtenir la plus grande efficacité avec les moyens minima.

II. Les critères d'établissement des priorités

L'augmentation rapide de la production agricole peut difficilement être obtenue par un accroissement des superficies cultivées. C'est donc sur le *rendement* qu'il faut agir. Mais le rendement est lui-même limité par deux ordres de facteurs : d'une part par la fertilité naturelle des sols et la capacité qu'ont ceux-ci de supporter une augmentation de rendement, d'autre part les méthodes et les techniques qu'il faut mettre en œuvre sur ces sols pour obtenir les accroissements de rendement que les conditions naturelles rendent possibles.

On donnera donc priorité aux terres les plus fertiles, et aux techniques les plus productives.

1. *Priorité aux terres les plus fertiles.*

La fertilité est inégalement répartie si l'on recherche, dans l'immédiat une augmentation rapide des rendements avec un coût minimum, il paraît normal d'agir en premier lieu dans les terres qui présentent naturellement la fertilité la plus grande.

S'il est en effet techniquement possible de modifier la fertilité des sols médiocres par des investissements importants, cette solution paraît illogique tant que l'on n'a pas utilisé au maximum les terres dont la fertilité naturelle permet d'espérer un accroissement de production moins coûteux que celui obtenu grâce à l'amélioration technique de terres de fertilité médiocre.

Cette constatation nous amène à définir une priorité absolue dans l'intervention en agriculture : les ressources et les moyens que l'Etat peut accorder à l'agriculture doivent être concentrés en priorité dans les secteurs où la fertilité est la plus grande. Cette concentration des moyens dans ces zones permettra d'intensifier l'agriculture et d'augmenter la production avec les coûts minima.

2. *Priorité aux méthodes les plus productives.*

Les méthodes et les techniques à mettre en œuvre sur les sols les plus fertiles constituent une seconde série de facteurs limitatifs. Pour tirer le maximum du potentiel des « zones prioritaires » il est nécessaire d'employer des méthodes et des techniques que l'expérience a révélé comme étant les plus efficaces.

Une fois définies ces techniques les plus appropriées pour accélérer la modernisation rurale, il y a lieu de les appliquer en priorité aux exploitants qui accepteront de se plier aux disciplines de la coopération.

Cette aide préférentielle de l'Etat est donc une nécessité absolue : il faut en effet chercher au maximum à engager les exploitants dans la voie de l'exploitation moderne de la terre.

Sur la base de ces critères, il est maintenant possible d'indiquer quelles doivent être les interventions prioritaires.

III. Les interventions prioritaires

Dans chaque grand domaine de l'agriculture, — cultures annuelles en sec, cultures irriguées, élevage — l'Etat cherche à mettre en place des méthodes et des techniques coordonnées qui doivent permettre de tirer le profit maximum des zones les plus fertiles.

C'est dans le cadre de ces opérations qu'il faut concentrer en priorité les actions techniques prévues pour améliorer la production. C'est aussi dans ce cadre que l'on doit pousser au maximum la réalisation des réformes : réforme agraire qui permettra, à partir d'une transformation des structures, la constitution de structures nouvelles de type coopératif qui permettront ensuite aux exploitants de tirer le meilleur parti des

actions qui seront entreprises par l'Etat ; réforme administrative qui aboutira à mettre en place des organismes capables de coordonner avec la plus grande efficacité les actions techniques, capables également d'aider à la transformation des structures d'exploitation.

Dans cette perspective, le plan agricole reposera sur trois opérations essentielles :

1. *L'opération labour*

L'opération labour a fait ses preuves et apparaît sous réserve d'aménagements à définir surtout sur le plan local, comme la seule voie de modernisation dans le domaine des cultures annuelles en sec.

L'opération labour doit donc être poursuivie ; localement, elle doit être entreprise dans les terres les plus fertiles et les aides de l'Etat dans ce domaine devront être accordées en priorité aux collectivités de paysans qui accepteront cette intervention.

Mais les Centres de Travaux qui sont le support de cette opération doivent progressivement se transformer en coopératives d'exploitations paysannes. Le matériel, les techniques doivent peu à peu être mises en œuvre directement par des groupements de paysans qui accepteront d'utiliser collectivement les moyens que les individus ne peuvent acquérir individuellement.

2. *Accélération de la mise en valeur des grands périmètres d'irrigation au moyen de l'Office des Irrigations*

En matière d'irrigation il est essentiel d'utiliser au maximum l'infrastructure installée. Priorité sera donc accordée à la rentabilisation des lourds investissements déjà effectués dans les grands périmètres d'irrigation. Pour ce faire, il faut concentrer les moyens techniques et financiers jusqu'ici dispersés entre les mains d'un seul organisme, (Office des Irrigations), seul capable d'accélérer les travaux de mise en valeur, de promouvoir des exploitations rationnelles de cultures irriguées, de mobiliser le travail des paysans.

Ces deux actions, *opération labour* et *Irrigations,* sont fondamentales et doivent constituer le minimum du programme de l'Etat pour promouvoir le développement de l'agriculture. Toutefois, elles ne doivent pas faire oublier un troisième secteur essentiel dans lequel on n'a porté jusqu'ici qu'un effort limité et disparate : *l'élevage.*

3. *Mise en place d'une opération-élevage*

L'action dans le secteur de l'élevage doit se fonder sur deux aspects essentiels de l'élevage marocain : la nécessité d'adapter l'élevage aux conditions régionales en spécialisant la production animale ; la nécessité d'agir sur la commercialisation pour promouvoir le développement de cette branche de la production et l'intégrer à l'économie de marché.

Pour ces raisons, il est nécessaire de concentrer les différentes actions proposées pour améliorer la production animale dans quelques zones prioritaires où sera menée l'opération-élevage. Cette action concentrée permettra d'aborder tous les problèmes posés par l'élevage et préparera l'extension de cette opération à d'autres régions du pays. L'Opération-élevage devra tenir compte à la fois de tous les facteurs : complémentarité de l'agriculture et de l'élevage, amélioration des pâturages et des conditions d'entretien du cheptel, complémentarité entre les régions, problèmes de commercialisation, de débouchés, et de valorisation des produits animaux.

Elle portera en priorité sur deux ou trois zones, par exemple : périmètre des Doukkala où l'on développera *l'embouche* basée sur la complémentarité avec les pays naisseurs, sur la sélection, sur les cultures fourragères et la stabulation ; Moyen-Atlas où l'on expérimentera des techniques d'extensification rationnelle de l'élevage dans un pays d'élevage complet ; Rehamna ou Hauts-Plateaux où l'on développera la formule du pays *naisseur* complémentaire des pays d'embouche.

Ces trois opérations (labour, irrigation, élevage) sont finalement les moyens de base de l'action de l'Etat en agriculture. C'est par là que commencera le Plan agricole et c'est dans ces secteurs que seront concentrés en priorité les efforts techniques et financiers de l'Etat.

CHAPITRE II

LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Section I. — SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

Les structures actuelles de l'industrie résultent d'une évolution historique qu'il est nécessaire d'analyser rapidement afin d'en tirer des conclusions sur les perspectives et les conditions du développement industriel.

§ 1. LE PASSE INDUSTRIEL DU MAROC

I. Evolution d'ensemble avant l'Indépendance

Le développement industriel du Maroc avant l'indépendance a été dans l'ensemble le fait de l'initiative privée, sans qu'aucune coordination d'ensemble, sans qu'aucun plan de développement industriel ait été mis en œuvre. L'intervention des pouvoirs publics a été certaine dans certains secteurs : production d'énergie, industries extractives (par l'action du B.R.P.M. et par l'O.C.P.), mais est restée très limitée dans l'ensemble ; elle n'a pas dépassé une optique de gestion dans le secteur des industries manufacturières, industries de transformation, bâtiment et travaux publics.

En 1945, l'industrie représentait encore peu de choses au Maroc, sauf dans le domaine minier ; certaines activités s'étaient développées avant la guerre : mines, bâtiment et travaux publics, élaboration de matériaux de construction et fabrication de produits alimentaires ; d'autres étaient nées pendant la guerre, à la faveur de l'autarcie économique dans laquelle vécut le pays, isolé de ses sources d'approvisionnement habituelles ; ce fut le cas des industries du cuir, du textile et des corps gras.

Le développement rapide de l'industrie date de l'après-guerre, où des circonstances historiques particulièrement favorables furent la cause d'un afflux de capitaux privés et publics français : légèreté de la fiscalité marocaine, faiblesse du coût de la main-d'œuvre marocaine, guerre de Corée, caractère de refuge économique du pays... De 1948 à 1954 la production d'énergie passe de l'indice 56 à l'indice 115, la production d'électricité s'accroissant en particulier à un rythme de 13 % par an ; l'indice de la production des industries de transformation passe de 70 à 115 (croissance annuelle de 9 %).

De 1945 à 1954 l'indice de la production minière passe de 41 à 172. Tous les secteurs industriels se développent rapidement pendant cette période, à l'exception des industries de base. Ce développement eut des répercussions très graves sur l'artisanat qui, en l'absence d'un plan de développement, ne cessa de décliner.

Toutefois dès 1952, les premiers signes annonciateurs d'un ralentissement de la croissance industrielle se précisent : ralentissement des investissements, des créations d'entreprises, puis, chute brutale de l'activité du bâtiment et des travaux publics : la croissance industrielle, sous-tendue jusqu'alors de l'extérieur, trouvait sa limitation dans sa nature même.

II. Evolution d'ensemble après l'Indépendance

Cette évolution fut naturellement confirmée après l'indépendance du pays. Si l'année 1958 fut relativement bonne pour l'activité industrielle, les années 1957 et 1959 furent médiocres.

Les indices de production industrielle (base 100 en 1952) permettent d'analyser avec précision les résultats de l'activité industrielle durant les dernières années.

INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (ZONE SUD)

ANNÉE 1958

	1952	1955	1956	1957	1958	1959
Indice général (1)	100	119	121	121	127	125(2)
dont :						
— énergie	100	118	123	126	127	123(2)
— industries extractives ..	100	121	124	129	139	154(2)
— industries de transformation	100	118	120	119	121	111(2)

(1) Bâtiment et travaux publics exclus
(2) Provisoire

De 1955 à 1959, la production industrielle ne s'est plus accrue qu'au rythme moyen de 1 % par an ; cet accroissement est d'ailleurs uniquement imputable aux résultats élevés obtenus dans le secteur des industries extractives ; en effet la production des industries de transformation a plafonné (la baisse de 1959 est de nature conjoncturelle).

L'activité du bâtiment et des travaux publics, après la baisse spectaculaire de 1952 à 1956, est à peu près stable, à quelques fluctuations près, depuis 1956.

§ 2. CARACTERISTIQUES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL PASSE ET STRUCTURE ACTUELLE DE L'INDUSTRIE

Les principales caractéristiques du développement passé et des structures actuelles qui en résultent peuvent être résumées de la façon suivante :

I. Malgré la rapidité du développement industriel après la deuxième guerre mondiale, l'économie du pays est restée dominée par le secteur agricole.

La production de celui-ci représente 34 % de la production intérieure brute du pays, alors que le secteur « secondaire » (industrie en son sens extensif) n'en représente que 29 %. Mais cette répartition dissmule le fait que le secteur industriel est constitué en bonne partie par des activités minières.

Parmi les secteurs productifs de biens (agriculture, mines, énergie, industrie et artisanat, bâtiment et travaux publics) l'agriculture et les mines représentent environ les deux tiers de la production. Les industries de transformation contribuent pour moins de 15 % à la formation de la production intérieure brute du pays.

La part, encore faible, de l'industrie de transformation dans l'économie marocaine apparaît également de façon nette dans la structure des échanges extérieurs : la place des produits manufacturés est faible dans les exportations, la plupart des produits exportés n'ayant subi aucune transformation industrielle et la plupart des produits de l'industrie locale étant consommés sur place, mise à part la conserverie, le crin végétal, la pâte de cellulose, le liège ; par contre la part des produits ayant subi une transformation industrielle est extrêmement importante dans les importations.

Enfin la main-d'œuvre employée dans l'industrie de transformation qui s'élève à environ 100.000 travailleurs (70.000 permanents et 30.000 saisonniers) ne représente qu'une très faible part de la population active totale du pays (moins de 5 %).

II. Le développement de l'industrie a été très inégal suivant les secteurs.

D'une part les industries de transformation se sont développées beaucoup moins rapidement que les industries extractives : de 1938 à 1952, la production minière a plus que triplé alors que la production des industries de transformation a été multipliée par moins de 2,5. De 1952 à 1959, la production minière a augmenté de 54 %, alors que la production des industries de transformation n'a cru que de 11 % ; il est vrai que l'année 1959 a été particulièrement défavorable pour ces dernières pour des raisons conjoncturelles ; mais même si les résultats en 1959 s'étaient situés dans le prolongement de la tendance observée

depuis 1955, la croissance de 1952 à 1959 n'aurait guère été supérieure à 20 %.

Il est particulièrement intéressant de constater que des efforts notables ont été faits par l'administration du Protectorat en vue de promouvoir le développement rapide de l'industrie extractive : création du B.R.P.M., mise en place d'une administration dotée de moyens importants et efficaces, alors qu'il n'en a pas été de même dans l'industrie de transformation. Le Maroc a été en effet considéré comme une entité économique complémentaire de l'économie française, se spécialisant dans la production de matières premières, ce qui signifie en fait la spécialisation dans le sous-développement.

D'autre part les industries de transformation ont connu un développement inégal suivant les secteurs ; les industries fabriquant des biens de consommation (industries alimentaires, industries textiles, industries du cuir, certaines industries des métaux) se sont développées à un rythme rapide, alors qu'il n'en a pas été de même pour les industries de base, les industries productrices de demi-produits et de biens d'équipement. Ainsi, les industries alimentaires (corps gras, alimentation, boissons, tabacs) représentent environ 50 % de la valeur ajoutée totale de l'industrie.

De 1948 à 1958 les ordres de grandeur des variations de la production par branche ont été les suivants :

Transformation des métaux	+	75 %
Céramique et matériaux de construction	+	50 %
Industries chimiques et parachimiques	+	150 %
Corps gras	+	70 %
Industries alimentaires, boissons, tabacs	+	60 %
Textiles	+	80 %
Cuirs	+	150 %

Le ralentissement de l'essor de la production industrielle qui caractérise la période postérieure à 1953 a surtout affecté l'industrie des métaux et des matériaux de construction, tandis que les industries alimentaires maintenaient leur activité ; par contre, les cuirs, textiles et industries chimiques ont continué à progresser notablement.

III. Le développement industriel s'est effectué de façon anarchique. Aussi certaines branches de l'industrie sont-elles suréquipées alors que d'autres sont insuffisamment développées.

Le suréquipement par rapport à la demande actuelle apparaît nettement si l'on compare les capacités de production et les productions effectives en 1958 pour un certain nombre de produits (cette année permet une meilleure analyse que l'année 1959 qui a été une année tout à fait « anormale » en ce qui concerne l'industrie).

	Unité	Production	Capacité	% de capacité utilisée
Produits écrasés par les minoteries industrielles.	tonne	416.000	550.000	76 %
Conserverie de poisson.	caisse	2.000.000	4.500.000	45 %
Ciment	tonne	527.000	900.000	59 %
Verrerie	tonne	8.300	18.000	46 %
Briques, tuiles et hourdis	tonne	109.000	281.000	39 %

D'autres branches sont insuffisamment développées pour répondre à la demande solvable et actuelle : industries de base fabriquant des demi-produits industriels ou des biens d'équipement (produits métalliques, outillage, machines, véhicules, produits chimiques) - industries de biens de consommation (textile, produits des industries électriques et mécaniques, sucre...). Pour ces branches sous-équipées le marché existe et il est couvert en partie ou totalement par des importations de produits manufacturés.

(Base 100 en 1952)

En millions de francs

Branche	Production	Marché	% du marché couvert par la production nationale
Fibres artificielles	0	689	0
Mercerie	683	2.611	26
Tisage de coton et fibres artificielles	6.800	23.650	29
Bonneterie	1.790	4.094	44
Sucrerie	27.000	47.812	56
Sidérurgie et ferro-alliages	0	6.511	0
Machines agricoles	590	4.527	13

Il n'a pas été fait d'efforts suffisants pour agrandir ou transformer le marché existant ; c'est ainsi que les matières premières d'origine

minérale ou agricole (fer, manganèse, phosphates, alfa) ont été exportées à l'état brut ou que certaines branches industrielles ont négligé le marché intérieur (conserveries de poissons notamment).

Enfin, le fait que l'industrie se soit développée de façon anarchique a eu pour conséquence le manque de liaison organique et de complémentarité entre l'industrie manufacturière et les secteurs miniers et agricoles d'une part, et l'artisanat d'autre part.

Malgré la diversité de la production nationale, on peut donc affirmer que les possibilités d'industrialisation du pays sont encore très grandes et n'ont été encore que très partiellement exploitées.

IV. Ce développement reçut son impulsion de l'extérieur ou des étrangers vivant au Maroc.

Bien qu'il n'eût pas été possible sans l'apport de la force de travail d'importants effectifs de manœuvres, et ouvriers marocains. Capitaux, techniciens, ouvriers qualifiés, directeurs d'unité de production étaient étrangers. Les décisions d'investissement ne pouvaient donc pas être prises en fonction des besoins propres de l'ensemble du pays ; le développement industriel fut donc orienté uniquement en fonction de la satisfaction des besoins d'une fraction seulement de la population vivant au Maroc d'une part, et des besoins de l'étranger d'autre part. Les orientations et les caractéristiques de ce développement ont été étroitement liées au régime général du Protectorat. La meilleure preuve en est que ce développement a connu son point culminant à la veille des premiers signes annonciateurs de l'indépendance du pays.

Par ailleurs, du fait de l'acte d'Algésiras, et du régime de la « porte ouverte » en résultant, le développement de certaines industries n'a pas été possible ou a été considérablement freiné (textile par exemple), les droits de douane sur les produits importés étant uniformes et extrêmement réduits. Les consommateurs ont été habitués de ce fait à une très large diversification des produits ; s'il est certain que cette diversification est souhaitable dans un grand pays industriel, elle ne l'est pas dans un pays en voie d'industrialisation comme le Maroc, car elle empêche le développement de toute industrie économiquement rentable, les besoins proprement marocains en chaque type d'article de chaque qualité étant trop restreints pour permettre l'implantation dans le pays de chaque grande unité de production seule capable de fournir des articles à bas prix, (exemples : articles textiles, chaussures, ameublement).

En définitive, les grandes lignes de la phase passée de l'évolution industrielle du Maroc, qui a eu ses mérites mais qui doit être dépassée aujourd'hui, et les structures actuelles de l'industrie s'expliquent par le fait que le développement :

— a reçu son impulsion de l'extérieur ou d'étrangers résidant dans le pays,

— s'est effectué sans coordination (interindustrielle, industrie-agriculture et industrie-artisanat), et vision d'ensemble, de façon anarchique,

— s'est produit dans un contexte général de dépendance politique et économique vis-à-vis des pays développés (régime du Protectorat, acte d'Algésiras).

§ 3. DESCRIPTION ANALYTIQUE DE L'INDUSTRIE

I. Les ressources naturelles agricoles et minières

Les ressources où les potentialités naturelles apparaissent suffisantes pour assurer, dans une deuxième phase de croissance, l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, minières et agricoles ; toutefois des efforts doivent être faits :

— en matière agricole, dans le domaine du développement de certaines cultures industrielles dont les produits pourront être vendus suivant les conditions de qualité, de quantité et de prix exigées par l'industrie et dans le domaine de la régularité des approvisionnements et de l'amélioration de la qualité du bétail ;

— en matière minière, dans le domaine de la prospection en profondeur (pétrole...).

II. La production et la demande actuelle

Le tableau suivant donne une description détaillée de la production et du marché en 1959 (1) des trois principales branches de la production des industries de transformation au Maroc : textiles, métaux, industries alimentaires.

INDUSTRIE DES MÉTAUX (industrie et artisanat)

Unité : million de francs (1)

Branche	Consommation locale	Exportations	Marché	Production locale	Importations (y compris droits de douane)
Sidérurgie	6.520	31	6.551	—	6.551
Production de métaux non-ferreux	795	2.092	2.887	2.500	387
Première transformation des métaux et fonderie	7.075	48	7.123	2.655	4.468
Chaudières, fours, moteurs thermiques	2.143	88	2.231	1.119	1.112
Appareillage pour l'industrie	2.971	60	3.031	35	2.996
Matériel industriel spécialisé	4.565	227	4.792	180	4.612
Matériel ferroviaire..	692	4	696	240	456
Machines outils	1.763	95	1.358	—	1.858
Machines agricoles ..	4.473	54	4.727	590	3.937
Réparations de machines agricoles et mécanique générale	5.172	19	5.191	5.038	153
Récipients et emballages métalliques ..	4.119	66	4.185	3.957	228
Articles de ménage, mobilier métallique, petits articles en métal	8.034	410	8.444	4.002	4.442
Constructions navales	761	16	777	736	41
Véhicules automobiles, cycles, motocycles (y compris réparations)	29.953	744	30.697	12.710	17.987
Constructions aéronautiques (y compris réparations) ..	1.618	9	1.627	994	633
Gros matériel et machines électriques..	689	48	737	—	737
Petit matériel et appareillages électriques..	5.118	50	5.168	1.185	3.983
Appareils radio-électriques et électrodomestiques	2.871	16	2.887	510	2.377
Matériel de précision (horlogerie, optique, photo, roulements)	3.060	76	3.136	399	2.737
Charpente métallique	900	316	1.216	1.105	111
Total.....	93.292	4.469	97.761	37.955	59.806

(1) Les valeurs sont calculées en excluant la valeur ajoutée par la commercialisation.

INDUSTRIES ALIMENTAIRES
(industrie et artisanat)

Unité : million de francs (1)

Branche	Consommation locale (et variation de stocks)	Exportations	Marché (et variation de stocks)	Production locale	Importations (y compris droits de douane)
Tabacs et cigarettes	10.944	86	11.030	10.050	980
Fabrication de corps gras d'origine végétale et animale ...	18.821	673	19.494	12.540	6.954
Savonnerie	2.519	1	2.520	2.150	370
Stéarinerie	600	42	642	600	42
Meunerie	26.892	163	27.055	25.900	1.155
Semoules et pâtes...	1.530	146	1.676	1.615	61
Riz	1.102	231	2.333	1.310	23
Boulangerie, pâtisserie, biscuiterie	16.556	27	16.583	15.950	633
Sucrerie	46.442	1.370	47.812	27.000	20.812
Brasserie, cidrerie ..	2.330	6	2.336	1.863	473
Distillerie d'alcools, apéritifs	2.405	392	2.438	1.150	1.288
Jus fruits et légumes					
Boissons gazeuses ..	227	570	797	722	75
Industrie du lait	2.931	10	2.941	2.700	241
Conserves fruits, légumes, confiture ..	7.554	3	7.557	1.513	6.044
Conserves de viande	1.577	3.063	4.640	4.200	440
Conserves de poisson	1.913	85		1.500	498
Confiserie, chocolaterie	832	7.284	8.116	8.000	116
Condiments, bouillons	1.982	130	2.112	1.375	737
Torréfaction	1.706	708	2.414	1.380	1.034
Industrie du froid ..	3.756	4	3.760	3.640	120
Divers	550	0	550	550	0
Total.....	164.014	16.712	178.103	128.024	52.702

(1) Les valeurs sont calculées en excluant la valeur ajoutée par la commercialisation.

INDUSTRIES TEXTILES
(industrie et artisanat)

Unité : million de francs (1)

Branche	Consommation locale	Exportations	Marché	Production locale	Importations (y compris droits de douane)
Industrie de la préparation de la laine..	2.320	1.462	3.782	3.643	139
Fabrication de fibres artificielles	680	9	689	0	689
Filatures : coton et fibres artificielles..	3.508	11	3.519	2.255	1.264
Cordage, peignage et filature de laine ..	3.270	35	3.305	3.000	305
Filatures d'autres fibres	285	8	293	0	293
Mercerie	2.590	21	2.611	983	1.628
Tissage lin et chanvre	108	0	108	0	108
Tissage de coton et fibres artificielles ..	23.546	14	23.560	6.800	16.760
Tissage de laine	7.712	52	7.764	6.000	1.764
Tissage de tapis	1.287	217	1.504	1.340	164
Bonneterie	3.944	150	4.094	1.790	2.304
Lingerie, chemiserie	1.774	84	1.858	1.100	758
Vêtements	14.093	318	14.411	13.025	1.386
Accessoire d'habillement et fourrures	936	59	995	0	995
Linge de table et de maison	691	134	825	0	825
Ficelle, cablerie, fibres dures	3.797	158	3.955	1.649	2.309
Total.....	70.541	2.732	73.273	41.585	31.688

(1) Les valeurs sont calculées en excluant la valeur ajoutée par la commercialisation.

Section II. — LES OBJECTIFS INDUSTRIELS

Les perspectives dans lesquelles devra s'inscrire le développement industriel du pays sont la création d'un complexe économique marocain équilibré capable d'une part, de promouvoir et d'entretenir dans le temps son propre développement, capable d'autre part, de répondre aux impératifs de l'emploi créés par l'accroissement démographique et la nécessité de résorber le surplus de la population dans l'agriculture, le chômage et le sous-emploi actuels, capable enfin d'assurer un accroissement régulier du niveau de vie de la population.

Les préoccupations du plan sont par conséquent d'étendre les assises nationales de l'industrie et de renforcer les complémentarités de ce secteur avec les autres branches de l'économie. Cela implique :

— L'intensification de la recherche des ressources naturelles du pays : ressources du sous-sol, possibilités agricoles, ressources de la mer.

— D'assurer les plus grandes transformations possibles des matières premières minérales et des productions agricoles dans le pays.

— De créer les industries de bases fondamentales, autour desquelles doivent se greffer des complexes industriels de transformation.

— D'accroître systématiquement la part de l'industrie marocaine dans la satisfaction des besoins marocains par l'accroissement et la diversification des productions et une diminution corrélative des importations.

— De promouvoir un aménagement industriel équilibré du territoire.

Ces différentes actions doivent, d'une façon directe, résoudre les déséquilibres structurels qui existent d'une part, entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie, d'autre part entre les différentes branches de l'industrie.

Les objectifs de production ne peuvent être rationnellement établis que sur la base d'un certain nombre d'études en cours d'élaboration, à savoir :

— Un état précis donnant la production des différentes activités industrielles par rapport au marché en l'année de base du plan.

— Une projection donnant l'évolution du marché au cours des cinq années du plan, cette projection devant être fondée sur les perspectives de développement de la demande intermédiaire des entreprises et de la demande finale.

— La projection de la demande repose sur une étude de la consommation des ménages (enquête en cours) et la consommation des entreprises.

— Le choix des priorités devant être enfin orienté par des études portant sur la rentabilité des investissements, l'utilisation de la main-d'œuvre et la localisation des entreprises.

Au stade où sont arrivés nos travaux de planification, l'ensemble de ces éléments n'ont pas pu être rassemblés. Par conséquent, et sous réserve des précisions qui devront être apportées au fur et à mesure de la progression de nos études, le présent rapport contient :

— des perspectives de développement chiffrées pour les secteurs textiles, cuir, chimie, parachimie et pharmacie ;

— des perspectives de développement non chiffrées pour les secteurs métaux, bâtiments et travaux publics, industries alimentaires ;

— un certain nombre de réalisations industrielles avec des objectifs de production précis qui préfigurent déjà l'application concrète des perspectives de développement dans différentes activités.

Sous-section I. — LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

L'industrie minière au Maroc a connu un développement important au cours des dernières années, mais ce développement n'était pas déterminé en fonction des conditions propres au Maroc, tant du point de vue de ses besoins que des possibilités de son sous-sol, mais des besoins de l'industrie du pays dominant.

Il a donc fallu repenser le problème minier au lendemain de l'indépendance pour corriger les orientations passées qui comportaient des inconvénients graves.

1. Un développement important suppose qu'il existe des réserves suffisantes pour faire face à une cadence soutenue de production. Il existe, certes, des réserves. Mais ces réserves s'épuisent et il faut songer non seulement à maintenir le volume de ces réserves, mais à les développer si on veut s'assurer d'une activité soutenue pendant les prochaines décades.

2. Les minerais constituent une matière première nécessaire à l'industrie moderne. Les débouchés offerts au Maroc ont fait de notre économie une économie complémentaire de celle des pays industrialisés. En échange, le Maroc reçoit des produits manufacturés issus de ces minerais, mais avec une plus-value importante. Une valorisation de ces minerais permettrait de favoriser sensiblement notre balance commerciale en même temps que la transformation sur place augmenterait l'activité du pays et permettrait au Maroc de sortir de sa dépendance économique.

C'est sous ce double point de vue de la recherche des réserves et du développement de la production lié à l'industrialisation que nous devons présenter l'activité minière au cours des cinq prochaines années.

§ 1. LA RECHERCHE MINIERE

Au cours des trente dernières années, la plupart des gisements importants décelables en surface ont été reconnus et beaucoup font l'objet d'une exploitation importante. Il reste encore, certes, des gisements à découvrir par les indices visibles superficiels. Mais, la recherche doit porter surtout sur les substances cachées qu'il n'est possible de découvrir que par une investigation systématique et des méthodes modernes de prospection. L'inventaire de ces ressources est important et indispensable pour la mise en valeur rationnelle de substances minières. C'est pourquoi il est indispensable que l'Etat prenne en mains ce travail systématique à la fois pour coordonner la recherche et pour compléter le travail fait par le secteur privé. Il serait nécessaire également que des mesures légales (prévues par un projet de Dahir) soient prises pour imposer un minimum de réinvestissement par le secteur privé en vue des renouvellements des gisements.

I. Action du secteur public

Pour coordonner et compléter le travail du secteur privé, l'Etat dispose de deux organismes importants : la Division de la Géologie et le Bureau de Recherches et de Participations minières. La prospection générale systématique et la recherche des substances minières et des hydrocarbures constituent le programme d'ensemble prévu pour les prochaines années.

La Division de la Géologie procèdera aux études géologiques de base nécessaires à tout développement de la recherche minière. Il est prévu que le Service d'Etudes des Gîtes Minéraux procède à l'inventaire des ressources minérales par provinces métallogéniques en faisant une prospection systématique aérienne et terrestre par géophysique et géochimie et l'établissement de cartes géotechniques. L'équipement qui lui sera nécessaire correspond à la création de six services régionaux avec le personnel nécessaire et les dépenses de géophysique, soit 150 millions de francs environ. Le Service de la Carte Géologique procèdera à des études des bassins sédimentaires en vue de la recherche pétrolière, à l'établissement des cartes géologiques et leur publication, ce qui correspond à des dépenses de l'ordre de 500 millions de francs.

Les prévisions de dépenses se montent ainsi à 650 millions de francs pour la Division de la Géologie.

Le B.R.P.M. poursuit activement les recherches dans les secteurs importants de l'économie minière en vue d'aboutir à l'utilisation des substances minières découvertes dans une industrie locale à implanter. Ces substances concernent le plomb, le zinc, fer, manganèse, potasse, calcaires bitumeux et minerais divers. Le financement prévu se monte, pour ces recherches, à 1.325 millions de francs, dont 300 millions de dotation de l'Etat, le reste sur les fonds propres du B.R.P.M.

Au total, le financement prévu pour les recherches par le secteur public, s'établit à 1.975 millions.

II. Action du secteur privé

Le secteur privé prévoit en matières minières des investissements de l'ordre de 3.600 millions pour les recherches de fer, manganèse, plomb, zinc et cobalt.

En matière *d'hydrocarbures, trois* organismes : le B.R.P.M., la Société Chérifienne des Pétroles (S.C.P.) et la Société Maroco-Italienne des Pétroles (SOMIP), spécialisés dans la recherche des produits pétroliers, prévoient des investissements se chiffrant entre 14.600 et 25.600 millions de francs selon les hypothèses de programme d'exploration.

§ 2. DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION LIEE A L'INDUSTRIALISATION

La production minière jusqu'à ces dernières années, était entièrement orientée vers l'exportation. Nous avons souligné l'importance pour le Maroc de la valorisation maximum des produits tirés de son sous-sol. Il faudrait, par conséquent, que le Maroc puisse disposer, pendant longtemps encore, des ressources minières nécessaires à cette industrialisation.

Le développement de la prospection et de la recherche est certes nécessaire pour le renouvellement des gisements en cours d'épuisement. Mais cela ne suffit pas. Une gestion sage du patrimoine minier conduirait à examiner de très près les programmes d'extraction de substances minières pour les prochaines années en vue d'assurer, dans l'avenir, d'une façon certaine, la fourniture de matières premières à des industries locales.

C'est pourquoi, en dehors des phosphates, substance pour laquelle les problèmes de réserves ne se posent pas et dont il est prévu de porter la production à 10 millions de tonnes en 1965, il est prudent d'envisager en général un maintien de la production globale pour les cinq prochaines années, en escomptant seulement l'ouverture d'une nouvelle mine de plomb dans la Haute-Moulouya, et une nouvelle mine de fer ou de pyrite. Ceci en fonction naturellement des possibilités d'industrialisation qu'il est permis d'envisager à moyen terme.

Nous allons examiner successivement les investissements nouveaux prévus pour l'équipement et la mise en place d'exploitations aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Il faut cependant signaler que les investissements prévus dans les hydrocarbures sont fonction de la recherche et rentrent, naturellement comme éléments du prix de revient. Il n'y a pas de nouvel équipement à prévoir non plus pour le charbon.

I. Secteur public

Les équipements prévus incombent, d'une part, à l'O.C.P. pour les phosphates, et d'autre part, au B.R.P.M. pour les autres substances minières.

1. Phosphates

L'O.C.P. distingue les investissements ordinaires destinés à réaliser, dans l'immédiat, le programme de production et les investissements extraordinaires liés à la création d'installations nouvelles et au déplacement éventuel des lieux d'extraction.

Les investissements ordinaires comprennent des investissements techniques et investissements sociaux, et se chiffrent à 14.150 millions environ pour la période quinquennale. Ce chiffre correspondant aux investissements nécessaires pour le maintien du potentiel actuel ne sera pas pris en considération pour l'équipement.

Les investissements extraordinaires comprennent :

- l'achèvement des travaux d'agrandissement des installations portuaires de Casablanca, dont 500 millions environ,
- la création d'un centre d'exploitation et de traitement à Sidi Daoui destiné à produire le minerai de haute teneur, soit 2.400 millions,
- les adductions d'eau nécessaire aux traitements industriels pour 1.500 millions,
- le développement de l'infrastructure de la recette 8 pour 800 millions,
- la création d'un nouveau centre d'exploitation à Mechra el Ahrech qui doit démarrer en 1964 suppose cependant la construction d'une voie ferrée dont les dépenses s'étalent sur la période 1960-1964. L'opportunité de l'établissement de ce centre à Mechra el Ahrech ou à Khouribga n'étant pas encore établie, il ne sera pas donné de chiffre d'investissement pour ce poste.
- La création d'une nouvelle Recette à Louis-Gentil et le développement des installations se montent à 1.550 millions,
- l'extension de l'habitat, le renforcement des adductions d'eau pour 4.100 millions,
- les frais d'études et de recherches pour 1.200 millions.

Ce qui fait, pour les investissements extraordinaires, une dépense de 11.850 millions.

2. B.R.P.M.

Un certain nombre de réalisations sont prévues par le B.R.P.M. sur ses fonds propres et avec une dotation de l'Etat. Ces projets se résument ainsi :

(en millions de francs)

	Fonds B.R.P.M.	Dotation Etat
Plomb zinc (Moulouya, Ben Arhous Tazekka, Dorsale Calcaire)	550	1.050
Fer (Uixan, pyrrhotine de Kettara)	550	900
Manganèse (Ayat)	150	—
Potasse	250	—
Calcaires bitumeux	150	150
Cuivre	175	—
Wolfram du Zguit	75	—
	1.900	2.100

Ce qui fait un total de 4.000 millions de francs.

Il est à noter que le financement des projets techniques élaborés par les principales participations du B.R.P.M. dans un certain nombre de sociétés (S.C.P., C.E.M.R., SOMIP...) sont déjà prévus dans les dépenses de ces sociétés et ne sont pas à reprendre ici. Ce financement s'établit à 2.500 millions de francs environ.

II. Secteur privé

Des investissements neufs de l'ordre de 8 milliards de francs sont prévus par les sociétés minières privées, ils concernent :

1. pour le tiers, le *fer* : équipement du nouveau gisement d'Axara, modernisation des fours de désulfuration, aménagement de la laverie d'Atalayas et mise en place d'une mine pilote pour l'enrichissement du minerai de Setolazar ; équipements supplémentaires aux Aït Amar ; équipements à Kettara dans la mesure où les projets industriels amènent à prévoir une cadence de production de 1.000 tonnes/jour de pyrrhotine.

2. pour la moitié, le *plomb et le zinc*, notamment dans les centres d'Aouli-Miblade, et Touissit ; sont également prévues, la poursuite de l'équipement de la mine du Djebel Aouam et la reprise éventuelle de la mine de Sidi Bou Othman.

3. pour le reste :

— le *manganèse* : préparation mécanique des minerais ordinaires et pauvres,

— le *cobalt* : traitement des minerais et équipement du nouveau gisement d'Aghbar.

— *des minerais divers* : potasse (démarrage éventuel de l'exploitation) cuivre, wolfram, barytine.

Sous-section II. — LES INDUSTRIES DE BASE

Le Maroc est un important producteur de minerais, à l'heure actuelle les minerais sont exportés à destination principalement des usines européennes qui les utilisent pour l'élaboration de produits manufacturés dont une partie revient au Maroc sous forme d'importation de biens de consommation.

Le développement économique du Maroc n'est plus compatible avec une telle situation. La transformation sur place des minerais jusqu'au stade des produits manufacturés est un élément essentiel du développement économique.

Cette opération présente par ailleurs le triple intérêt :

— de soustraire progressivement le Maroc d'une situation désavantageuse sur le terrain des échanges internationaux, compte tenu de la détérioration des termes d'échanges supportée par les pays exportateurs de matières premières. Il existe en effet un décalage croissant entre la hausse des prix des produits manufacturés et le niveau des prix des matières premières.

— de créer des possibilités d'emplois,

— de rendre les industries minières existantes moins dépendantes des fluctuations de la situation économique mondiale.

§ 1. LES INDUSTRIES METALLURGIQUES

I. La Sidérurgie

1. Objectifs

Dans le cadre des objectifs fondamentaux du plan, la création d'un complexe sidérurgique est prévu dans l'Oriental marocain, à proximité des gisements de fer de Uixan et Sétolazar sur un port du Nord-oriental.

Sa mise sur pied est conçue en deux étapes auxquelles correspondent deux phases successives de production. Le plan quinquennal prévoit la réalisation complète de la première étape. Au cours de cette première étape la sidérurgie marocaine produira :

— Dès 1962, 40.000 tonnes de fers marchands et ronds à béton, à partir d'une acierie électrique qui traitera des ferrailles, et 20.000 tonnes de ferro-manganèse produit dans des fours électriques.

— En fin de période du plan correspondant à la réalisation complète de la première étape, la mise en marche de nouvelles installations per-

mettra de porter la production totale annuelle à 165.000 tonnes d'acier et 20.000 tonnes de ferro-manganèse :

— 10.000 tonnes de fils machines
— 40.000 tonnes de fers ronds et marchands
— 50.000 tonnes de tôles fortes et moyennes
— 45.000 tonnes de tôles minces
— 20.000 tonnes de fer blanc
— 20.000 tonnes de ferro-manganèse.

Au cours de la seconde étape qui débutera entre 1968 et 1970, la production d'acier pourra atteindre 245.000 tonnes.

Les installations du complexe sidérurgique comporteront :

— des centres de préparation des minerais pour la désulfuration et l'agglomération des minerais,
— une installation de hauts fourneaux ainsi que diverses installations annexes pour la fonte, la réduction du minerai sera faite avec du coke obtenu à partir de l'anthracite de Jérada (des expériences de cokéfaction des fines de Jérada sont actuellement en cours), soit à partir de coke importé,
— vraisemblablement une unité de réduction directe fournissant des éponges de fer destinées directement à l'acierie,
— une acierie à oxygène et une acierie électrique,
— des ateliers de laminage permettant d'obtenir des fers ronds, des fers marchands, des profilés et des tôles,
— une unité d'étamage pour la production de fer-blanc,
— des fours de réduction électrique pour la production de ferro-manganèse.

2. LES INVESTISSEMENTS :

— Pour la création du complexe sidérurgique :

1er stade	21.700 millions de francs
2me stade	5.400 millions de francs
TOTAL...	27.100

— Pour l'infrastructure extérieure :

1er stade	12.700 millions de francs
2me stade	3.900 millions de francs
TOTAL...	16.600

3. EMPLOIS PERMANENTS CREES : PRES DE 700.

La sidérurgie marocaine s'avère à l'heure actuelle non seulement comme techniquement possible mais également rentable. Dans l'ensemble économique, elle représente un élément déterminant d'une véritable industrialisation du pays.

D'une part elle répond au besoin d'assurer la valorisation de matières premières (fer, manganèse, charbon) dont les termes d'échanges tendent à se détériorer et d'assurer au pays ses propres fournitures en produits de base.

D'autre part, elle constitue un pôle de développement autour duquel un grand nombre d'industries de transformation viendront se greffer. L'Oriental marocain reçoit en particulier avec la sidérurgie et l'infrastructure qui s'y adjoint, des facteurs majeurs pour son développement.

II. Métallurgies du zinc et du plomb

1. ZINC : L'Oriental marocain possède d'importantes ressources de minerai de zinc dans les gisements de Touissit et Bou Beker.

Ces gisements ont produit au cours de la dernière décade 508.000 tonnes de concentrés soit 90 % de la production nationale de zinc.

Les possibilités d'installer une unité de transformation du minerai de zinc dans l'Oriental à proximité des sites de production doivent être envisagées au cours du plan quinquennal.

La Direction des Mines et le B.E.P.I. poursuivent actuellement l'étude détaillée, technique et économique des procédés métallurgiques possibles. La présentation définitive du projet pourra être prête vers la fin de 1960.

2. PLOMB : Le Maroc dispose déjà d'un centre de production de plomb à Oued el Heimer dans la région d'Oujda. Un deuxième centre pourrait être installé pour traiter la production des mines du Tafilalet, soit dans la région de Midelt, soit dans la région de Meknès.

Une étude doit être entreprise sur la valorisation des minerais produits par les gisements : Djebels Aouam, Souli, Mibladen.

Cette étude tiendra compte évidemment de l'existence de la fonderie de Oued el Heimer et éventuellement d'une élaboration mixte plomb-zinc.

Iii. Transformation des autres minerais

Antimoine, Cobalt, Cuivre, Nickel, Tungstène, Molybdène, etc...

Des études sur les possibilités de transformation de chacun des minerais doivent être entreprises.

§ 2. LES INDUSTRIES ENERGETIQUES

La raffinerie de pétrole S.A.M.I.R.

La S.A.M.I.R. est une société issue d'une convention signée entre le Gouvernement marocain et l'E.N.I. (Ente Nazionale Idrocarburi) et ayant pour objet la construction d'une raffinerie de pétrole dont le capital est souscrit pour 50 % par le Bureau d'Etudes et de Participations Industrielles pour le compte de l'Etat marocain, et pour 50 % par l'A.N.I.C. pour le compte de l'E.N.I.

La construction de cette raffinerie est localisée à Mohammedia, sa capacité de production atteindra en 1963, 1.100 mille tonnes dont 38 % de fuel-oil, 28% de gas-oil, 19% d'essence ordinaire, 8% de supercarburant, 5% de pétrole lampant, 2% de gaz butane.

Les investissements nécessaires à une telle réalisation sont de 8 milliards, le nombre d'emplois permanents créés sera de 300.

Il est prévu que les productions de la S.A.M.I.R. et de la S.C.P. pourront satisfaire les besoins totaux du marché marocain en produits pétroliers dans les années à venir.

§ 3. LES INDUSTRIES CHIMIQUES DE BASE

I. Engrais phosphatés - Acide sulfurique - Acide phosphorique

1. Données de la croissance :

a) Une substitution progressive s'opère à l'heure actuelle dans la consommation des engrais. Le superphosphate simple à 20 % de teneur fertilisante est progressivement remplacé par le superphosphate triple à 45 % de teneur fertilisante. La demande sur le marché intérieur de superphosphates triples sera de plus en plus forte, le superphosphate triple présente en effet du fait de sa haute concentration des économies de transfert, de manutention et d'épandage. Les marchés extérieurs sont par ailleurs largement ouverts à une telle production (de 1950 à 1957, les exportations des pays producteurs sont passés de l'indice 100 à l'indice 609).

b) Compte tenu des efforts qui seront fournis par l'agriculture (opération labour, cultures irriguées, consommation privée) la consommation de superphosphates simples pourra connaître au cours de la période quinquennale une progression de 40.000 tonnes.

2. OBJECTIFS

— Création d'une usine de superphosphate triple pouvant produire 200.000 tonnes par an. Cette production exigerait la consommation de phosphates bruts de l'ordre de 334.000 tonnes par an et une consommation d'acide sulfurique de 200.000 tonnes par an.

A cet effet, il est prévu au cours du plan quinquennal la création d'une *usine de superphosphates triples* comportant deux unités de production de 100.000 tonnes chacune. Ainsi que la création d'une *usine d'acide sulfurique* de 400.000 tonnes par an et d'une usine *d'acide phosphorique* produisant 150.000 tonnes par an l'excédent de production d'acide phosphorique sera utilisé à la fabrication de *phosphate d'ammoniaque.*

— La création de ce complexe permet, à partir de la fabrication industrielle d'acides phosphoriques et de la récupération des sous-produits (acide phosphorique) d'entreprendre la fabrication de composés minéraux divers.

3. INVESTISSEMENTS

L'investissement global nécessaire à ces réalisations s'élève à près de 9.600 millions.

4. L'EMPLOI

Le nombre d'emplois permanents créés par l'usine de superphosphates triples serait de 400.

II. Engrais azotés - Phosphates d'ammoniaque

La consommation d'engrais azotés laisse entrevoir une utilisation relativement faible d'azotes en l'année 5 du plan : 21.000 tonnes/an.

Ce tonnage semble trop faible pour assurer la marche d'une unité de production d'ammoniaque qui dans l'état actuel de la technique ne peut fonctionner dans des conditions rentables que pour une production minimum de 50.000 tonnes/an.

Si l'on tient compte cependant du fait que la faiblesse de la consommation d'engrais azotés tient en partie à leur prix élevé dû aux conditions d'importation,

Si l'on oriente d'autre part une partie de la production vers les exportations.

Il semble possible d'envisager dans l'avenir, la création d'une unité de production d'ammoniaque de 50.000 qui permettrait la fabrication de 150.000 tonnes d'engrais azotés.

Sous réserve d'études plus approfondies cette réalisation est retenue comme un objectif du plan.

Les investissements nécessaires à la création de l'usine d'ammoniaque sont de l'ordre de 4.000 millions.

Phosphate d'ammoniaque

Des conditions particulières de prix de l'énergie et de l'hydrogène réunies à Safi (kwh excédentaires provenant de la fabrication d'acide sulfurique et gaz d'Essaouira) permettent cependant de rendre rentable une unité d'ammoniaque de 25.000 tonnes qui sera créée à Safi et permettra une production de 100 à 110.000 tonnes de phosphate d'ammoniaque. Des études ultérieures pourront mener à la fabrication de nitrate d'ammoniaque et d'urée.

Investissement prévu pour l'unité de production de phosphates d'ammoniaque : 9 à 10 millions.

III. Produits sodiques et chlore

1. Hypothèses de croissance

Soude caustique :

La consommation de soude caustique connaîtra au cours du plan quinquennal une forte progression du fait du développement des industries de pâte papier, de savonneries, et de produits détergents.

On peut estimer que la consommation pourra se situer à 25.000 tonnes environ en l'année 5 du plan alors qu'elle n'est que de l'ordre de 8.000 tonnes actuellement.

Chlore :

Compte tenu de l'accroissement de la consommation de chlore pour la pâte à papier, les besoins du Maroc en 1965 peuvent être évalués à 8.000 tonnes.

Carbonate de soude :

La consommation prévisible pour 1965 est d'environ 20.000 tonnes. La consommation actuelle étant de 6.000 tonnes. Cette progression est due au développement de la verrerie, à la fabrication de silicate de soude, de trypolyphosphate de soude ainsi qu'à une augmentation des utilisations annexes dans les industries de pâte à papier.

2. OBJECTIFS

Fabrication de 25.000 tonnes de soude caustique

8.000 tonnes de chlore
50.000 tonnes de carbonate de soude
5.000 tonnes de silicate de soude
5.000 tonnes de sulfure de soude.

Ces fabrications seront obtenues à partir des procédés suivants :

— fabrication de soude et de chlore par voie électrolytique à concurrence de la consommation de chlore à cinq ans.

soit — 10 000 tonnes de soude caustique
— 8.000 tonnes de chlore

— mise en œuvre d'une soudière Solvay d'une capacité de production de 40 à 50.000 tonnes qui fournira :

— 20.000 tonnes de carbonate de soude utilisées directement au Maroc

— 15.000 tonnes de carbonate de soude transformées en soude caustique par la chaux et assurant ainsi le complément des besoins du Maroc en soude caustique

— 15.000 tonnes d'exportations.

3. INVESTISSEMENTS

— soude et chlore électrolytiques	2.000 millions
— carbonate de soude et soude caustique soudière Solvay	1.500 »
— silicate de soude - sulfure de soude tripolyphosphate de soude	1.500 »
Total	5.000 millions

4. EMPLOI GLOBAL : 800 environ

VI. Tableau récapitulatif

Groupe de produits	ANNEE 0			ANNEE 5		
	Production		Taux de couverture des besoins	Production		Taux de couverture des besoins
	Tonnage	Valeur		Tonnage	Valeur	
Engrais	140.000	1.500	50 %	490.000	11.500	100 %
Industrie chimique minérale - Produits sodiques et chlore		780	30 %		5.000	100 %

Poids en tonnes
Valeur : en millions de francs

Sous-section III. — LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

§ 1. INDUSTRIE DES METAUX

I. Perspectives de développement

L'objectif qu'il convient d'assigner en premier lieu à l'industrie des métaux est d'atteindre le plein emploi de sa capacité de production faisant ainsi passer son chiffre d'affaires de 16.600 à 33.000 millions et en conséquence l'emploi de 8.100 à 12.000. Cet objectif permettra un accroissement de la production, de l'emploi et de la rentabilité des entreprises sans investissements nouveaux. Mais il faut bien remarquer d'une part, que la notion de capacité de production n'est pas très précise : elle dépend de la durée du travail, de la productivité de la main-d'œuvre, souvent de la nature des fabrications, d'autre part, que les possibilités de développement sont étroitement liées aux perspectives de la demande. A cet effet un certain nombre de facteurs, outre l'accroissement du niveau de vie, doivent contribuer normalement à un élargissement sensible du marché au cours du plan quinquennal pour les produits des industries des métaux :

1° L'action de modernisation entreprise dans l'agriculture et notamment l'extension de l'opération labour ouvre dès à présent à l'industrie de matériel agricole, d'importants débouchés dont les marges de développement demeurent considérables.

2° Le remplacement des importations (qui se chiffrent en 1958 à 48 milliards) par la production nationale fait actuellement l'objet d'une recherche systématique, par ailleurs un certain nombre de mesures visant à donner la préférence aux productions nationales dans les marchés de l'Etat et dans la création de nouvelles usines au Maroc, seront prises dans le cadre de ce plan.

3° La création d'une sidérurgie et la réalisation d'un nombre important de projets industriels menés actuellement par le Bureau d'Etudes et Participations Industrielles auront des répercussions très sensibles sur la demande dans les industries des métaux, notamment dans les industries de production, de biens d'équipement, de pièces, et de semi-produits.

4° Le progrès de nos échanges extérieurs qui se manifeste entre autres par l'augmentation de nos partenaires commerciaux et l'apparition de nouveaux circuits d'échanges interafricains, doit permettre au Maroc, grâce à sa situation géographique, à ses ressources naturelles et à l'équipement qu'il possède déjà d'espérer dans les prochaines années un accroissement des débouchés vers l'exportation.

Compte tenu de la progression de la demande que l'on peut escompter au cours de la période du plan, et dont les effets sont d'ores et déjà sensibles, il semble que l'équipement existant actuellement dans la branche des industries des métaux est suffisant pour répondre aux besoins.

Mais un gros effort doit être fait par les entreprises pour pouvoir répondre dans les meilleures conditions aux commandes en assurant : des plannings de production satisfaisants, des qualités et des prix convenables.

Dans cet ordre d'idées une importante initiative a déjà été prise se concrétisant par la création de la « Société d'Etudes et de Coordination Industrielle Marocaine » (S.E.T.I.M.) qui aura pour rôle de centraliser, coordonner, répartir les commandes créées par les réalisations auxquelles l'Etat participe.

II. Projets industriels actuellement connus

1° Automobiles (SOMACA) la construction d'une usine de montage pouvant fabriquer dans le courant du plan quinquennal près de 10.000 unités par an a commencé au début de l'année 1960. Très rapidement après la mise en marche de l'usine près de 50 % des fournitures nécessaires aux constructions seront fournies par l'industrie locale.

Les investissements seront de l'ordre de 1,5 à 1,7 milliard.

500 emplois permanents seront ainsi créés.

2° VÉHICULES UTILITAIRES (Berliet, Volvo) l'extension de la chaîne de montage Berliet permettra d'obtenir, au cours des années du plan, une production moyenne de l'ordre de 1.200 camions par an, et devra aboutir à la fin de période du plan à la fabrication de 70 % du camion, à partir de fournitures marocaines. Parallèlement la production Volvo qui est encore assez réduite actuellement devra accroître régulièrement sa production.

3° TRACTEURS (TARIK). Une production moyenne annuelle de 1.200 tracteurs pourra être atteinte au cours de la période du plan. Les fournitures marocaines dans une telle fabrication pourront s'élever rapidement à 90 %. L'usine est actuellement en construction. Elle demandera un investissement de l'ordre de 50 millions, et pourra créer 250 emplois permanents.

4° CHANTIER NAVAL

La réalisation d'un chantier naval travaillant à 40 % pour la construction neuve, 30 % pour la réparation, 30 % pour la chaudronnerie et la charpente métallique est envisagée dès les premières années du plan. Les fournitures marocaines dans les fabrications seront de l'ordre de 45 % au démarrage du chantier et passeront à 75 % dès la mise en marche de la sidérurgie. Pour les petites unités (remorqueurs, vedettes) la valorisation marocaine atteindra 90 % du fait d'un projet de fabrication au Maroc de moteur Diesel d'une puissance de 600 à 800 CV.

Les investissements sont estimés à 675 millions.

Le nombre d'emplois créés sera de 320 environ.

§ 2. LES INDUSTRIES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Perspectives de développement : Les activités et le développement des industries du bâtiment et des travaux publics sont étroitement liés aux programmes de construction des différents secteurs de l'économie. Un certain nombre d'éléments déterminant la demande à ce groupe d'industrie nous permet de préjuger d'un accroissement sensible de leurs productions au cours de la période du plan, parmi ces éléments figurent :

— le programme d'industrialisation comporte la création d'un certain nombre d'usines dont de très importantes réalisations telles que le complexe sidérurgique et les usines d'engrais ; ajoutons à cela le programme de modernisation de l'artisanat qui implique la création de centres d'apprentissage et d'unités de production dont les dépenses pour la construction s'élèvent à plus de 2 milliards ;

— les constructions de logements estimées pour la période du plan à 56 milliards (valeur du terrain non comprise) ;

— les constructions scolaires se chiffrent à 52 milliards (équipement des salles de classes, valeur du terrain comprise) ;

— les constructions hospitalières s'élèvent à 8 milliards (équipement des hôpitaux et dispensaires compris) ;

— les constructions administratives et bâtiments postaux que l'on évalue à 6 milliards (équipement compris) ;

— la reconstruction de la ville d'Agadir ;

— les réalisations d'infrastructure comportant un programme de travaux publics de l'ordre de 47 milliards, qui se décomposent comme suit :

19.000 millions pour la construction et les aménagements routiers,

14.000 millions pour les aménagements et les équipements portuaires,

9.000 millions pour la construction et les aménagements du réseau ferroviaire,

5.000 millions pour la construction et les aménagements de l'infrastructure aérienne.

L'équipement dans cette branche industrielle est actuellement suffisant pour répondre aux besoins, pendant la période du plan quinquennal, le développement prévu des activités permettra une meilleure utilisation des capacités existantes et un accroissement sensible de l'emploi qui, en particulier doit être intensif par la mise en œuvre de techniques qui permettent l'utilisation maximum du travail humain.

§ 3. INDUSTRIES CHIMIQUES ET PARACHIMIQUES DE CONSOMMATION

I. Cellulose - Cartons et papiers - Alfa

Produits	ANNEE 0		ANNEE 5		Taux de croissance %	
	Production		Production			
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Cellulose	11.320	585	20.000	1.800	77	208
Cartons et papiers	40.000	3.700	55.000	4.600	24	37
Alfa	400	33	30.000	2.500		

Poids en tonnes
Valeur : en millions de francs

1. Cellulose

Des travaux de modernisation sont en cours qui assureront la production de pâte de rayonne à haute tenacité et de pâte de fibranne.

Durant la période du plan, le doublement des productions pourra être envisagé.

Investissements globaux : de l'ordre de 1.500 millions.

2. Cartons et papiers

La modernisation des entreprises existantes et la reconversion de certaines productions permettront une augmentation sensible de la production et des exportations (2.100 millions). En raison de la diversité des produits, le Maroc continuera d'importer près du tiers de sa consommation (1.500 millions).

Investissements : renouvellement, entretien de l'ordre de 60 millions.

3. Alfa

La création d'une usine de pâte d'alfa d'une capacité de 30.000 tonnes dont 25.000 tonnes seront transformées en pâte à papier permettant d'apporter une plus-value de l'ordre de 2.500 millions aux récoltes d'alfa qui sont actuellement exportées à l'état brut.

Cette usine permettra en outre la création de 600 emplois permanents qui viendront s'ajouter aux 12.000 cueilleurs dont la situation se trouverait ainsi stabilisée.

Investissement : de l'ordre de 4.000 millions pour la production de la pâte et de 2.500 millions pour la production du papier.

II. Autres industries : Caoutchouc, vernis, verrerie, allumettes, détergents, agar-agar, produits pharmaceutiques, industries diverses.

PRODUITS	ANNEE 0	ANNEE 5
	Production en millions de francs	Production en millions de francs
Caoutchouc (1)	880	3.600
Peinture vernis	1.000	1.500
Verrerie	705	900
Allumettes	1.100	1.400
Détergents et lessives	100	1.000
Agar-agar	200	600
Produits pharmaceutiques..	950	1.800
Divers (2)	350	565

(1) Dans la rubrique « caoutchouc » n'ont pas été comprises les extensions de production possibles des industries existantes.

(2) Dans la rubrique « divers » figure les postes amidon dextrine, glucose, glycérine, produits de nettoyage, d'entretien et désinfection.

1. Caoutchouc

Création d'une usine de pneumatiques (General Tire) qui est actuellement en construction et dont le démarrage est prévu fin 1960.

Le planning de la production s'établit de la façon suivante :

— 1960 : 15.000 pneumatiques

— 1961 : 80.000 »

— 1962 : 125.000 »

La production plafonnera probablement au niveau de 125.000 pneumatiques jusqu'en l'année 5 du plan, soit une production qui représente une valeur de 2.800 millions et couvrira 60 % du marché.

L'ensemble des investissements consacrés à cette réalisation s'élève à 1.700 millions de francs.

Le nombre d'emplois permanents créés est de 300.

Il faut également envisager l'extension des installations existantes et un élargissement des gammes de production en vue de substituer la production locale aux importations.

2. Détergents et lessives

La création de deux entreprises dont l'une réalisée en 1959 va permettre à cette branche de porter sa production au cours des années du plan à près de 5.000 tonnes, la production en 1958 était de 670 tonnes.

Les investissements globaux se chiffrent à 300 millions.

Le nombre d'emplois créés est de 130.

3. Produits pharmaceutiques

Il ne semble pas possible d'envisager au cours du plan quinquennal la création d'une industrie pharmaceutique de base. Un gros effort doit cependant être entrepris pour limiter nos importations qui s'élèvent actuellement à plus de 3.332 millions.

L'action dans ce domaine doit tendre à :

— une utilisation optima des capacités existantes,

— un accroissement du nombre des petites industries pharmaceutiques semblable aux industries existantes,

— la fabrication sur place de tous les sirops.

§ 4. LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

I. Perspectives de développement

Le développement des industries alimentaires doit répondre à trois impératifs qui sont de :

— favoriser le développement de l'agriculture, ce groupe d'industries constitue en effet un débouché important pour les productions agricoles, tout en leur assurant la meilleure valorisation possible, de ce fait il stimule dans l'agriculture la spécialisation, la diversification et la promotion de nouvelles cultures,

— diminuer nos importations de produits alimentaires qui ont atteint en 1958 le montant de 43 milliards et de les remplacer par des productions locales,

— améliorer l'alimentation de la population par la diffusion d'un grand nombre de produits normalisés de haute qualité nutritive (produits laitiers, corps gras, farines, consreves, jus de fruits, etc...) à des prix minima.

L'évolution de la demande relative aux industries alimentaires est actuellement difficile à saisir mais il apparaît d'une part, que toute amélioration du niveau de vie de la population, dont les revenus sont encore très bas, doit porter immédiatement sur une plus grande consommation de produits alimentaires, d'autre part, que l'effet de substitution des productions locales aux importations et les possibilités d'exportation laissent une grande marge de développement aux industries alimentaires.

Ce développement implique en premier lieu une meilleure organisation et une meilleure utilisation de nos possibilités actuelles notamment dans les activités suivantes :

II. Les industries des corps gras

1. Corps gras alimentaires

a) *La trituration*

Pour la production des huiles alimentaires les industries de la trituration travaillent à l'heure actuelle essentiellement à partir de graines importées. La production locale des graines ne représente que 41 % des graines triturées.

Pour la production des huiles concrètes la totalité des graines est importée. Le tonnage traité au Maroc demeure insignifiant, la savonnerie locale préférant importer directement des huiles concrètes qui leur reviennent moins chères (dumping).

Les perspectives de développement de cette branche industrielle reposent sur un développement de la production des graines oléagineuses au Maroc (soya, coton, tournesol, arachide) qui doit se substituer aux importations et fournir à l'industrie de la trituration une matière première à meilleur prix.

A cet effet, il convient de poursuivre dans le domaine agricole une politique d'encouragement devant assurer aux producteurs et aux collecteurs de corps gras les moyens techniques et financiers leur permettant de mener avec un degré de sécurité suffisant, une action à long terme pour accroître quantitativement et qualitativement la production de graines oléagineuses.

Il convient également, pour le complément indispensable aux besoins alimentaires du pays, de substituer les importations de graines devant approvisionner les industries de trituration, aux importations d'huiles brutes directement utilisées par la raffinerie.

b) *Oleifaction*

La fabrication des huiles d'olives est une branche d'activité traditionnelle au Maroc qui comprend des entreprises d'importance très diverses depuis l'usine la plus moderne jusqu'à la masra archaïque (celle-ci étant encore la plus répandue).

Cette industrie doit cependant faire l'objet d'un gros effort pour améliorer ses conditions et les qualités de sa production.

A cet effet une série d'actions doivent être menées :

sur le plan agricole, des efforts doivent être faits pour améliorer l'entretien des arbres, créer de nouvelles plantations, améliorer la cueillette.

En ce qui concerne la cueillette des olives, des mesures administratives doivent être prises pour réglementer cette opération et notamment interdire le gaulage.

sur le plan industriel, les actions à poursuivre doivent tendre à une meilleure organisation de la production et à un développement de l'équipement de cette branche industrielle.

— la reconversion des masra devra être poussée et favorisée de façon à aboutir à une structure coopérative, d'unités d'au moins 1.000 tonnes de capacité suivant une répartition régionale appropriée.

— la modernisation de l'équipement des ateliers de trituration doit permettre une meilleure conservation des stocks d'olives et l'accroissement des rendements et des qualités.

sur le plan de la commercialisation,

— la classification commerciale des huiles d'olives doit accentuer la distinction entre les huiles d'olives vierges (extra supérieure, extra fine courante et lampante), les huiles d'olives « pures raffinées », les huiles

d'olives « découpage » de types spécifiés et les huiles « industrielles » et permettre d'éliminer efficacement la pratique actuelle du coupage d'huiles neutres par des huiles à forte acidité ainsi indûment valorisées.

— l'élargissement de la marge qui existe sur le marché intérieur, comme pour l'exportation, entre les prix à la pile des huiles vierges fines et ceux des huiles lampantes ou industrielles ; cet élargissement devant permettre de payer à la production des olives fraîches de bonne qualité à des cours très nettement supérieurs à ceux des lots de fruits avariés et d'engager les investissements industriels nécessaires pour en réaliser la trituration dans les conditions les plus favorables.

— la défense de la qualité de ces huiles marocaines sur le marché international par les moyens suivants :

— d'une part, la mise en vigueur à l'exportation de la classification des huiles d'olives prévue à l'accord international de Genève,

— d'autre part, l'institution d'un « casier oléicole » basé sur la détermination annuelle des indices physico-chimiques des huiles d'olives produits dans chacune des grandes zones de production et sur l'officialisation et la diffusion internationale de ces spécifications.

c) *Raffinage des huiles alimentaires*

L'industrie du raffinage des huiles alimentaires est suréquipée au Maroc. Sa capacité de production étant de 100.000 tonnes pour une consommation actuelle de 30 à 35.000 tonnes.

Outre les mesures qui mettent actuellement cette industrie à l'abri d'une crise de surproduction (interdiction d'importer des huiles raffinées au Maroc, et décision ministérielle du 3 avril 1959 applicable pour une durée de trois ans qui organise la profession).

Il convient d'élargir les possibilités d'exportation des huiles d'olives en orientant vers l'exportation des produits de qualité (huiles vierges, huiles raffinées, huiles type Riviera) sans pour autant éliminer les exportations de lampant qui sont impérativement réclamées par certains acheteurs.

Un système de soutien aux exportations pourra être mis sur pied à cet effet, il faut par ailleurs noter que la faiblesse de la consommation des corps gras au Maroc (5 kg par habitant et par an) laisse espérer une grande marge de développement de la demande intérieure.

2. Corps gras industriels

Les efforts dans ce secteur d'activité doivent tendre à :

— développer la production de graines de base au Maroc

— promouvoir une politique équilibrée de la savonnerie et des détergents

— amorcer un développement de la lipochimie : acides gras, transformation de produits dérivés et complexes d'acides gras.

III. Conserveries de poissons

Sur le plan de l'organisation, il faut rechercher une concentration de plus en plus poussée des entreprises et résorber le suréquipement par la reconversion d'un certain nombre d'usines.

Sur le plan de la production, il faut améliorer les qualités, les prix de revient, étendre le marché intérieur. Nous devons également rechercher un accroissement de la consommation, de poissons frais et de farines de poissons alimentaires, par la population ainsi qu'une plus grande utilisation de tourteaux de farine de poisson ou d'aliments cocmposés pour l'alimentation du bétail.

Signalons ici le projet de réalisation d'une unité de production de farine de poisson pour l'alimentation humaine d'une capacité de 2.000 tonnes par an. Les investissements nécessaires sont de l'ordre de 350 millions. Les emplois créés seront environ de 120.

IV. Jus de fruits - Conserves de fruits et légumes

Les ressources locales offrent de grandes possibilités, en quantité et en qualité à cette famille d'industries qui doivent fournir l'effort nécessaire pour se situer à un niveau compétitif aussi bien sur les marchés internationaux que sur le marché intérieur.

L'action déployée dans cette branche d'activité doit en particulier conduire à une plus grande concentration et à la mise sur pied d'unités de production modernes pour les industries de jus de fruits.

Pour les conserves de fruits et légumes, il faut rechercher l'extension de la conserve d'abricots et l'accroissement de nos exportations.

V. Les produits laitiers

Nos importations de produits laitiers se chiffrent à près de 5 mds en 1958. Tandis que les industries existantes ne travaillent qu'à 35 % de leurs capacités.

Au cours de la période quinquennale un important effort doit être fait pour saturer nos capacités de production et étendre les gammes de produits fabriqués par cette industrie, cela implique une politique de propagande et une baisse des prix pour accroître la consommation de lait et produits laitiers par la population, une politique intensive d'élevage sur les périmètres irrigués en vue de l'obtention de qualité contenant les pourcentages de corps gras requis pour la fabrication du beurre et du fromage.

— Une meilleure organisation de la production du lait et de son ramassage pour obtenir une production régulière tout le long de l'année

et réduire le coût du lait arrivé à l'usine, tout en assurant la meilleure rémunération possible au producteur.

VI. Le sucre

Des essais concluants de culture de betterave sucrière au Maroc permettent actuellement d'amorcer une politique sucrière pouvant répondre à long terme aux impératifs suivants :

— faire face à l'augmentation quantitative de la consommation correspondant à l'accroissement démographique,

— diminuer nos importations qui s'élèvent à 18 mds en 1958 par une production locale,

— développer une politique d'exportation de sucre notamment vers les pays africains.

Objectifs du plan quinquennal :

1° la construction d'une sucrerie dans le Rharb, d'une capacité de 25.000 tonnes. Les premières productions seront effectuées en 1963. Deux campagnes agricoles devant déterminer d'une façon concrète les conditions d'approvisionnement et de fonctionnement de l'usine.

Investissements : de l'ordre de 3.500 millions.

Emploi : création de 200 emplois permanents.

2° Augmentation de la capacité actuelle de raffinage de 30.000 tonnes.

3° Envisager les possibilités de mettre sur pied une unité supplémentaire de raffinage de 120.000 tonnes.

§ 5. LES INDUSTRIES DU TEXTILE

Les objectifs du plan visent à obtenir un accroissement de 160 % de la production des textiles. Cet effort nécessite un montant d'investissement pour travaux neufs de l'ordre de 3 milliards par an. L'emploi connaîtra dans la branche un accroissement de 75 % environ.

I. Fibres dures - Chanvre - Sisal - Jute

1. Hypothèses de croissance

Chanvre : consommation stable.

Sisal : accroissement de 50 % de la consommation entre 1960 et 1964.

Jute : accroissement de 50 % de la consommation sous réserve d'un examen sérieux de la conjoncture au cours de la période et la nécessité de mener des études poussées sur les efforts de substitution de l'hibiscus ou de l'alfa au jute selon le développement de la technique pour ces deux fibres.

2. Objectifs

Chanvre : maintient des activités actuelles pour le changre avec essentiellement un effort de substitution de la production nationale aux importations.

Sisal : développement de la production de sisal ou fibres similaires à 4.500 tonnes soit une progression de 50 %.

Jute : un accroissement sensible des besoins se manifestera dans cette branche directement lié aux besoins d'ensachage de la production d'engrais et des produits alimentaires, la production pourra connaître une progression de 260 %.

Production	ANNEE 0				ANNEE 5			
	Produits intermédiaires	%	Produits finis	%	Produits intermédiaires	%	Produits finis	%
Chanvre ..	25	32	60	25	100	67	130	65
Sisal			3.000	81			4.500	85
Jute (et assimilés) ..	3.130	88	3.000	34	8.000	95	8.500	63

Production en tonnes
% : taux de satisfaction des besoins par la production nationale
Année 0 : chiffre 1958
Biens intermédiaires : filés essentiellement
Biens finis : sac, toiles, cordes.

3. Investissements

Travaux et équipements neufs	1.000 millions
Renouvellement et modernisation	400 millions
Total	1.400 millions

N.B. — Les estimations ont été faites avant la dévaluation, soit sur le taux 420 F = 1 $.

4. Emploi

800 nouveaux emplois permanents créés au cours de la période : la masse des salaires distribués passant de 300 millions année 0 à 700 millions année 5.

II. Coton - Filature - Tissage - Teinture

1. Hypothèses de croissance

Le taux global de 20 % retenu pour la croissance des demandes en biens finis, ce qui porterait la consommation de coton fibranne à 22.000 tonnes en année 5 du Plan, demeure très aléatoire, et devra être précisé après l'exploitation de l'enquête sur la consommation des ménages. Cependant les objectifs fixés trouvent leur justification en raison des possibilités de développement du tissage avec de faibles investissements et par le fait qu'ils ouvrent un marché à la production de filés.

2. Objectifs

Filature : accroissement de 285 %, 36 % étant pris sur l'amélioration du taux d'emploi des installations existantes.

Tissage : accroissement de 490 %, 35 % étant pris par l'emploi à 100 % du potentiel actuel.

Teinture - blanchiment - impression : accroissement de 345 %, 121 % étant pris par la saturation des moyens actuels.

Produits	ANNEE 0		ANNEE 5	
	Production	Taux de couverture nationale	Production	Taux de couverture nationale
Biens intermédiaires	3.800	75 %	11.200	56 %
Biens finis	3.400	19 %	20.000	91 %

Production en tonnes

3. Réalisations industrielles pouvant être prévues

— Création d'une première unité de filature de coton, fibranne produisant 6 tonnes par jour.

— Développement et modernisation des filatures actuelles qui doubleront leurs capacités de production.

— Modernisation du tissage par le renouvellement progressif du matériel vétuste et l'accroissement de sa capacité de production à la fois par création de nouvelles usines et extension des entreprises existantes, doublant le potentiel actuel.

— Meilleure utilisation des moyens de teinture, de blanchiment et création d'une nouvelle unité d'impression.

4. Les investissements

équipement et travaux neufs	9.000 millions
renouvellement et modernisation	1.500 millions
Total	10.500 millions

5. Emploi

Au cours de la période, l'emploi dans la branche connaîtrait une progression allant de 2.672 année 0, à 6.500 année 5. La masse des salaires distribués passerait de 670 millions année 0 à 2.270 millions année 5 du plan.

III. Laine - Lavage - Filature - Tissage

1. Hypothèses de croissance

La méconnaissance de la structure de la demande en tissus de laine ne permet pas de faire une projection à cinq ans.

Par simple conjecture, on peut admettre un doublement de la demande qui serait intégralement satisfaite par la production intérieure.

Pour un accroissement de 100 % la consommation passerait à 2.000 tonnes entraînant la même progression pour la filature et le tissage.

Quant au lavage on doit tendre à n'exporter que les laines lavées, ce qui exigerait du lavage un accroissement de 150 % de sa capacité de traitement, la portant à 5.000 tonnes.

2. Objectifs

Produits	Année 0		Année 5	
	Production	Taux de couverture nationale	Production	Taux de couverture nationale
Laine brute	5.000	100 %	6.000	100 %
Lavage de laine ...	2.125	90 %	6.000	80 %
Produits intermédiaires	1.200	90 %	2.500	80 %
Tissus	450	41 %	2.000	100 %

Production en tonnes « laines lavées ».

3. Investissements

équipements et travaux neufs	1.500 millions
renouvellement et modernisation	300 millions
Total	1.800 millions

4. Emploi

L'emploi progresserait de 1.600 à 3.000 unités environ et la masse des salaires distribués passerait de 400 millions année 0 à 1.050 millions année 5.

IV. Les autres branches du textile : Bonneterie, passementerie, confection

1. Hypothèses de croissance

Bonneterie : on peut admettre que la demande puisse croître de 50 % en cinq ans, mais en raison de la diversité des produits, l'industrie locale ne pourra pas couvrir l'ensemble des besoins. Les prévisions dans ce secteur peuvent se limiter à une utilisation complète des installations existantes.

Passementerie : la possibilité de doubler la production de cette branche semble facilement réalisable.

Confection : un accroissement de la demande de 50 % est retenu pour la confection ce qui porterait la consommation de 3.500 tonnes à 5.250 tonnes.

2. Objectifs

Produits	Année 0		Année 5	
	Production	Taux de couverture nationale	Production	Taux de couverture nationale
Bonneterie	980	64 %	1.600	70 %
Passementerie	375	100 %	750	100 %
Confection	3.000	90 %	5.000	95 %

3. Investissements

Bonneterie : renouvellement	200 millions
Passementerie : renouvellement	75 »
Confection : équipement et travaux neufs	300 »
renouvellement	300 »

4. EMPLOI

Bonneterie	: année 0 :	920	masse des salaires distribués		230 M
	année 5 :	1.320	»	»	465 M
Passementerie	: année 0 :	260	»	»	52 M
	année 5 :	260	»	»	70 M
Confection	: année 0 :	5.000	»	»	1.250 M
	année 5 :	6.000	»	»	2.100 M

V. Récapitulation de la branche TEXTILES

Produits	Année 0				Année 5			
	Produt.	%	Import.	Export.	Produt.	%	Import.	Export.
Fibres dures (toiles, sacs, cordes)	6.000	46	6.000	430	13.130	72	6.070	
Coton	3.480	19	14.730	—	20.000	91	2.000	—
Laines lavées ..	1.300	100	—	100	5.000	100	—	3.000
Tissus de laine..	450	41	650		2.000	100	—	—
Bonneterie	980	64	540	—	1.600	70	680	—
Passementerie ...	75	100	?	?	150	100		
Confection	3.000	90	240	180	5.000	95	250	—

Production : en tonnes.
% : taux de couverture du marché par la production nationale.

§ 6. LES INDUSTRIES DU CUIR

Les objectifs dans ce secteur visent à obtenir un accroissement de 58 % de la production dans la tannerie et de 30 % de la production de chaussures ce qui nécessite un investissement pour travaux neufs de l'ordre de 400 millions par an. Les emplois permanents dans la branche pourraient doubler en cinq ans.

Ceci exige une augmentation quantitative et surtout une amélioration qualitative des cuirs marocains. Un ensemble de mesures devront être prises pour obtenir ces résultats : lutte contre le varron, amélioration de la dépouille des bovins, meilleur conditionnement et meilleure conservation des cuirs bruts, organisation de marchés officiels des cuirs bruts.

Produits finis	Année 0		Année 5	
	Production	Taux de couverture nationale	Production	Taux de couverture nationale
Peaux tannées	21.000	100 %	30.000	100 %
Gros cuir	1.100	60 %	2.000	95 %
Chaussures ..	4.000	68 %	5.200	100 %

Peaux tannées en 1.000 pc
Production chaussures : 1.000 paires
Gros cuir : en tonnes

INVESTISSEMENTS

Tannerie :

équipement et travaux neufs	200 millions
renouvellement	250 millions
Total.....	450 millions

Chaussures :

équipement et travaux neufs	500 millions
renouvellement	500 millions
Total.....	1.000 millions

EMPLOI

Tannerie :

année 0 : 1.500 masse des salaires distribués	1.375 millions
année 5 : 2.100 masse des salaires distribués	720 millions

Chaussures :

année 0 : 4.000 masse des salaires distribués	1.000 millions
année 5 : 9.000 masse des salaires distribués	3.500 millions

Section III. — LE CADRE ET LES MOYENS DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Pour atteindre les objectifs de production qui ont été indiqués à la section précédente, et qui seront définis au fur et à mesure que les composantes précises de la demande pourront être analysées, et compte tenu de l'état de l'industrie marocaine tel qu'il a été étudié dans la première partie, il convient maintenant de définir dans quel cadre et par quels moyens l'industrialisation du pays va se développer.

Une remarque préliminaire s'impose. Les travaux de nos commissions se sont déroulés pendant ces derniers mois, alors que les services de l'Etat étaient en voie de réorganisation, que les établissements publics chargés de participer à l'industrialisation (BEPI et BNDE) se construisaient et élaboraient leurs procédures, alors aussi que l'industrie privée, s'adaptant aux nouvelles conditions créées par l'indépendance du pays, prenait conscience des nouvelles possibilités qui s'ouvraient à elles.

Il serait alors présomptueux d'affirmer que toutes les dispositions préparées de concert entre animateurs du secteur privé, des organismes publics et des administrations, puissent avoir dans tous leurs détails un caractère définitif. Notre politique d'industrialisation est tracée dans ses grandes lignes. Elle subira les adaptations nécessaires que la pratique et une meilleure connaissance de l'économie marocaine commanderont.

L'industrie marocaine sera développée à l'initiative de l'Etat et à l'initiative des entrepreneurs privés. Il importe donc de définir, afin que chacun connaisse son domaine d'activité, le rôle de chacun, avant d'étudier les moyens financiers, techniques, économiques, sociaux et administratifs qui seront au service du développement industriel.

Sous-section I. — LE CADRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL : ACTION PRIVEE - ACTION PUBLIQUE

C'est ainsi, sans préjudice de nouvelles investigations, qui porteront notamment sur le développement des régions du Maroc, que la collaboration public-privé se poursuivra pendant les cinq ans de ce plan pour assurer sa réalisation et préparer, avec plus de sûreté et d'efficacité, le quinquennat suivant.

§ 1. LES STRUCTURES

Des structures industrielles existent, d'autres seront créées.

I. Les structures industrielles actuelles :

Dans l'ensemble elles n'ont pas à subir de modifications essentielles. C'est-à-dire, que les industries privées continueront d'être régies par les lois actuelles sur les sociétés, et leur activité ordonnée par leurs dirigeants naturels. De même, les sociétés où l'Etat participe, suivront le sort normal qui leur est tracé par leurs statuts.

Il importe pourtant de signaler des situations dont la modification paraît souhaitable. Les secteurs clés, tels que les transports et l'énergie peuvent être l'objet de modifications essentielles, si les conditions de ces changements se trouvent réunies. D'autre part, il est souhaitable que les industries marocaines, qui se sont créées comme des filiales de sociétés étrangères, tout en gardant avec leurs sociétés mères les rapports précieux qui assurent le progrès technique et qui fournissent les cadres supérieurs que ce pays ne possède pas encore, adaptent par les moyens qu'elles choisiront elles-mêmes leurs structures et leurs dispositifs de telle manière que les décisions de leur gestion et de leurs investissements soient de plus en plus prises au Maroc, et compte tenu des données économiques de ce pays.

II. Les structures industrielles nouvelles

Dans les nouvelles industries qui feront appel exclusivement au capital privé, rien ne semble devoir modifier les structures telles qu'elles existent en vertu des lois en vigueur.

Dans les nouvelles industries où participe l'Etat, suivant une doctrine que nous définirons dans un passage ultérieur de ce rapport, l'Etat se trouve, dans de nombreux cas, minoritaire. Ce sont donc souvent ses partenaires privés, qui recueilleront l'essentiel du fruit de ces activités et assumeront l'essentiel des responsabilités.

Toutefois, l'Etat ne peut pas rester un partenaire passif, se contentant de percevoir des dividendes en fin d'exercice. Il aura joué un rôle souvent déterminant dans la création de l'industrie, et il s'est organisé et perfectionnera son organisation pour que sa participation soit efficace, profitable à l'industrie et conforme à l'intérêt général dont il a la charge.

Notons au passage qu'il est conforme à l'intérêt général que l'Etat tire un profit des entreprises auxquelles il participe.

Enfin, suivant l'exemple de très nombreux pays, le Maroc prépare une législation relative aux Coopératives Ouvrières de Production. Ces nouvelles structures, particulièrement bien adaptées à certaines catégories de productions, peuvent devenir le moyen d'un progrès social et d'une promotion ouvrière et artisanale. L'Etat les encouragera comme il convient et s'attachera à leur réserver une place de choix dans la vie économique du pays.

§ 2. REGLEMENTATION DES INDUSTRIES

En dehors de son intervention dans les modalités des échanges extérieurs (droit de douane, contingentement), de son action par la fiscalité ou de son rôle en matière de crédit, l'Etat est appelé à prendre des décisions ayant une incidence directe sur des modifications d'industries existantes et la création d'industries nouvelles.

Cette intervention est rendue nécessaire par l'existence, dans certains secteurs industriels, d'une capacité de production suffisante et parfois excédentaire compte tenu des possibilités et des perspectives de la demande intérieure et de l'exportation.

Cette intervention est rendue nécessaire également par la nécessité d'éviter la création d'industries dont la « valeur ajoutée » serait très faible et qui rendraient impossible, par leur existence, celle d'industries présentant un intérêt économique plus grand.

Enfin, cette intervention peut s'avérer utile, voir nécessaire, pour orienter les investissements privés vers des branches conformes aux impératifs de la croissance économique.

Il existe déjà une réglementation qui soumet, dans certaines branches, l'extension, la fermeture ou la création d'industries à l'autorisation préalable : fabrication de camions et d'automobiles, de pneus, minoterie, raffinage d'huiles. D'autres sont en voie d'élaboration : industries du liège.

Malgré des incitations qui proviennent d'ailleurs souvent des industriels déjà installés, il n'a pas paru possible de généraliser cette législation et de soumettre toute création d'usine à l'autorisation préalable. Il convient en effet de laisser subsister les conditions d'une concurrence favorable au progrès technique, à l'abaissement des prix de revient, à la promotion de nouveaux entrepreneurs.

De plus, l'usage de l'autorisation préalable suppose une connaissance très précise des possibilités du marché intérieur et extérieur.

Pourtant il devient nécessaire d'étendre dès à présent le domaine de l'autorisation préalable, et il est vraisemblable que des dispositions pourront être prises concernant par exemple certaines branches de l'industrie textile, de l'industrie des plastiques, de l'industrie des métaux.

§ 3. MOYENS DIRECTS D'ACTION DE L'ETAT

De création récente, deux établissements sont destinés à permettre à l'Etat d'intervenir directement dans l'industrialisation du pays.

I. Le B. E. P. I.

Le Bureau d'Etudes et de Participations Industrielles est un établissement public « chargé de promouvoir toute étude de nature à contribuer au développement industriel du pays, et autorisé à concourrir à son industrialisation ». Le B.E.P.I., créé au début de 1958, est déjà intervenu dans certaines entreprises nouvelles en participant à leur capital.

1. Principes de l'intervention

Le B.E.P.I. intervient dans les secteurs suivants :

— *Industries de base*, telles qu'elles sont définies par l'arrêté du 13-9-1958 du ministre de l'Economie Nationale :
  — sidérurgie et ferro-alliages,
  — matières premières nécessaires à la sidérurgie et aux ferro-alliages,
  — grande industrie chimique minérale,
  — industrie de synthèse organique,
  — recherche, production et traitement des substances énergétiques minérales,
  — raffinage et traitement des hydrocarbures naturels,
  — chantiers navals.

— *Entreprises monopolistiques ou quasi monopolistiques*, que l'étroitesse du marché rend seule possible, à l'abri d'un ensemble de dispositions protectionnistes.

— *Industries transformatrices de certaines matières premières d'origine nationale* qui posent les problèmes complexes appelant nécessairement l'intervention de l'Etat.

— *Secteurs d'intervention concurrentielle*
Par opposition à ces secteurs, les secteurs d'intervention concurrentielle ne peuvent faire l'objet d'aucune précision ; ils comprennent tous les secteurs non visés dans les paragraphes ci-dessus dans lesquels le B.E.P.I. a la faculté de créer ou de participer à une entreprise industrielle ou de contribuer à son extension.

2. Orientation donnée par le B.E.P.I.

L'intervention de l'Etat par le B.E.P.I., n'a pas seulement pour but d'accompagner des investissements de capitaux privés et de créer des usines supplémentaires. Elle obéit, en plus des impératifs qui dictent

les secteurs de son application, à des principes qui complètent ses effets sur la croissance de l'économie :

— en ce qui concerne les capitaux, le B.E.P.I. cherche toujours à associer à ses entreprises non seulement des capitaux étrangers, mais le plus possible de capitaux privés nationaux, soit en organisant des souscriptions à large diffusion dans le public, soit en acceptant la participation de capitaux d'origine commerciale ou foncière, qui font ainsi l'expérience de l'investissement industriel ;

— en ce qui concerne le processus de production, le B.E.P.I. cherche toujours à obtenir, dans les limites d'une rentabilité satisfaisante, la part la plus grande possible de « valeur ajoutée » nationale. Chaque fois que cette possibilité existe, il fait intervenir des sous-traitants parmi les industries déjà existantes et, si besoin est, crée les conditions pour que celles-ci reçoivent les aides techniques ou financières nécessaires.

Déjà cette politique porte ses fruits, et l'industrie marocaine du secteur privé a répondu positivement à cette incitation, souvent par des extensions et des investissements nouveaux ;

— en ce qui concerne les investissements dans les entreprises où il est associé, le B.E.P.I. fait respecter la nécessité de commander à l'industrie marocaine tout ce qu'elle peut fournir en matière d'équipements ;

— le B.E.P.I. prend une part active à la gestion des entreprises dans lesquelles il est associé. Il leur apporte son expérience et ses connaissances ; il s'attache à orienter leur activité dans les voies tracées par la politique économique du Gouvernement ;

— enfin le B.E.P.I., en bon gérant des capitaux publics qui lui ont été confiés, surveille la rentabilité de ses investissements dont les revenus, réinvestis dans l'industrie marocaine concourront à la croissance économique.

II. La B. N. D. E.

La Banque Nationale de Développement Economique est une société de Droit privé, mais de caractère semi-public puisque l'Etat participe à concurrence de 50 % à son capital et qu'il exerce sur elle un contrôle.

Aux termes de ses statuts, elle a pour objet de « concourrir au développement économique du Maroc ». Indépendamment de ses activités de crédit, elle peut « participer à la création et au développement de toute société ou entreprise ». Il a été toutefois décidé que la Banque ne cherchera pas à multiplier ses prises de participation, compte tenu des possibilités qu'ont les établissements publics spécialisés de le faire.

La B.N.D.E. intervient donc dans l'industrialisation du pays par les voies suivantes :

1. Crédit a moyen et long terme

C'est la vocation propre de cette Banque tant auprès des entreprises privées que des Offices et Etablissements Publics à caractère industriel ou commercial. Pour ces derniers notamment, et pour les sociétés qu'ils créent ou auxquelles ils participent, elle est chargée d'étudier, d'organiser et éventuellement de satisfaire leurs demandes d'emprunt ayant pour objet de financer leur équipement.

2. Participation au capital des entreprises

En raison des tâches incombant aux établissements publics spécialisés : B.E.P.I. - B.R.P.M. - O.C.P., la B.N.D.E. ne pourrait éventuellement participer au capital social des entreprises que dans deux cas :

— soit à la demande du B.E.P.I., du B.R.P.M. ou de l'O.C.P. ;

— soit en cas de désintéressement explicite de ces organismes et notamment du B.E.P.I.

3. Initiatives et participations dans les sociétés d'études et de développement.

Les Sociétés d'Etudes et de Développement sont des sociétés de droit privé (société anonyme) mais à structure et à objet d'intérêt public : aménagement régional, mise en valeur des ressources naturelles, développement d'une région arriérée, etc...

La B.N.D.E. peut assurer leur fonctionnement administratif et jouer un rôle d'animateur et de banquier.

Ces Sociétés de Développement (et d'Etudes) seront les moyens d'intervention efficace de l'Etat, associé aux intérêts locaux pour réaliser et accélérer l'équipement des différentes régions y compris la création d'industries dans les provinces du Maroc qui n'ont connu que peu de développement moderne. Il s'agira notamment d'industries de transformation de produits agricoles dont l'approvisionnement exige la mise au point de culture industrielle, et souvent l'amélioration de l'infrastructure des transports de l'énergie.

§ 4. L'INITIATIVE PRIVEE

Nous avons indiqué les lignes de force de l'action directe de l'Etat en matière d'industrialisation. Tous les domaines dans lesquels l'intervention de l'Etat par le B.E.P.I. n'est pas obligatoire, sont laissés à l'initiative de l'industrie privée.

C'est dire que l'industrie marocaine est un vaste champ d'action pour l'entrepreneur privé, qui est appelé à bâtir, à produire et à prospérer. L'Etat intervient pour l'aider et le défendre contre ses concurrents.

Ce sera pour ce pays une grave déception si les capitaux privés et surtout les capitaux nationaux, ne viennent pas suffisamment jouer le rôle qui leur est dévolu. Alors l'Etat devra étendre ses interventions et ses initiatives. Nous avons vu qu'il s'en est réservé la possibilité.

Il est utile d'examiner les moyens dont dispose l'initiative privée pour assurer les tâches considérables que le plan lui a réservées.

I. Les capitaux et le crédit

Examinant plus loin les moyens financiers de l'industrialisation, nous indiquerons l'ensemble des ressources publiques et privées, nationales ou étrangères, qui peuvent financer les investissements et fournir le crédit, ainsi que les moyens propres à les mettre en œuvre.

Nous voulons ici insister sur la nécessité d'une conversion partielle des capitaux immobiliers et des capitaux commerciaux appartenant à des nationaux, vers l'activité industrielle.

C'est une mutation difficile, qui se heurte non seulement à des difficultés techniques, mais aussi à des habitudes plus pénibles à remonter. Il est nécessaire au progrès économique du Maroc que cette mutation ait lieu et s'il le faut, la puissance publique devra la faciliter.

Toutes les mesures prises en faveur de l'industrie nationale y tendent déjà :

— C'est un des objectifs de la tarification douanière, de la politique du contingentement, des textes pris en faveur des investissements. Ces dispositions apportent leurs fruits puisque le montant total des projets soumis à la Commission des Investissements pour les quatre premiers mois de 1960, dépasse déjà celui des projets présentés pour l'ensemble de l'année 1959.

Mais l'apport des capitaux privés nationaux à l'industrie est encore trop lent. Il restera à l'Etat, si l'accélération n'est pas suffisante, la possibilité de recourir à des mesures d'ordre fiscal pour retirer aux capitaux commerciaux les avantages apparents qu'ils auraient gardé sur les capitaux industriels.

II. Les hommes

Le métier d'industriel est difficile. Si la gestion d'une entreprise nécessite une compétence et des efforts soutenus, la création d'une industrie nouvelle demande en outre une sorte de volonté et de foi.

Pour apprendre ce métier il est utile que nos compatriotes participent à l'administration d'entreprises existant déjà au Maroc, animées par des étrangers. Mais cette participation n'a tout son sens que si elle n'est pas seulement une présence destinée à donner une légère teinte nationale à un conseil d'administration.

La formation des animateurs et des cadres nationaux de l'industrie

marocaine sera l'un des objectifs que se fixeront les Chambres de Commerce, développant l'action intéressante mais insuffisamment efficace entreprise depuis l'indépendance par d'autres organisations.

III. — L'orientation des investissements

Dans le domaine de l'industrie, la poursuite des objectifs du Plan dépend dans une très large mesure de l'initiative privée. C'est la raison pour laquelle il est important que les industriels participent, comme ils l'ont fait, aux travaux destinés à les définir.

Il faut maintenant qu'ils participent à sa réalisation et tout particulièrement que les investissements soient orientés vers les branches dont l'équipement doit être entrepris ou complété.

Les établissements tels que le B.E.P.I. ou la B.N.D.E. ont un rôle essentiel à jouer dans cette orientation. Les administrations qui instruisent les dossiers d'investissement et particulièrement la Direction de l'Industrie, préparent au Gouvernement des décisions qui sont fonction de cette orientation.

Plus généralement tous les services publics, quelque soit le domaine de leur activité, devront se familiariser avec les problèmes et le choix de l'industrialisation afin d'y concourir, chacun dans les limites de sa compétence.

Il est envisagé de charger un ou plusieurs services, dans l'administration ou les établissements publics, d'aider les investissements privés à prendre leurs décisions en leur apportant la documentation et les informations dont peut disposer la puissance publique.

IV. — Les organisations professionnelles

La réussite de cette politique de croissance basée sur l'intervention publique et l'initiative privée, dépend de la collaboration constructive entre les services publics et les représentants des travailleurs et, chaque fois que leurs intérêts sont en cause, les représentants des paysans.

Ceci suppose que soit complétée l'organisation professionnelle qui présente encore des lacunes importantes.

Les branches professionnelles devront désigner des mandataires qui n'auront pas pour seule tâche de formuler et défendre des revendications, mais bien de rechercher avec les agents de l'Etat les solutions des problèmes d'intérêt général. Elles devront leur déléguer et leur reconnaître une autorité suffisante et consentir une discipline qui, nécessaire à la collectivité, sera finalement conforme aux intérêts de chacun.

Sous-section II. — LES MOYENS DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

§ 1. LES MOYENS TECHNIQUES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Nous examinerons ici l'ensemble des dispositions à prendre pour améliorer, par des perfectionnements techniques, les prix de revient et la qualité des produits de l'industrie marocaine.

I La normalisation

Les normes sont les règles qui spécifient, unifient et simplifient les produits et tendent par là à améliorer les prix de revient, faciliter l'approvisionnement des industries, augmenter la qualité des fabrications, lutter contre le gaspillage, simplifier les transactions et donner des garanties aux acheteurs.

La spécialisation consiste à définir les normes de composition, de tolérance dimensionnelle, de propriétés physiques.

L'unification consiste à définir les normes dimensionnelles par un choix de cotes pour créer une gamme de produits correspondant à tous les besoins courants.

La simplification consiste à ne retenir que les types de produits vraiment utiles.

En outre, des normes fondamentales règlent les unités à employer, les symboles et les dessins techniques. Les normes de règlement et de contrats unifient les règles et conventions entre industriels. Les normes administratives et commerciales précisent le format et le libellé des documents de l'administration et du commerce.

Le moment est venu où le Maroc doit entreprendre l'ensemble de ces tâches, sous peine de développer son industrialisation dans une anarchie technique dont l'ensemble de l'économie nationale supporterait la charge.

Notre pays a la possibilité, et il l'utilisera largement, de tirer les conséquences de travaux poursuivis depuis de longues années dans les pays industriels pour simplifier et accélérer la mise en place de sa normalisation.

Les procédures, qui associent étroitement dans leurs investigations techniques les services de l'Etat, les organisations professionnelles et les industries publiques et privées seront élaborées dès maintenant et poursuivies de telle manière qu'à la fin du Plan Quinquennal le Gouvernement ait pu homologuer les normes industrielles les plus urgentes.

II. Les laboratoires industriels

La préparation et l'homologation des normes ne suffisent pas, il faut encore en surveiller l'application.

La Commission de l'Industrie a procédé à un recensement des organismes publics, semi-publics ou privés outillés pour assurer ces contrôles ou y participer.

L'inventaire a porté sur les domaines suivants :

— Mines et métallurgie,

— Industries mécaniques, électriques, textiles, du bâtiment, etc...

— Industries alimentaires.

Il existe environ vingt-cinq laboratoires plus ou moins bien équipés, dont le personnel est plus ou moins complet, mais qui dans l'ensemble constituent un outil précieux, susceptible moyennant que soient aménagées, pour certains d'entre eux, les dispositions de leur fonctionnement, de satisfaire aux besoins du Maroc en matière de contrôle des produits de l'industrie.

III. Le contrôle de la qualité

Dans le stade préindustriel, l'acheteur peut se fier à ses propres connaissances, à la réputation du vendeur, ou à la réputation du produit.

L'Etat a toutefois la tâche d'assurer la protection du public contre des denrées dont la nature où l'état de salubrité peut être préjudiciable à sa santé, et contre des produits défectueux par rapport à l'usage auquel ils sont destinés.

Dans le Maroc d'aujourd'hui et dans celui de demain, la diversité des besoins et des produits, le développement de la concurrence commerciale, certains abus de la publicité et la nécessité de conquérir de nouveaux marchés ne permettent pas de se contenter d'une organisation des contrôles trop partielle.

Nous avons actuellement deux services chargés des contrôles qualitatifs :

— le *Service de la Répression des fraudes* à qui incombe « la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles ». Aux termes des textes en vigueur les attributions de ce service s'étendent à tous les domaines de l'économie. Pourtant les produits manufacturés, les produits industriels sauf exception n'ont pas fait l'objet d'une réglementation particulière.

En outre, ce Service cherche à protéger l'acheteur contre des produits « falsifiés, corrompus ou toxiques » et se limite généralement à fixer le seuil de qualité au-dessous duquel le produit ne peut être mis en vente, sans qu'il puisse être considéré qu'il y ait fraude.

— l'*Office chérifien de Contrôle et d'Exportation* (O.C.E.) est chargé de garantir à l'acheteur étranger de produits marocains que ceux-ci répondent bien à des règles précises de qualité, de présentation, de conditionnement, normes dont il a eu préalablement connaissance (le contrat peut prévoir des exigences plus strictes, mais en aucun cas inférieures).

Cette intervention de l'O.C.E., qui s'applique surtout aux produits agricoles, aux produits des industries agricoles, aux produits de l'artisanat traditionnel, est basée sur des normes établies par cet organisme qui constituent le résultat des premiers travaux de normalisation effectués au Maroc.

Il est maintenant nécessaire que ce contrôle soit étendu aux autres produits exportés par le Maroc.

Il est surtout indispensable que ce qui a été fait pour les produits exportés soit réalisé pour les mêmes produits destinés au marché intérieur marocain, et étendu aux articles industriels que l'économie marocaine produit, ou est susceptible de produire dans un avenir proche.

Les laboratoires nécessaires pour assurer ces contrôles existent. Ceux d'entre eux, publics ou privés, qui sont dotés de moyens suffisants et présentent les garanties satisfaisantes, pourront être chargés d'un « Service public de contrôle » suivant des modalités qui ont déjà montré leur efficacité.

Il sera donc créé une « marque nationale de qualité » attribuée à des articles répondant parfaitement aux critères techniques de la norme. La fabrication des articles bénéficiant du label de qualité subira un contrôle effectif et régulier de la part du fabricant et de la part des laboratoires agréés.

L'organisation d'une publicité officielle en faveur de cette marque nationale de qualité incitera les acheteurs à ne se procurer que des articles et des produits marocains normalisés, et conduira les industriels à orienter leurs fabrications vers des articles de qualité.

IV. Recherche, productivité

En dehors de quelques organismes d'enseignement scientifique et technique, et de quelques branches industrielles très limitées (certaines usines, quelques industries agricoles) on peut dire que le Maroc est complètement dépendant du monde extérieur pour les deux catégories essentielles de recherches :

- recherche fondamentale,
- recherche technique professionnelle.

Cette situation est incompatible avec les nécessités du développement de la production industrielle nationale.

Toutes les liaisons existantes avec les organismes internationaux ou nationaux étrangers de recherche scientifique et technique doivent être maintenues et même développées, car s'il est un domaine où la collaboration internationale est féconde, c'est au premier chef celui-ci. Mais il est indispensable dans l'intérêt de l'économie nationale que le Maroc développe ses propres institutions. Nous examinerons successivement les objectifs à atteindre et les moyens à employer.

1. Les objectifs de la recherche.

— améliorer la qualification de tous ceux qui concourrent à la production,

— améliorer la production, la transformation et l'utilisation de tous produits en mesurant et en élevant la productivité des entreprises.

— rechercher l'utilisation et la valorisation des sous-produits,

— en matière d'alimentation et de santé publique, concentrer les efforts sur l'amélioration des composantes de la ration alimentaire.

2. Moyens de la recherche.

En matière de recherche fondamentale, l'Etat, les organisations professionnelles et les entreprises les plus importantes doivent :

— constituer des centres de documentation pour recueillir les résultats obtenus dans les pays étrangers,

— encourager par tous les moyens disponibles les centres existants sous l'égide de l'Enseignement Supérieur, et ceux qu'il sera possible de créer.

En matière de recherche technique, il faut également recueillir dans les centres de documentation les résultats acquis dans le monde entier. Il faut que le caractère particulier des implantations industrielles africaines soit l'objet de travaux sur le territoire marocain (spécialement en matière d'industries agricoles) et pour cela :

— créer des instituts de recherche professionnels (l'industrie des plastiques entreprend actuellement cette création),

— étudier la création d'un Fonds National de la Recherche Scientifique et Technique,

— étudier la création d'un Organisme Consultatif à l'échelon le plus élevé, par une collaboration entre l'Université et l'Industrie.

V. Propriété industrielle

La législation sur la propriété industrielle traite des brevets d'invention, marques de fabrique et modèles.

Les différentes parties du Royaume sont, en matière de propriété industrielle, régies par des législations particulières promulguées antérieurement à l'unification administrative.

Dans l'ancienne zone Nord un dahir de 1919 a mis en vigueur la loi espagnole de 1902 et ce territoire est soumis, en matière de répression pénale des infractions, et de concurrence déloyale, à la législation espagnole.

A Tanger, des lois de 1938 ont établi un statut particulier pour les dépôts de brevets et de marques.

L'ancienne zone Sud est régie par un dahir de 1916 inspiré de la législation française, et un Office Marocain de la propriété industrielle a été créé à Casablanca.

Le maintien de la situation actuelle serait des plus préjudiciables aux conséquences économiques de l'unification puisque les industries et les commerçants risquent de se trouver en conflit juridique inter-provincial sans qu'il existe de moyen juridique de régler ce conflit.

Nous devons donc entreprendre rapidement la rédaction d'un code de la propriété industrielle, après avoir étudié quelles sont les solutions les meilleures pour que notre législation soit un élément d'expansion du progrès technique et de l'activité commerciale, mais compatible avec les droits légitimement acquis sous le règne des législations antérieurement en vigueur.

Il convient ici de mentionner la nécessité de promulguer, pour l'ensemble des provinces du Maroc, d'autres textes d'unification et notamment ceux qui concernent particulièrement les activités économiques tels que :

— code de commerce,
— code des obligations et contrats,
— dahir sur la propriété commerciale,
— dahir sur la procédure civile.

VI. Branches industrielles suréquipées

Certaines branches industrielles telles que le raffinage des huiles alimentaires et la conserve de poissons se sont développées au Maroc dans un climat spéculatif et, il faut bien le dire, avec un certain désordre. Le suréquipement qui en a résulté n'est pas lié à une conjoncture économique passagère, comme il existe dans d'autres branches ayant simplement une capacité de production incomplètement utilisée, mais qui pourra être employée quand les conditions de la croissance auront été réunies.

Les industries suréquipées d'une manière durable, compte tenu des possibilités de développement du marché, n'ont pas trouvé un équilibre par le simple jeu des forces économiques. Elles se sont tournées vers la puissance publique et ont obtenu d'elle des mesures de sauvetage qui sont coûteuses pour l'économie du pays.

Les dispositions à prendre par la profession et les pouvoirs publics, ne peuvent pas être déterminées d'une manière abstraite et théorique.

1. Etude du suréquipement réel.

Dans certains cas les usines formées sont équipées d'un matériel vétuste dont le maintien ne peut pas être justifié. Chaque usine devra donc être l'objet d'une étude précise, et la capacité de production appréciée quantitativement et qualitativement.

2. Conversion.

La remise en ordre de secteurs apparemment « suréquipés » comme celui des métaux devrait permettre la conversion des entreprises marginales vers des activités plus rentables.

La concentration qui peut intervenir dans d'autres cas (conserves de sardines) rassemble les matériels dans des usines plus vastes et peut libérer des bâtiments pour des activités diverses (entrepôts, magasins, ou fabrications entièrement nouvelles).

3. Regroupement des entreprises.

Les moyens juridiques existent qui permettent les regroupements. Ils pourront être facilités par des dispositions fiscales relatives aux fusions de sociétés, créations de coopératives ou comptoirs d'achats et de ventes.

4. Comment mettre fin au suréquipement

Lorsque les professions et les pouvoirs publics auront une connaissance précise du suréquipement réel, compte tenu des possibilités de développement du marché, il pourra être décidé de mettre un terme aux dispositions de survie actuellement en vigueur.

Cette décision sera prise suffisamment à l'avance pour que les intéressés puissent :

— soit convertir leurs moyens de production,

— soit regrouper leurs entreprises,

— soit exporter le matériel dont ce pays n'aura pas besoin,

— soit vendre pour usages divers les bâtiments et les machines.

§ 2. LES ACTIONS ECONOMIQUES, MOYEN DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Nous examinerons ici les différentes actions qui seront, soit poursuivies, soit entreprises, pour assurer le développement de l'industrie

marocaine en dehors du domaine financier et des problèmes techniques déjà étudiés.

Il s'agit tout d'abord d'étudier le marché de l'industrie, puis d'indiquer ce qui sera fait pour abaisser le prix de l'énergie électrique, pour localiser les industries dans les zones préférentielles déterminées par le Plan, enfin pour développer les industries transformatrices de produits agricoles.

I Le marché

1. Protection du marché national : droit de douane et contingentement

Le Maroc indépendant a mis en pratique une gamme de moyens pour protéger son industrie :

- le dahir de 1957 instituant un tarif douanier sélectif,
- le dahir de 1959 donnant à l'Administration des pouvoirs pour lutter contre le dumping,
- le contingentement qui permet de restreindre les quantités de produits importés.

Le texte anti-dumping est d'utilisation délicate. Il constitue plus un moyen de répression qu'un moyen économique normal.

Le contingentement est l'arme la plus efficace de protection. Même en dehors du dumping proprement dit, la production étrangère de grande série peut pratiquer sur un marché relativement petit des prix marginaux, allégés d'une fraction importante du prix de revient normal (frais fixes, frais financiers, frais d'études).

L'efficacité même du contingentement nous rend prudents dans son emploi. Par rapport à la protection douanière proprement dite, il supprime en effet ou limite la concurrence et, risquant d'endormir le producteur dans une sécurité absurde, retire un stimulant des efforts vers l'abaissement des prix de revient. De plus, et nous ne négligeons pas cet aspect, il ne rapporte rien à l'Etat tandis que les droits de douane augmentent les recettes budgétaires ; géré nécessairement par les agents de l'Etat, au contraire, il augmente la dépense publique.

En contrepartie il assure une défense efficace du marché. Adaptable à l'évolution de la production nationale, il peut être ou augmenté ou diminué suivant les circonstances sans apporter de perturbation aux secteurs voisins, comme cela peut se produire en cas de modification du tarif douanier. Enfin, dans le cas où la production nationale, à ses débuts, a besoin d'une protection forte et où cette production ne peut satisfaire tous les besoins du marché, une augmentation adéquate du tarif douanier aurait souvent pour conséquence d'enchérir exagérément le prix des produits importés. Le contingentement permet de maintenir la protection douanière à un niveau plus bas et incite la production nationale à

baisser ses prix de revient pour se mettre au niveau des produits analogues importés.

En conclusion :

— le contingentement doit être employé quand un tarif douanier raisonnable ne peut assurer une protection suffisante,

— le contingentement est plus dangereux lorsqu'il progège un monopole de droit ou de fait, que lorsqu'il protège une activité qui laisse la place à une concurrence intérieure.

— le contingentement devrait, en principe, aller en diminuant au fur et à mesure que l'industrie protégée sort de l'enfance, et doit pouvoir affronter la comparaison avec les produits d'importation déjà chargés des frais d'approche et de droit de douane.

Une telle indication n'est pas valable dans tous les cas, et en particulier pour les industries qui sont vulnérables, en permanence, à certaines formes de dumping.

2. Les marchés de l'état et les collectivités locales.

Une action a été entreprise et sera poursuivie et étendue en vue de mettre sur pied une réglementation qui permette la plus grande participation possible de l'industrie marocaine aux marchés de travaux et de fournitures passés par l'Etat et les collectivités locales.

Déjà des marchés de travaux font la plus grande place à la main-d'œuvre et aux produits nationaux. Déjà la plupart des achats publics sont réservés, chaque fois qu'il est possible, aux fournitures nationales.

Pour en arriver là, il a fallu vaincre des inerties, modifier des habitudes. L'action sera poursuivie dans les voies suivantes :

— généraliser, dans la rédaction des cahiers des charges, les clauses préférentielles prévoyant une marge de prix qui, s'ajoutant à la protection douanière, donne les meilleures chances à la production marocaine en face des produits importés ;

— instaurer une procédure pour arbitrer, en cette matière, les inévitables différences de vues entre les services chargés de la protection de l'industrie, et ceux qui réalisent les travaux, ordonnent les dépenses de l'Etat ou assurent la tutelle des collectivités locales ;

— étendre l'application de ces dispositions aux achats des services publics concédés à des sociétés privées et, dans la mesure du possible, aux entreprises dans lesquelles l'Etat a investi des fonds publics.

3. Participation des industries existant au Maroc a l'équipement des nouvelles industries.

Les industries locales, sous la protection douanière et contingentaire, doivent normalement bénéficier des commandes de biens d'équipements nécessaires à la création d'industries nouvelles.

Le dahir du 13/9/1958 instituant des aides de l'Etat aux nouveaux investissements, prévoit la possibilité de les exempter, par exonération ou remboursement, des droits de douane sur les biens d'équipement. Cette possibilité ne s'étend qu'aux matériels, outillages et biens d'équipement qui ne peuvent être fournis par l'industrie marocaine. Il ne peut y être dérogé qu'en cas de disparité de prix importante.

Cette « préférence marocaine » doit être spécialement renforcée dès lors que l'Etat participe aux nouveaux investissements.

Dans ce cas il est nécessaire :

- que les études techniques soient faites compte tenu d'une bonne connaissance des possibilités de fourniture de l'industrie marocaine ;
- que les appels d'offre stipulent expressément que le recours à l'industrie marocaine sera un élément déterminant du choix du fournisseur.

La nécessité de recenser les possibilités de l'industrie existante et de l'adapter si besoin est, a conduit l'Etat (B.E.P.I.) à créer, avec les principales entreprises de fabrications mécaniques et de constructions métalliques, la Société d'Etudes et de Coordination Industrielle Marocaine (SETIM) qui a pour mission :

- de faire l'inventaire des disponibilités industrielles existantes ;
- de veiller au meilleur emploi possible de ce potentiel ;
- d'assurer une participation efficace de ces entreprises à la réalisation des projets industriels, et de coordonner leurs programmes de fabrication ;
- d'étudier pour le compte des entreprises les perfectionnements possibles et les spécialisations à mettre en œuvre.

4. Extension du marché.

L'élargissement du marché des produits nationaux est possible, dans les conditions actuelles.

Le marché intérieur doit être mieux informé des productions qui lui sont offertes, et les Marocains amenés à considérer que la consommation des produits de leur industrie est une obligation conforme à leur intérêt. Des moyens de propagande pourront être utilisés à cet effet : propagande générale et publicité. Les véhicules de cette propagande doivent être adaptés aux possibilités d'approche du grand public. La Radiodiffusion, demain peut-être la télévision, ont ici un rôle essentiel à jouer.

Dans les marchés étrangers, la production nationale développera dans le même temps sa diffusion, grâce aux accords commerciaux, aux efforts de l'O.C.E., aux missions officielles et privées, à la participation du Maroc aux foires et expositions étrangères.

La Banque Marocaine du Commerce Extérieur étudie actuellement la mise en place de l'assurance prospection et de l'assurance crédit qui faciliteront cette expansion.

Il faut pourtant souligner, et ce sera notre conclusion sur ce chapitre, que le marché normal et nécessaire de l'industrie marocaine, c'est le consommateur national et d'abord le paysan marocain. Tant que l'agriculture, dont vivent les trois quarts de la population, n'aura pas considérablement développé sa production et ses revenus, l'industrie ne trouvera pas dans le développement de son marché le moyen indispensable de son expansion.

II. Prix de l'énergie électrique

C'est dans le chapitre consacré à l'équipement énergétique du pays que nous étudierons les investissements nécessaires pour satisfaire la croissance de la demande quantitative et qualitative (nouvelles centrales, extension du réseau de distribution, interconnexion des réseaux existants). Nous devons maintenant préciser les impératifs qui résultent des programmes d'investissements industriels en ce qui concerne la tarification.

En supposant que la nouvelle raffinerie de pétrole produise elle-même son énergie électrique, et que l'usine de superphosphate triple fournisse au réseau environ 20 millions de kWh par an, il semble qu'aucun nouvel équipement important n'ait à être envisagé avant 1963 — réserve faite des exigences de la sidérurgie qui seront connues avec précision dès les résultats de la consultation des constructeurs, actuellement en cours.

Si la capacité de production actuelle ne nécessite donc aucune intervention immédiate, il n'en est pas de même du prix auquel l'énergie électrique est vendue à l'industrie.

Le prix moyen du KWH haute tension vendu par l'Energie Electrique du Maroc à ses abonnés directs et aux sociétés distributrices est actuellement 9,85 francs. Les prix réellement consentis à la plupart des industries varient de 6 à 10 F autour d'une moyenne de 7,50 F.

Ce prix est très élevé et constitue un frein au développement de l'industrie. Il rend très difficile à la plupart des industries chimiques et parachimiques d'être compétitives. Il entrave le développement des industries textiles, de la cellulose, du ciment, des plastiques, etc... Enfin, il interdit la création de certaines industries pour lesquelles il existe dans ce pays matières premières et débouchés ; telles que l'électrolyse du chlorure de sodium, la fabrication des engrais azotés, la fabrication de carbure de calcium.

Pour remédier à cette situation, il est possible, dans une certaine mesure, d'agir sur la tarification des utilisateurs industriels. Cette politique trouve rapidement ses limites pour autant que, soucieux du maintien et de l'amélioration du niveau de vie, on veuille assurer une croissance de la consommation des ménages.

Le remède efficace sera trouvé dans une action sur le prix de revient de l'électricité, qui est constitué pour près de 50 % par des charges financières dont le niveau est extrêmement élevé. La consolidation financière rapide de la dette flottante et des emprunts à court terme de l'Energie Electrique du Maroc, par l'intervention de l'Etat, peut avoir pour conséquence la recherche d'une structure nouvelle qui permettra aux industries nouvelles de disposer d'énergie électrique à des conditions permettant leur rentabilité.

Jusqu'au moment où une baisse du prix de revient moyen et une tarification adéquate permettront de fournir aux industries l'électricité à un prix suffisamment bas, le Gouvernement devra continuer à subventionner certaines entreprises pour leur donner la possibilité d'accéder à leurs marchés. Cette politique doit être considérée comme provisoire, limitée dans son ampleur et dans sa durée.

III. Décentralisation industrielle - Localisation de nouvelles industries

La décentralisation doit être considérée comme un des moyens de réaliser la croissance économique, notamment en matière de production industrielle. En effet, elle a pour but d'utiliser la main-d'œuvre disponible dans les agglomérations les plus importantes qui sont dépourvues d'industrie, d'utiliser des matières premières près du lieu de leur production en économisant des transports onéreux, de transformer sur place des produits agricoles qui parfois se dévalorisent au transport.

Il ne s'agit donc pas de déplacer des industries installées à Casablanca, Rabat ou Kénitra pour les implanter dans d'autres régions.

Il apparaît que certaines dispositions doivent être prises par les pouvoirs publics, en liaison parfois avec les collectivités locales ou les organisations professionnelles, pour créer des conditions d'accueil et de rentabilité quand l'avantage naturel de la localisation ne suffit pas à déterminer ces créations. Après avoir rappelé quelques-uns des problèmes mis en évidence par les travaux de nos commissions, nous indiquerons quels moyens seront mis en œuvre pour atteindre ce résultat.

1. Rappel de quelques problèmes de localisation

Il existe au Maroc des régions dans lesquelles des cultures industrielles peuvent être développées à condition d'avoir des débouchés dans des industries installées au voisinage des zones de production :

— modernisation et développement de la production d'huile d'olive dans les régions de Fès et Meknès,

— séchage de figues et de raisins dans la région de Fès,
— jus et confitures d'agrumes dans la région du Rharb,
— égrenage de coton dans le Tadla et dans le Rharb, peut-être un jour dans les Triffas,
— conserves de fruits et légumes dans les régions des Doukkala, de Marrakech, du Souss,
— sucrerie dans le Rharb, plus tard dans les Triffas,
— conserves de fruits et légumes, séchages de la niora dans les régions de Berkane et Zaïo.

Il existe au Maroc des régions dans lesquelles peuvent se développer des industries de transformation des ressources minérales. L'implantation de l'usine de superphosphate triple à Safi est un exemple de localisation rationnelle. De même celle de la sidérurgie dans la région de Nador.

D'autres implantations sont actuellement à l'étude :
— traitement de l'alfa dans l'Oriental,
— Métallurgie du plomb dans les régions de Midelt ou Meknès,
— métallurgie du zinc dans l'Oriental,
— électrolyse du chlorure de sodium dans les régions de Nador, ou Tétouan, ou El Jadida.

Le Gouvernement a déjà décidé de placer en priorité l'équipement économique, et particulièrement l'implantation de nouvelles industries, dans trois régions :
— Rif occidental (Tanger)
— Maroc Oriental (Nador, Oujda)
— Souss (Agadir).

2. Moyens de la politique de décentralisation industrielle.

Les moyens de cette politique consistent en une législation préférentielle pour les investissements, et en la création de structures spéciales chargées de les promouvoir.

a) *Législation préférentielle*

— l'application systématique à toutes activités industrielles préalablement agréées de l'ensemble des dispositions du dahir du 13-9-1958 (déjà en vigueur à Tanger),
— l'exonération des droits de mutation immobilière (déjà en vigueur à Tanger),
— un assouplissement des procédures relatives aux importations et exportations (déjà en vigueur à Tanger),

— une extension dans le temps du dégrèvement de la patente,

— la possibilité d'un régime particulier du crédit : bonification d'intérêts, différés d'amortissements,

— éventuellement l'octroi de primes d'équipement,

— en cas de besoin, des dispositions tarifaires spéciales pour l'énergie, les transports, l'eau.

b) *Structures spéciales*

Les Sociétés de Développement et d'Equipement régional, animées par la Banque Nationale de Développement Economique, sont parfaitement adaptées à ces tâches. Le principe de leur fonctionnement a été rappelé ci-dessus. Les premières de ces sociétés sont actuellement en voie de création pour les régions de Ouarzazate, du Souss et du Rharb.

IV. Les industries agricoles. Développement des cultures industrielles

Le Plan prévoit des objectifs importants pour le développement des cultures industrielles :

— oléagineux (tournesol, carthame)

— betterave à sucre

— textile (coton, sisal)

— légumes et fruits (pour jus de fruit, confiture),

destinés à servir de matière première aux industries de transformation existantes ou à créer.

Les cultures exigent souvent, pour être équilibrées, des activités complémentaires utilisant leurs sous-produits, par exemple l'élevage.

Pour atteindre ces objectifs, un ensemble de conditions techniques, financières, économiques doivent être remplies.

Certaines de ces conditions sont du domaine purement agricole. D'autres parmi celles qui sont décisives, telles l'existence d'un marché, sont relatives aux industries agricoles qui auront, dans la plupart des cas, à organiser le développement des cultures industrielles par le jeu des contrats de culture.

Pour étudier les problèmes ainsi posés à l'agriculture et à l'industrie, il convient de créer un organisme permanent chargé de préparer les mesures à prendre en vue du développement des cultures industrielles et des industries agricoles, et éventuellement de participer à leur mise en œuvre.

Un comité des cultures industrielles et des industries agricoles sera donc constitué à cet effet. Rassemblant les délégués des deux administrations intéressées et les représentants des organismes régulateurs du crédit, il pourra appeler en consultation toutes personnalités du secteur public ou du secteur privé dont l'avis lui sera utile.

Section IV. — L'ARTISANAT

§ 1. CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION ACTUELLE

I. La production

La production de l'artisanat ne peut être appréhendée à l'heure actuelle que d'une façon approximative. Une enquête très étendue, mais demeurant partielle et présentant de nombreux aléas, auprès de plus de 85.000 artisans producteurs (patrons et ouvriers), nous permet d'estimer la production de l'artisanat en 1958 à 28 milliards environ, sur lesquels 21 milliards représentent la valeur des matières premières utilisées et 7 milliards de valeur ajouée par le travail des artisans et la commercialisation des produits.

Si l'on se réfère au recensement des artisans donné par le rapport de la commision, et l'on admet qu'il existe au Maroc près de 110.000 artisans producteurs (patrons et ouvriers), on peut se risquer, ne serait-ce que pour avoir des ordres de grandeur très approximatifs à extrapoler les chiffres de productions précédents. La valeur totale de la production de l'artisanat serait alors de l'ordre de 36 milliards en 1958, 27 milliards représenteraient la valeur des matières premières utilisées et 9 milliards, la valeur ajoutée par les artisans.

Ces chiffres que nous pouvons accepter comme des indicateurs soulignent la faiblesse de la productivité et la pauvreté de l'artisanat au Maroc.

La même enquête fait apparaître en effet que :

— 3 % seulement des artisans ont un revenu moyen journalier égal ou supérieur à 700 francs, ce sont essentiellement les bijoutiers, feutriers, les dinandiers...

— 20 % des artisans de production ont un revenu journalier compris entre 400 et 700 francs, ce sont les meilleurs artisans du textile, du cuir, des métaux, de la céramique.

— 77 % des artisans de production ont un revenu moyen journalier inférieur à 400 francs tombant parfois aussi bas que 40 ou 50 par jour, se sont les artisans les moins avantagés du textile, de la céramique et du bâtiment, du secteur végétal, du cuir, des métaux.

Répartie par branches d'activité, la production des artisans touchés par l'enquête se présente comme suit :

(Valeur en millions de francs)

Secteurs	Effectifs patrons et ouvriers	Matières premières utilisées	Valeur ajoutée	Valeur de la production
Textile	31.628	3.192	895	4.087
Cuir	16.191	6.397	1.814	8.211
Métaux	6.636	3.286	1.555	4.841
Bois	6.616	2.161	757	2.918
Céramique et bâtiment	11.642	2.436	1.066	3.052
Végétal	7.023	200	261	461
Divers	5.968	3.731	875	4.606
TOTAL	85.604	21.403	7.223	28.626

II. Structures physiques et humaines

Aucun recensement complet depuis 1952 n'a été fait pour cerner les effectifs de l'artisanat. Il existe par ailleurs un artisanat rural et domestique qui est toujours difficile à évaluer. Différentes entreprises de la Direction de l'Artisanat et des commissions du Plan nous permettent cependant d'avancer les chiffres suivants :

Artisanat du textile	37.000 artisans	20.000 patrons 11.000 ouvriers 6.000 apprentis
Artisanat du cuir	18.000 artisans	10.000 patrons 6.000 ouvrier 2.000 apprentis
Artisanat de la céramique et du bâtiment	13.000 artisans	7.000 patrons 5.000 ouvriers 1.000 apprentis
Artisanat des métaux	8.000 artisans	5.000 patrons 2.000 ouvriers 1.000 apprentis
Artisanat du bois	8.000 artisans	5.000 patrons 2.000 ouvriers 1.000 apprentis
Artisanat secteur végétal	7.000 artisans	6.000 patrons 1.000 ouvriers
Divers	33.000 artisans	
TOTAL	124.000	

(ce chiffre étant bien entendu un ordre de grandeur).

Quant aux entreprises et ateliers artisanaux, on peut admettre que leur nombre est égal à celui des « patrons » soit près de 66.000 unités de production réparties dans les grandes villes : Fès, Meknès, Marrakech, Casablanca, Oujda, Tanger, Tétouan, Ksar-el-Kébir, Chaouen et dans les centres artisanaux de Ouezzane, Sefrou, Azrou, Béni-Mellal, Taroudant, Ouarzazate, Tazenakht, Essaouira... où certaines seulement des activités énumérées plus haut sont représentées.

La coopérative artisanale est très faiblement développée au Maroc. Le manque d'esprit de coopération, la méconnaissance du véritable rôle et l'intérêt d'une coopérative, les vices de gestion ont souvent condamné l'efficacité des coopératives existantes (une quarantaine réparties dans les principaux centres artisanaux et groupant différentes activités).

Par contre la commercialisation des produits artisanaux a reçu une grande impulsion grâce à la participation active aux foires internationales, et à la mise en place de la maison de l'artisan qui achète directement aux producteurs, et constitue des stocks, ce qui permet aux artisans d'étaler régulièrement leurs productions dans le temps et de répondre aux fortes demandes pendant les périodes de pointe.

III. Les problèmes de l'Artisanat

L'artisanat occupe par ses effectifs et l'importance de la population qui vit de ses activités, une place non négligeable dans l'économie du pays. La contribution de ce secteur à la production intérieure brute du Maroc demeure cependant minime (1,6 %) et nous avons vu que la principale caractéristique de l'artisanat était sa pauvreté.

Depuis de nombreuses années, et notamment depuis la dernière guerre mondiale, l'artisanat marocain est entré dans un processus tendant progressivement à l'appauvrir et à réduire ses activités. Deux phénomènes concourrent activement à une telle régression :

— d'une part le développement de l'industrie locale et l'évolution des besoins et des modes de consommation d'une partie importante de la population soustraient à l'artisanat, dans des proportions de plus en plus grandes, la demande des consommateurs les plus dynamiques qui faisaient autrefois sa prospérité.

Mises à part quelques productions de luxe ou d'art pour lesquelles le marché intérieur et les possibilités d'exportation demeurent toujours largement ouverts, l'essentiel des activités de l'artisanat utilitaire repose aujourd'hui sur la consommation des populations rurales et urbaines les moins favorisées, aux habitudes de consommation traditionnelles aux revenus les plus bas.

— Produisant des biens « bon marché » dans lesquels s'incorporent des matières premières relativement chères,

— travaillant avec des moyens et selon des méthodes peu productives,

— ne bénéficiant souvent que d'une partie des marges de commercialisation de ses produits,

l'artisan s'appauvrit et vivote dans une situation qui va en se détériorant (le sous-emploi dans l'artisanat est actuellement estimé à 60 %, et atteint des proportions de 85 % dans certaines branches).

— d'autre part, aucun effort sérieux et persévérant d'adaptation et de reconversion n'a été entrepris par les artisans et l'appui de l'Etat a longtemps consisté à dispenser quelques soutiens en dehors d'un cadre d'action bien déterminé.

Toutes les ébauches d'organisation ont par ailleurs porté essentiellement sur les problèmes de commercialisation et particulièrement sur la commercialisation des produits destinés à l'exportation.

Depuis quelques années cependant l'intervention de l'Etat dans le secteur de l'artisanat tend à s'ordonner autour d'un effort poursuivi de reconversion, de modernisation et de formation des artisans. Le Plan Quinquennal doit systématiser ces actions dans des objectifs précis et selon des formules nouvelles capables de transformer progressivement les structures traditionnelles de l'artisanat.

§ 2. L'EFFORT DE RECONVERSION

I. Les principes directeurs

L'évolution de l'artisanat de production doit se faire sur la base de la reconversion des unités de productions artisanales en unités de production semi-industrielles dans un premier stade, industrielles dans un second stade.

Compte tenu des marges considérables de développement qui existent actuellement et que l'on peut attendre du marché intérieur marocain et des possibilités d'exportation, il ne semble pas qu'un artisanat rénové puisse faire obstacle à l'industrialisation du pays ou ne puisse trouver place à cause de cette industrialisation, bien au contraire, à moyen terme, des unités de production semi-industrielles sont à même de répondre efficacement aux exigences de l'emploi, et doivent contribuer à freiner l'exode rural et au développement des centres ruraux. A long terme l'artisanat reconverti doit se situer logiquement dans le secteur industriel.

L'effort de reconversion doit se faire avec la pleine participation des artisans par l'organisation coopérative et par le regroupement des ateliers et entreprises au sein d'unités de production homogènes.

L'action de l'Etat se portera d'une façon intensive sur les productions les plus dynamiques.

La formation des artisans doit être directement liée et mise au service de cet effort de reconversion.

Des structures professionnelles et administratives propres à assurer l'encadrement indispensable à l'évolution assignée à l'artisanat doivent être rapidement édifiées.

L'artisanat d'art doit être encouragé.

II. Modalités et contenu de l'action à entreprendre

1. L'artisanat d'art

Les effectifs de l'artisanat d'art ne sont pas très nombreux, il ne semble pas à l'heure actuelle nécessaire d'envisager un enseignement officiel et organisé dans ce domaine. Il existe d'ailleurs à Tétouan un important établissement « l'école des arts marocains » qui dispense un enseignement nettement orienté vers l'artisanat d'art.

Les réalisations se limitent ici à :

a) La mise en place d'une documentation artistique par la création de quatre bibliothèques à Rabat, Tétouan, Fès, Marrakech, qui comporteront le plus grand nombre possible d'ouvrages illustrés sur les arts islamiques, nord-africains et hispano-mauresques. Ces ouvrages seront complétés par des collections de référence.

b) L'attribution de bourses d'études aux artisans d'art leur permettant de compléter ou perfectionner leur formation dans différents pays.

2. L'artisanat de production

a) *Les unités de production semi-industrielles.*

La création d'unités de production semi-industrielles consiste dans le regroupement d'un nombre optimum d'artisans, nombre qui varie selon l'activité dans des ateliers spécialement conçus, équipés d'un outillage homogène capable de permettre aux artisans ainsi groupés de travailler, selon les mêmes normes, et de procéder à des fabrications régulières et suivies, d'une qualité uniforme.

Les unités de production seront créées en premier lieu dans les branches artisanales les plus viables, les plus productives et surtout les plus susceptibles de s'intégrer aux processus de fabrication industrielle. Elles auront obligatoirement une forme coopérative sans constituer nécessairement par elles-mêmes des coopératives, elles pourront en effet s'intégrer dans des coopératives existantes ou des coopératives qui seront créées.

Le plan se fixe pour objectif de regrouper 10.000 artisans des différents secteurs des unités de production, soit près de 6 % des

effectifs globaux de l'artisanat. Ce qui nécessitera la création de 448 unités de productioin réparties comme suit : étoffes 57, tapis 75, tannerie 41, maroquinerie 32, cordonnerie 30, baboucherie 66, bois 40, forge 30, dinanderie 9, céramique 12, vannerie 6.

Il est également prévu pour le textile la création de six centres de préparation. Ces centres de préparation qui se chargeront d'une partie des travaux du bobinage, cannetage... s'avèreront nécessaires lorsque plusieurs unités de production constituent une concentration géographique suffisante, l'équipement des unités de production étant assez réduit.

b) *Création de trois Centres Nationaux d'Etudes pour l'artisanat textile, cuir et céramique.*

Le Centre National d'Etudes est un organisme qui doit se charger à l'échelon national d'aider et de promouvoir l'artisanat textile. Ses tâches se groupent autour de trois points :

— Rechercher, mettre au point, diffuser un outillage perfectionné qui permette aux artisans d'accroître leur productivité, d'avoir des fabrications régulières et des qualités satisfaisantes.

— Rechercher et mettre au point la fabrication échantillonnée de tissus nouveaux et assister techniquement les artisans pour leur permettre d'améliorer leur fabrication ou de procéder à de nouvelles productions.

— Orienter la production en fonction des tendances du marché et des préférences de la clientèle.

— Former des instructeurs hautement qualifiés en artisanat textile et des cadres pour les centres d'apprentissage textile.

Le Centre National d'Etudes travaillerait particulièrement en étroite liaison avec les unités de production artisanale pour le choix de l'outillage et des matières premières, pour établir les normes de fabrication et l'orientation des types de production pour dispenser aux artisans groupés l'assistance technique indispensable au démarrage et au fonctionnement des unités de production.

Dans le même ordre d'idée :

— création d'un Centre National d'études pour le cuir,

— création d'un Centre National d'Etudes pour la céramique.

c) *Les centres de formation professionnelle.*

Il est prévu dans le cadre du plan la création de :

— 3 centres d'apprentissage de tannerie à Tétouan, Taroudant, Kénifra.

— 3 centres d'apprentissage de maroquinerie à Oujda, Meknès, Casablanca.

— 5 centres d'apprentissage de cordonnerie à Tanger, Oujda, Casablanca, Béni-Mellal, Tafilalet.

— 4 centres d'apprentissage d'étoffes à Salé, Oujda, Beni-Mellal, Ksar-es-Souk.

— 6 centres d'apprentissage de tapis à Nador, Taza, Figuig, Midelt, Erfoud, Kasba Tadla.

— 4 centres d'apprentissage de céramique et verre à Tétouan, Meknès, Agadir, Ouarzazate.

— 7 centres d'apprentissage des métiers du bois à Tétouan, Fès, Meknès, Oujda, Rabat, Salé, Casablanca, Marrakech.

— 5 centres d'apprentissage des métaux et dinanderie à Fès, Marrakech, Salé, Oujda, Meknès.

Ces centres de formation professionnelle qui sont en principe réservés aux jeunes artisans (moins de 35 ans) doivent pouvoir dispenser une formation pour adulte qui désirent se perfectionner par des cours du soir.

D'autre part, outre la formation technique, l'enseignement de ces centres doit comporter un programme de culture générale et des cours de gestion de l'entreprise. L'esprit coopérateur doit particulièrement être développé chez les jeunes artisans sur lesquels reposent toutes les chances de succès de la reconversion de l'artisanat.

d) *L'opération outillage*

La modernisation de l'outillage est un corollaire des efforts de formation technique et de reconversion « l'opération-outillage » permet grâce à un système de crédit, aux artisans qui se modernisent de faire l'acquisition d'un outillage perfectionné.

Par ce mécanisme, un équipement d'une valeur totale de 938 millions pourra être mis à la disposition des artisans au cours du Plan Quinquennal (liste de cet équipement en annexe).

3. LES STRUCTURES DE L'ARTISANAT

a) *Définition de l'artisanat.*

Il n'existe pas actuellement de définition de l'artisanat fondé sur un concept technique, juridique ou socio-économique précis. Pourtant cela est nécessaire si nous voulons délimiter le secteur artisanal dont les frontières avec les autres branches de l'économie sont souvent insaisissables. Il apparaît nécessaire, si nous voulons édifier les structures de l'artisanat sur la base d'une législation, de donner une définition légale à l'artisan. Cette définition peut s'inspirer des considérations suivantes :

1. *L'artisan.*

Le terme artisan désigne trois catégories de personnes :

Le maître artisan, est le patron d'une entreprise artisanale. Il parti-

cipe par son travail essentiellement manuel à la production de l'entreprise. Il exerce son activité à son compte, seul ou avec le concours :

— des membres de sa famille,

— d'associés,

— d'ouvriers,

— d'apprentis.

L'ouvrier est un travailleur dans une entreprise artisanale qui reçoit un salaire en contre partie de son travail. Il faudrait pouvoir préciser la qualification de l'ouvrier artisan à partir de critères tangibles.

L'apprenti est un jeune travailleur reçu chez un maître qui lui apprend le métier. Il faudrait pouvoir préciser la durée de l'apprentissage, ainsi que les conditions d'âge et de rémunération de l'apprenti.

2. *L'entreprise artisanale.*

L'entreprise artisanale est une unité de production qui se caractérise par son mode d'exploitation, celui-ci comprend :

— un nombre de travailleurs limité pouvant être fixé au Maroc à 10 au maximum,

— un travail essentiellement manuel,

— un degré de mécanisation limité pourvant être caractérisé par la puissance des machines utilisées : la puissance maximum peut être fixée au Maroc à 10 CV,

— l'exploitation de l'entreprise artisanale a lieu en principe dans un local utilisé uniquement à cet effet.

Il peut être admis provisoirement au Maroc que l'exploitation ait lieu au domicile de l'artisan.

b) *Registre de l'artisanat.*

L'artisanat peut être défini à partir des critères précités. Pour donner une forme concrète à cette définition, il serait souhaitable d'établir un *registre de l'artisanat.* Ne pourront être inscrites sur ce registre que les personnes répondant aux critères précités. Ne seront qualifiées officiellement d'artisans que les personnes inscrites sur ces registres.

Certes, cette mesure ne peut être appliquée que progressivement

Notons qu'un *indice de l'artisanat,* équivalent du registre de l'artisanat est actuellement en cours d'élaboration.

c) *Chambre des artisans.*

Des chambres régionales d'artisans doivent être rapidement créées dans les grands centres : Tétouan, Tanger, Oujda, Fès, Meknès, Ksar-

es-Souk. La structure et les compétences de ces organismes seront définies par un dahir qui est en préparation.

d) *L'organisation coopérative.*

Il semble indispensable de régir par un texte l'organisation coopérative des artisans afin de donner le maximum d'efficacité à cette institution qui s'avère comme étant un impératif pour l'artisanat capable d'assurer la seule transition valable entre un artisanat dispersé et un artisanat organisé.

Il est préconisé la création d'un Conseil supérieur de coopérative artisanale qui sera chargé de promouvoir la création de coopération et de coordonner leurs activités sur le plan de la production et de la commercialisation.

e) *Crédit à l'artisanat.*

Il s'avère indispensable de mettre au service de la reconversion de l'artisanat un système spécifique de crédit qui doit être individualisé par la création d'une banque pour la reconversion et le développement de l'artisanat.

III. Coût des opérations

	en millions de francs
1° *Financement public*	
Documentation artistique et bibliothèque	40
Centres d'apprentissage	579
Centre national pour le textile artisanal	166
Centre national pour le cuir	175
Centre national pour la céramique	175
Total	1.125
2° *Financement privé et crédit*	
Unités de production	3.415
Ateliers de préparation	63
Opération outillage	937,5
Total	4.415,5
	1.125
	4.415,5
Total général	5.540,5

Pour la construction des unités de production, il doit être envisagé une participation des collectivités locales à l'effort des artisans qui pourra se manifester par des dons, attribution de terrains ou locaux, aide technique.

EQUIPEMENT : OPERATION OUTILLAGE

Secteur cuir :			
Tannerie	1.500	coudreurs	225.000
Maroquinerie	600	machines à coudre .	72.000
	300	machines à parer ..	81.000
Cordonnerie - baboucherie	500	machines à coudre ..	65.000
	250	bancs de finissage ..	27.500
Secteur textile ;			
Tissage d'étoffes	1.500	métiers à tisser main type « transition » ..	150.000
	100	ensembles, bobinoirs ondissoirs, canneteuses	150.000
Tissage tapis	2.000	métiers à tapis standard	100.000
Secteur métaux-dinanderie :	400	perçeuses	32.000
	400	poinçonneuses	20.000
	200	polisseuses	15.000
		TOTAL GENERAL	937.500

TABLEAU RÉCAPITULATIF **ANNEXE 2**

de l'ensemble des mesures envisagées et des coûts

(en millions de frs)

	Centres d'apprentissage		Centre national	Unités de production		Ateliers de préparation		Opération outillage	Ducumentation artistique
	Unité	Coût	(1)	Unité	Coût	Unité	Coût		
Tissage			166.000						
Etoffes	4	86.400		57	627.000	4	63.000		
Tapis	6	31.980		75	463.500			300.000	
Tannerie	3	115.275		41	411.640			100.000	
Maroquinerie	3	23.535	175.000	32	197.835			225.000	
Cordonnerie	4	56.425		30	292.687			153.000	
Baboucherie				66	409.931			92.500	
Bois	7	95.830		40	418.808				
Métaux									
Forge	3	26.910		30	290.400				
Dinanderie	2	30.090		9	140.445			67.000	
Céramique	4	112.625	175.000	12	141.660				
Vannerie				6	21.600				
Total : 5 milliards 550 millions	36	579.070	516.000		3.414.778		63.000	937.500	40.000

(1) Textile, cuir et céramique

Pour mémoire

Coût des instructeurs			700.000		53.750		291.480	41.040	

CHAPITRE III

L'ENERGIE

Section I. — SITUATION ACTUELLE

Deux traits majeurs caractérisent la situation actuelle de l'énergie dans l'économie marocaine :

- Faiblesse de la consommation d'énergie, indicatrice d'un niveau de dévelopement économique insuffisant, et résultant en partie de son prix élevé ;
- Déficit énergétique imputable aux produits pétroliers.

Le Maroc est un pays où la consommation moyenne d'énergie par habitant est faible ; celle-ci a néanmoins constamment augmenté de 1949 à 1955, passant de 0,16 tonne d'équivalent-charbon à 0,26 tonne. Elle a légèrement diminué depuis lors et était de 0,22 tonne en 1958.

Les ressources énergétiques locales ne suffisent pas pour couvrir les besoins énergétiques du pays. Il apparaît dans le bilan énergétique du Maroc qu'environ 40 % de l'énergie consommée en 1958 a été importée, essentiellement sous forme de produits pétroliers. Ce déficit énergétique a cependant constamment diminué depuis 1952 où il était de 65 %, pour des raisons qui tiennent d'une part à l'essor de la production nationale et d'autre part au plafonnement de la consommation constaté depuis 1953.

Les produits énergétiques occupent une place assez importante dans le commerce extérieur marocain. Ils ont représenté en moyenne, de 1949 à 1958, 6 % de la valeur totale des importations (0,5 % pour le charbon, 5,5 % pour les produits pétroliers). A l'exportation ils n'ont représenté pendant la même période que 1,5 % de la valeur totale des exportations (sous forme de charbon). Le déficit en produits énergétiques, d'environ 9 mililards par an depuis 1952, représente une part importante du déficit commercial : 17 % en moyenne de 1949 à 1958 ; cette part n'a cessé de croître depuis 1957 atteignant 37 % en 1958.

Une autre caractéristique de l'énergie au Maroc est son prix élevé qui constitue un obstacle au développement économique. La cherté du prix de revient du kWh provient essentiellement des charges financières qui représentent 46 % de ce prix. Le prix de l'anthracite de Jerada pour les utilisateurs de la côte occidentale est grevé par d'importants frais de transports qui s'élèvent à près de 2.800 francs la tonne. Quant au prix des produits pétroliers, leur structure est déterminée en grande partie par la fiscalité.

La part des principaux produits énergétiques dans la consommation

locale, telles qu'elles apparaissent dans le bilan énergétique, ont été en moyenne les suivantes de 1949 à 1958 :

Electricité hydraulique	21 %
Charbon	19 %
Produits pétroliers et fuels	54 %
Charbon de bois et bois	6 %

Pendant cette période, la part de l'électricité hydraulique a fortement progressée.

§ 1. ELECTRICITE

La part de l'électricité hydraulique dans la production totale de l'électricité est passée de 78 % en 1954 à 92 % en 1958.

La productibilité électrique annuelle du réseau interconnecté est environ 1.350 Gwh : 900 pour les centrales hydraulique et 450 pour les centrales thermiques. La consommation annuelle étant actuellement inférieure à 1.000 Gwh, d'importants accroissements de consommations électrique sont possibles au Maroc, sans qu'il soit besoin de réaliser de nouveaux investissements.

La consommation d'électricité a varié comme suit depuis 1949 (accroissement par rapport à l'année antérieure) :

1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
16 %	13 %	28 %	16 %	10 %	7 %	6 %	5 %	1 %	2 %

La répartition de la consommation d'électricité entre les divers utilisateurs a été la suivante en 1953 et 1958 :

	1953	1958
Basse tension :		
Force motrice	22.806	26.848
Eclairage et usages domestiques	161.819	234.454
TOTAL	184.625	261.302
Haute tension :		
Chemins de fer	76.682	88.980
Pompages et chantiers E.E.M.	38.399	21 418
Cimenteries	50.919	46.511
Mines : phosphates	29.989	54.643
Mines : charbons	29.527	
Mines : autres	61.076	
Autres usages	182.326	241.686
TOTAL	468.918	543.144
Pertes des distributeurs	44.099	53.218
TOTAL GÉNÉRAL	697.642	857.664

§ 2. PRODUITS PETROLIERS

La production locale ne satisfait qu'une partie de la consommation nationale de produits pétroliers, qui s'élève à environ 700.000 tonnes. Les gisements du Rharb n'ont jamais produit plus de 100.000 tonnes par an et ne produisent qu'environ 75.000 tonnes, totalement raffinées sur place (en 1958 la raffinerie a traité des quantités égales de pétrole brut importé et produit localement).

En 1958 les tonnages de produits pétroliers importés ont représenté en pourcentage de la consommation locale : 62 % pour l'essence, 100 % pour le supercarburant, 77 % pour le pétrole lampant, 81 % pour le gas-oil, 84 % pour le fuel-oil, 42 % pour le butane, 100 % pour le propane et les lubrifiants.

§ 3. LE CHARBON

Le tableau ci-après donne les emplois et ressources de charbon au cours des dernières années :

	Emplois		Total	Ressources	
	Consommation et variation des stocks	Exportations		Production	Importations
Moyenne 1949-58	360.000	216.000	603.000	459.000	117.000
Année 1958	357.000	246.000	576.000	510.000	93.000

La majeure partie du charbon consommé est d'origine locale. Le gisement de Jerada, dont les réserves sont évaluées à 120 millions de tonnes, équipé pour une production annuelle de 600.000 à 800.000 tonnes, ne produit qu'environ 500.000 tonnes par an, la commercialisation de ce charbon se heurtant à certaines difficultés. Une partie de la production est consommée localement (45 % en 1958) sous forme d'anthracite ou d'aggloméré : le reste de la production est exportée pour les trois quarts, vers la zone franc.

Section II. — PERSPECTIVES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

§ 1. PREVISIONS DE CONSOMMATION

La Commission de l'Energie a établi une prévision décennale de la consommation de l'énergie électrique qui tient compte, d'une part de l'évolution de la consommation durant les dernières années et, d'autre part des besoins nouveaux qui résulteront du développement industriel.

Le tableau ci-après donne les résultats de ces estimations qui conduisent à penser que la production brute pourrait passer pour le réseau E.E.M. et ses prolongements éventuels de *960 Gwh* en 1959 à *1.380 Gwh* en 1964 et à *1.842* en 1969.

Prévisions des ventes et des productions de l'E.E.M. (en Gwh)

Abonnés	1960	1961	1962	1963	1964	1969
I. — PRÉVISIONS CONCERNANT LES ABONNÉS ACTUELLEMENT RACCORDÉ AU RÉSEAU :						
a) *Sociétés de distribution* ..	586	596	609	623	637	754
b) *Abonnés directs*	280	291	304	318	333	397
II. — PRÉVISIONS CONCERNANT LES NOUVEAUX ABONNÉS :						
c) *Raccordement au réseau général*	2	8	15	23	26	53
d) *Développement industriel*		3	38	105	218	418
III. — PRÉVISIONS GLOBALES :						
TOTAL A + B + C + D ...	868	899	967	1.070	1.216	1.623
Pertes dans le réseau et consommation auxiliaire	117	121	130	144	164	219
Production brute	986	1.021	1.098	1.214	1.380	1.842

Ces prévisions supposent la réalisation de tous les projets industriels en cours d'examen, et réservent une marge importante (150 Gwh en 1964) aux projets non encore précisés, c'est donc une hypothèse optimiste qui se traduirait en 1964 par une production brute de 1.400 Gwh à laquelle s'ajouteraient les 80 à 85 Gwh de l'E.M. et de Tanger.

§ 2. LE PROBLEME DE LA PRODUCTION

Les prévisions citées ci-dessus montrent que de 1960 à 1962 la production demeurerait inférieure aux 1.200 Gwh, qui correspondent à la productivité minimum garantie du complexe actuel de l'E.E.M. susceptibles d'être satisfaits dans les conditions d'hydraulicité les plus défavorables connues et sans aucune restriction.

A partir de 1963, et en supposant que la période précédente ne se soit pas traduite par une hydraulicité catastrophique, il serait possible de satisfaire des besoins annuels supérieurs en consommant d'une part, le capital constitué par les réserves hydrauliques à concurrence de

quelques centaines de millions de kWh et d'autre part en utilisant la puissance thermique totale installée, à son maximum technique ce qui dégagerait quelques Gwh de plus.

Par ailleurs dans l'hypothèse extrême, où la capacité de production ne pourrait suffire pour faire face aux besoins, il y aurait un dernier recours qui consisterait à soumettre la consommation basse tension à des coupures en cas d'années sèches exceptionnelles, la consommation domestique qui représentera en 1964 près de 20 % du total, pourrait aisément, et sans dommage pour l'économie être sensiblement réduite.

Si bien que l'on peut estimer que jusqu'en 1965-66 dans le cas d'un développement industriel rapide, les moyens de production existant seront suffisants.

I. Renforcement des moyens de production

Néanmoins, compte tenu du délai normal de construction d'un aménagement de production (5 ans pour une centrale hydro-électrique, et 3 ans pour une centrale thermique) il faudrait lancer cette construction en 1961 dans le cas de l'hydraulique et en 1963 dans le cas du thermique.

Un délai minimum de 2 ans est donc laissé pour concevoir le renforcement des moyens de production soit par l'aménagement d'une centrale hydro-électrique à Mechra-el-Klila soit par l'aménagement d'une centrale thermique dans l'Oriental. Cette dernière solution plus coûteuse à réaliser présente néanmoins l'avantage majeur d'utiliser les fines d'anthracite du gisement de Jérada actuellement en sous-production. Quoiqu'il en soit il n'est pas nécessaire actuellement de définir un prolongement précis du renforcement des moyens de production. Il faut suivre l'évolution de la conjoncture économique et prendre ces décisions en 1962.

Au titre du Plan quinquennal il paraît cependant utile de prévoir une dotation de l'ordre de 1.800 millions pour couvrir le démarrage d'un nouvel aménagement.

II. Les moyens de transport et de transformation

En dehors du projet de Mechra-Klila, dont la réalisation se fera dans le cadre du Plan 1960-1964, il y a lieu de prévoir un développement d'une part des moyens de transformation et de transport, haute tension, et d'autre part des moyens de distribution à basse tension et d'électrification rurale.

1. LES MOYENS DE TRANSFORMATION ET DE TRANSPORT A HAUTE TENSION (150/60 Kv)

— Il s'agit du développement du réseau E.E.M.,

— du raccordement des mines du Rif et de la sidérurgie,

— de la desserte de projets industriels étudiés.

a) *Le développement du réseau E.E.M.*, comporte des remaniements ou *renforcements* dans les postes existants ; la réalisation du *poste 150/60 Kv de Khénifra* pour alimenter les mines des régions de M'Rrirt, Khouribga, Oued Zem et Midelt, les investissements s'élèvent à 465 millions pour ces postes.

Par ailleurs, les dépenses à prévoir sur le *réseau 60 Kv*, sont de l'ordre de 2.205 millions, pour le raccordement des mines de Midelt, et de l'usine de supertriple de Safi au poste de Chichaoua, ainsi que l'achèvement des lignes de Tensift à Essaouira et de Oued Zem à Khénifra enfin la desserte des nouveaux pompages de l'O.C.P. et des travaux divers.

b) *Le raccordement des mines du Rif et de la sidérurgie.*

La tranche de travaux justifiée en première urgence et devant figurer au Plan correspond aux postes de Zeluian et de Berkane, et aux lignes reliant Oujda à Ras Kebdana, Berkane à Klila et Nador et enfin celle desservant les mines de Setolazar.

Le coût global de ce raccordement s'élève à 938 millions.

2. Les moyens de distribution a basse tension et l'électrification rurale

L'amélioration souhaitable de ce réseau de distribution est estimée à 2.500 millions pour les 5 années du Plan, le financement correspondant serait imputé pour partie aux ressources du compte spécial E.E.M. et pour le solde au budget général.

Cependant dans l'ensemble de la dépense envisagée 900 millions correspondent à un développement de l'économie rurale, qu'il y a lieu de retenir et les 1.600 millions restant ont un caractère uniquement social. Dans ces derniers besoins, il n'y a lieu de ne raccorder que les petits centres situés à proximité des lignes à 22 Kv.

Le coût total des opérations de *distribution à basse tension et d'électrification rurale se monte à 1.500 millions* qui seraient financés au 4/5 par le compte spécial, le solde étant à la charge du budget général.

III. Les dépenses de renouvellement et les charges diverses

Chaque année l'E.E.M. en vertu de la convention passée avec l'Etat, doit effectuer des dépenses diverses, concernant les renouvellements, les frais d'études et les charges d'emprunts pour un montant de 400 millions environ par an soit une dépense de 2.000 millions pour 5 ans.

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

(en millions de frs)

Postes	Dépenses totales 1960-1964 arrondies	Source de financement			
		Concession E.E.M.			Compte spécial
		part de la société	part de l'Etat	Crédits budgétaires	
I. - *Moyens de production*	1.800	(1)	(1)	(1)	—
II. - *Réseau haute tension :*					
a) Réseau E.E.M., équipement et renouvellement	4.700	2.600	2.100		—
b) Interconnexion mines du Rif et sidérurgie.	350			(1) 950	—
III. - *Réseau basse tension*	1.500	—	—	300	1.200
TOTAUX	8.950	2.600	2.100	1.250	1.200

(1) Dans l'ignorance des solutions qui seront retenues pour le nouvel aménagement de production, il n'a pas été possible de ventiler les dépenses — Il en est de même pour le raccordement des mines du Rif et de la sidérurgie.

§ 3. LES PROBLEMES DE TARIFICATION

L'examen de la tarification marocaine a été mené à la lumière des indications les plus récentes de la théorie de vente au coût marginal. Il a montré que cette théorie était difficilement applicable au Maroc difficultés de définition du coût marginal du Kwh hydraulique ; inadaptation des installations à la demande résultant du suréquipement provisoire ; impossibilité de raisonner statistiquement sur les aménagements nouveaux. Il a montré cependant que les règles de tarification établies en 1956 et appliquées par l'E.E.M. s'inspiraient, avant la lettre, des règles dégagées par les promoteurs du barême vert de l'E.D.F.

Il ne semble donc pas qu'il y ait nécessité de revenir sur la structure même de la tarification actuelle.

Il convient par contre d'examiner si, sans modification de structure, la tarification actuelle peut être aménagée afin de favoriser les réalisations industrielles projetées dans le cadre du plan quinquennal et de ses prolongements ultérieurs.

L'adaptation de la production à la demande se fera, dans les années qui viennent, par une mobilisation progressive des moyens thermiques en réserve de l'usine des Roches-Noires-Sud. Les dépenses proportionnelles de production de cette usine sont de l'ordre de 6,50 F/Kwh. En tenant compte des dépenses communes nouvelles afférentes au transport et aux frais généraux d'exploitation, on aboutit à un *prix marginal à court terme* de l'ordre du niveau actuel *inférieur* de tarification aux abonnés directs. On se rend donc immédiatement compte qu'il n'y a pas à escompter d'amélioration notable de la tarification jusqu'à mise en service d'un nouvel aménagement.

Le *prix marginal à long terme* pourrait être défini comme le prix moyen de production de ce nouvel aménagement. S'il est du type classique (thermique d'Oujda par exemple), ce nouveau prix marginal ne sera pas sensiblement inférieur au prix à court terme. Mais la situation serait toute autre si le nouvel aménagement était d'un prix de revient très inférieur (gaz saharien). Le prix marginal à long terme pourrait alors être inférieur de 2 à 3 F/Kwh au prix marginal à court terme et une évolution très favorable de la tarification pourrait alors être attendue. Il serait même possible d'anticiper un peu sur cette évolution en se gardant toutefois de tous excès d'optimisme.

Pour préciser un peu ces considérations théoriques, il a été procédé à l'examen des comptes d'exploitation prévisionnels de l'E.E.M. pour les années 1964 à 1968.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

— Développement de la production brute selon les résultats des prévisions de consommation.

— Utilisation des moyens hydrauliques à concurrence de 950 Gwh/an au minimum, ce qui revient à se placer systématiquement dans les conditions de l'année d'hydraulicité normale.

— Mise en service en 1966 d'un aménagement thermique de 50 Mw à Oujda (nous avons vu que cette hypothèse peut ne pas correspondre à la réalité).

— Détermination assez précise de l'évolution du prix moyen de vente du kWh en fonction du développement de la consommation industrielle. Une décroissance de 0,80 F/kWh est ainsi constatée de 1959 à 1969. Cette décroissance résultera automatiquement des règles de tarification, au fur et à mesure que le poids des consommateurs industriels importants augmentera dans la masse totale des abonnés.

— Plafonnement à 4.100 millions/an des charges financières imputées au compte d'exploitation avec amortissement régularisé de la dette à moyen terme jusqu'en 1966 et, à partir, de cette date, inclusion des charges financières du nouvel aménagement thermique.

– Utilisation maximum des moyens thermiques les plus modernes et mise en réserve des centrales Diesel de secours de fonctionnement onéreux.

Le résultat des calculs ainsi menés montre un équilibre favorable du compte d'exploitation au long des années examinées avec un résultat bénéficiaire variant de 186 à 582 millions.

Mais il faut immédiatement se rendre compte que ces résultats n'ont pas une grande signification par suite de la fragilité des multiples hypothèses faites dans tous les domaines et de la faible valeur relative des résultats bénéficiaires (de l'ordre de 2 à 4 % des prévisions de dépenses).

Cependant, ils confirment les indications données ci-dessus : bonne adaptation des règles actuelles de tarification et maintien probable de l'équilibre d'exploitation jusqu'à la mise en service d'un nouvel aménagement.

Ce n'est qu'à partir de 1966, et dans l'hypothèse (qui ne fut pas celle dans laquelle nous nous sommes placés) de l'intervention de sources extérieures d'énergie à bon marché, qu'il serait véritablement possible d'envisager une révision en baisse sensible des tarifs généraux.

Jusqu'en 1966 cependant, il paraît possible de prévoir des mesures de détails (sous forme de nouvelles ristournes contractuelles ou extra-contractuelles) pour certains gros consommateurs spécialement intéressants pour l'économie.

La question sera à reprendre, le moment venu, en fonction de l'évolution réelle de la conjoncture.

Il y aurait également lieu d'examiner s'il ne serait pas opportun de revoir les tarifs de la 3e tranche de basse tension qui correspond, très souvent, aux applications domestiques de l'électricité. Les tarifs actuels ne permettent pas l'utilisation économique de certains appareils tels que le chauffe-eau à accumulation. Une action dans ce domaine se traduirait par une amélioration du confort ménager et la relance de certaines activités commerciales et industrielles.

Toutefois, dans l'optique d'un développement général de l'économie, les possibilités d'ouvrir l'éventail de la tarification, paraissent aussi lointaines qu'aléatoires tant que n'auront pas été consolidées les charges financières qui grèvent le compte d'exploitation. Il s'agirait pour remédier à cette situation de consolider tout ou partie de la dette flottante et des emprunts à court terme, par le biais de l'emprunt avec garantie de l'Etat.

Section III. — PERSPECTIVES DANS LES CHARBONNAGES

§ 1. PREVISIONS DE CONSOMMATIONS

Toutes les prévisions de consommation de charbonnages se réfèrent au développement des secteurs miniers industriels et électriques.

En ce qui concerne la consommation d'anthracite et celle des agglomérés, les chiffres de prévisions mentionnés sont certainement optimistes par rapport à la consommation actuelle. Pour cette raison deux hypothèses de consommation ont été prévues :

— La première hypothèse est faite en ne tenant pas compte des créations d'industries envisagées et en n'admettant de ce fait qu'un coefficient modéré de la consommation de centrales thermiques.

— Par contre, la deuxième hypothèse tient compte et des créations d'industries et de l'accroissement de la demande d'électricité d'origine thermique.

— Pour ce qui est du *coke* les chiffres définitifs d'importations dépendent des possibiltiés de la cokéfaction de l'anthracite de Jérada et de son utilisation dans les hauts fournaux.

La situation actuelle des mines de Jérada et les prévisions de consommation de charbon gras et de coke au cours des prochaines années, font ressortir le niveau d'utilisation au cours du premier plan quinquennal par rapport aux ressources locales et aux importations

PRÉVISION D'UTILISATION DES MINES DE JERADA
(en milliers de tonnes)

Produits	1960	1961	1962	1963	1964
Anthracite :					
1re hypothèse de consommation	204	226	250	282	312
2me hypothèse de consommation	204	226	371	371	531
Prévisions d'exportations	200	200	200	200	200
Possibilités de production	600	600	600	600	600
Disponibles	196	176	150	118	88
Charbons gras :			à 124	à 129	à 131
Prévisions de consommation (1)	75	79	45 à 79	44 à 87	44 à 87
Possibilités de production					
Importations	75	79	79	87	87
Coke :					
Prévisions de consommation	9	9	9	9	169
Importations ou cokéfaction de l'anthracite (2)	9	9	9	x	x

(1) A partir de 1962, utilisation des mines de Jerada à Louis Gentil.
(2) Importations de coke ou cokéfaction de l'anthracite de Jerada.

I. ANTHRACITE : en retenant d'une part les hypothèses de consommation citées ci-dessus et d'autre part en considérant que les exportations d'anthracite se maintiendront au niveau de 1959 les possibilités de production non utilisées atteindraient dans les années suivantes selon les hypothèses de consommation :

— en 1960 196.000 tonnes

— en 1961 176.000 tonnes

— en 1962 150 à 124.000 tonnes

— en 1963 118 à 29.000 tonnes

— en 1964 88.000 tonnes qui seront disponibles sur les 600.000 tonnes de production retenues jusqu'à présent dans le cas de la première hypothèse de consommation.

Dans la mesure où la deuxième hypothèse de consommation et d'exportations se révèlerait exacte la capacité de production devrait atteindre 731.000 tonnes en 1964 soit 131.000 tonnes de plus que la possibilité de production retenue jusqu'en 1963.

II. LES CHARBONS GRAS : l'inexistence de ressources nationales nous amène à envisager, dans la mesure du possible, la substitution de ce produit par l'anthracite de Jérada. C'est notamment le cas pour l'O.C.P. à Louis-Gentil. Les prévisions de consommation, donc d'importations, seraient les suivantes : 75.000 tonnes en 1960, 79.000 tonnes en 1961, et suivant la solution à apporter ci-dessus, les importations pour satisfaire les besoins de charbon gras varieraient de 44.000 tonnes à 79.000 tonnes en 1962 et de 44.000 tonnes à 87.000 tonnes en 1963 et 1964.

III. LE COKE : Les prévisions de consommation concernent uniquement les fonderies de l'Oued Heimer pour 9.000 tonnes auxquels viendraient s'ajouter la consommation de la sidérurgie et du ferro-manganèse soit 160.000 tonnes en 1964, dans le cas où la cokéfaction de l'anthracite de Jérada ne serait pas possible au stade de la réduction des minerais.

§ 2. MESURES POUR ACCROITRE L'UTILISATION DE L'ANTHRACITE

Les problèmes posés par l'utilisation de l'anthracite de Jérada pourraient être résolus d'une manière différente selon que l'on se place dans une perspective à court ou à long terme.

I. MESURE A COURT TERME

— Dans le cadre de développement de la consommation d'électri-

cité il est envisagé dans la deuxième hypothèse de consommation d'anthracite des enlèvements plus importants destinés aux centrales thermiques et notamment pour celle d'Oujda qui en 1958 et 1959 a fonctionné au minimum de sa capacité technique en ne produisant qu'un peu plus de la moitié de l'énergie électrique demandée par l'ensemble des utilisateurs actuels de cette province.

— En ce qui concerne le chauffage des administrations soit : 5.000 tonnes d'anthracite pour Rabat, le remplacement des anciennes installations serait amorti en 4 ans, l'économie réalisée sur les combustibles atteindrait 40 %. Afin de faciliter cette reconversion des crédits d'équipement seraient à inscrire au budget de chaque administration qui réalisaient une économie sur leur fonctionnement.

II. MESURES A LONG TERME

Il apparaît comme indispensable que les charbonnages de Jérada aient trouvé leur équilibre en 1963 en raison de déficits actuels qui ne pourront se produire au delà de cette date. D'ici là, il sera possible d'étudier en détail la répartition territoriale sur une base économique de zones d'influence pour les différents produits énergétiques nationaux.

Le développement industriel de l'Oriental avec la sidérurgie offre un début de solution, d'une part, du fait de l'utilisation de l'anthracite dans l'industrie elle-même peut-être sous forme de coke, et d'autre part dans la production d'électricité à partir d'une centrale thermique supplémentaire implantée dans cette zone et qui viendrait compléter l'équipement électrique existant.

A plus longue échéance, l'augmentation de la production intérieure d'anthracite semble possible à Louis-Gentil pour le séchage des phosphates à partir de 30 à 35.000 tonnes par an ce qui représenterait une économie de devises réalisées sur les charbons gras importés, il permettrait de ce fait la création de 300 à 350 emplois nouveaux à Jérada.

Sur le plan extérieur la consommation dans la production de Jérada devrait s'appuyer sur les accords possibles qui lui sont offerts dans le cadre de conventions bilatérales à long terme concernant les produits de base. L'extension de la production de Jérada permettrait à l'Etat de réaliser l'économie des ristournes actuellement versées qui représentent 500 millions en moyenne par an et qui ont pour but d'équilibrer le bilan des C.N.A. auquel l'Etat participe pour 49 %.

Les éventualités citées ci-dessus doivent être étudiées avec célérité car, dans le cas où le niveau de production minimum de 600.000 tonnes par an ne pourrait être atteint à partir de 1963, le C.N.A. se trouverait dans une situation extrêmement délicate sur le plan économique financier et social.

Aucun investissement nouveau n'est à prévoir dans le cadre du premier plan quinquennal pour les C.N.A.

Section IV. — PERSPECTIVES DES PRODUITS PETROLIERS

§ 1. LES PREVISIONS DE CONSOMMATIONS

Le Plan quinquennal prévoit pour tous les secteurs utilisateurs de produits pétroliers un accroissement de consommation de 1960 à 1964 pour le

Fuel-oil : 22 %

Gas-oil : 31 %

Essences : 7 %

Pétrole lampant : 15 %

Butane : 17 %

Or, compte tenu du fait que durant les 10 dernières années nous avons importé en moyenne 68 % de notre consommation en produits pétroliers. L'objectif du Plan quinquennal sera donc d'assurer l'autonomie de nos approvisionnements en produits pétroliers.

§ 2. L'UTILISATION DU POTENTIEL PRODUCTIF DE PRODUITS PETROLIERS

I. La recherche pétrolière

Sur l'ensemble des 10 bassins actuellement étudiés dans le pays, il ressort qu'un seul a fait l'objet de recherches extensives, le Gharb qui produisit 94.000 tonnes en 1959. D'autre part, 4 autres bassins sont en cours de prospection : Moyenne Moulouya, Souss, Essaouira et Tarfaya.

Le problème est donc loin d'être épuisé et justifie la poursuite et le développement des travaux de prospection.

Trois organismes, le B.R.P.M., la S.C.P. et la SOMIP prévoient des investissements sur 5 ans se chiffrant entre 13,1 et 25,6 milliards de francs selon la nature et l'étendue des programmes de recherches.

— *Le B.R.P.M.* : Pourra dans le cadre d'associations avec des sociétés privées, développer ses recherches, pour un budget global variant de 2 milliards 100 millions à 3 milliards 600 millions, dans lesquels la part de l'Etat représenterait dans la première hypothèse 900 millions et 2.400 millions dans la deuxième.

— *La S.C.P.* : Avec le concours de l'Etat par l'intermédiaire du B.R.P.M. prévoit aussi deux programmes d'explorations, l'un correspondant à une dépense totale de 5 milliards de francs pour le programme minimum, l'autre à 10 milliards de francs. La part de l'Etat serait nulle dans le premier cas, et égale à 2,5 milliards dans le second.

La participation de l'Etat aux recherches avec le B.R.P.M. et le S.C.P. vise à maintenir la production de pétrole brut au niveau actuel soit 100.000 tonnes/an représentant une valeur annuelle voisine de un milliard de francs.

— *La SOMIP* : Prévoit une dépense de 6 à 12 milliards de francs. La participation de l'Etat n'intervenant que pour les investissements dépassant les 6 milliards réalisés sur les fonds propres de la SOMIP. Dans le cas où le budget général aurait à fournir ses 6 milliards de francs supplémentaires, cela résulterait de recherches déjà couronnées de succès, qui correspondraient à la découverte de gisements pouvant produire vraisemblablement 2 à 3 millions de tonnes de brut par an représentant une valeur de l'ordre de 20 à 30 milliards annuels.

II. Le raffinage

Dans le cadre du Plan (1960-1964) le Maroc disposera de deux raffineries :

1° Les possibilités de production et les prévisions de consommation

Produits pétroliers	1960	1961	1962	1963	1964
Fuel-oil (milliers de tonnes) :					
Possibilités de production ..	27	31	306	506	506
Prévisions de consommation	223	231	250	268	274
Importations	196	200	—	—	—
Disponible	—	—	56	238	232
Gaz-oil (en milliers de m3):					
Prévisions de production ..	50	56	276	476	476
Prévisions de consommations industrielles - et foyers domestiques	49	49	50	51	52
Prévisions de consommations transports et agriculture..	168	182	199	214	231
Importations	169	175	—	—	—
Disponible	—	—	27	211	293
Butane (en milliers de tonnes):					
Prévisions de production ..	11	12,5	27	37,5	37
Prévisions de consommation.	17	18	19	19,5	20
Importations	6	5,5	—	—	—
Disponible	—	—	8	18	17
Pétrole lampant (en milliers de m3) :					
Prévisions de production ..	13	15	50	80	80
Prévisions de consommation.	65	67	70	72	75
Importations	52	52	20	—	—
Disponible	—	—	—	12	5
Essences (en milliers de m3) :					
Prévisions de production ..	93,5	93,5	289,5	489,5	489,5
Prévisions de consommation.	392	400,5	406,6	415,6	422,5
Importations	298,5	307	117,1	—	—
Disponible	—	—	—	73,9	67

Il apparaît que la mise en service de la raffinerie implantée à Mohammadia, permettra, dès 1962, la couverture de nos besoins en fuel, gas-oil et butane, et ce n'est qu'en 1963 que seront couverts tous nos besoins en produits pétroliers y compris le pétrole lampant et les essences.

— A compter de cette dernière date, le Maroc deviendra-t-il exportateur de produits pétroliers raffinés ?

Cependant, l'approvisionnement en brut de nos raffineries devra être assuré par des importations d'un montant de 1.180.000 tonnes pour une valeur de 11 milliards 800 millions, ce qui représenterait néanmoins une économie annuelle de devises de 3 milliards par rapport à la valeur des produits raffinés importés.

Le but des programmes de recherches pétrolières indiqués est justement d'éviter de telles importations de brut.

2° Les investissements pétroliers

La raffinerie de la SAMIR est construite en association 50/50 entre l'ENI et le B.E.P.I., elle sera achevée en 1962 en créant 350 emplois nouveaux pour un coût total de 8 milliards répartis de la manière suivante :

E.N.I.	1,5 milliard
B.E.P.I.	1,5 milliard
Emprunt	5 milliards
Total	8 milliards

Tableau des investissements pétroliers

(en milliards de francs)

Branches	Fonds de sociétés	Budget de l'Etat	Emprunt	Total
a) Recherches .	de 12,2 à 14.7	de 0,9 à 10,9		de 13,1 à 25,6
b) Raffinage ...	1,5	1,5	5	8
Total général	de 13,7 à 15,2	de 2,5 à 11,4	5	de 21,1 à 33,6

§ 3. RESUME DES PREVISIONS

Il découle des prévisions de consommations des secteurs utilisateurs d'énergie, que les progressions de la production des différentes sources d'énergie seront les suivantes :

— *L'électricité* : La production d'électricité passera de 960 Gwh en 1959 à 1.380 Gwh en 1964, soit un accroissement de l'ordre de 43 %.

La consommation sera satisfaite à 100 % par l'Energie locale.

— *Le charbon* : La production d'*anthracite* de Jerada était de 464.000 tonnes en 1959 et atteindrait — dans une hypothèse moyenne — près de 600.000 tonnes en 1964. L'augmentation de la production avoisinerait 29 %.

La consommation serait satisfaite à 100 %, et 33 % de la production locale serait exportée, contre 45 % en 1959.

— *Les produits pétroliers* : La production de *brut* peut varier de 100.000 tonnes à 2 ou 3 millions de tonnes. La *capacité des raffineries* passera de 180.000 tonnes à 1.230.000 tonnes. Soit un accroissement de 583 %.

La consommation intérieure serait satisfaite à 100 % par les raffineries nationales dès 1963, laissant une marge de produits raffinés soit pour faire face aux accroissements de consommation après 1964, soit pour l'exportation, dans cette dernière hypothèse, cela permettrait de compenser en partie les importations de brut, dans la mesure où cela s'avèrerait nécessaire après 1963.

Section V. — LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR ENERGIE

En matière d'énergie, compte tenu des délais qui précèdent la mise en service des équipements, il est nécessaire de procéder à leur réalisation, afin de faire face aux besoins qui se manifesteront après 1964 — c'est notamment le cas pour la construction de Mechra Klila dont le financement figure au premier plan quinquennal, alors que son utilisation n'interviendra qu'en 1966 — il en est de même pour la recherche pétrolière qui ne sera productive qu'au bout de trois ou quatre ans.

Il faut noter enfin qu'au cours du Plan biennal 1958-1959 aucun investissement pour l'équipement n'a été réalisé, car il s'agissait d'un « Plan de transition », il n'en est plus de même pour le premier Plan quinquennal de développement.

Enfin l'échelonnement des investissements au cours des 5 prochaines années n'est pas possible à réaliser, on peut tout au plus penser que les capitaux qui seront utilisés d'ici 1964 seront de l'ordre de 30 milliards, la deuxième hypothèse de financement pour le budget de l'Etat notamment pour les recherches pétrolières ne sera réalisée que dans la mesure où les recherches seront couronnées de succès.

§ 1. TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

(en millions de frs)

Branches	Sources de financement		Emprunts	Total 1960-1964
	Privé	Public		
Electricité :				
Production	(?)	200	1.600	1.800
Transport haute tension	1.500	2.150	—	3.650
Distribution basse tension	1.200	300	—	1.500
Charges et renouvellements.	1.100	100	—	2.000
Pétrole :				
Raffinage	1.500	1.500	5.000	8.000
Recherches B.R.P.M. en association avec divers	1.200	900 à 2.400	—	2.100 à 3.600
S. C. P.	5.000 à 7.500	0 à 2.500	—	5.000 à 10.000
S.O.M.I.P.	6.000	0 à 6.000	—	6.000 à 12.000
TOTAL	17.500 à 20.000	5.950 à 15.150	6.600	30.050 à 42.550

§ 2. LE RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS ET LES CREATIONS D'EMPLOIS

Les travaux à réaliser n'ont pas une très forte valeur d'emploi de main-d'œuvre, car ils font appel à une part importante de matériel, par ailleurs on ne peut tenir compte de la main-dœuvre incorporée aux coûts des matériaux et matériels.

Les emplois créés dans le cadre du Plan seront les suivants :

Branches	1958	1964	Emplois nouveaux
Electricité	5.300	6.100	1.800
Anthracite	4.640	6.000	1.360
Produits pétroliers.	1.000	1.350	350
TOTAL	10.940	13.450	2.460

L'énergie étant un secteur de base, pour calculer la rentabilité de ces investissements, il y a lieu de tenir compte d'une multitude d'éléments qui apparaissent à tous les stades de l'activité économique et même social (logement). Cependant il est possible de ne retenir que les économies directes réalisées du fait de ces investissements — c'est ainsi qu'un développement de la production d'anthracite permettra de supprimer les ristournes actuellement versées aux C.N.A. soit 500 millions par an — pour ce qui est des produits pétroliers, le raffinage des produits actuellement importés permettrait une économie de devises de l'ordre de 3 milliards par an — et pour la recherche pétrolière un rendement variant de 1 à 30 milliards par an.

CHAPITRE IV

LE DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

Section I. — LES COMMUNICATIONS

Lignes directrices.

Deux principes essentiels ont guidé l'établissement du programme des communications :

- faciliter la pleine utilisation des ressources du pays ;
- favoriser le rééquilibre économique entre provinces pour remédier au sous-développement régional.

Les communications doivent faciliter la pleine utilisation des ressources du pays : les choix ont donc été effectués en fonction des perspectives du développement de nouveaux pôles productifs, qu'il s'agisse d'une meilleure exploitation de secteurs miniers ou agricoles, ou de l'essor de nouveaux pôles de croissance économique déterminés par de nouvelles implantations industrielles de nouveaux équipements énergétiques ou hydro-agricoles.

Les communications doivent favoriser le rééquilibre économique entre les provinces : les choix ont alors été effectués en fonction d'un meilleur développement régional, priorité étant accordée dans de nombreux cas à l'équipement de régions déshéritées dont le sous-développement freine l'expansion des régions les plus favorisées.

C'est selon ces lignes directrices, et après examen des besoins nouveaux et des déséquilibres régionaux qu'ont été établis les différents programmes en matière de communications :

- infrastructure routière,
- chemin de fer,
- infrastructure portuaire,
- infrastructure du réseau aérien,
- communications postales et télécommunications.

En outre, pour l'établissement de chacun des projets il a été tenu compte étroitement des complémentarités et des coordinations entre les différents secteurs : complémentarité notamment entre l'infrastructure portuaire d'une part, routes et voies ferrées d'autre part(cas de Nador

par exemple) ; coordination entre le rail et la route pour trouver la solution la plus avantageuse relative à un secteur donné (par exemple choix de la voie ferrée pour l'écoulement de la pyritine de Keddara et rejet de la voie ferrée pour l'écoulement du manganèse de Tiouine).

Sous-section. — LE DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE

Il est courant d'admettre que le Maroc possède une bonne infrastructure routière. Il y a certes, un équipement déjà installé qui constitue un atout certain de notre développement économique. Mais des déséquilibres régionaux importants, des insuffisances notoires doivent attirer l'attention et justifier la poursuite d'un effort important dans ce domaine.

L'examen de la situation actuelle fait facilement apparaître ces imperfections et, du même coup, met en évidence les secteurs où devra être porté l'effort, conformément aux principes directeurs de la politique de l'infrastructure.

§ 1. LA SITUATION ACTUELLE : LES DESEQUILIBRES ET LES INSUFFISANCES

Le Maroc dispose approximativement de :

— 7.000 km de routes principales construites, dont 6.000 km revêtues, soit 86 %.

— 5.500 km de routes secondaires construites, dont 4.500 km revêtues, soit 82 %.

— 7.500 km de chemins tertiaires construits, soit 4.500 km revêtus, soit 60 %.

Le réseau routier comporte donc 20.000 km de voies en état de viabilité permanente dont 15.000 km sont revêtues, soit 75 %. Ce réseau représente sur un total de 51.000 km de voies classées, 39 % de celles-ci.

Limitée à ces chiffres globaux la situation pourrait ne pas apparaître critique, mais l'inégale répartition du réseau fait apparaître des insuffisances et des déséquilibres qui situent les problèmes du développement de l'infrastructure routière :

I. Les déséquilibres globaux de l'infrastructure routière.

Les zones riches et peuplées, avoisinant les grands centres ont justement bénéficié en premier lieu d'une infrastructure routière acceptable dans son ensemble : c'est le cas des régions de Casablanca, Meknès, Fès, Kénitra, Marrakech...

A l'opposé des zones déshéritées ou de relief tourmenté telles que la moyenne et basse Moulouya, le Rif l'Anti-Atlas et l'Atlas, le versant sud de l'Atlas, n'ont qu'un réseau routier très insuffisant.

Dans ces dernières zones les routes sont de construction coûteuse et de rentabilité souvent discutable. Toutefois, le sous-développement dans lequel sont maintenues ces régions coûte cher au pays et finalement freiner davantage qu'il ne le favorise, le développement des régions autres. Dans le souci de corriger ce déséquilibre, une action même coûteuse au départ doit être entreprise. Sa rentabilité se justifiera à long terme, dans la mesure où elle aura été un facteur important du rééquilibre régional.

Dans le détail, d'autres insuffisances et déséquilibres apparaissent :

II. Sous-équipement des provinces du Nord

L'infrastructure routière y est peu développée et accuse un grand retard par rapport aux provinces du Sud : le réseau principal n'est construit et achevé qu'aux deux extrémités Est et Ouest, c'est-à-dire seulement dans la région Nador-Oujda d'une part, Tétouan-Tanger-Larache d'autre part ; le réseau secondaire est entièrement à revêtir, sinon à construire et le réseau tertiaire y est presque inexistant.

III. Liaisons insuffisantes entre les ex-zones Nord et Sud

L'ex-division du Maroc en deux zones a naturellement conduit à une structure des liaisons interzonales qui n'est plus adaptée à la situation actuelle économique et politique. Les courants économiques qui convergeaient vers les exutoires de Larache, Ceuta, Melilla et Alhucemas se modifient actuellement et l'infrastructure doit s'adapter à ces nouvelles liaisons.

IV. Réseau tertiaire rural insuffisant

L'ossature routière principale et secondaire est, réserve faite des lacunes que nous venons de signaler, à peu près en place. Le maillage du réseau a suivi, mais il n'est pas à l'échelle des besoins ruraux surtout dans les zones déshéritées : sur un total de 36.500 km de chemins tertiaires et classés, 7.500 km soit 20 % seulement sont en état de viabilité permanente, cette insuffisance du réseau tertiaire est encore plus grave si on la régionalise ; ainsi par exemple dans les provinces de Taza, du Tafilalet, de Ouarzazate.

Au rythme de la construction réalisée depuis quelques années, si l'on se reporte aux statistiques entre 1951 et 1958, il faudrait plus de 50 ans pour achever l'œuvre entreprise, on mesure dès lors, l'effort qui reste à entreprendre dans ce domaine.

Outre ces insuffisances, il faut encore souligner, pour achever cette analyse de la situation actuelle, la nécessité de pourvoir à l'aménagement du réseau existant et à l'achèvement des opérations inscrites au plan biennal 1958-1959. Ces dernières opérations, sans comporter la gravité des imperfections que nous venons de signaler recèlent toutefois un caractère de grande urgence si l'on veut, d'une part adapter le réseau actuel aux besoins nouveaux, d'autre part rentabiliser les travaux entrepris au titre du plan biennal.

V. Aménagement du réseau existant

La majeure partie du réseau routier est de construction ancienne, bien qu'il ait fait l'objet d'améliorations continuelles dans la limite des disponibilités budgétaires. L'accroissement du trafic, tout autant que son évolution (vitesse, poids des véhicules) et l'âge des chaussées obligent à d'onéreux aménagements : élargissement de chaussées, renforcement de leur fondations établies en mauvais terrains, rectifications requises par l'accumulation d'accidents graves... que d'impérieuses nécessités financières peuvent limiter sévèrement mais non supprimer totalement sans graves conséquences.

VI. Achèvement des opérations inscrites au plan biennal 1958-1959

L'exécution de ce plan de transition qui s'inspirait déjà des considérations précédentes touche à son terme. Toutefois plusieurs opérations : aménagement de la route Rabat-Tanger (RP 2), de la route Chaouen-Alhucemas-Nador (RP 39), de la route Meknès-Tafilalet (RP 21) ; construction de la route Oujda-Bou-Arfa (RP 19) et de la route Agadir-Mengoub (RP 32)... inachevées cette année sont à reprendre dans le plan quinquennal afin de pouvoir au plus vite mettre en service les ouvrages et rentabiliser les travaux.

§ 2. LES PRINCIPES DIRECTEURS D'UNE POLITIQUE ROUTIERE

L'examen des insuffisances et des déséquilibres actuels de l'infrastructure routière d'une part, les préoccupations générales d'une politique de l'infrastructure d'autre part (faciliter la pleine utilisation des ressources du pays ; favoriser le rééquilibre économique entre les provinces) permettent de dégager les principes directeurs d'une politique routière. Ceux-ci sélectionneront les priorités et permettront d'effectuer des choix conformes aux impératifs du développement économique du pays.

Ces principes directeurs visent à définir des priorités :

— quant aux localisations des travaux,

— quant aux moyens d'effectuer ces travaux.

I. Priorités quant aux localisations

1. *Intensifier la pénétration de la route dans les régions déshéritées,* avec le souci de remédier au sous-développement régional. Ces travaux pourront ne pas paraître immédiatement rentables mais fixant pour un temps de la main-d'œuvre, donnant des chances à un développement économique ultérieur, ils permettront de contenir l'exode rural, d'amorcer une relance économique dans ces régions et ainsi éviter l'asphyxie par une immigration pléthorique des régions favorisées.

2. *Elever l'infrastructure des provinces Nord et Sud au niveau de celles du Centre.*

3. *Harmoniser les liaisons entre les différentes parties* du territoire, notamment entre les ex-zones Nord et Sud.

4. *Développer le réseau tertiaire* indispensable à la mise en valeur du territoire et à la transformation de l'actuelle économie agricole.

5. *Apporter au réseau existant les aménagements indispensables.*

Les opérations prévues répondant à ces objectifs principaux ont vu leur priorité hiérarchisée compte tenu de leur rentabilité, de leur aspect social, politique, administratif ou stratégique.

II. Priorité quant aux moyens

1. *Adopter le principe de la création continue* de la route, dite de type économique, impliquant des étapes successives dont chacune répond au trafic à satisfaire dans l'immédiat en utilisant les réalisations passées et en préparant celles à venir.

2. *Eviter la dispersion des crédits* et porter ainsi l'effort sur des objectifs plus limités mais cohérents. Faire toutefois bénéficier équitablement chaque province des crédits disponibles.

3. *Recourir aux techniques faisant la plus large part aux produits* nationaux (chaussées en sols-ciment par exemple ; sous réserve des résultats des études entreprises à ce sujet).

Recourir aux techniques mobilisant le maximum de main-d'œuvre, et dans cette perspective, rechercher en priorité le plein emploi du matériel du parc de l'Etat.

C'est selon ces diverses priorités que le programme routier pour la période 1960-64 a été arrêté. Chaque opération respecte les priorités de localisation et les travaux prévus pour les mener à terme se conforment au maximum aux priorités quant aux moyens.

§ 3. LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES ROUTES ET DES CHEMINS TERTIAIRES

Les opérations, proposées par la Commission des Transports et Communications ont été classées en cinq catégories. Pour tenir compte des ordres de priorités définis par les principes directeurs, de la nature des travaux (création de route ou aménagement) et de l'importance relative de l'itinéraire qu'elles concernent.

— Création de routes principales classées « grands itinéraires » ;

— Création de liaisons Nord-Sud ;

— Création d'itinéraires secondaires (routes principales, routes secondaires et parfois chemins tertiaires) ;

— Aménagement d'itinéraires ;

— Création et aménagement du réseau tertiaire.

Cette classification s'affranchit d'une part de la division territoriale en arrondissements, plusieurs travaux les chevauchant, d'autre part de la ventilation usuelle entre RP, RS et CT, certains de ces classements étant appelés à être révisés notamment parmi les chemins tertiaires de l'ex-zone Nord.

Par ailleurs, les opérations ont été classées en première et seconde urgence. Il est proposé de ne retenir au Plan Quinquennal que les travaux de première urgence.

I. Création de routes principales classées « grands itinéraires »

Le Plan prévoit la création de 6 grands itinéraires, représentant un millier de kilomètres, les itinéraires ne seront pas tous achevés dans le cadre des cinq ans, mais la construction de chacun d'entre eux sera entreprise au cours de cette première période. Il s'agit des itinéraires suivants :

— Casablanca-Rabat,

— Marrakech-Vallée du Drâa,

— Meknès-Tafilalet,

— Agadir-Mengoub,

— Goulimine-Tarfaya,

— Oujda-Berguent,

— Infrastructure routière pour la sidérurgie de l'Oriental.

1. L'itinéraire Rabat-Casablansa

L'augmentation du trafic entre Rabat et Casablanca et la nécessité d'assurer dans des conditions optima de vitesse et de sécurité la circulation entre ces deux villes ont conduit à projeter la construction d'une autoroute express.

Cette construction semble se justifier dans ces grandes lignes, mais l'importance des besoins dans d'autres secteurs est telle qu'il semble nécessaire d'en rejeter la construction totale en seconde urgence, une première tranche de travaux suffisant à assurer des conditions satisfaisantes au trafic :

— aménagements des carrefours à la périphérie de Casablanca ;

— construction d'ouvrages sur l'Oued Nefifikh ;

— revêtement définitif de la section Rabat-Oued Yquem.

— « tapis épais » de la section Oued Yquem-Oued Cherat.

Sont rejetés en seconde urgence les travaux suivants :

— construction d'une route périphérique autour de Casablanca ;

— construction d'une chaussée entre Aïn-Harrouda et l'Oued Nefifikh ;

— construction d'ouvrages sur l'Oued Mellah et sous la voie ferrée Rabat-Casablanca.

2. L'itinéraire Marrakech Oued Draa

3. L'itinéraire Meknès-Tafilalet

Ces deux itinéraires répondent à la même préoccupation : améliorer la circulation à l'intérieur des provinces de Ouarzazate et du Tafilalet et leur liaison avec les provinces atlantiques. L'isolement dans lequel sont encore tenues ces provinces, la nécessité de promouvoir leur développement justifient amplement les travaux à entreprendre.

Pour le premier itinéraire :

La construction d'une route revêtue Ouarzazate-Zagora est *de première urgence,* toutefois la section Agdz-Zagora ne serait revêtue qu'en seconde urgence.

Pour le second itinéraire :

Rectifications, construction de chaussée, achèvement de travaux en cours qui permettront un gain de temps, de sécurité, une économie de carburant et d'entretien, constituent *une première urgence.* La construction de la section Chabet-el-Ham doit être considérée comme une première urgence.

4. L'itinéraire Agadir-Mengoub

La grande rocade Agadir-Mengoub dont la construction a déjà été entreprise au titre du plan biennal a une importance économique et stratégique certaine. Facilitant les relations entre les provinces du Sud actuellement tributaires des seuls itinéraires Nord-Sud, favorisant de nouveaux échanges et la circulation touristique, cet itinéraire présente un intérêt non discutable.

La construction des tronçons suivants devra être achevée ou entreprise :

— *Skoula-El Kelaa des Mgouna :* achèvement des travaux *en première urgence.*

— *El-Kelaa-Boumalne :* construction d'une route avec chaussée économique. Ces travaux sont de *première urgence.*

— *Boumalene-Goulmima :* construction de radiers et d'une chaussée économique.

— *Limite de la circonscription Nord-Goulmima :* construction de radiers et d'une chaussée entre Tinjdad et Goulmima, d'une chaussée à Goulmima, en *première urgence.*

— *Meskri-B. Tajjite :* construction d'une chaussée économique en *première urgence.*

— *B. Tajjit-Mengoub :* amélioration de la piste (plate-forme et ouvrages d'art) en seconde urgence.

5. L'itinéraire Goulimine-Tarfaya

Cet itinéraire doit être entrepris sans retard en raison de l'isolement actuel de la province de Tarfaya. On doit entreprendre en *première urgence* la construction d'une piste renforcée avec chaussée économique entre *Goulimine et Tantane.*

L'aménagement d'une piste piquetée et balisée entre Tantane et Tarfaya peut être considérée comme une première urgence. En effet, la région de Tarfaya dans laquelle se développe un important programme de recherches pétrolières connaîtra un trafic de plus en plus important dans les années à venir.

6. L'itinéraire d'Oujda a Figuig

La construction de cet itinéraire qui dessert tout l'Oriental doit être poursuivie. La voie ferrée qui écoule les produits de l'Oriental (mines, alfa, moutons) est en fait devenue insuffisante comme le montre l'accroissement du trafic routier.

En première urgence, il est nécessaire de construire une route revêtue entre Tendrara et Bou-Arfa, ainsi qu'une piste améliorée entre Teniet et Figuig, tronçon qui améliorerait la circulation entre Bou-Arfa et Figuig.

7. Infrastructure routière de la sidérurgie de l'Oriental

Il est prévu en priorité une route entre Oujda et Ras Kebdana pour faciliter le trafic entre ces deux centres.

II. Création de liaisons Nord-Sud

Dans la perspective d'améliorer les communications et les échanges entre les ex-zones Nord et Sud, le Plan prévoit la création de cinq itinéraires d'importance inégale qui traverseraient le Rif et qui représenteraient un total de 260 km de route. Trois d'entre eux ne feraient qu'améliorer des liaisons déjà amorcées, deux constitueraient des liaisons nouvelles.

Liaisons déjà amorcées.

1. Route de Taounat a Ketama (Route de l'Unité)

Les intérêts de cette route qui constitue une importante voie de pénétration dans la partie centrale du Rif sont multiples.

— Intérêt politique et administratif : unification de la zone Nord et de la zone Sud ;

— Intérêt économique : accès au port d'Alhucemas et débouché vers Fès pour les produits du Rif central ;

— Intérêt touristique.

Il reste à construire en *première urgence* la chaussée, et sur certains tronçons le terrassement et les ouvrages.

Le revêtement de la section Ikaouen-Ketama devra être reporté en seconde urgence.

2. Liaison Taza-Alhucemas et Taza-Nador

Ces liaisons seront facilitées par la construction en *première urgence* d'une route améliorée entre Aknoul et Talambrecht par Tizi Ouzli. Le revêtement de la route doit être laissé en seconde urgence.

Cette route doit constituer l'épine dorsale d'une pénétration du Rif Oriental.

3. Liaison Fès-Chaouen par Tafrannt

Cette liaison qui ouvrirait une région déshéritée et jusque là inaccessible se ferait par un chemin non revêtu en *première urgence*. Une section ne serait effectuée qu'en seconde urgence et serait maintenue en piste améliorée.

Liaisons nouvelles.

4. Targuist-Boured par Tizi Ifri (Rif Central)

5. Melqa el Ouidane-Mechra Klila (Rif Oriental)

En première urgence, il suffira pour ces deux liaisons de construire un chemin non revêtu.

III. Création d'itinéraires secondaires

Le plan prévoit la construction de 20 itinéraires secondaires totalisant un millier de kilomètres de route. Ces itinéraires sont pour la plupart des voies déjà tracées et utilisées que le trafic oblige à améliorer ou, dans le cas de pistes, à transformer en routes construites. Parmi les différents itinéraires prévus citons les plus importants :

— Marrakech-Taroudant (route de Tizi n'Test),

— Oued-Zem-Moulay Bouazza et Oulmès-Meknès qui doivent permettre la pénétration, encore malaisée du Maroc central.

— Outat-el-Haj-Guercif qui doit ouvrir à la circulation la vallée de la Moulouya jusqu'ici mal reliée au réseau principal.

— réseau secondaire de l'ex-zone Nord : accès vers les petits ports de la méditerranée.

— Taznakh-Bouazer, première urgence.

IV. Aménagement des grands itinéraires

Les grands itinéraires déjà construits nécessitent en raison du trafic croissant, des changements techniques de la circulation (vitesse et charge des véhicules) des aménagements nombreux qui doivent adapter le réseau principal aux conditions nouvelles.

Des travaux proposés, n'ont été retenus que ceux qui étaient strictement nécessités par ces besoins nouveaux. En outre, les commissions ont effectué entre les travaux retenus, une distinction supplémentaire entre travaux de première et de seconde urgence.

Ces travaux qui portent sur 810 km en première urgence comportent des reprofilements, des rectifications, des élargissements, des renforcements, des ouvrages d'art et se localisent en différents points des principaux itinéraires notamment sur les routes de Casablanca à Marrakech, Casablanca à Agadir.

Parmi les travaux importants, citons la construction de deux nouveaux ponts sur l'Oum-er-Rebia à Azemmour et Mechra-ben-Abbou, et la construction du pont sur l'Oued Souss à Aoulouz.

V. Création et Aménagement du réseau tertiaire

Le programme des travaux relatifs aux chemins tertiaires a été partiellement étudié mais il est apparu qu'il y avait plus d'inconvénients que d'avantages à en fixer le détail dans un plan de cinq ans ; en effet, il s'agit généralement de la construction et de l'amélioration de courtes sections de voie de faible importance *dépendant étroitement de conditions locales susceptibles d'évoluer rapidement* et que les Gouverneurs des Provinces sont à même d'apprécier parfaitement pour arrêter annuellement les programmes proposés conjointement par les autorités locales et le service des travaux publics. En ce domaine, l'essentiel est de fixer l'importance de dotations à allouer aux provinces, la masse des travaux à réaliser étant hors de proportion avec les crédits susceptibles d'y être consacrés.

Ces dotations ont été prévues pour chaque province en tenant particulièrement compte de la longueur des chemins à construire (cette longueur étant obtenue en comparant les chemins classés et les chemins déjà construits).

Elles doivent permettre en cinq ans la construction de près de 3.000 km de chemins tertiaires.

§ 4. COUT DU PROGRAMME ROUTIER

Au total, le programme routier de première urgence se chiffre à 19.000 millions de francs dont les 2/3 sont affectés aux régions relevant de la Circonscription Nord des travaux publics. Les investissements publics nécessaires se répartissent comme suit :

PROGRAMME	COUT (en millions)
— Création des liaisons Nord-Sud	1.430
— Création de grands itinéraires	3.240
— Création d'itinéraires secondaires	3.725
— Aménagements d'itinéraires	2.470
— Construction de chemins tertiaires	8.135
	19.000

Sous-section II. — L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

§ 1. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE FERROVIAIRE

L'infrastructure ferroviaire occupe une place importante parmi les moyens à mettre en œuvre pour la meilleure utilisation des ressources du pays.

Cependant l'installation et le coût onéreux de cette infrastructure, l'insuffisance du trafic voyageurs font que les voies ferrées n'apparaissent justifiées que pour des trafics importants en produits pondéreux (particulièrement pour le trafic des produits miniers) — leur extension et leur aménagement doivent donc se conformer à un certain type de besoins et en priorité se conformer aux besoins d'écoulement des secteurs miniers.

Aussi, à la différence du programme routier, établi en fonction d'un souci général de rééquilibre économique entre les provinces, le

programme ferroviaire doit être établi en fonction des besoins de secteurs très localisés pour lesquels la voie ferrée apparaît comme la solution la plus rentable.

Cette ligne générale permet de préciser deux principes selon lesquels doivent être effectués les choix :

D'une part principe d'aménagement et de modernisation du réseau existant dans le district, souci de l'adapter aux exigences du trafic actuel et aux besoins nouveaux créés par la mise en œuvre du plan.

D'autre part principe d'extension du réseau pour la desserte des secteurs de production « lourde » pour lesquels la voie ferrée apparaît à long terme comme la solution la plus économique. Pour se conformer aux objectifs du plan, priorité doit être donnée aux secteurs miniers les plus importants (phosphates) et aux secteurs miniers se reliant à une infrastructure industrielle (sidérurgie de Nador, usine de super-triple de Safi).

§ 2. AMENAGEMENT DU RESEAU EXISTANT

Programme de modernisation et d'équipement des chemins de fer

Pour assurer aux chemins de fer un potentiel équilibré, un programme a été élaboré faisant ressortir d'une part les travaux nécessaires à effectuer pour subvenir aux besoins d'un trafic dont on connaît l'intensité (phosphates en particulier), d'autre part le matériel à acquérir pour satisfaire ces besoins.

Par ailleurs, il a été jugé indispensable de prévoir des travaux de renouvellement de travelage, de renforcement de voie, des améliorations de l'infrastructure et de remplacement des rails sur certains tronçons de lignes.

Dans ce programme se trouvent inclus les travaux et les acquisitions prévus aux programmes antérieurs et reportés sur le plan quinquennal.

En outre, il a été prévu l'achat de voitures pour le service des voyageurs en remplacement des voitures actuelles dont certaines arrivent à « leur limite d'usure ». Toutefois cette acquisition ne pourra se faire que dans l'éventualité de la vente de nos rames automotrices achetées en 1954 pour un milliard de francs environ et dont l'envoi au Maroc a été arrêté conformément aux dispositions de la politique d'austérité de 1956.

Opérations prévues.

Travaux des gares

Ces travaux concernent essentiellement la gare de Casablanca-Roches-Noires et les gares et garages francs entre Casablanca voyageurs et Khouribga. Ces travaux sont rendus nécessaires par l'extension du trafic sur cette ligne du fait, notamment, de l'accroissement du trafic phosphatier.

Grands travaux des voies

Ces travaux comprennent des aménagements de voies existantes. Il s'agit particulièrement : de renforcer la voie entre Khouribga et Sidi Daoui en vue de l'acheminement des phosphates de Sidi Daoui vers le séchage de Khouribga ; de renforcer la voie sur la ligne Louis-Gentil - Safi, en même temps que son infrastructure ; de renforcer et draîner certains tunnels de la ligne Fès-Oujda.

Equipement du service matériel et traction

Cet équipement comprend les agrandissements des ateliers nécessités par les volumes accrus de réparation, conséquence de l'augmentation du trafic. Ce programme comprend également les renouvellements des groupes de certaines sous-stations de transformation d'énergie électrique.

Acquisition de matériel moteur et remorqué

Ces acquisitions comprennent notamment le solde de l'achat de quatre locomotives diesel acquises antérieurement, l'achat de deux rames de 150 wagons trémies allégés pour les phosphates et de vingt voitures voyageurs, rendus nécessaires par l'augmentation du trafic et l'usure du matériel.

Augmentation du stock d'approvisionement

en pièces de rechange pour le matériel moteur et roulant.

Logement du personnel

Dépenses diverses

Parmi celles-ci figurent la régularisation des situations provisoires des expropriations et l'exécution de petits travaux rendus nécessaires pour l'amélioration de l'exploitation.

§ 3. EXTENSION DU RESEAU

Les besoins de certains centres miniers et le raccordement de quelques-uns d'entre eux à de nouvelles infrastructures industrielles, ont conduit à projeter la construction de nouvelles lignes ferroviaires.

Certains projets n'ont pas été retenus ou ont été différés. Ainsi la ligne Marrakech-Tiouine qui se justifiait par l'écoulement des produits miniers de la région de Ouarzazate n'a pas été retenue en première urgence. En effet l'amortissement de cette ligne est apparu plus long que la durée d'exploitation des mines actuellement ouvertes ; sa construction ne pourra s'envisager que dans l'hypothèse de mise en exploitation de nouvelles mines dans la région.

De même la ligne Kénifra-Ouedzem n'a pas été retenue en première urgence. Il n'est pas possible en effet de savoir quand pourront être exploitées les importantes mines de fer de Khénifra dont le traitement, du fait de l'existence de baryte dans le minerai, s'avère encore trop cher.

Par contre trois ensembles de lignes peuvent être retenus :

— Extension de l'infrastructure ferroviaire pour la liaison phosphates-ports, et le raccordement du réseau principal aux nouvelles recettes d'exploitation de Meraa-el-Arech et de Sidi Daoui.

— Construction de l'infrastructure ferroviaire (ligne Oujda-Ras Kebdana) de la sidérurgie de Nador.

— Raccordement de la mine de pyritine de Kettara à l'usine d'engrais supertriple de Safi.

I. Le transport des phosphates

L'Office Chérifien des Phosphates confie aux C.F.M. le transport de la production,

— du centre de Khouribga au port de Casablanca

— du centre de Louis-Gentil au port de Safi.

En outre les C.F.M. assurent l'acheminement sur les installations de séchage de Khouribga du phosphate humide extrait à Sidi Daoui.

Les transports sont actuellement de :

— 5.000.000 t/an centre Khouribga et Casablanca (y compris le phosphate de Sidi Daoui)

— 1.600.000 t/an centre Louis-Gentil et Safi.

Les représentants de l'O.C.P. ont évoqué de nouvelles perspectives :

1° Transport du phosphate 80/82 % (extrait, lavé et ensilé à Sidi Daoui) de Sidi Daoui à Casablanca.

2° Transport du phosphate à extraire des nouvelles recettes de Meraa el Arech (début d'exploitation en janvier 1967).

3° Transport de phosphate de la future recette n° 9 de Sidi Daoui à Khouribga.

Ces nouvelles orientations de l'exploitation nécessitent un équipement important tant en infrastructure qu'en matériel.

1. Doublement de la voie Sidi Daoui - Sidi el Aidi

La mise en exploitation des nouvelles recettes va entraîner une augmentation importante du trafic entre la zone de Khouribga et le port de Casablanca. Entre Sidi el Aïdi (point de raccordement avec la

ligne Casablanca-Marrakech) et Casablanca la ligne est déjà doublée, mais entre Sidi Daoui et Sidi el Aïdi il faut prévoir une saturation rapide de la voie unique.

Les tableaux de circulation montrent que celle-ci sera atteinte en 1966 entre Sidi el Aïdi et Khouribga, en 1967 entre Khouribga et Sidi Daoui.

Dès maintenant il est nécessaire de prévoir un doublement de la voie entre Sidi Daoui et Sidi el Aïdi ; améliorer le tracé et renforcer la voie entre Khouribga et Sidi Daoui (gare d'El Gouffaf) ; entreprendre la modification de la tête de faisceau de la gare de Casablanca - Roches-Noires.

Le reste pourra être reporté sur le prochain plan. Cependant la mise en exploitation des nouvelles recettes nécessitera d'autres dépenses pour le matériel d'une part, pour le raccordement à la ligne principale d'autre part :

2. Dépenses supplémentaires entrainées par le transport du phosphate 80/82 % entre Sidi Daoui et Casablanca

Si la production prévisionnelle des phosphates est maintenue, il faudra dès 1963 prévoir une rame supplémentaire de 10 wagons entre Khouribga et Sidi Daoui. En conséquence, il faudra envisager l'achat par les C.F.M. de ce matériel remorqué et de locomotives dont il n'est pas encore possible de déterminer le nombre.

Cette augmentation du trafic entraînera également des dépenses de premier établissement en installations fixes (remaniement de 1,5 km de voie, électrification, voies de garage supplémentaires).

3. Raccordement des nouvelles exploitations a la ligne principale : voie Meraa el Arech - Mrizig.

Plusieurs possibilités ont été envisagées pour l'évacuation du phosphate de Meraa el Arech :

— convoyeurs téléphériques de Meraa el Arech à Khouribga
— solution combinée convoyeurs + voie ferrée jusqu'à Mrizig
— évacuation par voie ferrée raccordée à la gare de Mrizig.

Cette dernière solution a paru à la fois la plus rationnelle du point de vue technique et la plus rentable.

Une ligne de 48 km a donc été projetée entre Meraa el Arech et Mrizig.

La dépense totale en infrastructure et en matériel moteur et tracté devra pour ses 2/3 être engagée dans le cadre du plan ; l'exploitation devant en effet commencer en 1966, il est nécessaire que la voie soit terminée avant, d'où un effort particulièrement important entre 1960 et 1969.

4. Exploitation de la recette 9 de Sidi Daoui

Prévue pour 1968, l'évacuation de son phosphate n'intervient, dans les prévisions du Plan, que par son interférence sur la charge de la ligne Khouribga-Ouedzem. C'est en tenant compte de ce trafic supplémentaire qu'a été prévu le doublement de la ligne entre Sidi Daoui et Sidi el Aïdi.

II. Infrastructure ferroviaire de la sidérurgie de Nador

Dans le cadre de l'implantation d'une sidérurgie à Ras Kebdana, il est prévu dans une première phase un transport du minerai de Djérada par cabotage entre Nemours et Ras Kebdana. Toutefois la voie ferrée ne saurait être délaissée et la construction d'une ligne entre Oujda et Ras Kebdana devra intervenir dans le cadre du Plan. Un crédit d'études de 200 millions est retenu à cet effet.

Cette ligne se justifiera en outre par un trafic important de produits passant actuellement par Nemours : plomb et zinc de Zellidja et Touissite; alfa. En outre elle permettra l'évacuation rapide des produits de la plaine irriguée des Triffas.

Une première estimation des dépenses à engager dans le cadre du Plan a été effectuée bien qu'encore hypothétique.

III. Evacuation du minerai de Kettara vers l'usine de supertriple de Safi

Les mines de Kettara se trouvent dans les Jebilet à 30 km NNW de Marrakech. Le minerai est actuellement transporté par camion, sur la R.P. n° 9 jusqu'à la station d'El Aria sur la ligne ferroviaire Benguérir-Safi, et, de là, expédié sur Safi.

L'exploitation actuelle se cantonne à la production des pyrites (environ 20.000 t).

L'amplification de l'exploitation est liée au problème de la mise sur pied d'une usine habilitée à traiter le minerai. La Direction des Mines pense que le potentiel de production annuelle pourrait se situer aux alentours de 300.000 t/an de *pyritine*.

L'acheminement d'un trafic de cette importance justifierait alors le transport par voie ferrée. Cette opération nécessiterait le raccordement de la mine au réseau principal C.F.M., la construction de ce raccordement peut être rentable pour un tonnage actuel au moins égal à 100 ou 200.000 t.

Or l'emploi de la pyritine dans l'usine de supertriple projetée à Safi laisse prévoir un développement rapide de la mine, la voie ferrée paraît donc justifiée.

Deux solutions ont été envisagées :

1° raccordement aboutissant à El Aria (première station de la ligne Benguérir-Safi, ligne de 52 km).

2° raccordement à la station de Sidi Bou Othmane sur la ligne Benguérir-Marrakech, longueur de ligne 23 km.

Cette deuxième solution, bien que faisant subir au minerai un trajet plus long paraît cependant plus intéressant en raison de son coût d'installation nettement moins élevé que dans le cas de la première solution.

Il y a cependant lieu d'attendre que le B.E.P.I. fournisse de nouvelles précisions sur la future usine de supertriple pour décider de l'urgence de cette voie.

§ 4. COUT DES INVESTISSEMENTS

I. Programme d'amélioration et de modernisation du réseau

— Equipement, fonctionnement des installations existantes (1)	2.520 millions

II. Extension du réseau

1. Transport du phosphate		
a) phosphate 80/82 %	145	»
b) Meraa el Arech - Mrizig	3.463	»
c) Doublement Mrizig - Sidi el Aïdi	2.000	»
d) Ripage de la voie Khouribga-Sidi Daoui	800	»
2. Ligne Oujda-Ras Kebdana : pour étude ..... (dépense estimée à 6.400 millions)	200	»
3. Ligne Kettara-Sidi Bou Othmane : études économiques en cours ..... (dépense estimée à 960 millions)	—	
	9.128 mililons	

(1) Le programme d'équipement et de fonctionnement des installations existantes représente en réalité un coût total de 4.815 millions. Mais compte tenu d'une part du reversement par l'Etat à la Compagnie du produit conventionnel de l'impôt sur les recettes voyageurs, d'autre part de la cession à d'autres pays des rames automotrices toujours bloquées en France, la participation de l'Etat se trouve ramenée à 2.520 millions

Sous-section III. — L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE

§ 1. PRINCIPES DIRECTEURS

Les investissements et les travaux prévus au Plan Quinquennal vont entraîner un accroissement important du trafic portuaire ; aussi est-il nécessaire que l'équipement des ports, tant en installation fixes qu'en outillage, soit à même de faire face à cette augmentation.

Cependant les problèmes qui se posent pour chaque port varient beaucoup selon les situations régionales, l'équipement existant et les types de besoins. Pour ces raisons, il importe, pour effectuer les choix et accorder des priorités, de définir des principes directeurs tenant compte de ces diverses exigences.

En premier lieu il faut mettre en état de faire face à l'accroissement du trafic les ports que leur situation géographique et économique désignent comme ports de desserte nationale.

Deux ports, Casablanca et Mohammedia sont déjà ports de desserte nationale, mais deux autres ports sont appelés à le devenir rapidement : Tanger qui est appelé à drainer le trafic du port de Larache, une partie du trafic du Rharb, et le trafic de l'Ouest du Rif ; Safi déjà important par son trafic sardinier et phosphatier et qui est appelé à un essor rapide du fait des implantations industrielles prévues dans cette zone (usine de phosphates supertriple).

Trois de ces ports, Casablanca, Mohammedia, Safi possèdent une infrastructure en bassins qui peut suffire à l'augmentation du trafic (à Safi notamment la capacité est largement supérieure au trafic). Mais pour réduire les délais d'attente et faire face à certains besoins spécialisés, un effort important reste à faire dans le domaine de l'équipement de quai et de l'outillage.

En second lieu il faut jeter les bases de nouvelles implantations portuaires pour répondre à des besoins entièrement nouveaux.

Cette obligation se fait sentir en deux points : Ras Kebdana et Tarfaya, le premier en raison de l'implantation prévue de la sidérurgie, le second en raison de son isolement, du coût élevé du transport actuel, d'un développement probable de l'exploitation minière (hydrocarbures notamment).

En troisième lieu assurer l'entretien et l'équipement des ports secondaires pour faire face à l'augmentation du trafic régional.

Certains ports ne se justifient que par leur situation de ports de desserte régionale. Possédant en général une infrastructure en bassins amplement suffisante, ils devront toutefois être aménagés pour faire face à l'augmentation du trafic local que les perspectives du plan laissent

prévoir. Cet aménagement comportera essentiellement l'entretien des bassins (dragages), un supplément ou un renouvellement de l'outillage (notamment pour les ports de l'ex-zone Nord).

Parmi ces ports régionaux, les plus importants sont Agadir, Al Hoceima, Kénitra, El Jadida. Trois autres sont d'importance plus restreinte : Es Saouira, Larache, Rio Martil.

§ 2. LE PROGRAMME PORTUAIRE

I. Les ports de desserte nationale

1. Mohammedia

Ce port ne figure pas au programme des dépenses publiques pour l'aménagement portuaire, il dispose en effet de ressources suffisantes pour réaliser les quelques travaux d'extension, les acquisitions et la remise en état de l'outillage.

Cependant dans la perspective de l'installation de la nouvelle raffinerie de pétrole le problème des investissements portuaires serait à réexaminer et des propositions spéciales seraient à présenter pour ce port au titre du Plan Quinquennal.

2. Casablanca.

Le problème du port de Casablanca dont la « capacité d'absorption » est suffisante pour faire face aux besoins de la prochaine décade, est surtout d'améliorer les conditions de manipulation sur le port et ainsi réduire les délais d'attente. Pour y parvenir certains gros investissements ont été prévus :

— aménagement d'une petite darse extérieure pour remiser la batellerie de servitude qui encombre le môle CHAIX ;

— achèvement du môle CHAIX ;

— équipement de ce quai en grues et magasins ;

— extension de l'outillage de manutention spécialisé.

3. Safi

Une augmentation importante du trafic est à prévoir pour ce port.

Les travaux envisagés pour y faire face comprennent notamment :

— la construction de 900 m de quais (dépense qui représente les 2/3 des crédits demandés) ;

— équipements divers (drague, remorqueur, achèvement des opérations en cours).

Notons cependant que l'estimation de ces travaux est à revoir, elle avait été effectuée dans la perspective de l'installation à Safi de l'usine de supertriple et de la raffinerie de pétrole, cette dernière étant prévue

pour Mohammedia, les travaux à effectuer dans le port devront être moins importants.

4. Tanger

La vocation nouvelle de Tanger, définie par les récentes décisions gouvernementales obligent à l'aménagement d'un port correspondant au développement prévu de la ville et de l'arrière pays.

Les dépenses comprennent essentiellement des travaux d'extension du port : construction de deux quais (350 m au total) renforcement du remblai de protection, draguages, aménagement d'un poste pétrolier.

5. Kénitra

Le trafic actuel sature les capacités du port, mais il est permis de penser que le tonnage transporté se maintiendra au niveau actuel pendant la période du Plan.

Les principaux travaux qui seront effectués à Kénitra concernent l'aménagement de la jetée de Mehdia et les draguages du chenal.

II. Les nouveaux ports

1. Port de Ras Kebdana

Le problème d'un débouché maritime de l'oriental marocain actuellement assujetti à deux ports étrangers (Nemours et Mellila) avait conduit à envisager l'installation d'une infrastructure portuaire. Un premier projet avait montré l'utilité de deux ports de petit tonnage à Nador et à Ras Kebdana (cap de l'eau). Mais la décision d'implanter dans cette zone une sidérurgie a fait reviser ce projet. C'est désormais un port unique à Ras Kebdana, mais de tonnage beaucoup plus important, que l'on prévoit. Associé à la voie ferrée, pouvant évacuer les produits miniers de Nador, de Djérada, de Boubekeur, de Touissite, l'alfa des Hauts Plateaux, les produits agricoles des Triffas, assurant le trafic de la sidérurgie, le port peut être appelé à une très grande extension.

L'étude de ce port n'est pas encore faite mais il a été possible de faire une estimation des dépenses nécessaires à la mise en place d'une première infrastructure de nature à satisfaire les besoins qui s'exprimeront dans le cadre du plan (notamment les besoins manifestés au cours de la première phase de l'exploitation de la sidérurgie).

2. Tarfaya

Le ravitaillement de Tarfaya pose actuellement un problème difficile, la solution actuelle entraîne un coût de 18.000 francs pour une tonne transportée de Casablanca à Tarfaya. Or la quantité de marchandises à transporter atteindra d'ici deux ans 12.000 t/an ; ce trafic justifie une solution radicale et l'implantation d'aménagements portuaires.

Les difficultés et les coûts ont conduit à envisager plusieurs solutions :

— solution barcasses de débarquement échouées sur la place coût de transports de la tonne Casa-Tarfaya ..... 14.000 F
— solution port à barcasses, coût de la tonne ..... 10.000 F
— solution quai pour petits caboteurs de moins de 200 t, coût de la tonne ..... 7.000 F
— solution quai pour cargo de 600 à 800 t, coût de la tonne 4.000 F

La dernière solution permettra une économie de 168 M par an pour un investissement de 500 millions ; le programme prévoit différentes étapes aux termes desquelles on pourra aboutir à la dernière solution qui apparaît comme la plus avantageuse.

III. Les ports de desserte régionale

Des aménagements avaient été prévus pour le port d'Agadir. Mais ces dépenses devront être de nouveau envisagées dans le cadre du programme général de reconstruction de la ville.

Les autres ports régionaux n'exigent pas d'investissements importants pour s'adapter au trafic.

§ 3. LE COUT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses à retenir sont récapitulées ci-après :

	Dépense totale (en millions)	Construction d'installations fixes	Outillage et équipement
Casablanca	3.230	1.710	1.520
Kénitra	1.750	500	1.250
Safi	1.535	1.250	285
Tanger	1.060	1.060	P.M.(215)
Ras-Kebdana	4.500	4.500	—
Tarfaya	385	375	10
Agadir	(683)	(371)	(312)
Autres ports	505	244	261
TOTAL	13.648	10.010	3.638

(1) Le programme spécial « Phare et balises » n'est pas compris dans ces investissements. Il devra être considéré ultérieurement.

Sous-section IV. — L'INFRASTRUCTURE AERIENNE

On peut estimer à 280.000 le chiffre annuel des passagers franchissant les frontières marocaines par voie aérienne sur un total de 750.000 passagers pour l'ensemble des moyens de transport, et à 21.000 le chiffre annuel des passagers voyageant sur les lignes intérieures. Ces chiffres qui sont appelés à progresser notablement montrent bien l'importance des transports aériens dans l'économie du pays.

Pour ces raisons, il paraît nécessaire de porter une attention toute particulière au réseau aérien et par conséquent à l'infrastructure de ce réseau.

§ 1. LES LIGNES DIRECTRICES

La densité des aérodromes, et particulièrement des grands aérodromes sur le territoire marocain est exceptionnelle.

4 aérodromes civils principaux
3 aérodromes civils secondaires
13 terrains simplement gardiennes
9 aérodromes mixtes (civil-militaire)
5 aérodromes militaires.

Cet équipement dont la part militaire étrangère va prochainement revenir à l'Etat marocain montre qu'il est inutile d'envisager la création de nouveaux aérodromes importants.

Il convient surtout :

— d'achever ou de compléter l'équipement existant, notamment sur les aérodromes fréquentés par les lignes commerciales régulières ;
— d'aménager et d'équiper plus ou moins complètement un certain nombre de terrains dits « de secours » ;
— de régulariser la situation de certains terrains qui présentent un intérêt de commandement ou touristique ;
— de prévoir la construction des stations météorologiques inscrites au plan de l'Organisation Météorologique Mondiale ;
— d'envisager la réalisation du réseau de télécommunications aéronautiques inscrit au plan de l'Organisation Aéronautique Civile Internationale ;
— de chiffrer le coût de l'équipement automobile (sécurité incendie, ambulances, transports) nécessaires pour une exploitation rationnelle.

Un programme de travaux a été élaboré sur ces bases. Celui-ci ne comprend que les travaux principaux du programme d'aménagement optimum établi par la Commission des Transports et Moyens de communication. Les autres travaux ont été rejetés en seconde urgence.

§ 2. LE PROGRAMME DE L'INFRASTRUCTURE AERIENNE ET LE COUT DES INVESTISSEMENTS

I. Aérodromes principaux

Tanger - Boukhalf ..... 1.400 Millions

Des travaux importants doivent être prévus pour rendre cet aérodrome accessible à tous les types d'avions modernes.

Port aérien de Casablanca ..... 2.500 »

La récupération de Nouasseur permettait d'abandonner l'aérodrome de Camp Cazes pour les gros trafics.

— coût pour Nouasseur ..... 2.500 millions
— aménagement auto-route Casa-Nouasseur ..... 260 »
(Coût reporté dans infrastructure routière)

Oujda Angad passerait en seconde urgence le crédit demandé est de 170 millions. —

II. Aérodromes secondaires ..... 360 »

En première urgence quatre aérodromes.
Casablanca-Tourisme, Tarfaya, Zagora (Tourisme), Alhucemas.
En seconde urgence
Safi (crédit demandé 220 M.) —

III. Aérodromes gardiennes

Le programme d'aérodromes gardiennés ne s'impose qu'en seconde urgence. Les crédits demandés sont de l'ordre de 50. M. —

IV. Aérodromes mixtes (civils-militaires) ..... 240 »

Cet aérodrome doit être prioritaire.
Rabat-Salé, Marrakech, Agadir, Tétouan, Meknès.

V. Acquisitions de terrains .....

L'aménagement de certains aérodromes exigera l'acquisition de terrains. Toutefois celle-ci peut passer en seconde urgence. Crédit demandé : 100 M.

VI. Météorologie

construction de stations à Ksar-es-Souk, Kétama, Oukaïmedem, Béni-Mellal. 380 »

VII. Télécommunications

Ces investissements sont nécessaires pour Casa-Nouasseur et Tanger.

VIII. Matériel - Automobile

(sécurité, incendie, ambulances, voitures de piste, véhicules divers).

Total général du programme première urgence de l'infrastructure aérienne ..... **4.880 millions**

Section II. — LES TRANSMISSIONS

Les tâches des transmissions dans la croissance d'un pays sont multiples : liaisons administratives, politiques, relations économiques, rôle des télécommunications et communications postales ; éducation, information de la nation, rôle de la radiodiffusion. Leur importance n'est pas à démontrer.

Mais pour remplir ces rôles, s'adapter aux besoins nouveaux qui vont se manifester au cours du Plan Quinquennal, un progrès important reste à réaliser dans ce secteur.

Aussi est-ce selon cet impératif, selon cette perspective de l'ajustement aux besoins, que la commission spécialisée des P.T.T. a étudié les problèmes qui se posaient et proposé un programme de développement des transmissions.

Ce programme étudie séparément les trois secteurs des transmissions :

— Télécommunications
— Bâtiments postaux
— Radiodiffusion.

§ 1. LES TELECOMMUNICATIONS

I. L'hypothèse de croissance

Dans le secteur télécommunications le rythme de croissance à prévoir est relativement faible. Actuellement en effet si les abonnements nouveaux au téléphone restent importants, des résiliations nombreuses, consécutives au départ de beaucoup d'Européens amenuisent le taux d'accroissement des abonnements ; et bien qu'une diminution du nombre des résiliations (que l'on enregistre déjà) puisse, sans optimisme

excessif, être escompté pour l'avenir, il ne faut pas s'attendre à un accroissement considérable. Celui-ci ne saurait, dans un climat économique et social excellent, dépasser 8 % par an. Or le taux actuel est de 1,2 % : il paraît donc raisonnable de prévoir une expansion relativement lente et progressive.

Des trois hypothèses d'expansion (minima, moyenne et maxima) élaborée par la Commission, la première paraît la plus ajustée aux perspectives actuelles.

Cette hypothèse « d'expansion minima » prévoit la progression suivante :

2 % en 1960 et 1961

2,5 % en 1962 et 1963

3 % en 1964.

Cette augmentation est prévue pour tenir compte de l'effet progressif des réalisations du plan dans le domaine économique et social. De 63.000 abonnés environ, fin 1959, ce nombre d'abonnés passerait à 72.000, fin 1964, soit une augmentation de 8.000 abonnés en cinq ans (l'hypothèse maxima — 8 % par an — enregistrerait une augmentation de 20.000 abonnés en cinq ans).

C'est à partir de cet indice — nombre d'abonnés — qu'ont été calculés et prévus les travaux d'infrastructure nécessaire pour satisfaire la demande.

II. Le programme des travaux

1. Installations d'abonnés, réseaux urbains et circuits locaux

L'installation de nouveaux abonnés et leur raccordement au réseau téléphonique va nécessiter dans l'hypothèse retenue l'établissement de :

14.400 kms de lignes souterraines

4.400 kms de lignes aériennes

Il faut prévoir en outre :
7.600 installations téléphoniques complètes dont 3.800 postes supplémentaires ainsi que l'extension des circuits locaux.

Mais l'accroissement du nombre d'abonnés proviendra non seulement d'une augmentation du nombre des abonnés dans les réseaux existants mais également de l'extension de la desserte téléphonique par la création de nouveaux réseaux dans le bled. On peut penser créer dix cabines nouvelles par an, ce qui en cinq ans conduira à construire 1.000 kilomètres de circuits.

Les dépenses nécessaires à ces différents établissements seront approximativement de 1.320 M.

2. CENTRAUX TÉLÉPHONIQUES

Le développement des télécommunications doit entraîner de nouvelles réalisations dans le domaine des centraux téléphoniques.

Notamment :

— l'extension des centraux automatiques urbains. Il est ainsi prévu d'installer 7.000 lignes nouvelles dans les différentes villes du Maroc ;

— l'achèvement de l'équipement de certaines villes en centraux manuels à batterie centrale et dès installations nouvelles (Settat et Khouribga) représentant au total 1.000 lignes nouvelles ;

— la continuation de l'effort déjà entrepris pour assurer le service téléphonique permanent au plus grand nombre possible d'abonnés habitant des centres isolés, l'objectif est de faire passer le pourcentage des abonnés à service permanent de 95 à 99 %.

— Améliorer la téléphonie interurbaine, les travaux à réaliser consistent uniquement dans le remplacement des centraux devenus trop vétustes.

— Relier de nouvelles villes par central interurbain automatique : liaison automatique entre Casablanca-Rabat-Kénitra-Fédala-El Jadida.

Au titre des centraux téléphoniques la dépense à prévoir est de 1.323 millions dont 1.068 doivent figurer sur le plan.

3. CENTRAUX ET INSTALLATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

Au titre du Plan Quinquennal les réalisations auront surtout à développer le service Télex ; à renouveler et moderniser les centraux télégraphiques installés actuellement.

— De nouveaux centraux sont prévus à Oujda et Agadir.

Dépenses à prévoir 251 M. dont 220 sur le plan et 31 au-delà.

4. RÉSEAU INTERURBAIN ET INTERNATIONAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le réseau interurbain et international doit être développé. Il est notamment prévu :

— l'extension des câbles souterrains et des faisceaux hertziens : achèvement du câble Sidi Slimane-Meknès. L'installation d'un faisceau hertzien Casablanca-Marrakech.

— le renforcement de l'axe Meknès-Oujda.

— la participation au financement du 2ème câble téléphonique transméditerranéen.

— la pose d'un câble régional Agadir-Aït Melloul.

— la pose d'un câble souterrain Tanger-Tétouan pour relier au réseau des P.T.T. les deux réseaux concédés de la « Telefonica de Tanger » et de la Société « Torres-Quevedo » qui assurent les télécommunications de Tanger et de l'ex-zone Nord.

— pose d'un câble pour desservir le Tadla.

— transfert de la station d'émission de Rabat.
Dépenses à prévoir : 3.245 millions.

— Il faut signaler que la concession de la Torrès-Quevedo Telefonica prend fin en 1963 et pourra faire l'objet d'un rachat par l'Etat marocain.

5. DIVERS : OUTILLAGE ET VÉHICULES

Véhicules à usage technique, à usage postal et outillage nécessiteront une dépense de 92 millions.

c) *Dépenses à prévoir pour les télécommunications*

1. Installations d'abonnés	1.320	millions
2. Centraux téléphoniques	1.068	»
3. Télégraphie	220	»
4. Réseau interurbain et international	3.245	»
5. Divers	92	»
Soit un total approximatif de	5.945	»

§ 2. LES BATIMENTS POSTAUX

Malgré l'effort réalisé au cours des périodes antérieures et notamment au cours du plan biennal, l'équipement immobilier des P.T.T. est encore loin de correspondre aux besoins.

Il existe en effet de nombreuses localités de l'intérieur totalement dépourvues de bureaux de poste ou disposant de locaux vétustes et exigus, inadaptés aux exigences du service.

Par ailleurs le développement du trafic qui se manifeste dans certains domaines nécessite la création de nouveaux établissements dans les grands centres tandis que certains organismes administratifs (services régionaux, magasins, garages, etc...) augmentent d'importance et réclament des locaux supplémentaires.

La Commission des P.T.T. a arrêté un programme de travaux dont le montant des réalisations nouvelles s'élève à *1.343* millions pour la durée du plan.

Contenu de ce programme :

I. Les travaux à réaliser

1. TRAVAUX DÉJA AUTORISÉS

Ces travaux qui disposent d'un budget de 34 millions déjà voté comprennent plusieurs extensions ou constructions nouvelles : réaménagement de Casablanca-principal et Casablanca-Bd de Suez ; création de poste à Anezi, Zoumi, Tahala.

2. Travaux nouveaux prioritaires

Des ouvrages prioritaires s'imposent dans différents centres : à Casablanca (Carrières centrales), à Amizmiz, Aït Ourir, Boumalne du Dadès, Imin'Tanoute, Skhour des Rehamna, Ourirt et Zagora.

3. Travaux nouveaux de première urgence

Les travaux de première urgence comprennent des extensions : Kénitra, Khouribga, Oued Zem, Settat ; des constructions nouvelles à Béni Tajjite, El Kelaâ des Mgouna, Goulimine, Mibladen, Oulad Frej, Tafinegoulte, Touissit, Tiznit, soit l'équipement de 9 centres.

4. Travaux nouveaux de seconde urgence

Au titre des travaux de seconde urgence figurent la construction de bureaux de poste dans différents centres :

— des recettes de quartiers dans les grandes villes : 4 à Casablanca ; 1 à Fès ; 1 à Fédala.

— des magasins, garages et centre d'enseignement : à Fès, Casablanca, Rabat.

— des constructions nouvelles dans 12 centres : Bab el Mrouj, Biougra, El Kelaâ des Srahna, El Menzel, Ksar-es-Souk, Mechra bel Ksiri, Moulay Bouazza, Oulad Saïd, Ouezzane, Sidi Rahal, Tafraoute, Taineste.

— des constructions diverses.

5. Travaux nouveaux de troisième urgence

En troisième urgence figurent des extensions à Azrou, Oujda, Casablanca ; la création de recettes de quartier à Casablanca-Ain-Diab et Salé-Bettana ; des bureaux de poste nouveaux dans 8 centres : Aoufous, Chichaoua, Immouzer des Marmoucha, Irherm, Sebaâ Aioun, Souk-es-Sebt des Ouled Nemaa, Taounat, Taliouine.

Des constructions diverses pour les télécommunications, les magasins, les garages, les dépôts.

Les travaux prévus pour Agadir ont été retranchés et devront figurer au programme de reconstruction de la ville.

§ 3. RADIODIFFUSION

La Radiodiffusion intéresse de nombreux secteurs de la vie nationale, notamment les activités des services de l'Education, de l'Intérieur, de l'Information, des Affaires Etrangères. C'est en fonction des besoins qu'ont exprimés ces services qu'a été établi le programme de développement de la Radiodiffusion.

I. Programme de développement

1. Couverture totale du pays par la Radiodiffusion

Celle-ci est rendue urgente par la nécessité d'informer l'ensemble du pays. Elle se justifie également si l'on veut utiliser ce moyen pour l'éducation populaire.

La couverture du pays exige une amélioration des émissions en ondes moyennes et l'amélioration ou l'installation de nouveaux émetteurs relais à Oujda et à Tétouan (rachat de Radio Dersa) pour couvrir le Rif, à Marrakech et Agadir pour couvrir le Sud et le Souss.

2. Développement d'un réseau ondes-courtes pour l'écoute a l'étranger

Les émissions en ondes courtes de portée internationle n'ont jusqu'à l'heure actuelle été faites que par l'intermédiaire de la Voice of America qui cède à la Radiodiffusion marocaine deux heures de fréquences sur un émetteur de 50 kw, l'antenne étant dirigée sur le Moyen-Orient. Il n'en reste pas moins que nous sommes limités en durée, en direction. D'autre part nous ne savons pas si l'émission est toujours conforme à notre production.

Un centre d'émissions ondes-courtes aurait pour rôle de

— couvrir les régions éloignées telles que la Mauritanie

— assurer des émissions vers l'étranger, Moyen-Orient, Afrique de langue anglaise et française, Europe,

— permettre la réalisation d'émissions communes avec la Tunisie conformément à l'accord culturel.

3. Démarrage d'une troisième chaine ondes-moyennes a caractère culturel

Le rôle de la Radio pour améliorer le niveau de culture de la population justifie une troisième chaîne. Celle-ci serait avant tout consacrée à des programmes éducatifs et à la transmission de cours scolaires qui pourraient être suivis à travers le pays et surtout dans les régions rurales. Ce serait un moyen efficace pour lutter contre le manque d'instituteurs dans le pays.

Cette chaîne nécessiterait l'installation dans les grands centres d'émetteurs de grande puissance à Sebaâ-Aïoun, Agadir, Tétouan, Oujda et de 6 émetteurs de petite puissance pour compléter les relais locaux.

4. Installation d'un centre de réception qui améliorera les conditions de travail de la Radiodiffusion.

5 Démarrage d'un petit réseau de télévison

La télévision peut être un moyen efficace pour relever le niveau culturel de la population. Installée notamment dans les maisons communales de chaque commune rurale, elle doit permettre la diffusion de programmes culturels avec une efficacité sans comparaison avec le cinéma rural itinérant.

Cependant son installation donne matière à discussion.

En effet si l'on admet que son démarrage est possible avant l'achèvement de la couverture radiophonique du pays, si l'on admet également que la fabrication sur place de récepteurs, que la redevance radiophonique, que la relance du Centre Cinématographique Marocain sont des arguments acceptables, il n'en reste pas moins que cette proposition ne peut être acceptée d'emblée :

— en raison du coût élevé de son fonctionnement pour un programme restreint (2 heures par jour),

— en raison de l'impossibilité de faire des échanges avec les pays de langue arabe où la télévision est encore quasi inexistante.

Ce sont ces points qui doivent être précisés avant de décider l'installation d'un tel réseau qui par ailleurs se justifie amplement.

II. Récapitulation des dépenses prévues pour la radiodiffusion

Première urgence :

1. Couverture du pays en ondes moyennes	230	millions
2. Réseau ondes courtes	200	»
3. Démarrage d'une troisième chaîne	380	»
4. Centres de réception	15	»
5. Télévision	325	»
Soit en première urgence	1.150	millions

§ 4. RECAPITULATION DES DEPENSES A PREVOIR POUR LES TRANSMISSIONS

Télécommunications (hypothèse d'expansion minimum) environ....	5.945	millions
Bâtiments postaux Travaux retenus environ	1.343	»
Radiodiffusion (première urgence) environ	1.150	»
Soit au total, première urgence de	8.438	millions

§ 5. RECAPITULATION DES DEPENSES A PREVOIR POUR LES COMMUNICATIONS

Infrastructure routière (première urgence)	19.000
Infrastructure ferroviaire	9.128
Infrastructure portuaire	13.648
Transmissions (P.T.T.) (première urgence)	4.880
Total du programme infrastructure-communications.	8.438
	55.094

Par comparaison avec le Plan Biennal la dépense annuelle passe de 7 milliards (moyenne du Plan Biennal) à environ 11 milliards/an pour le Plan Quinquennal. L'accroissement des crédits prévus bénéficiera principalement aux chemins tertiaires et aux infrastructures ferroviaire et portuaire liées à l'industrialisation. Le rythme d'équipement des P.T.T. reste le même. Quant aux dépenses de l'infrastructure aérienne, elles s'expliquent par la récupération escomptée des bases étrangères qui seront dès lors à la charge du budget de l'Etat.

Section III. — L'AMENAGEMENT RURAL ET URBAIN

Sous-section I. — LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT RURAL ET URBAIN

Les transformations rapides de notre économie depuis quelques dizaines d'années ont entraîné un décalage important entre les *besoins sociaux* nouveaux d'une population incorporée de plus en plus à l'économie moderne et « l'infrastructure sociale », telle que l'habitat, l'équipement des agglomérations rurales et urbaines, propre à satisfaire ces besoins. Ainsi par exemple, il est notable de constater le décalage qui existe entre les conditions d'existence des prolétariats urbains et la voie d'industrialisation dans laquelle s'engage le pays. Il en est de même du décalage entre le mode d'existence encore traditionnel de l'énorme majorité de la population rurale et les conditions nouvelles du développement économique, social et politique.

Or le progrès et la promotion sociale de la population sont liés à l'existence d'une « infrastructure sociale », propre à réduire ces décalages et à assurer à chaque individu des conditions de vie décentes.

Aussi le Plan Quinquennal doit-il porter une attention toute particulière à ce secteur : il doit s'efforcer d'harmoniser le progrès économique et les besoins sociaux que suscite ce dernier ; il doit engager une politique d'aménagement rural et urbain à l'échelle du développement du pays.

L'orientation de cette politique doit essentiellement tenir compte des décalages et des déséquilibres qui se manifestent entre les besoins actuels et prévisibles d'une part, et « l'infrastructure sociale » existante

d'autre part. En particulier il est nécessaire de porter attention aux décalages et déséquilibres d'ordre démographique, d'ordre social, d'ordre économique, d'ordre politique, d'ordre géographique. La prise en considération de ces différents facteurs doit constituer la ligne directrice de la politique d'aménagement rural et urbain.

§ 1. CONSIDERATIONS D'ORDRE DEMOGRAPHIQUE

Le facteur le plus contraignant dont doit tenir compte cette politique est le facteur démographique. En effet les besoins sociaux qui s'expriment actuellement, et particulièrement dans les villes, sont considérables du fait du chiffre de la population comparé à l'équipement existant. En outre ces besoins s'accroissent à un rythme accéléré avec l'augmentation de la population (près de 3 % par an).

Aussi tous les objectifs d'équipement rural et urbain, notamment ceux de la construction de logement, doivent-ils être établis en fonction de ces prévisions démographiques, avant tout autre considération.

§ 2. CONSIDERATIONS D'ORDRE SOCIAL

Les problèmes sociaux que posent les insuffisances de l'habitat, de l'équipement rural et urbain, sont également très contraignants. Ainsi les conditions de vie dans les villes aggravent les conséquences du sous-emploi et sont à l'origine de maux sociaux préjudiciables à la nation : état sanitaire de la population (mortalité infantile et tuberculose) criminalité et délinquance juvénile, désagrégation de la famille, etc.. Dans les campagnes ces mêmes conditions augmentent le retard culturel des populations rurales, astreintes à une vie sociale peu en rapport avec la modernisation de la nation.

De meilleures conditions d'habitat, d'infrastructure urbaine, d'équipement rural sont donc indispensables et doivent permettre de lutter contre ces fléaux. Elles doivent en outre compléter nécessairement toute l'action sociale entreprise par les différents services sociaux, Enseignement, Santé Publique, Travail, etc...

§ 3. CONSIDERATIONS D'ORDRE POLITIQUE

L'évolution politique du pays, commande une nouvelle organisation sociale des individus, appelés à participer plus largement à la vie de la nation ; mais une telle organisation exige l'abandon du mode de vie traditionnel.

Ce facteur est particulièrement significatif en milieu rural : les formes de groupement traditionnel en petits douars sont en effet incompatibles avec la formule politique des communes rurales, avec l'économie moderne. En outre elles s'opposent au progrès social de la population rurale.

L'effort d'aménagement dans ce domaine s'impose donc particulièrement. Il doit aider à la constitution de nouvelles unités de groupement en milieu rural par l'équipement des « centres ruraux ». Il doit permettre le développement de ces pôles à partir desquels pourra être diffusé le progrès.

§ 4. CONSIDERATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE ET GEOGRAPHIQUE

La politique d'aménagement rural et urbain doit tenir compte également des déséquilibres régionaux.

La concentration des individus sur quelques portions du territoire, la surpopulation de certaines villes et au contraire la rapide dépopulation de certaines zones rurales ou autres, entrainent, en effet, des déséquilibres économiques et démographiques préjudiciables au développement du pays.

Un rééquilibre est donc indispensable, qui freinerait l'exode rural, remédierait au sous-développement de certaines provinces, relancerait l'activité économique de ces régions, aiderait à la décongestion des grands centres.

Une politique d'aménagement rural et urbain convenablement orientée et qui, notamment, donnerait une impulsion décisive à de nouveaux pôles régionaux, contribuerait efficacement à un tel rééquilibre.

Ces différentes considérations mettent en évidence les facteurs essentiels dont doit tenir compte la politique d'aménagement rural et urbain. Traçant de la sorte les grandes orientations de cette politique, elles ont guidé l'établissement des programmes particuliers concernant :

— l'habitat urbain, la politique de logement et le développement de la construction ;

— l'aménagement urbain, l'urgence de l'équipement des villes ;

— l'aménagement rural et le développement de centres dans le cadre des communes rurales.

La réalisation de ces programmes dans le cadre du Plan Quinquennal doit permettre d'améliorer les conditions de vie de la population et ainsi lui faire sentir les effets du progrès économique engendré par le développement des autres secteurs.

Sous-section II. — L'HABITAT URBAIN : LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA CONSTRUCTION

§ 1. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DU LCGEMENT

La politique du logement, dans le cadre du Plan Quinquennal n'envisage que le cas de l'habitat urbain, c'est-à-dire essentiellement l'habitat dans les municipalités et les centres autonomes. Cette priorité absolue de l'habitat urbain sur l'habitat rural se trouve justifiée en raison :

— d'une part, de l'importance des besoins de logement dans les villes et l'acuité des problèmes qu'entraîne leur insatisfaction ;

— d'autre part, de la lenteur de la transformation du mode d'existence dans les campagnes, qui ne commande pas un changement radical de l'habitat rural dans le délai du Plan.

Le problème du logement dans les villes, c'est avant tout le problème de la résorption des bidonvilles et des quartiers insalubres, le recasement de leurs habitants ainsi que celui des habitants des quartiers « habitables » actuellement surpeuplés. Il s'agit donc essentiellement de donner à la population mal logée les conditions — tout au moins les conditions minima — de densité par pièce, de salubrité et de confort (logement en « dur » exigées par les urbanistes.

Cette tâche importante qui s'impose depuis plusieurs années à notre pays, sans pouvoir être résolue, nécessite un effort considérable durant le Plan Quinquennal selon les principes nouveaux et avec des moyens plus efficaces.

1. Modifier les conditions de l'offre de logement

En premier lieu il est nécessaire de modifier les conditions de l'offre de logement.

On admet en effet que les mauvaises conditions d'habitat sont dues essentiellement à la faiblesse des revenus de la population mal logée. Or, techniquement, une *solution minimum d'habitat* est possible à raison d'un loyer de 2.000 F par mois. On a d'autre part admis que la part du salaire mensuel consacrée au loyer ne saurait dépasser 15 %.

Dans ces conditions on peut estimer que tous les revenus mensuels supérieurs au seuil de 12.000 F sont solvables. Cette demande solvable représente 40 % des mal logés des bidonvilles des municipalités, 20 % de ceux des centres et la majorité des habitants des quartiers surpeuplés qui payent déjà un loyer.

Or l'offre actuelle de logements ne rend ceux-ci accessibles qu'aux revenus mensuels de 20.000 à 25.000 F pour les logements construits par l'Etat ; 40.000 à 50.000 F pour les constructions privées. Dans ces conditions l'offre ne permet qu'à une partie de la population d'accéder

au logement ou bien conduit à un surpeuplement, un logement étant partagé entre plusieurs familles à faible revenu. Toute une partie de la demande, techniquement solvable » reste insatisfaite.

Il est donc essentiel d'adopter le principe de la solution minima d'habitat afin de satisfaire la demande « techniquement solvable ».

Cependant une telle solution ne peut être appliquée qu'avec un concours important de l'Etat qui devra lui-même prendre en charge une partie de la construction et trouver les moyens d'inciter le secteur privé à construire des immeubles de faible rapport.

On ne peut par ailleurs se désintéresser de la demande non solvable, à la seule fin, dans l'hypothèse minima, de ne pas aggraver la situation actuelle. On adoptera pour celle-ci le principe de la *solution provisoire*, tendant à améliorer les conditions matérielles de cette catégorie d'habitants. Cette solution provisoire permettra la transition au fur et à mesure de l'expansion économique qui dégagera une nouvelle demande solvable.

En résumé on peut dire que le principe essentiel de la politique du logement consistera à porter l'effort vers des solutions définitives, satisfaisant la demande solvable et à assurer des solutions provisoires pour la demande non solvable.

2. Relation entre le problème de l'habitat et les autres problèmes d'équipement urbain

Le problème de l'habitat est en corrélation étroite avec les autres problèmes d'équipement urbain. Sur le plan technique tout programme d'habitat est conditionné par l'existence d'un équipement de base (eau, assainissement, voirie, électricité).

Cette coordination doit être assurée non seulement au stade de l'exécution mais aussi lors de la conception même des programmes particuliers.

Ces programmes doivent également être coordonnés avec ceux relatifs à l'équipement social. Certains lotissements d'Etat ou privés ne connaissent que peu de faveur de la part du public parce qu'ils disposent d'un équipement social inexistant ou insuffisant. Aussi lorsqu'il s'agira d'un lotissement nouveau et assez éloigné du centre, la construction de l'école, du dispensaire et des locaux destinés aux services administratifs de base devra être entreprise de façon à ce que ces bâtiments puissent être mis en service dès que le nombre des occupants des nouveaux logements le justifiera.

§ 2. LES BESOINS ACTUELS EN LOGEMENT ET LES BESOINS PREVISIBLES EN 1965

Différents recensements permettent d'évaluer les besoins actuels en logement.

On estime à 450.000 les habitants des bidonvilles, des municipalités et des centres, qui devront tous être relogés. Les besoins solvables sont évalués à 171.000.

La population des locaux surpeuplés ou insalubres est évaluée à 490.000 habitants, à peu près tous solvables dans l'hypothèse de la solution minima d'habitat.

Soit actuellement une population mal logée de 940.000 habitants dont 661.000, soit les 2/3, sont solvables.

Cependant le programme de recasement doit prévoir les besoins nouveaux qui vont apparaître au fur et à mesure de l'accroissement démographique entre 1960 et 1965. On estime cette population supplémentaire à 500.000 habitants dont 375.000 seront solvables.

En définitive on peut estimer pour l'ensemble du plan, que les besoins en logements atteignent ou atteindront 1.440.000 personnes. La demande réelle, c'est-à-dire la demande solvable, concernera 1.036.000 habitants.

§ 3. LES SOLUTIONS AU PROBLEME DU LOGEMENT

Pour répondre à ces besoins on a admis, comme principe directeur, des solutions définitives pour les besoins solvables, des solutions provisoires pour les non solvables.

1. Les solutions définitives mises en œuvre par le secteur public

Celles-ci consistent en construction de logements pour la location et en équipement de lotissements d'Etat.

Le programme de logements d'Etat s'orientera surtout vers la construction d'immeubles groupant des logements de deux pièces prévus pour une occupation de 4 à 5 personnes, leur loyer (au taux de 6 % du capital investi) variera entre 2.500 et 3.500 F par mois.

L'équipement de lotissements permettra l'accession à la propriété. Dans ce cas l'Etat équipe des terrains à bâtir, loue ou vend des lots à des particuliers qui édifient la construction grâce à l'octroi d'un prêt. Deux solutions de lotissements ont été retenues et prévoient une réalisation progressive de la construction : la solution « *lot économique* » qui revient à une vente à terme comprenant un versement initial de 100.000 F et 120 mensualités de 4.000 à 5.000 F ; la solution « *lot évolutif* » le lot étant loué à bail emphytéotique pour 40 ans, moyennant un loyer de principe annuel sur la base de 2 % de la valeur du lot (soit 2.000 à 2.500 F par mois).

2. Les solutions provisoires mises en œuvre par le secteur public

Il s'agit essentiellement de :

— l'amélioration sur place des bidonvilles existants : mise en place de l'équipement général, voirie, eau, égouts, électricité, en outre installation de fontaines, lavoirs, w.-c. publics ;

— l'aménagement de trames sanitaires des terrains nus sont dotés d'un équipement général et d'installations sanitaires publiques.

Ces deux solutions sont compatibles avec les revenus des intéressés, les redevances mensuelles se situant entre 200 et 400 francs.

3. Le secteur privé

Les logements privés sont d'une manière générale d'un standing et d'un loyer nettement plus élevés que ceux des logements d'Etat. Dans l'état actuel de la construction ils ne sauraient répondre aux besoins des faibles revenus. Pour y remédier il sera nécessaire de recourir à une solution mixte touchant le secteur privé et le secteur public.

§ 4. LES OBJECTIFS DU PLAN

En ce qui concerne les solutions définitives deux considérations permettent de fixer les limites entre lesquelles doivent être recherchés les objectifs du plan :

— Il est essentiel de ne pas laisser le problème s'aggraver et il faut pour cela loger chaque année au minimum, 100.000 personnes, chiffre correspondant à l'accroissement probable de la population urbaine ; l'objectif minimum du plan quinquennal doit donc être de loger 500.000 personnes.

— Il n'est pas possible, en matière de logements définitifs d'envisager de loger davantage que les besoins solvables, soit un maximum de 1.036.000 personnes en 5 ans.

Pour les solutions provisoires l'effort principal devra porter sur les bidonvilles.

Ces priorités admises, les pourcentages de solvabilité, l'évaluation des possibilités de financement et de réalisation à attendre tant du secteur public que du secteur privé, ont conduit à proposer les objectifs quinquennaux suivants :

1. Bidonvilles

Le plan prévoit de loger en « dur » la totalité des besoins solvables, aussi bien dans les municipalités que dans les centres, soit 170.000 habitants en 5 ans.

En outre il est prévu par la mise en œuvre de mesures provisoires d'améliorer les conditions de vie de 40 % du reliquat insolvable de la

population des bidonvilles soit 98.000 habitants environ, 74.000 d'entre eux bénéficieraient de mesure d'amélioration sur place tandis que les 24.000 autres seraient recasés sur des trames sanitaires.

2. Besoins nouveaux au cours des 5 ans

— Dans les centres autonomes :
Afin de retenir le maximum de population dans les centres, il a été prévu de satisfaire la totalité des besoins solvables correspondant à l'accroissement démographique dans ces agglomérations, c'est-à-dire de loger en « dur » 41.000 habitants en 5 ans.

— Dans les municipalités :
Par contre dans les municipalités il ne semble guère possible d'envisager de satisfaire plus de 75 % des besoins solvables.

Ceci conduit à loger en « dur » 250.000 habitants en 5 ans. Par ailleurs 80 % des insolvables soit environ 84.000 habitants seraient recasés sur trames sanitaires.

3. Logements surpeuplés ou insalubres

Le plan prévoit de satisfaire en 5 ans 15 % des besoins existants en 1960, soit de loger 74.000 habitants. Ce faible pourcentage est motivé par les priorités accordées aux bidonvilles et aux besoins nouveaux.

4. Situation en 1965

Si les objectifs proposés ci-dessus étaient atteints le problème de l'habitat se présenterait ainsi au début 1965 :

— *Bidonvilles*

La population des bidonvilles (trames sanitaires comprises) serait en 1965 de 404.000 habitants, on enregistrerait une sensible amélioration puisque le nombre total d'habitants sous baraques aurait diminué de près de 50.000 et qu'en outre près de la moitié de l'ensemble bénéficierait de mesures provisoires.

— *Logements surpeuplés ou insalubres*

Compte tenu de l'accroissement de la population on peut estimer que la situation des logements surpeuplés ou insalubres resterait à peu près stationnaire.

— *Besoins nouveaux*

Le logement ou le recasement de la population nouvelle serait partiellement effectué dans le cadre du Plan soit en solutions définitives (58 %) soit sur trames sanitaires (17 %).

Selon l'hypothèse admise le reliquat se dirigerait soit sur les médinas surpeuplées (17 %) soit sur les bidonvilles (8 %).

§ 5. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PLAN

Le rythme actuel des réalisations tant publiques que privées, tel que les renseignements statistiques nous permettent de l'apprécier, a été pris en considération pour l'établissement des objectifs. Ceux-ci, quoique constituant une hypothèse minima, supposent *une très sensible augmentation de ce rythme.*

1. Le secteur privé

Le rythme actuel de la construction privée est d'environ 10.000 logements par an pour municipalités et centres.

Le Plan ne suppose pas une augmentation de ce rythme puisqu'il ne prévoit que 53.000 logements privés en 5 ans mais par contre prévoit un effort privé important dans le cadre de la solution mixte du lotissement sur biens domaniaux.

La réalisation de ces objectifs devrait se traduire par un investissement privé de 53 milliards, pour 5 ans, chiffre auquel viendrait s'ajouter le montant de l'épargne mobilisée à titre d'apport comptant minimum pour les constructions sur lots domaniaux, soit environ 3 milliards.

Pour parvenir à un tel effort du secteur privé il sera nécessaire de mettre en œuvre des mesures propres à favoriser la construction d'immeubles de rapport, orientés vers la demande à faibles revenus, afin de vaincre la réticence des capitaux à s'investir dans des opérations immobilières dont la rentabilité peut paraître aléatoire.

En particulier il conviendra de faire connaître plus largement les avantages déjà accordés par l'Etat tels que garantie des emprunts, ristournes d'intérêts, dégrèvements fiscaux. Il pourra même être envisagé un crédit direct de l'Etat à des sociétés immobilières spécialisées. Il conviendra également de donner des garanties aux propriétaires en ce qui concerne le recouvrement des loyers.

En outre il faudra s'attacher au développement de coopératives de construction en cherchant à alléger leur fonctionnement et en l'encourageant chez les fonctionnaires ou les salariés à emploi stable appartenant à une même entreprise.

2. Secteur public

L'effort du secteur public devra être financé par un crédit budgétaire. Il y a lieu toutefois de souligner l'intérêt que présenterait un organisme d'Etat non administratif (du genre office) chargé de mettre en œuvre l'ensemble du programme public de l'habitat.

3. Prêt a l'habitat

Parmi les moyens à mettre en œuvre, il faut envisager un accroissement de l'aide à la construction. Il y aura lieu notamment de prévoir les crédits nécessaires pour les prêts à mettre à la disposition des attributaires de lotissements.

Ainsi les C.R.E.C. devront disposer en plus des crédits pour la construction privée proprement dite (5 milliards), de crédits pour les prêts à la construction sur les lots domaniaux (environ 8 milliards) soit au total 13 milliards.

§ 6. COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

1. CONSTRUCTION PRIVÉE

Le Plan prévoit la construction par le secteur privé de 53.000 logements, ce qui représente un investissement privé de 53 milliards dont 5 devront figurer au titre des crédits d'Etat dispensés par la C.R.E.C.

2. LA CONSTRUCTION MIXTE (SECTEUR PRIVÉ, SECTEUR PUBLIC) DES LOTISSEMENTS SUR BIENS DOMANIAUX - Construction de 35.000 lots « évolutifs » et « économiques ».

Le lotissement doit être à la charge de l'Etat, ce qui représente un investissement public de 7,50 milliards.

La construction proprement dite doit comprendre un investissement privé correspondant à l'apport minimum en début de construction, équivalent à 3 milliards.

En outre il est à prévoir un crédit à long terme de la C.R.E.C. de 8 milliards.

3. LA CONSTRUCTION PUBLIQUE

Le plan prévoit la construction par l'Etat de 22.500 logements, ce qui représente une dépense publique de 15,80 milliards.

L'amélioration sur place des bidonvilles pour 67.500 habitants se chiffrera par une dépense publique de 0,30 milliard.

Les trames sanitaires entraineront une dépense publique de 1,35 milliard.

4. RÉCAPITULATION (en milliards)

	Investissement privé	Prêts de la C.R.E.C.	Crédits budgétaires	Total
Construction privée : 53.000 logements	48	5	—	53
Construction mixte (lotissements) : 35.000 lots	3	8	7,5	18,5
Construction publique :				
22.500 logements ...	—	—	15,8	15,8
Bidonvilles améliorés	—	—	0,3	0,3
Trames sanitaires ..	—	—	1,35	1,35
TOTAL.....	51	13	25	88,95

Sous-section III. — L'AMENAGEMENT URBAIN

Le plan d'aménagement urbain doit faire face à la croissance, et à l'équipement des 73 agglomérations que constituent les Préfectures, les Municipalités et les Centres autonomes.

Les problèmes qui se posent aux agglomérations urbaines, varient selon les taux d'équipement, l'évolution prévisible propre à chacune d'elles et la nature des besoins les plus urgents, c'est ainsi que chaque ville présente une situation différente, selon son peuplemnt actuel et à venir, par conséquent les équipements administratifs, sociaux et économiques font l'objet d'un ordre d'urgence différent selon le centre.

Compte tenu des éléments fournis par les autorités locales et des études effectuées par le ministère de l'Intérieur, il est apparu nécessaire de coordonner ces divers travaux en prenant comme principes directeurs les possibilités d'auto-financement, les recours à l'emprunt ainsi que les différentes urgences à retenir.

§ 1. LA SITUATION ACTUELLE

Les travaux portant sur la démographie ont fait apparaître que la population urbaine en 1965 atteindrait 3.540.000 habitants contre 2.820.000 en 1960. Soit un accroissement de 720.000 personnes y compris l'exode rural.

Il faut donc que les collectivités urbaines disposent des moyens nécessaires pour faire face à cet accroissement du peuplement urbain qui représentera au terme du Plan 31 % de la population totale du pays.

L'urgence de la solution des problèmes posés par les aménagements urbains, est d'autant plus grande que dans la plupart des domaines, l'équipement actuel est insuffisant, après l'exécution des plans qui se sont succédés de 1953 à 1959.

Le déficit est plus grave encore dans les centres autonomes, qui sont en général de création récente.

De ce fait le plan d'aménagement urbain doit permettre de combler progressivement, les insuffisances actuelles, sans pour autant prétendre à la solution complète de tous les problèmes, cela serait d'ailleurs difficile à réaliser en raison des difficultés que présenterait la mise en œuvre d'une masse trop importante de crédits, d'une part du fait du sous-encadrement administratif et d'autre part en raison des possibilités limitées d'auto-financement ou d'emprunt.

Le Plan estime que l'effort demandé aux communes urbaines de 1960 à 1964 ne pourrait excéder celui qui est fixé.

Pour chaque rubrique les travaux ont été ventilés en deux urgences, la masse totale des crédits nécessaires représenterait 30 milliards de francs, cependant la répartition des besoins retenus a été déterminée par les possibilités propres à chaque agglomération.

Rappelons à ce sujet que les charges de fonctionnement des budgets des collectivités n'ont cessé de croître passant de 80 % en 1956 à 92 % en 1959.

De ce fait la marge laissée pour les créations nouvelles, les extensions, est d'autant plus faible que la perception des taxes locales est déficiente.

§ 2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

En attendant la solution de ce problème capital, la nécessité s'est donc imposé de ne retenir en priorité que les investissements rentables susceptibles de dégager à brèves échéances des ressources nouvelles pour l'auto-financement de la poursuite des travaux d'équipement.

La rentabilité peut être recherchée par deux moyens, premièrement par le développement de l'infrastructure urbaine, eau, voierie, assainissement qui élargiront la base sur laquelle s'amortiront les investissements déjà réalisés, deuxièmement l'amélioration des comptes d'exploitations des services publics à caractère industriel et commercial afin de réduire les recours aux fonds communaux.

En ce qui concerne l'auto-financement. Parallèlement, l'étude des budgets des communes urbaines conduit à penser qu'un volume global de l'ordre de 2 milliards de francs pourra être annuellement dégagé pour le financement.

Par ailleurs les ressources demandées à *l'emprunt* par le biais de la Caisse de Dépôt et de Gestion, et par la Banque Nationale pour le Développement Economique, permettent d'escompter 3 milliards de francs par an.

Cette charge serait d'ailleurs compatible avec l'état actuel de l'endettement de ces collectivités.

— Pour la période 1960-1964 les possibilités de financement s'établissent donc au niveau de 25 milliards environ, ce qui permettra de réaliser 95 % du programme, soit la totalité des premières et une partie des deuxièmes urgences signalées par les collectivités.

La situation au terme du plan quinquennal serait légèrement améliorée, les efforts dans l'aménagement urbain devront par conséquent se poursuivre au-delà de 1965, en fonction d'une connaissance plus précise des besoins et des moyens propres à chaque centre.

Il est en effet délicat de pousser l'urbanisation en fonction des données actuelles, une diversification s'impose dans le cadre régional afin de créer les pôles de croissance nécessaires au développement équilibré de l'ensemble du territoire, des recherches précises et des moyens de réalisations efficaces devront être mis en place entre les années 1960 et 1964.

§ 3. LES PROGRAMMES D'EQUIPEMENTS URBAINS

En raison de leur nature, la reconstruction et l'équipement d'Agadir seront disjoints du Plan Quinquennal proprement dit, car leur solution fait l'objet d'études particulières.

Selon les types de travaux d'équipement les investissements prévus sont les suivants :

1. Plans d'aménagement

Dans cette rubrique figurent les crédits nécessaires aux acquisitions immobilières pour l'exécution des plans d'aménagement, à l'exclusion des sommes affectées aux achats de terrains destinés au programme de l'Habitat, et compte non tenu des contributions des propriétaires riverains des lots soumis à l'expropriation ou au rachat amiable par les collectivités.

Sur les 3.130 millions inscrits pour les cinq prochaines années, Casablanca figure pour une part très importante en raison des libérations d'emprises nécessaires aux axes urbains et aux voies d'accès au port.

2. La voirie

Le programme prévu atteint 7.014 millions de francs, sur lesquels 40 % seraient auto-financés par les budgets municipaux, le solde devant faire l'objet d'emprunts.

La nécessité de desservir les quartiers existants ou à créer, afin de décongestionner les villes anciennes qui sont des foyers d'insalubrité, conduit à retenir en totalité la première et la deuxième urgences.

3. L'assainissement

De même les programmes d'assainissement représentent des investissements importants (8.204 millions) qu'il paraît impossible de réduire.

Il faut noter en particulier les travaux prévus pour toute la partie Est de la ville de Casablanca, et notamment les quartiers industriels et d'habitat économique.

4. Les distributions d'eau et d'électricité

Les travaux projetés en première urgence seront seuls retenus, soit 5.392 millions pour l'électricité et 4.596 millions pour les distributions d'eau.

Aménagement urbain - Tableau de financement

(en millions de francs)

Rubriques	Première urgence			Deuxième urgence			Investisements totaux 1960-1964		
	Auto financement	Emprunt	Total	Auto financement	Emprunt	Total	Auto financement	Emprunt	Total
Plan d'aménagement.	824	986	1.810	604	716	1.320	1.428	1.702	3.130
Voirie	1.958,8	2.938,2	4.897	846,8	1.270,2	2.117	2.805,6	4.208,4	7.014
Assainissement	2.092,9	3.139,4	5.232,3	1.188,8	1.783,2	2.972	3.281,7	4.922,6	8.204,3
Eau	2.373,6	2.223,2	4.596,8	—	—	—	2.373,6	2.223,2	4.596,8
Electricité	3.944,6	1.448,3	5.392,9	—	—	—	3.944,6	1.448,3	5.392,9
Bâtiments administratifs	468	702	1.170	—	—	—	468	702	1.170
	11.661,9	11.437,1	23.099,0	2.639,6	3.769,4	6.409,0	14.301,5	15.206,5	29.508,0

Sur le total de ces investissements, l'auto-financement soit des exploitations, soit des crédits de l'Energie Electrique du Maroc, ou des centres atteignent 65 %, le solde devant être couvert par l'emprunt.

5. LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

Compte tenu de l'état des finances des collectivités et du marché des capitaux, les investissements dans la construction des bâtiments administratifs ont été limités à l'équipement des installations à caractère prioritaire tels que marchés municipaux, collectage des ordures, abattoirs et casernes des sapeurs-pompiers.

Sous-section IV. — L'AMENAGEMENT RURAL

Les aménagements ruraux visent essentiellement à l'amélioration de l'équipement des centres et des souks ainsi que des pistes non classées les desservant.

Une enquête générale effectuée auprès des communes, sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur et avec l'assistance du Génie Rural, montre que le monde rural représente 71 % de la population totale du pays ; cette enquête montre également que les diverses conditions d'existence dans les centres ruraux sont précaires, si on les compare à celles qu'offrent les centres urbains.

Ces inégalités s'ajoutent aux multiples problèmes économiques, sociaux et administratifs, que la population des campagnes résoud par l'exode rural massif vers les grands centres du littoral.

Cette enquête fait apparaître la situation actuelle de la population rurale, et des ressources dont disposent les communes pour leur équipement face aux besoins qu'elles manifestent. Néanmoins, compte tenu de l'ampleur des problèmes que posent les aménagements ruraux, il nous faut définir des priorités et des lignes directrices qui commanderont la politique de ces équipements au cours du premier plan quinquennal et au-delà de 1964.

§ 1. LA POPULATION RURALE — SITUATION ACTUELLE

Est évaluée à 8.290.000 *personnes* dont 20 à 30 % se regroupent dans les centres de plus de 500 habitants et constituent la « population agglomérée ». Sa répartition régionale est très variable. C'est ainsi que les zones où le *taux de population « agglomérée » est inférieur à 15 % de la population rurale* se rencontrent aussi bien dans des régions arides comme Taroudant (taux de 11 %) où la population devrait théoriquement se regrouper autour des points d'eau, que des régions pauvres comme Marrakech-banlieue et Nador avec 12 %. De la même façon dans des régions aussi différentes que celle de Casablanca et de Taza plus de 90 % de la population vit en habitat dispersé.

Par ailleurs les *fortes concentrations de plus de* 50 % de population agglomérée se trouvent soit

— dans les régions montagneuses comme Sefrou et Boulmane, Amizmiz et Imintanout,

— mais surtout dans les régions de plaines comme Larache - le Rharb, la plaine du Tadla (+ 5 %) et les régions présahariennes.

§ 2. L'ETAT DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES RURALES APPARAIT EN GRANDE PARTIE A TRAVERS LES RESSOURCES DES COMMUNES

1. LES RESSOURCES INTERNES DES COMMUNES y compris les centimes additionnels au tertib qui leur sont ristournés à l'exclusion par ailleurs des subventions du Budget spécial et les participations à la taxe de transaction sont de l'ordre de 2 milliards par an — soit une moyenne de 2,5 millions pour chacune des 800 communes — ou encore 275 francs par habitant et par an. Ces chiffres correspondent à une moyenne à l'échelle du pays et masquent de ce fait les disparités qui existent dans des centres comme Chaouen avec 100 francs par habitant, 125 francs pour Guercif et Aït-Ourir et 630 francs pour les cercles de Rabat et de Romani.

Dans ces ressources il y a lieu de déduire les frais de fonctionnement qui varient de 80 francs par habitant pour Aït-Ourir et Amizmiz à 345 francs pour Rabat - Zaërs. De ce fait les disponibilités pour équipement sont extrêmement faibles dans les centres dont les ressources propres ne dépassent pas 200 francs par habitant — l'équipement qui doit être réalisé dans ces communes dépend donc en grande partie des subventions de l'Etat.

2. LES RESSOURCES EXTERNES

Le budget spécial des provinces est distribué aux communes selon leurs possibilités et la nature de leurs besoins, sans ordre défini.

A l'échelon du Ministère de l'Intérieur, le même empirisme existe en ce qui concerne la répartition des taxes de transactions.

C'est ainsi qu'en 1960, les 7 milliards provenant de la taxe de transactions, ont été répartis de manière très inégale selon les collectivités.

Les municipalités et les centres délimités ont perçu 5 milliards 400 millions de francs soit 2.000 francs par habitant, alors que les communes rurales n'ont reçu que 475 millions de francs soit une moyenne de 60 francs par habitant et par an.

La disproportion dans la répartition des subventions entre les villes et les campagnes apparaît comme l'une des causes essentielles du sous-équipement du monde rural, qui groupe cependant 71 % de la population totale du pays.

§ 3. L'ETAT DES EQUIPEMENTS RURAUX

1. Alimentation en eau

On estime que seulement le 1/3 de la population rurale dispose d'un point d'eau situé à moins de 5 kms de son habitation. Les adductions d'eau dans les centres sont au nombre de 300, et de 350 sur les souks, auxquelles s'ajoutent les 4.500 points d'eau répartis sur le reste des campagnes. Cependant 4 millions de personnes ne sont pas desservies dans de bonnes conditions, cette situation est d'autant plus inquiétante qu'il semble que toutes les ressources en eau d'utilisation facile, sont d'ores et déjà équipées.

Par conséquent, tout nouvel aménagement nécessitera un forage profond, ou une amenée d'eau à longue distance, ce qui représentera une dépense moyenne de l'ordre de 50 millions de francs .

Notons que les provinces du Rif, de Taza, du Tadla ainsi que les provinces du Sud sont les plus mal équipées en points d'eau.

2. L'équipement des centres

Sur les 1.750 centres de plus de 100 foyers, le taux moyen d'équipement atteint 8 %. Cependant le taux d'équipement varie selon les régions, c'est ainsi que celles de Casablanca, Rabat, Ksar-es-Souk et Meknès sont au-dessus de la moyenne. Les provinces de Fès, Taza, Nador et Marrakech sont proches des 8 %, par contre Alhucemas, Tétouan, Tadla, et Agadir ont un niveau d'équipement inférieur à la moyenne générale.

3. L'équipement des souks

750 souks ont été recensés, cependant 10 % seulement de ces derniers ont un intérêt régional et reçoivent plus de 5.000 visiteurs, alors que 150 communes ne disposent pas du tout de souk

Le taux d'équipement moyen des souks atteint 42 %. Les provinces de Rabat et de Casablanca sont au-dessus de la moyenne, tandis que les provinces de Fès, Marrakech, Tadla et Oujda sont au niveau moyen, par contre les régions de Tétouan, de Ouarzazate et de Ksar-es-Souk sont très en dessous des 42 %.

La faiblesse du taux d'équipement des souks est plus préoccupante que pour les centres, car c'est au souk que le fellah prend contact avec la nation, le souk étant à la fois le centre de l'économie d'échange mais aussi le lieu de réunion et d'information des habitants isolés avec le reste de la population — c'est enfin et surtout le moyen pour la commune de percevoir l'essentiel de ses ressources.

4. Les pistes

Il existe à l'heure actuelle une cinquantaine de milliers de kms de pistes non classées, dans un état de viabilité incertain, qui avec les chemins tertiaires ne desservent que le 1/4 de la superficie du pays soit 10 millions d'hectares.

Les régions les mieux desservies sont celles de Meknès, du Rharb et de la Chaouïa — par contre une province comme Taza, le cercle de Ouezzane et certaines parties de la province de Marrakech, sont dépourvues de réseaux tertiaires et quaternaires.

5. L'ÉQUIPEMENT SOCIAL

— *Les écoles rurales* — au nombre de 6.400 environ — permettent actuellement une scolarisation moyenne de 20 % de la population intéressée, ce taux de scolarisation est très inégal, c'est ainsi que des provinces pauvres comme Agadir ou Tétouan sont scolarisées à plus de 28 % alors que celle de Casablanca, plus riche et plus peuplée, est au-dessous de la moyenne générale.

— *Les salles de visite et les infirmeries* — au nombre de 400 — sont aussi très inégalement réparties, mais certaines provinces comme Casablanca, Marrakech, Tadla, Agadir, Tétouan, se préoccupent de ce problème, et souhaitent participer à leur construction, alors que les autres provinces manifestent leurs besoins dans cette branche, sans prévoir leur contribution à l'installation de ces équipements.

§ 4. LIGNES DIRECTRICES ET PRIORITES

Les souks, et à un moindre degré les centres ruraux, reflètent la vie économique et sociale. Or, la disparité d'une part des souks — dont 10 % seulement reçoivent plus de 5.000 visiteurs, et d'autre part des 2.000 centres — constitués par des populations de 500 personnes, accroît le nombre de problèmes à résoudre pour améliorer l'état de leur équipement.

En tenant compte de la croissance démographique, du développement économique envisagé et de l'exode rural, qui se réduira sans disparaître pour autant, il est indispensable de définir à l'attention des collectivités locales les principes de la politique qui guidera l'aménagement de leurs communes.

L'équipement rural envisagé dans le cadre du Plan ne pouvant pas améliorer sensiblement les conditions d'existence du monde rural, *il y a lieu de situer la solution des problèmes posés par l'aménagement rural, dans une perspective à plus long terme que le présent quinquennat.*

Un ordre d'urgence s'impose donc aux responsables locaux — il leur appartient de le définir dans le détail — en tenant compte des conditions propres à leur région. Néanmoins ils devront s'inspirer des lignes directrices suivantes pour la solution des priorités.

L'ordre d'urgence dans l'équipement des centres devra tenir compte de l'évolution à venir de chacun de ceux-ci. C'est ainsi que *la priorité la plus absolue* devra être accordée à l'équipement des centres dont la croissance s'accentuera rapidement en raison des projets industriels, agricoles, artisanaux et touristiques qui y seront implantés.

— En deuxième urgence, seront placés les centres dont l'équipement est souhaité pour des raisons impérieuses, telles que l'exode rural, ou le regroupement de population dispersée.

— En dernier lieu, l'équipement de certains centres devra être écarté parce que les conditions qu'ils réunissent ne permettent pas d'espérer leur développement et à fortiori l'amortissement des investissements réalisés.

Ces lignes directrices s'inspirent de principes fondamentaux, selon lesquels le centre et le souk doivent être les *catalyseurs* de la vie régionale. Elles sont également guidées par le fait qu'il serait vain d'éparpiller les efforts des populations, des administrations locales et des services centraux, pour améliorer symboliquement les conditions de vie d'une multitude de points, dont la majorité ne présenteraient que fort peu d'intérêt pour la région elle-même et pour la nation prise dans son ensemble.

Par contre la *concentration des efforts de tous sur un nombre de point limités* permettrait d'atteindre très rapidement un niveau d'équipement élevé sur ces points précis, provoquant par la même le déclenchement des multiplicateurs économiques, financiers, sociaux et structurels, dont la réalisation constituera un élément déterminant du développement progressif de toute la province, et du pays au cours du plan 1960-1964 et des années qui suivront.

Limiter les investissements à quelques centres tels que les chefs lieux de communes et au souk le plus important qui les accompagne, aurait pour conséquence de raccourcir les circuits de distribution commerciaux, d'accroître les perceptions de recettes locales sur des points bien délimités et de faciliter la connaissance des problèmes communaux tout en groupant les moyens de les résoudre rapidement, avec efficacité et au moindre coût, en raison de la concentration des services.

De la *priorité donnée aux investissements groupés*, résultera donc une concentration et une amélioration de la qualité, et un ensemble de services (écoles, infirmeries, maisons communes, marchés, artisanats de service, petites entreprises locales) pouvant faire face aux besoins de toute la commune tout en réduisant les charges de fonctionnement et d'équipement — mais en offrant de ce fait même, de nouveaux emplois permanents à la population locale, ce qui limitera d'autant l'exode rural, et accroîtra pour toutes ces raisons le niveau de vie des habitants.

§ 5. LES BESOINS EXPRIMES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES OBJECTIFS DU PLAN

Sur la base des plans d'équipement établis par les cercles, au nom des communes qu'ils comprennent, les objectifs suivants sont visés dans le cadre du premier plan quinquennal.

1. ALIMENTATION EN EAU : l'augmentation des points d'eau atteindrait 40 % et 50 %. Des centres de plus de 100 foyers disposeraient d'eau dans des conditions satisfaisantes.

2. L'ÉQUIPEMENT DES CENTRES : le taux d'équipement actuel serait triplé, mais le 1/4 seulement de l'infrastructure des centres serait réalisée. En particulier les régions d'Alhucemas, de Tétouan, du Tadla et d'Agadir seraient loin de ce niveau minimum.

3. L'ÉQUIPEMENT DES SOUKS

Au terme du Plan 50 souks supplémentaires seraient créés, ce qui porterait leur nombre total à 740, équipés à 72 % pour une dépense globale de 5 milliards de francs, financés à concurrence de 50 % par les communes et de 50 % par le Génie Rural.

4. LES PISTES NON CLASSÉES : 600 à 700 km de pistes sont prévus pour un investissement de 1.500 millions de francs dont le 1/3 serait à la charge des communes et la différence serait imputée au budget du Génie Rural.

5. L'ÉQUIPEMENT SOCIAL : les communes prévoient une participation de 50 % pour cet équipement afin de porter le niveau de *scolarisation* de 20 % à 30 %, le montant du financement total étant de 6.500 millions de francs.

Les communes rurales seraient toutes dotées d'une *infirmerie*, soit un accroissement de 100 % pour un investissement de 1 milliard de francs répartis par moitié entre les centres et le Ministère de la Santé.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS PAR LES COMMUNES

	Equipement pastoral	Centres	Souks	Pistes	Ecoles	Santé	Total
Ressources communales	1.000	2.500	2.500	500	3.000	500	10.000
Participations							
Génie Rural	2.500	2.000	2.500	1.000			8.000
Travaux Publics		1.000					1.500
Education Nationale.					3.500		3.500
Santé						500	
TOTAL.....	3.500	5.500	5.000	1.500	6.500	1.000	23.500

Ce tableau tient compte des prérogatives actuelles des communes.

En moyenne 15 millions seraient investis par commune, en ne tenant compte que des moyens financiers à mettre en œuvre, cependant l'apport de l'épargne-travail des populations locales peut accélérer la solution des problèmes posés par l'équipement des centres, des souks et de la voierie vicinale. La majorité des moyens financiers étant consacrés aux points d'eau et à l'acquisition des matériaux de construction.

§ 6. LES MOYENS DE REALISATION

I. Les ressources des communes

L'amélioration dans la répartition du produit de la taxe des transactions s'impose, car l'on constate qu'en 1958, des cercles comme Tiznit et certains autres dans la province de Marrakech notamment, ne percevaient quasiment rien, alors que des centres de provinces riches percevaient des sommes importantes par habitant. Une meilleure redistribution du produit de la taxe des transactions résultera d'une mise en commun des fonds versés aux centres autonomes et aux communes rurales. En ce qui concerne les recettes, un effort est nécessaire pour tirer un produit fiscal normal des souks, en améliorant les clôtures de ces derniers. Par ailleurs dans les souks situés dans les centres autonomes, un règlement doit être mis au point pour définir la répartition du produit de la taxe entre le centre autonome et les collectivités rurales intéressées.

Enfin le niveau de la taxation devrait être codifié par le Ministère de tutelle des collectivités locales suivant des normes progressives, tenant compte à la fois de l'équipement du souk et de l'importance de sa fréquentation.

En ce qui concerne *les dépenses de fonctionnement*, il appartient également au Ministère de l'Intérieur de trouver un mode de paiement de mokkadmines mieux adapté. Il doit être entendu aussi que le *paiement des services rendus*, eau, égouts, chaussées, doit être conçu de telle sorte que les taxes d'entretien de voierie soient suffisantes pour maintenir en état les aménagements réalisés.

L'affectation des taxes de transactions au prorata de la population des centres autonomes et des communes, pour leur fonctionnement, permettra, d'une part de garantir que l'effort nécessaire sera fait du point de vue fonctionnement des communes, en particulier il serait indispensable que toutes soient le plus rapidement possible dotées au minimum d'un secrétaire comptable compétent, d'autre part les communes porteront une attention plus grande à l'effort fiscal de leur collectivité si celui-ci est entièrement destiné à des travaux d'équipement ; d'où probablement une impulsion donnée à ces derniers qui apparaîtront bien comme les réalisations des communes elles-mêmes.

Enfin l'octroi des *subventions* de l'Etat, par le biais des ministères techniques, doit tenir compte de la valeur de l'indice de richesse locale.

On aboutirait ainsi au recours à *l'emprunt* pour les provinces disposant de ressources suffisantes pour faire face à cette charge.

II. Les moyens techniques

L'essentiel de la charge du programme soit une vingtaine de milliards reposera du point de vue technique sur les services du génie rural. Or ce dernier ne consomme actuellement que deux milliards par an. Un doublement de sa capacité de mise en œuvre des investissements, suppose un gros effort au point de vue personnel, bâtiments et matériels.

Sur le plan du personnel, il est indispensable d'envisager très rapidement les moyens de doter le génie rural des agents nécessaires à l'exécution de ce plan sur les lieux mêmes de sa réalisation, surtout dans les régions les plus deshéritées, cela paraît d'autant plus urgent que les communes rurales sont appelées à dépasser leur rôle de collectivités locales de droit public, pour intervenir plus ou moins directement dans un certain nombre de questions spécifiquement agricoles.

La dotation au moins à l'échelon du cercle de cadres techniques indispensables permettra aux communes rurales d'assurer la réalisation de leurs objectifs, conformément aux vœux des populations et dans des conditions contribuant au développement des pôles d'attraction, que chaque centre est appelé à devenir.

III. La participation des populations

L'étude des ressources financières, et des moyens techniques de mise en œuvre du plan, rapportée à l'ampleur de la tâche à accomplir, exige l'utilisation de solutions nouvelles conformes aux besoins, à la volonté et à l'intérêt du pays.

L'élection récente des conseils communaux et le dynamisme qui les entraîne aujourd'hui, doit trouver à sa portée un moyen de mettre en œuvre sa détermination d'accélérer le développement et l'amélioration des conditions de vie des ruraux.

Or la participation des populations rurales sous forme d'*investissement de l'épargne travail* a toujours été pratiqué au Maroc, c'est notamment le cas pour la Touiza à son origine, et des travaux collectifs dans les Rhettaras ou les séguias, aujourd'hui encore. Désormais, il s'agira d'intensifier, d'améliorer et de dépasser ce stade, il s'agit pour ce faire de rendre possibles de telles entreprises offertes à l'initiative des communes rurales, et des associations d'usagers.

Pour réaliser ces travaux dans les meilleures conditions il faut obtenir que la commune rurale, appuyée par des textes législatifs la régissant, obtienne la prise en charge de chaque tranche d'équipement par ses véritables bénéficiaires, au prorata des avantages et des ressources qui en découleront pour eux.

Il est prévu pour les interventions de la commune, au chapitre des ressources, des subventions des services techniques. Ces derniers

devront être maintenues, cependant elles devront être accompagnées d'une assistance technique permettant la réalisation des travaux. Dans certains cas l'emprunt à long terme, garanti par l'Etat, donnera aux communes plus riches les possibilités de développer plus rapidement leurs équipements tout en permettant l'affectation des subventions aux communes pauvres.

La mise en place de telles entreprises, légalement instituées, entre l'Etat et les populations, serait un moyen d'amener les particuliers à exécuter la tâche qui leur serait dévolue dans ce *cahier des charges* une procédure de rachat de la part de travail à fournir à un prix permettant facilement à la collectivité de la faire exécuter par un salarié, serait la solution la plus efficace, pour utiliser l'épargne monétaire ou travail.

C'est alors à bon droit que chaque individu pourra se considérer comme un agent du développement économique et social de la nation.

Cependant une telle politique ne pourra et ne devra pas être généralisée à l'ensemble du territoire, son application doit être soumise auparavant à l'expérimentation dans les communes offrant le maximum de chances de succès, notamment dans les régions de Tafraout, Agadir, Goulimine et Ksar-es-Souk, et sans doute les Sarghnaa et la zone Nord.

Un soin tout particulier devra être apporté dans l'étude des conditions locales et des moyens propres à entraîner les populations.

Section IV. — EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

§ 1. SITUATION ACTUELLE

L'équipement administratif est considéré comme un investissement improductif. Mais est-ce là une raison suffisante pour le négliger systématiquement. Même dans un pays stagnant, une telle attitude ne se justifie pas. A plus forte raison dans un pays en pleine évolution comme le Maroc.

Pays neuf, le Maroc dispose d'une armature administrative solide et récente, ceci grâce aux gros investissements, dont le montant s'élève à des dizaines de milliards de francs, qui ont été en effet réalisés dans ce domaine depuis le début de ce siècle.

L'extension de l'intervention de l'Etat et la création des services nouveaux qui en est la conséquence s'est traduite par l'édification d'un nombre important de bâtiments à usage administratif.

L'accession à l'indépendance ayant fait naître de nouveaux besoins (Défense Nationale, Diplomatie, Justice) la construction de locaux de services et de logements a été accentuée.

Il faut ajouter que l'intégration de « la zone Nord » réalisée depuis 1958 a posé le problème de l'harmonisation avec la zone Sud dans ce secteur comme d'ailleurs dans les autres domaines et a nécessité une attention toute particulière. Mais compte tenu du retard dans cette zone l'effort à faire est encore immense.

Pour l'ensemble du territoire national, il y a un déséquilibre manifeste entre l'implantation administrative à l'échelon central et des chefs-lieu des Provinces et l'implantation administrative à l'échelon local.

Cependant, l'attitude du Plan biennal 1958-1959 fondée sur des raisons spécifiquement financières, était assez rigide. Compte tenu de la faiblesse de nos moyens financiers la priorité absolue fût accordée aux investissements productifs et sociaux. Ainsi, toute construction nouvelle était systématiquement écartée, les seules dépenses d'équipement administratif étaient destinées à faire face à la consolidation d'engagements déjà pris par l'Etat.

Le problème fut ainsi éludé pour un temps, mais il ne pouvait s'agir là d'une solution définitive.

§ 2. PRINCIPES DIRECTEURS POUR UN PLAN QUINQUENNAL D'EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

I. Nécessité d'une politique nouvelle

Afin de pouvoir jouer le rôle qui lui revient dans les différents domaines économiques, sociaux et culturels, l'Etat doit constamment adapter sa structure et ses moyens aux tâches de plus en plus nombreuses qui lui incombent : ceci requiert inéluctablement la construction et l'équipement de locaux de services et la construction de logements.

Certes, le secteur de l'équipement administratif n'est pas un secteur prioritaire. Mais l'incidence des programmes de travaux prévus par le Plan Quinquennal et les options faites aussi bien dans les secteurs économiques que dans les secteurs sociaux ne permet plus de poursuivre l'orientation dégagée par le Plan Biennal.

Dans le cadre du Plan Quinquennal un grand nombre de travaux sont prévus aussi bien dans les secteurs directement productifs que dans les secteurs sociaux et culturels. Cet effort de l'Etat dans les domaines les plus divers ne peut être mené à bien que si les Administrations disposent des moyens nécessaires pour le faire : la réalisation ou l'extension d'une infrastructure administrative nécessaire à l'implantation de services techniques et administratifs est inéluctable aussi bien à l'échelon central qu'aux échelons provinciaux ou locaux.

Un examen global de la situation fait apparaître un état de développement assez inégal suivant les secteurs et les provinces. L'infrastructure administrative, très peu développée dans les campagnes, accuse un grand retard dans beaucoup de régions. On peut, à cet égard, diviser le pays en quatre secteurs :

1. *Les grandes villes* : sont en général bien pourvues en bâtiments administratifs ; certaines sont mêmes suréquipées (notamment la préfecture de Rabat).

En dehors de l'entretien du patrimoine immobilier existant, il n'y a pas lieu de prévoir la construction de bâtiments neufs. Par ailleurs, les possibilités de logements offertes (départs de nombreux étrangers libérant des logements, et programme de construction par l'Habitat) permettent de faire face aux besoins du personnel de l'Etat.

2. Les zones (zone côtière et les banlieues des grandes villes) sont relativement bien équipées. Compte tenu de l'effort déjà fait par l'Etat, il est possible d'envisager une pause au moins pendant les trois premières années du Plan. Seul peut se poser le problème du renforcement de l'infrastructure existante.

3. Les zones déshéritées souffrent d'un sous-équipement grave. Il ne peut évidemment être question de doter ces régions de bâtiments administratifs de même densité que les autres régions. Le nombre d'habitants et l'existence de besoins des populations de ces régions, peuvent seuls déterminer un choix judicieux de l'implantation administrative. Mais la nécessité pour le Pouvoir Central d'assurer l'ordre public d'une part, et d'assurer efficacement sa mission de service public d'autre part, rend indispensable l'implantation de services techniques et administratifs jusque dans les points les plus reculés du Royaume.

4. Situation particulière de l'ex-zone nord :

L'infrastructure administrative accuse un grand retard par rapport aux provinces du Sud. Un effort tout particulier doit être fourni en faveur des Provinces du Nord pour supprimer l'écart qui existe actuellement entre les deux zones.

II. Les limites

L'établissement d'un programme d'équipement administratif répondant aux besoins réels nécessite une connaissance précise de la situation actuelle, un travail d'analyse des besoins à satisfaire et des priorités à dégager. Or, toutes ces données, essentielles pour un tel travail sont loin d'être connues.

1. Recensement des disponibilités et des besoins

Le recensement des diponibilités immobilières actuelles de l'Administration tant en locaux de service qu'en logements a été lancé par la Commission de l'Equipement Administratif. Mais les résultats de ce recensement ne peuvent être connus avant plusieurs mois. En effet, les services locaux n'ont pu, à ce jour s'acquitter, compte tenu des tâches innombrables auxquelles ils ont eu à faire face (élections, recensement de la population, etc...) du travail qui leur était demandé dans les délais assez courts qui leur étaient impartis.

Ce rapport devra donc être complété par la suite lorsque le recensement sera connu et dépouillé. Seul ce travail permettra de préjuger l'importance du problème de la redistribution des locaux.

2. Redistribution et construction de locaux

Aucun plan d'ensemble n'a jusqu'ici envisagé une redistribution des moyens existants et les constructions administratives se sont multipliées sans recherche d'une utilisation rationnelle des locaux disponibles.

La réalisation d'un inventaire précis aidera à l'établissement d'un plan de redistribution des moyens existants.

3. Uniformité des normes de construction

Jusqu'à ce jour, chaque administration utilisait pour ses constructions les normes les plus diverses : ni le principe d'économie, ni celui de la rentabilité n'étaient pris en considération. Au moment où certains services travaillaient dans des conditions pénibles ou étaient écartelés entre différents bâtiments, d'autres étaient installés dans des bâtiments construits et équipés avec un luxe hors de proportion avec nos possibilités et les nécessités strictes du service.

Aussi la Commission de l'Equipement Administratif a-t-elle mis au point des normes dimensionnelles de caractère général valables pour l'ensemble des administrations. On trouvera ces normes dans le rapport de la commission spécialisée.

4. Logements communs

Les logements construits par l'Administration à l'intention de ses agents devront répondre aux normes suivantes, valables soit pour des logements individuels soit pour des logements collectifs.

Les hauteurs sous plafond seront de 2 m 80 pour les régions à climat maritime et de 3 m pour celles à climat continental. Les surfaces utiles occupées varieront de 53 m2 pour un ménage avec un enfant à 98 m2 pour un ménage avec cinq enfants.

§ 3. LES OBJECTIFS

Compte tenu des renseignements fournis, il est difficile de définir avec exactitude ce que sera le volume nécessaire des dépenses de l'équipement administratif pendant les cinq prochaines années. Il serait d'ailleurs déraisonnable d'espérer mettre fin en cinq ans au sous-équipement des campagnes et des zones déshéritées. Ce ne serait possible ni sur le plan financier ni sur le plan technique. Dans le cadre de la politique de décentralisation préconisée par le gouvernement, il est souhaitable de prévoir une participation des Communes Rurales à l'implantation des services administratifs de l'Etat (la construction de logements à louer au personnel de l'Etat pourra être une des formules de cette participation). De toute façon, il faut absolument éviter toute disproportion des dépenses avec les besoins réels des services.

Le programme proposé pour l'ensemble des administrations peut être résumé comme suit :

1. DÉPENSES MILITAIRES

Les investissements nécessaires à la consolidation de l'implantation des Forces Armées Royales et à la création d'une Marine Royale, s'élèvent à 6.700 millions de francs se décomposant comme suit :

Nature des dépenses	Montant (en millions de francs)
Equipement de la Base de Tarfaya	620
Casernement :	
Camp de Benslimane	400
Magasins définitifs de la Compagnie d'approvisionnement et de ravitaillement (Salé)	50
Création d'une Compagnie autonome	170
Bataillon du Génie	50
Les formations de train	50
Poste frontaliers	15
Matériel radio	45
Création de la Marine Royale	5.000
Gendarmerie Royale	300
TOTAL DES DÉPENSES MILITAIRES.....	6.700

2. DÉPENSES CIVILES

1° *La Justice*

L'ampleur des réformes réalisées dans notre pays depuis l'Indépendance a modifié considérablement l'infrastructure judiciaire. L'effort supporté par le Budget de fonctionnement (augmentation des effectifs) dicté par la nécessité de permettre aux Tribunaux créés, d'accomplir leur mission a été gêné par les conditions matérielles souvent déficientes dans lesquelles travaillent de nombreux magistrats.

Si cependant un effort est demandé au pays sur le plan de l'édification de bâtiments pour abriter les tribunaux, un choix judicieux s'impose afin que les dépenses prévues puissent répondre à des besoins réels et à des objectifs prioritaires. Les installations à réaliser doivent, par ailleurs, être conçues dans un esprit de stricte économie.

Compte tenu de nos moyens, il ne saurait être cependant question de satisfaire tous les besoins. Les investissements suivants constituent un maximum que peut supporter le pays :

— Contructions et équipement des Tribunaux .. 1.064 millions de F

— Administration pénitentiaire ..... 260 millions de F

2° *Affaires Etrangères*

La construction d'une deuxième et troisième tranche du ministère sera examinée lors de la préparation du second Plan Quinquennal.

Le programme d'achat, construction et aménagement d'ambassades et de consulats sera poursuivi dans la limite d'un crédit de 500 millions de francs.

3° *Ministère de l'Intérieur*

La réorganisation des autorités locales d'une part, la création des communes rurales d'autre part, nécessitent l'implantation de services administratifs dans les régions les plus reculées du Royaume. De toute façon, la priorité doit être accordée aux zones déshéritées et isolées. Les investissements nécessaires à la réalisation d'un programme minimum se décomposent comme suit :

Nature des dépenses	Montant (en millions de francs)
A. *Ministère de l'Intérieur* :	
a) Locaux de service	256
b) Logements	164
c) Protection civile	50
TOTAL	470
B. *Forces Auxiliaires*	266
C. *Sûreté Nationale* :	
Hôtel de police de Sûreté régionale	125
Commissariats de circonscription	225
Commissariats d'arrondissements	100
TOTAL	450
TOTAL INTÉRIEUR	1.186

4° *Ministère des Finances*

Les investissements nécessaires pour faire face aux tâches nouvelles (Cour des Comptes, Inspection des Finances) et pour l'implantation des services financiers se décomposent comme suit :

Nature des dépenses	Montant (en millions de francs)
1. Achèvement de la surélévation du bâtiment annexe du Ministère	63
2. Implantation des services de perception, de l'enregistrement et des impôts ruraux	400
TOTAL.....	463

5° *Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines*

Nature des dépenses	Montant (en millions de francs)
a) Surélévation de l'immeuble de la Direction des Mines	6
b) Construction d'une pièce supplémentaire au Service Régional des Mines à Meknès	1
c) Station d'expérience d'Erfoud	12
TOTAL.....	19

6° *Ministère des Travaux Publics*

Nature des dépenses	Montant (en millions de francs)
Achèvement de la surélévation du bâbiment de la circonscription de l'Hydraulique ..	10

7° *Ministère de l'Agriculture*

Nature des dépenses	Montant (en millions de francs)
a) Installation des Services de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et du Génie Rural à Alhoceïma	35
b) Génie Rural : Bureaux de Beni-Mellal, Souk-Sebt, Sidi-Bennour ; logement à Berkane	41
c) Construction de la subdivision de Ksar-es-Souk	9
TOTAL.....	85

8° *Ministère de l'Education Nationale*

Nature des dépenses	Montant (en millions de francs)
Construction et équipement de bureaux à l'Administration Centrale	65

9° *Ministère de la Santé Publique*

Nature des dépenses	Montant (en millions de francs)
Extension du Ministère : démolition d'un immeuble acheté en 1949, déclaré insalubre et reconstruction des bureaux	50
Construction de logements	100
	150

10° *Reconstruction de bâtiments administratifs* à Agadir pour un montant de 1.498 millions de francs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU COUT DE L'ÉQUIPEMENT ADMINISTRATIF

Administrations et Services	Montant (en millions de francs)	%
1. Ministère de la Défense Nationale..	6.700	55,83
2. Ministère de la Justice	1.324	11.09
3. Ministère des Affaires Etrangères..	500	4,15
4. Ministère de l'Intérieur	1.186	9,88
5. Ministère des Finances	463	3.85
6. Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines	19	0.15
7. Ministère des Travaux Publics	10	0,08
8. Ministère de l'Agriculture	85	0,70
9. Ministère de l'Education Nationale	65	0,54
10. Ministère de la Santé Publique	150	1,25
11. Reconstruction de bâtiments administratifs à Agadir	1.498	12,48
TOTAL GÉNÉRAL.....	12.000	100

CHAPITRE V

LE SECTEUR DES SERVICES

Section I. — LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME

§ 1. L'EVOLUTION RECENTE DU TOURISME

I. Le bilan du tourisme pour l'ensemble du pays

Le bilan du tourisme pour l'ensemble du pays s'établit comme suit

	1958	1959
Recettes (1)	10.000	14.000
Dépenses (1)	12.400	10.000
SOLDE (1)	—2.400	+4.000

(1) En millions de francs.

a) En 1958, la Balance des paiements du tourisme était déficitaire de 2.400 millions.

b) *En 1959, la Balance des paiements du Tourisme est excédentaire de 4 milliards.*

Mais il faut signaler que l'accroissement des activités du tourisme a eu pour conséquence de réduire les dépenses à l'extérieur de 2 milliards 400 millions, de ce fait l'amélioration de la balance touristique peut se chiffrer pratiquement de la manière suivante :

2.400 millions du déficit de 1958

\+ 4.000 millions d'excédent de recettes en 1959

soit 6.400 millions de francs de plus qu'en 1958.

II. Conclusions sur l'évolution du tourisme

Les bases du développement du tourisme sont les suivantes :

1. L'apport de la « zone nord » dans le bilan touristique est de 2.700 millions en 1958 et de 3.600 en 1959 — soit en augmentation de 900 millions par rapport à 1958.

C'est-à-dire qu'en 1958 les zones sud et nord ensemble étaient déficitaires, mais la zone nord réduisait le déficit de la zone sud dû essentiellement aux départs en congés des Français et ce, malgré une amélioration de la balance des paiements zone sud.

2. La « zone sud » du pays a amélioré son bilan de 5.500 millions de francs, c'est-à-dire que son déficit de 1958 (4.100 millions) a été résorbé, auquel vient s'ajouter son excédent de recettes en 1959 (soit 1.400 millions de francs).

3. L'amélioration de la situation du bilan du tourisme pour l'ensemble du pays s'établit 6.400 millions puisqu'il y a un déficit de 2.400 millions en 1958 et un excédent de + 4.000 millions en 1959.

C'est là une situation qu'il faut souligner car jusqu'à ce jour notre balance touristique avait toujours été déficitaire.

Précisons que le succès de la campagne touristique ne saurait être attribué à la seule diminution des sorties de Français résidant au Maroc, car 119.000 d'entre eux vont toujours séjourner à l'étranger, mais plutôt à l'accroissement *du nombre des touristes se rendant au Maroc* (225.000) *dont 70 % de touristes autres que les Français, ce qui constitue un apport de devises fortes très appréciable dans l'optique d'un Plan de développement ayant pour corollaire des importations de biens d'équipement destinés à notre industrie.*

§ 2. LE TOURISME EST UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT

1. Une source d'approvisionnement en devises.
2. Un facteur d'expansion du marché national.
3. Un moyen de résorption du sous-emploi.

I. Source d'approvisionnement en devises

Jusqu'en 1959 le Maroc a considéré comme irréversible le mouvement des résidants au Maroc vers l'extérieur. C'est ainsi que depuis 1953 pour la seule « zone sud » nous *avons laissé se dépenser à l'étranger* 103 *milliards* alors que nos recettes globales durant la même période n'ont été que de 64 *milliards*.

Or, l'on considère qu'avec un effort minimum de 4.480 millions en équipement et en représentations à l'étranger dont 3.200 millions en fonctionnement, le Maroc peut obtenir des recettes de l'ordre de 180 milliards en 5 ans. Précisons que ce dernier chiffre reste dans les normes de travail de l'Office Marocain du Tourisme rénové, qui a obtenu pour le pays 14 milliards de recettes en 1959 dont 70 % en devises autres que le franc et près de 720 millions de recettes fiscales pour l'Etat.

Nous voyons alors d'une part l'importance du tourisme comme facteur d'équilibre de la balance des paiements du pays, surtout dans une perspective d'importations de biens d'équipement pour l'industrie nationale naissante, et d'autre part, un moyen appréciable pour le budget général d'accroître ses rentrées fiscales sans majoration d'impôts.

Encore faut-il transformer nos représentations à l'étranger en véritables agences de voyages qui percevront directement les devises.

II. Facteur d'expansion du Marché National

Les touristes étrangers sont à la fois des consommateurs sur le marché intérieur et des importateurs :

Sur le marché intérieur

1. *De* 1953 *à* 1959 nous avons perçu en « zone sud » 64.000 millions de francs qui — d'après les experts internationaux — se répartissent de la manière suivante :

20 % pour les hôtels, soit 12.800 millions pour les industries du bâtiment et de l'ameublement soit en construction, soit en amortissement,

30 % pour la restauration, soit 19.200 millions allant à l'agriculture et aux industries alimentaires,

30 % pour les transports à l'intérieur, soit 19.200 millions allant aux carburants et aux entrepreneurs de transport,

20 % pour les achats au commerce local, soit 12.800 millions allant essentiellement à l'artisanat, et aux faux frais divers, la part de l'artisanat est évaluée au 1/3 de la valeur de sa production annuelle.

2. *De* 1960 *à* 1964 - Pour l'ensemble du pays, le plan prévoit 180 milliards de recettes avec un total de 1.750.000 touristes en 5 ans, ce qui est vraisemblable si l'on tient compte qu'en 1959 nous avons reçu 225.000 touristes et qu'en 1964 nous en recevrons 500.000, et qu'enfin nous avons dépensés à l'étranger, 113 milliards de 1953 à 1959. Les recettes escomptées se répartiraient de la manière suivante :

Hôtellerie - bâtiment, ameublement	36.000	millions
Restauration - agriculture, alimentation	54.000	»
Transports intérieurs - carburants	54.000	»
Achats à l'artisanat et au commerce	36.000	»

Sur le marché extérieur

Le Tourisme représente un élément difficile à chiffrer, mais il occupe une place très importante pour les achats à l'artisanat et aux différents produits de consommation exportés par le Maroc, soit directement, soit

comme agent de propagande à l'étranger, tant sur le plan économique que diplomatique et culturel.

III. Moyen de résorption du sous-emploi

Les secteurs touristiques créent un emploi nouveau pour les touristes que ce soit un guide, un garçon de restaurant, un plongeur ou un agent de voyage, etc... c'est ainsi qu'en 1959 le nombre des emplois dans ce secteur est de l'ordre de 8.000 personnes et le nombre d'emplois nouveaux à créer pour la durée du plan est de 20.000 sur la base de 300 journées de travail par an.

§ 3. LES MOYENS DES REALISATIONS DU PLAN TOURISTIQUE

Pour répondre aux objectifs minima fixés par le plan, il y a lieu de donner aux pays les moyens de penser et de coordonner l'action touristique. Pour cela il est indispensable qu l'O.N.M.T. s'affranchisse des handicaps qui freinent son travail.

1. L'Etat et l'Hôtellerie,

2. L'Etat et la propagande à l'étranger.

I. L'Etat et l'Hôtellerie

L'Office National Marocain du Tourisme gère à l'heure actuelle les gîtes d'étapes de l'Extrême Sud où il est seul présent, ainsi que les paradors dans le nord du pays et l'hôtel de la Tour-Hassan, à Rabat. Or le rendement de l'hôtellerie d'Etat est d'autant plus difficile à assurer que l'on se refuse à travailler suivant la souplesse des règles commerciales habituelles en la matière, d'autant plus que des événements extérieurs au tourisme gênent son développement, ce sont là des éléments de contre-propagande contre lesquels il faut lutter pour rétablir une situation de commerce normal.

1. Les organismes

Le Maroc se trouve en ce moment devant une carence du secteur privé national. Peut-il opter pour un renoncement pur et simple à la participation à l'hôtellerie. Il paraîtrait préférable de trouver une solution moyenne s'inspirant des expériences étrangères.

Sociétés d'économie mixtes

C'est dans ce sens qu'à la demande de la commission du Tourisme « La banque nationale pour le développement économique », l'Office National Marocain du Tourisme ainsi que la « Compagnie Royal Air Maroc ont créé la « *Société Marocaine pour le Développement et les Etudes Touristiques* », qui aura pour but de promouvoir *l'équipement hôtelier moyen et populaire* qui fait actuellement défaut au Maroc surtout en *zone nord* ainsi que la mise en *gérance de l'hôtellerie actuel-*

lement propriété d'Etat tout en conservant à ce dernier un droit de regard direct dans ce secteur montant de l'économie nationale, et lui permettant *d'intervenir rationnellement dans les circonstances particulières.*

La promotion du tourisme au rang d'industrie et de commerce national apparaît de plus en plus depuis 1959 mais à la condition expresse que le service chargé de sa gestion dispose *des moyens indispensables.*

Pour ce faire, la Commission du Tourisme exprime le vœu que le Conseil supérieur du Tourisme devienne plus exactement le *Conseil d'Administration* de l'Office du Tourisme prévu par les textes du 9 octobre 1946 en vigueur, sous réserve de certaines modifications dans sa composition.

De même la composition *d'un Conseil de gestion* de l'Office Marocain du Tourisme toujours prévu dans le texte cité, donnera à l'Office des moyens en hommes qui lui font actuellement défaut, orientant ainsi le développement touristique dans son sens naturel, c'est-à-dire le commerce, *sous le contrôle* permanent des représentants de l'Etat, tant par les fonctionnaires de l'Office que par les fonctionnaires des Finances et des autres administrations centrales intéressées qui sont *membres de droit et les seuls contrôleurs habilités légalement.*

L'adoption de ces propositions aurait pour conséquence de donner à l'intervention de l'Etat une efficacité plus grande tout en garantissant la rentabilité de ses participations et en le dégageant de tout souci de gestion directe de l'hôtellerie.

2. Les moyens

Ce renforcement de l'appareil exécutif de l'activité touristique serait accompagné du prélèvement d'une taxe de 100 francs par nuitée, représentant la participation de l'hôtellerie à son propre développement tel que cela est prévu dans les textes cités ci-dessus, cette participation du secteur privé aurait pour conséquence de diminuer les charges du Budget de l'Etat pour le fonctionnement de l'Office du Tourisme, tout en lui assurant les moyens financiers nécessaires — il est vraisemblable de penser qu'à partir de 1965 l'Etat sera dégagé de toute charge financière à l'égard de l'Office du Tourisme, et que ces fonds seront gérés au mieux des intérêts de tout le secteur touristique, et en fin de compte de l'Etat lui-même, grâce à l'appareil mis en place qui fonctionnera à l'instar de l'Office Chérifien d'Exportation.

On peut résumer ce qui précède de la manière suivante :

— Insérer le tourisme dans le développement général du pays, en collaboration avec les organismes privés spécialisés. L'Etat n'intervenant qu'en tant que coordinateur par l'intermédiaire de l'Office du Tourisme, par le biais du conseil d'administration fonctionnant à l'instar de l'O.C.E.

II. Les investissements

1. Plan intérieur

— Développer la propagande intérieure pour limiter les sorties de résidants au Maroc. Dépenses publiques prévues : 108.480.000 francs.

— Créer un tourisme populaire par des villages de vacances, avec la société marocaine de développement touristique, B.N.D.E., O.M.T., R.A.M. Dépenses publiques : 111 millions et dépenses privées : 645 millions.

— Contrôle de l'hôtellerie par l'Etat, tout en le dégageant des préoccupations de la gestion, par le biais de participations financières, dans des sociétés créées avec les organismes bancaires (B.N.D.E. et B.M.C.E.), et tous autres organismes publics ou privés.

Participation de l'Etat : 200 millions

Investissements hôteliers privés : 6.000 millions.

— Mise sur pied d'une véritable industrie thermale par la société marocaine pour le thermalisme avec la participation du secteur privé et des banques nationales (Banque Nationale pour le Développement Economique).

Participation de l'Etat : 20 millions

Investissements privés : 800 millions

Total des dépenses 1) Secteur public : 439,480 millions

Secteur privé : 7.445 »

2. Plan extérieur

— Mise en place d'une infrastructure de propagande grâce à une étude des marchés et de bureaux à l'étranger travaillant comme des agences de publicité, organisant les voyages à destination du Maroc avec le concours de l'Office Chérifien d'Exportation, la Banque Marocaine pour le Commerce Extérieur, la Maison de l'Artisan et la Compagnie Royal Air Maroc.

Investissements de l'Etat : 54 millions

Investissements privés : 100 millions.

— *Films documentaires sur le Maroc* — touchant l'ensemble des populations des pays étrangers dont la prospection est arrêtée avant l'implantation des bureaux à l'étranger, ces derniers joueront le rôle de canaliseur du mouvement d'engouement en faveur du Maroc.

Investissements de l'Etat : 280 millions

Investissements privés : 400 millions

Montant total des Investissements d'Etat : 773 millions

Investissements privés : 7.945 millions.

3. Le fonctionnement

Le budget d'équipement du tourisme est étroitement lié aux dépenses de fonctionnement, sans lesquelles il ne saurait y avoir de publicité valable.

Dépenses totales de fonctionnement :

En milliers de francs.

Contacts et bureaux	393.000
Moyens de diffusion	2.014.000
Rassemblement de jeunes	64.000
Rallye et Prix automobile	300.000
Total fonctionnement	2.771.000

Cependant le fonctionnement proprement dit des bureaux à l'étranger doit être pris en charge par le secteur privé, pour lequel, ils sont chargés de la publicité, sous contrôle du Conseil d'Administration et du Conseil de Gestion. Dans ce cas la taxe de 100 francs par nuit d'hôtel doit permettre de couvrir ces frais de fonctionnement à concurrence de 50 % jusqu'en 1962 et en totalité à partir de cette dernière année et ce en application du dahir du 9 octobre 1946 instituant l'Office Marocain du Tourisme, un arrêté du Ministère des Finances décidera de l'application de cette taxe et des modalités de sa gestion.

Le tableau ci-joint brosse dans ses grandes lignes le montant des investissements privés et publics et la rentabilité qui en est escomptée pour l'emploi, l'Etat et le secteur privé.

Tableau d'investissement et de rentabilité

(en millions de frs)

Années	Dépenses publiques (Equipement 1)	Dépenses privées	Emploi en journées	Recettes publiques taxes sur les transactions et sur le chiffre d'affaires	Recettes privées (en milliards)	Nombre de touristes
1960 ...	193	766	2.963.000	911	18	250.000
1961 ...	182	1.335	3.270.000	1.000	24.750	275.000
1962 ...	177	1.950	4.623.000	1.305	29.250	325.000
1963 ...	143	2.100	5.538.000	1.400	36.000	400.000
1964 ...	78	2.500	6.223.000	1.600	45.000	500.000
Totaux.	773	8.651	22.623.000	6.116	174.500	1.750.000

Section II. — LES TRANSPORTS

Les transports constituent un secteur « clé » de l'économie. Les activités de ce secteur intéressent en effet d'une façon directe la bonne marche des autres activités en assurant le mouvement des marchandises et le déplacement des hommes. Inversement le développement des transports est étroitement lié à l'évolution économique et à l'élévation du niveau de vie de la population.

Les transports constituent par ailleurs un service d'intérêt public car, outre le rôle fondamental que joue ce secteur sur les plans économique, social et stratégique, il met directement à son profit l'exploitation de la route, du rail, des ports, des aérodromes dont la charge est entièrement assurée par l'Etat.

Cette importance que revêtent d'une façon générale les transports dans la vie du pays implique :

— un équipement à la mesure des besoins,
— une organisation rigoureuse.

§ 1. L'EQUIPEMENT

I. Transports routiers

Le Maroc dispose en matière de transports routiers, d'une infrastructure très avancée et d'un parc de véhicules pléthoriques. Les capacités de transports de marchandises existantes peuvent en effet subvenir au trafic d'un tonnage trois fois plus important que celui qui existe actuellement.

Il convient, à cet égard, de limiter les achats de véhicules dans cette branche qui est suréquipée, et de rechercher une meilleure utilisation du parc existant, aussi bien pour les transports de marchandises que pour les transports de voyageurs.

Dans le domaine des transports ruraux, l'évacuation des produits agricoles, du moins sur les trajets allant des lieux d'exploitation aux souks se fait actuellement surtout à dos d'ânes ou de mulets. Il convient parallèlement au développement des chemins vicinaux de promouvoir une reconversion de ce mode de transport et de développer les moyens hippomobiles beaucoup plus rentables.

II. Transports ferroviaires

Il est nécessaire d'envisager un équipement roulant complémentaire pour l'évacuation des minerais et notamment des phosphates dont la production connaîtra un accroissement sensible au cours du plan :

— soit deux rames de 150 wagons-trémies allégées pour les phosphates.

De même en ce qui concerne le transport voyageurs, il faut envisager un renouvellement du parc actuel par l'achat de 20 voitures et de 4 fourgons modernes.

III. Transports maritimes

La flotte de commerce marocaine est actuellement équipée de 25 navires de mer jaugeant ensemble 2.000 tonneaux pour un port en lourd de 26.000 tonnes, et ne participe actuellement que pour 3 % des transports des principaux produits importés et exportés par voie maritime. Ce pourcentage demeure très faible et l'utilisation de pavillons étrangers pour les besoins de nos échanges extérieurs occasionne au Maroc une dépense de près de 18 milliards de francs en devises étrangères.

Le Maroc doit envisager dans ce domaine une politique à long terme visant à édifier une flotte marchande nationale.

Une politique de crédit à moyen et long termes assumée par les organismes bancaires contrôlés par l'Etat devra assurer à la flotte de commerce les moyens financiers nécessaires à son développement.

Dans le cadre du financement sur fonds publics, les opérations suivantes ont été retenues :

— Achat de trois canots de sauvetage pour une somme de 105 millions de francs

— La construction des quartiers maritimes de Tarfaya et la reconstruction de ceux d'Agadir pour une dépense totale de 50 millions de francs

— La construction d'une école d'apprentissage à Tanger, qui nécessitera un investissement de l'ordre de 100 millions de francs.

IV. Transports aériens

La modernisation de la flotte Royal Air Maroc affectée aux services internationaux est une nécessité, compte tenu du fait que les compagnies étrangères qui s'intéressent au Maroc vont disposer, dans les quelques années à venir, d'avions turbo-propulsés ou turbo-réactés. A cet effet Royal Air Maroc a fait l'acquisition d'une Caravelle, et a pris option sur une seconde. La situation actuelle qui retient une solution mixte d'avions à réaction et d'avions à moteurs classiques n'est probablement qu'une situation transitoire. Il est à prévoir en effet dans les prochaines années si l'aviation à réaction répond aux espoirs qu'elle a fait naître, un remplacement des avions classiques par des jets liners. L'avion moyen courrier du type Caravelle semble le plus adapté aux besoins marocains.

§ 2. ORGANISATION ET COORDINATION

Le service transport doit être mis à la disposition des usagers dans les meilleures conditions d'efficacité, de qualité du transport et de prix. Le service rendu devant permettre bien entendu aux entreprises de transport une saine gestion de leurs exploitations.

L'entendement et l'application de ces principes ne sauraient être laissés entièrement à l'initiative des particuliers. L'intervention poussée de l'Etat dans ce secteur de base est une nécessité.

Au Maroc, les problèmes d'une meilleure organisation et d'une coordination plus efficaces des transports se posent essentiellement en matière de transports routiers.

Les transports sont actuellement régis par une réglementation qui repose sur la distinction entre transports publics et transports privés. L'Etat assurant la tutelle des transports publics. Sont classés transports publics, les transports de tiers personnes ou de marchandises appartenant à un tiers par une entreprise agréée à cet effet ; sont classés transports privés, les transports effectués par une personne ou par une entreprise, pour ses propres besoins, avec des moyens qui lui appartiennent ou qui sont mis à sa disposition par location expresse.

Les règles actuellement établies s'avèrent dans la pratique insuffisantes. La concurrence entre les deux catégories de transports demeure très vive. Il règne d'autre part un certain désordre dans le domaine des transports routiers.

La commission des transports propose un certain nombre de mesures susceptibles d'apporter des améliorations sensibles à la situation actuelle.

I. Les transports de voyageurs

1. Unité de l'autorité concédante

La désorganisation des transports publics semble provenir dans une large mesure de la multiplicité des autorités qui ont aujourd'hui compétence pour délivrer des agréments, selon les modes de transports et selon les circonscriptions administratives. D'où les difficultés de mener en cette matière une politique générale sur tout territoire établi sur une vision d'ensemble.

Il est souhaitable qu'une nouvelle législation, faisant relever de la seule commission des transports l'ensemble des transports publics, urbains, inter-urbains et ruraux, soit mise au point.

2. RÉORGANISATION DE LA CIRCULATION DES TRANSPORTS INTER-URBAINS DE SECONDE CATÉGORIE

Les transports de seconde catégorie sont aujourd'hui par définition même, des transports qui n'ont pas d'horaires fixes et qui chargent et déchargent en n'importe quel point de leurs itinéraires.

Entre dans cette catégorie :

— les transports entre villes et centres
— les transports soukiers.

Certains transports de deuxième catégorie sont déjà coordonnés. Mais dans l'ensemble des pays la coordination doit être revue ou établie à l'avantage de l'usager, elle s'effectuera d'après les principes suivants :

— tous les transports de deuxième catégorie d'un même itinéraire doivent être coordonnés pour permettre à l'usager allant d'un bout à l'autre d'un itinéraire et obligé de changer de car, de perdre le moins de temps possible.
— Entre les villes principales, un certain nombre de cars doivent être dotés d'un horaire de départ et de retour fixes.
— Tous les autres cars non dotés d'un horaire de départ et de retour fixes seront soumis à un tour de rôle rotatif avec fixation de l'heure de sortie du premier car et fixation de l'écart maximum de temps entre les sorties successives des autres cars.
— Les cars soukiers seront soumis uniquement à un tour de rôle rotatif sans fixation d'horaires.
— Dans tous les cas, il sera admis qu'un car ne peut pas sortir vide, mais il est tenu d'effectuer le voyage même si le nombre de voyageurs est estimé insuffisant par le transporteur.

3. PROTECTION DU CHEMIN DE FER

Afin de limiter la concurrence entre le rail et la route, il convient de ne plus agréer d'entreprise routière exerçant son activité parallèlement au rail et sur de longue distance.

Les lignes à protéger sont les suivantes :

— Casablanca-Marrakech
— Casablanca-Tanger
— Casablanca-Fès
— Fès-Oujda.

II. Les transports de marchandises

Les efforts porteront sur les moyens propres à établir une meilleure coordination des transports routiers, publics et privés.

Deux mesures sont notamment préconisées à cet effet :

— baisse du prix des transports routiers publics, par une restriction des charges qui affectent ces transports, la généralisation du moteur diesel, une reconversion du parc en vue d'élever sa charge utile moyenne ;

— des restrictions à la liberté des transports privés. Cette mesure tend essentiellement à limiter, pour certaines catégories de transports privés, la distance sur lesquelles peuvent être véhiculées leurs marchandises.

Section III. — LE COMMERCE

Parallèlement à l'action entreprise dans les différents secteurs de l'économie pour orienter, accroître, améliorer les productions ; il est indispensable de mener un important effort pour adapter l'appareil commercial et les modes de commercialisation aux besoins de l'expansion économique.

§ 1. L'APPAREIL COMMERCIAL

L'appareil commercial présente les caractéristiques suivantes :

— *Pléthore de commerçants* : Il existe près de 300.000 commerçants patentés au Maroc soit une moyenne de 1 commerçant pour 30 habitants sans tenir compte de la masse de commerçants occasionnels.

— *Caractère marginal du commerce* : 10 % seulement des commerçants patentés paient l'impôt sur les bénéfices ; 8 % sont imposés au forfait et réalisent par conséquent, en principe, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 60 millions ; 2 % seulement des commerçants paient l'impôt sur le bénéfice réel.

— *Concentration des échanges commerciaux entre les mains d'un petit nombre d'entreprises* : 2 % des commerçants réalisent 70 % des bénéfices de la branche commerciale.

— *Concentration géographique des entreprises commerciales à Casablanca et Rabat* qui groupent 50 % des entreprises commerciales imposées sur les bénéfices et près de 20 % des commerçants patentés.

Soulignons enfin qu'une part importante des secteurs de distribution reste détenue par des étrangers notamment au stade de l'importation en gros et plus particulièrement dans les branches commerciales qui demandent une certaine technicité. Par contre le commerce du type traditionnel textiles, thé, sucre, épices, huiles est pratiqué dans une grande proportion par des nationaux.

L'effort à fournir dans le cadre du plan quinquennal doit tendre à corriger les structures actuelles de l'appareil commercial et à pourvoir ce secteur de l'équipement indispensable à une meilleure commercialisation des produits agricoles et industriels.

En ce qui concerne les structures de l'appareil commercial, il s'agit :

— de mettre un frein à l'encombrement de ce secteur en orientant les investissements nouveaux vers les secteurs de production et en favorisant la reconversion d'activités commerciales et activités industrielles ;

— de favoriser la concentration des petites unités existantes et de moderniser leur équipement ;

— d'opérer une extension du réseau de distribution et une plus grande pénétration des points de vente dans le milieu rural ;

— de promouvoir la marocanisation dans les branches commerciales détenues actuellement presque exclusivement par des étrangers.

En ce qui concerne l'équipement il convient plus particulièrement de porter les efforts sur les conditions de la commercialisation des produits agricoles : conditionnement, stockage, transports, afin d'éviter les pertes, de préserver les qualités et d'assurer la meilleure valorisation possible des produits.

Le programme de l'agriculture prévoit en cette matière des investissements de l'ordre de 4.540 millions pour les cinq années du plan.

§ 2. LES MODES DE COMMERCIALISATION

Le mode de commercialisation est caractérisé par la structure des circuits de distribution et les marges de prix absorbés par ce service.

Les structures de distribution et les marges commerciales se sont développées au Maroc dans un climat de grande compétition et dans un milieu économique organisé essentiellement autour des activités commerciales. Pour un même produit les circuits commerciaux sont variables et multiples, la caractéristique générale étant un surnombre d'intermédiaires, les marges commerciales sont souvent trop élevées au détriment des producteurs et des consommateurs.

Les lignes directrices du plan en cette matière sont :

— organisation de chaînes d'écoulement favorisant les circuits courts ;

— contenir les marges commerciales dans des justes limites. L'Etat dispose à cet égard d'une législation suffisante pour assurer le contrôle des prix.

En ce qui concerne la commercialisation des produits agricoles, l'Etat doit mener une action systématique pour la mise en place d'orga-

nismes, (Office, coopératives) qui limitent au maximum le nombre d'intermédiaires.

La politique des prix doit en outre assurer aux producteurs une rémunération équitable de leur travail et éviter les manœuvres spéculatives qui résultent de la nécessité pour l'agriculture de monnayer dans des délais relativement courts les récoltes. La mise en œuvre des éléments d'une politique des prix, fixation des prix, contrats de culture, prix de soutien, fonds de soutien, caisse de péréquations, subventions, etc..., est une question qui ne saurait être à priori définie par le plan.

En ce qui concerne la commercialisation des produits industriels, outre la nécessité de reconsidérer les structures actuelles des circuits de distribution et les pratiques courantes déterminant les marges commerciales. Des problèmes nouveaux dont il faut souligner l'importance se posent à l'occasion des nouvelles productions qui se créent au Maroc et qui se substituent en totalité ou en partie à des importations :

— lorsqu'il s'agit de promouvoir une production dont le volume suffira à couvrir tous les besoins, l'action sur les structures et sur les marges est relativement facile en raison de la position dominante qui sera celle de l'industrie. Cette action reste importante car elle déterminera l'accueil fait par le marché à la nouvelle production. L'industrie dans ce cas aura tendance à raccourcir les circuits de distribution et à diminuer les marges, tendance saine puisqu'elle doit permettre d'approvisionner le marché dans les meilleures conditions de prix et de libérer des activités économiques anciennement engagées dans les circuits commerciaux qui pourront se convertir en des activités de production.

Pourtant il convient que ces mutations ne soient pas trop perturbatrices d'une part, que de nouveaux circuits de distribution ne viennent pas s'ajouter à des circuits déjà existants d'autre part. Aussi ce problème devra-t-il faire l'objet d'études attentives conduites par le souci d'utiliser le plus largement possible les structures antérieures.

— lorsqu'une nouvelle industrie n'assure qu'une partie des besoins du marché comme par exemple en matière de tracteurs, de camions, d'automobiles, de pneus, les nouveaux produits devront être commercialisés concurremment avec des marchandises importées. La pratique des ristournes à l'acheteur perturbe en général les études de marchés et rend difficile l'estimation du degré de protection qu'il faut assurer à la nouvelle industrie. Ici encore des études approfondies sont nécessaires.

D'une façon générale, nous devons souligner la nécessité d'entreprendre de nombreuses études sur le commerce intérieur marocain dont nous n'avons jusqu'à présent que des connaissances fragmentaires.

La réussite de l'industrialisation et de l'effort de production qui est entrepris dans l'agriculture demeure étroitement liée aux problèmes de commercialisation.

CHAPITRE VI

LES ECHANGES EXTERIEURS

Section I. — LES CARACTERISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR

Avant de procéder à une analyse du commerce extérieur du Maroc pendant les dix dernières années, il faut souligner que les statistiques des différentes années ne sont comparables qu'avec une certaine réserve.

C'est tout d'abord la dévaluaton progressive de la monnaie effectuée au cours des années qui peut fausser la comparaison. C'est pourquoi l'indication de pourcentages ou de tonnages, le cas échéant, fournit un tableau plus réel.

Ensuite ce sont les parties du territoire couvertes par les statistiques des différentes années qui ne sont pas identiques. En effet, à partir de 1958 seulement le commerce extérieur de l'ex-zone nord est englobé dans les statistiques officielles et l'ex-zone internationale de Tanger n'est elle-même pas comprise jusqu'à 1959.

Les divergences provoquées par ces imprécisions se font sentir dans les limites suivantes :

Ex-zone nord

Importations 1956 ..... 9,65 milliards de francs

Exportations 1956 ..... 9,43 milliards de francs

représentant 6 % et 7,9 % respectivement des importations et exportations de l'ex-zone sud.

En 1958, les chiffres étaient :

Importations ..... 3,52 milliards de francs = 2,1 %

Exportations ..... 5,82 milliards de francs = 4,1 %

Si la zone de Tanger n'est pas prise en considération dans l'analyse des dix années, il est quand même intéressant de savoir que les importations de cette zone, en 1958, étaient de 9,2 milliards de francs, mais les exportations de 0,9 milliard de francs seulement.

§ 1. LA BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale du Maroc montre une augmentation du déficit pendant les années 1949-52, de 50 à 85 milliards de francs, puis une diminution constante et remarquable à savoir : de 59 milliards en 1955 à 0,6 en 1959.

La couverture des importations par les exportations était de 52 % (1949), 53,1 % (1952), 66 % (1955), 99,6 % (1959).

Cette fluctuation est provoquée par l'instabilité des importations tandis que les exportations se sont développées en hausse presque constamment en tonnages et en valeurs :

Importations	1949	1952	1955	1957	1958	1958
Milliards de francs ..	104,7	180,5	173,9	144,8	166,9	144,8
Milliards de francs ..	1,79	2,56	2,28	2,12	2,15	2,07
Exportations						
Millions de tonnes ..	54,4	98,8	114,7	117,7	145,0	144,2
Millions de tonnes ..	5,39	6,55	8,'0	8,07	9,99	10,32

Les valeurs moyennes des importations ainsi que des exportations ont sensiblement augmenté de 1949 à 1952. Les années suivantes, on constate une fluctuation des valeurs moyennes à l'importation et aussi, mais moins prononcée, à l'exportation.

En 1959, la valeur moyenne à l'importation est un peu moins élevée qu'en 1952 tandis que la valeur moyenne à l'exportation est de 4,4 % inférieure à celle de 1952.

Valeurs moyennes

	1949	1952	1955	1957	1959	1959
Importations	58.400	70.100	76.270	63.300	77.630	70.000
Exportations	10.090	14.620	13.820	14 580	14.510	13.970

Il en ressort que les prix ne sont pas seulement influencés par la dévaluation de la monnaie. A l'importation, c'est aussi la composition des produits en nature et en qualité qui a provoqué la variation des valeurs moyennes tandis qu'à l'exportation, les fluctuations conjoncturelles sur le marché mondial se font sentir.

Il n'en demeure pas moins que la différence entre le prix de la tonne importée est de loin supérieur aux prix de la tonne exportée, ce qui produit toujours des répercussions défavorables sur la balance commerciale.

§ 2. LE COMMERCE EXTERIEUR PAR GROUPES DE PRODUITS

I. Les importations

Le ralentissement des achats se manifeste spécialement dans le secteur de biens d'équipement, le seul dans lequel les importations en 1959 sont inférieures à celles de 1949 (18,6 milliards soit 12,8 % contre 22,2 milliards soit 21,2 % des importations totales).

Par rapport à la dernière année avant l'Indépendance (1955), les importations en 1959 sont restées stables à peu de choses près en ce qui concerne les produits énergétiques (1955 : 11,5 milliards, 832.000 T ; 1959 : 12,5 milliards, 760.000 t) et les matières premieres et demi- produits (37,6 milliards 1955 et 1959, soit 760.000 et 761.000 t) tandis que les importations en produits d'alimentation (1955 : 41 milliards, 521.000 t ; 1959 : 32,7 milliards, 452.000 t) et autres produits de consommation (1955 : 57,5 milliards, 99.000 t ; 1959 : 43,4 milliards, 63.000 t), outre les biens d'équipement, ont diminué.

II. Les exportations

L'analyse des exportations par groupes de produits fait ressortir la disproportion constante entre les exportations des produits bruts d'une part et celles des produits manufacturés d'autre part ainsi que la dépendance de certains produits des marchés étrangers en raison de l'insuffisance du marché intérieur.

En effet, les deux groupes de produits, alimentation et produits minéraux, représentent, en valeurs la plus grande partie des exportations marocaines et rien n'a changé depuis 1949 (1949 : 87,1 % ; 1954 : 82 % ; 1955 : 85 % ; 1957 ; 82 % ; 1958 : 86 % ; 1959 : 88 %.

Parmi les produits d'alimentation dont la quote part des exportations totales est de 45 % environ, 3/5 sont des produits bruts et 2/5 des produits préparés.

Il s'ajoute les produits bruts d'origine animale et végétale (crin végétal, lièges, cuirs, etc...) en proportion de 7,3 à 12,5 %.

Par contre, on constate une part insignifiante des produits finis par rapport au total des exportations à savoir de 0,4 à 1 % pour les biens d'équipement et de 2 à 3,6 % pour les produits de consommation (sans alimentation).

La progression des exportations est due, en premier lieu, à la croissance constante, en valeur et en tonnage, des exportations de produits minéraux. Le tonnage d'exportation de ces produits y compris les demi-produits était de 4.194.000 t d'une valeur de 16,4 milliards en 1949 ; il est arrivé à un niveau de 8.595.000 t d'une valeur de 61,9 milliards en 1959.

Les exportations des produits alimentaires elles, aussi, ont augmenté par rapport à l'année 1949, mais le résultat de 1955 en tonnage n'est pas encore rattrapé en 1959 malgré une valeur supérieure à celle de 1955 (1949 : 30,9 m[illegible]ards, 880.000 t ; 1955 : 54,6 milliards, 1.450.000 t ; 1959 : 64,6 milliards, 1.230.000 t).

Quant aux autres produits d'exportation, on constate une progression, en valeurs et en tonnages, depuis 1949 jusqu'à 1955, mais après une stagnation presque complète se manifeste.

§ 3. LES ECHANGES COMMERCIAUX PAR PAYS

L'étude des mouvements des échanges commerciaux par pays indique que la situation de plus en plus favorable de la balance commerciale est due, pour la plus grande partie, à l'amélioration des échanges avec la zone franc, avec la France, l'Algérie, l'A.O.F. en particulier. Avant l'indépendance, le déficit avec la France était de 33,9 milliards en 1949, 50,8 en 1953 et 32,6 en 1955. Il a diminué jusqu'à 2,2 milliards en 1959. Les échanges avec les deux autres partenaires les plus importants de la zone franc, déficitaires en 1949 ont fait place en 1959 à un excédent de 9 milliards (Algérie) et 3 milliards (A.O.F.).

Au total, la part de la France a diminué dans les importations du Maroc de 58,1 % en 1949 à 43,6 % en 1957 pour remonter à 46,2 % en 1959. Dans les exportations la part de la France a diminué de 48,85 % en 1949 à 45,3 % en 1955, s'est redressée au record de 52,4 % en 1957 et s'est abaissée de nouveau les années suivantes jusqu'à 44,92 % en 1959.

A partir de 1955, les quote-parts de la France dans les importations et exportations montrent une certaine connexité dans ce sens que l'augmentation de l'une coïncide avec une diminution de l'autre. Cela indique que les échanges varient, au moins dans une certaine mesure, suivant le niveau des prix en France accentué parfois par des mesures monétaires, mais que les relations commerciales dans l'ensemble n'ont pas changé.

Quant aux autres pays, le Maroc restait toujours excédentaire avec la Grande-Bretagne (1959 : 3,1 milliards), l'Espagne (1,5), l'Union Sud-Africaine (1,5). Mais rapport à l'année 1949, la part de la Grande-Bretagne dans les exportations du Maroc a diminué de 11,06 % à 5,72 % et elle est presque stationaire depuis 1955 (5,34 %) tandis que la part dans les importations a augmenté constamment de 1,71 % (1949) à 3,55 % (1959).

La part de l'Espagne est très irrégulière et varie pour les exportations entre 1,62 % (1957) et 4,15 % (1958), pour les importations entre 0,28 (1957) et 1,48 (1959). Mais par rapport aux années 1949 et 55 les échanges ont augmenté.

La part de l'Union Sud-Africaine, est minime dans les exportations Elle a augmenté de 1,02 % en 1949 à 1,43 en 1957 et a baissé jusqu'à 1.14 % en 1959. Dans les importations, sa part est insignifiante.

Il existe un déficit permanent avec les Etats-Unis qui a néanmoins diminué de 11,24 milliards en 1949 à 6,6 milliards en 1959 en relation avec une diminution de la part dans les importations de 12,05 % à 7,46 %. Mais les Etats-Unis restent quand même le plus gros fournisseur du Maroc après la France.

Sont aussi déficitaires, les échanges avec le Danemark, le Portugal et la Suède, tous les pays de la zone dollar, la Chine et le Brésil.

Par contre, il y a un crédit en 1959, outre les pays déjà dénommés, vis-à-vis de l'Allemagne, l'Union Belgo-Lux, l'Italie, les Pays-Bas et la Norvège, mais cette situation a varié pendant des années. Seule, l'Allemagne Fédérale, actuellement le plus grand acheteur du Maroc après la France, a pu augmenter, à l'exception d'une régression en 1957, constamment sa part dans les exportations et les importations du Maroc (3,25 respct. 0,38 % en 1949, 8,15 % respect. 5,6 % en 1959).

Les relations commerciales avec les pays de l'Est commencent seulement à se développer. Parmi les acheteurs, il y a lieu de mentionner la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Comme fournisseur c'est aussi la Pologne qui est le pays le plus important.

Section II. — COMMERCE EXTERIEUR ET EXPANSION ECONOMIQUE

L'importance du commerce extérieur dans l'économie du pays peut être mise en évidence en rapportant d'une part les exportations et les importations, et d'autre part le produit national brut. Par rapport à la production nationale brute la part des exportations représente environ 20 %, et celle des importations 25 % environ.

(A titre de comparaison : ces chiffres sont de l'ordre de 8 à 10 % pour la France et de 3 à 5 % pour les Etats-Unis).

Cette proportion est encore plus accentuée pour certains produits. Ainsi, diverses productions importantes sont exportées dans leur quasi-totalité, ou pour plus de 50 % — minerais, légumes, tomates, agrumes, conserves — tandis que l'approvisionnement du pays, pour une série de produits est tributaire de l'importation d'une manière décisive — thé, sucre, biens d'équipement et autres.

De plus en ce qui concerne la balance des paiements, les exportations participent pour 60 % environ aux recettes et les importations pour 75 % environ aux dépenses.

Ces conditions justifient amplement une analyse approfondie du rôle du commerce extérieur dans le processus de développement écono-

mique ; il est en effet nécessaire de confronter le programme de développement avec la balance des paiements du pays : l'exécution du plan absorbera des réserves de devises par l'importation des biens d'équipement, d'où la nécessité d'essayer d'évaluer les possibilités d'exportations pendant la période du plan.

L'ampleur des effets de l'expansion économique sur la balance des paiements est souvent considérable en raison de facteur importants, autres que l'importation des biens d'équipement prévue.

Parmi ces facteurs il faut mentionner :

a) La demande d'importation que susciteront les investissements privés, difficiles à estimer et que l'on risque de négliger dans la programmation du développement.

b) L'augmentation de la demande de produits importés qu'entraînera par un effet indirect, l'accroissement du revenu par tête, conséquence même du développement. La demande s'orientera vers des articles manufacturés et des produits de qualité supérieure. dont une bonne partie doit certainement être importée.

c) La transformation de l'économie de subsistance en économie monétaire qui entraînera une demande supplémentaire de produits importés.

d) Une augmentation de la demande en général et par conséquent de la demande pour les produits importés, qui résultera d'une activité économique plus intense — nécessité de stocks de marchandises plus abondants et d'un surcroît d'importations de matières premières et de produits semi-finis.

Cependant s'il existe une force importante qui tend à faire augmenter les importations, on constate qu'il existe, par ailleurs des articles pour lesquels la demande à l'importation baissera en raison de projets visant à les produire sur le territoire national.

Enfin le commerce extérieur et son développement influenceront considérablement le problème du chômage et du sous-emploi. La possibilité d'exportation pourra en effet mettre au travail de nombreux travailleurs actuellement en chômage ou sous-employés.

Cette brève analyse de la correlation générale entre le développement économique et le commerce extérieur montre bien que l'expansion économique, telle qu'elle est prévue dans le plan, requiert une participation active du secteur du commerce extérieur.

La réalisation des objectifs du plan demande de grands investissements. Les investissements à leur tour exigeront des importations de biens d'équipement.

Il est cependant très difficile d'estimer le besoin total en devises. Des prévisions annuelles ne sont pas possible parce que le calendrier des investissements n'a pas été déterminé. Des prévisions pour la période

1960-65 se heurtent aux variations des termes de l'échange. Une détérioration de 5 % des termes de l'échange d'une année à l'autre — ce qui n'est pas une exception pour le pays — peut déjà entraîner une différence de 7,5 milliards de francs sur la balance commerciale.

Aussi les recettes en devises de l'exportation sont difficiles à estimer. L'exportation des produits d'origine agricole participe pour plus de 50 % dans la valeur de l'exportation totale, or les exportations des produits agricoles sont assez variables en raison des oscillations dans la production, qui dépendent fortement des conditions climatologiques.

L'augmentation de la production existante ainsi que la création des nouvelles productions pourront avoir à la fois une influence sur l'importation et sur l'exportation.

— Sur l'importation si cette nouvelle activité productive suscite de nouveaux besoins en matières premières, ou si cette activité conduit à une production nationale qui pourra remplacer certaines importations.

— Sur l'exportation quand le volume de la production sera plus grand que la capacité d'absorption du marché national. Or, malgré une expansion de ce marché dans la période 1960-64, celui-ci ne sera pas suffisamment large pour absorber la production totale de plusieurs branches. Dans ce cas il sera donc nécessaire de chercher des débouchés à l'extérieur.

Les travaux d'analyse et de projection actuellement en vue à la Division du Plan, permettront prochainement, grâce à la technique des tableaux d'échanges inter-industriels, de donner des indications assez détaillées, par groupes de produits, quant aux répercussions du Plan sur les importations et exportations ; c'est ainsi qu'une étude suffisamment précise de la demande des particuliers fournira des données sur les élasticités de consommation et les propensions à importer des principaux produits de consommation (produits alimentaires, vêtements, biens durables tels que voitures ou équipement ménager). On pourra dès lors chiffrer, de façon exhaustive, les conséquences possibles du développement économique sur les échanges extérieurs et le déficit commercial du pays.

Ces renseignements sur l'évolution de la consommation des particuliers n'étant pas encore disponibles on donnera simplement ci-après quelques données sur un nombre très limité de produits, il s'agira surtout de biens d'équipement et de biens intermédiaires (consommés par les entreprises) pour lesquels on peut dès maintenant avancer des prévisions.

Les divers projets d'investissement repris dans le plan quinquennal auront comme première conséquence un accroissement des importations de biens d'équipement ; en 1958 celles-ci étaient de 25 milliards la réalisation du Plan suppose une importation supplémentaire moyenne de 30 milliards environ par an ; compte tenu des hausses de prix ces 55 milliards d'achats de biens d'équipement seraient cependant du

même ordre, en volume, que les achats effectués en 1952, on ne saurait en effet trop insister sur le fait que les importations de biens d'équipement étaient descendues, au cours des dernières années, à un niveau anormalement bas. En 1965, en raison des charges de renouvellement et de la nécessité de poursuivre, et même d'accélérer, l'effort d'investissement, les importations totales de biens d'équipement pourraient être de l'ordre de 65 milliards, soit un facteur de majoration de 40 milliards du déficit commercial par rapport à 1958 (le déficit commercial de 1959 avait un caractère anormal).

La création d'une raffinerie, d'une sidérurgie et d'une industrie chimique de base, permettra un gain appréciable sur les importations.

En ce qui concerne les exportations, la production de phosphates prévue pour 1965 étant d'environ 10 millions de tonnes, on peut s'attendre à une exportation supplémentaire importante ; compte tenu d'un accroissement de la consommation intérieure de produits miniers locaux (sidérurgie, industrie chimique) on peut estimer à une quinzaine de milliards l'augmentation des ventes pour cette catégorie de produits. Les exportations d'agrumes et de légumes frais pourraient s'accroître d'une dizaine de milliards.

Au total, pour les produits indiqués ci-dessus, les variations attendues en exportations et importations se traduiraient par une augmentation de déficit de 5 milliards. Dans la mesure où l'on a admis pour 1965 (cf. le chapitre sur les « Perspectives d'ensemble ») un déficit commercial de l'ordre de 45 milliards on disposerait d'une marge supplémentaire de déficit d'une dizaine de milliards au maximum pour l'ensemble des autres produits (produits bruts et surtout biens de consommation) ; la nécessité de limiter le montant du déficit commercial conduit donc à limiter l'accroissement des importations de biens de consommation ; l'étude détaillée de la production locale, par catégories de produits, permettra prochainement de savoir si cette limitation impliquera également une limitation de la consommation.

En définitive, les échanges extérieurs du Maroc changeront de structure, essentiellement d'ailleurs, en ce qui concerne les importations : accroissement relativement faible des achats de biens de consommation, substitution de produits bruts à des produits finis (ext : pétrole), augmentation de 160 % des achats de biens d'équipement (de 1958 à 1965) ; sans doute le déficit commercial en 1965 serait supérieur à celui de 1958 (35 milliards y compris Tanger mais il est clair qu'un déficit commercial aussi largement lié à des importations de biens d'équipement est parfaitement admissible à l'issue d'un premier Plan quinquennal.

Section III. — L'EXPANSION COMMERCIALE

§ 1. LE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

I. Les insuffisances observées de la situation actuelle

L'examen de la production des différents pays acheteurs de produits marocains par rapport à l'ensemble des exportations marocaines ainsi qu'une analyse plus approfondie, produit par produit, des exportations vers les U.S.A. et la Grande-Bretagne, conduisent à des constatations d'ordre général suivantes :

— Les exportations du Maroc sont systématiquement dirigées vers les marchés d'accès le plus facile et le plus rémunérateur,

— des courants d'exportation établis après de longs et coûteux efforts sont neutralisés au profit d'autres courants accidentels ou établis,

— le volume de certaines productions qui ont vocation à l'exportation est nettement insuffisant,

— la qualité des produits n'est pas toujours adaptée aux exigences des marchés étrangers,

— les prix proposés par le Maroc sont troublés par l'instabilité,

— la spécialisation et l'information des exportateurs marocains sont insuffisantes.

Concernant les échanges avec les pays de l'Est, on constate que l'expansion commerciale vers ces pays se présente sous un aspect absolument différent par rapport aux pays occidentaux en raison de la forme étatique du commerce extérieur des pays de l'Est. Le rythme des échanges est ralenti par le système de compensation rigoureusement appliqué de sorte que les exportations vers un de ces pays ne se réalise qu'à concurrence des importations effectuées réciproquement. Mais la réalisation des importations se heurte souvent au manque d'intérêt et de connaissance des importateurs marocains relatifs aux produits des pays de l'Est et les demandes d'importation ne pourraient être provoquées que par une politique de limitation des importations de certains produits en provenance de tous autres pays, y compris la France.

Quant aux pays du Moyen-Orient, on constate un manque de contact et de connaissance des deux côtés. Les exportations des produits végétaux du Maroc vers ces pays sont insuffisantes, les productions industrielles ne sont pas encore connues dans ces pays. D'autre part, les exportations marocaines doivent étudier les besoins de ces pays pour préparer la documentation et s'adapter à la demande.

Le marché africain avec ses 50 millions d'habitants représente un marché potentiel d'une réelle importance. Mais actuellement, le commerce d'importation en Afrique est concentré entre les mains de grosses sociétés qui rayonnent sur l'ensemble du pays. Cela veut dire qu'il faut sur place une véritable organisation de vente et non pas seulement un agent commercial dont l'activité s'étend à toutes les marchandises quelle que soit leur origine. En outre, pour une jeune industrie il est plus difficile de réaliser son expansion contre la concurrence des anciennes firmes bien introduites sur le marché africain.

Malgré des difficultés qui s'opposent à l'expansion des exportations vers le marché africain, les échanges du Maroc avec ces pays sont largement excédentaires.

Outre, les entraves résultant des particularités des différents marchés étrangers, il y a des problèmes purement intérieurs qui freinent le développement des exportations marocaines. Il s'agit *du traitement et du conditionnement des produits* qui ne sont pas toujours assurés dans les meilleures conditions. Il en est ainsi, par exemple, pour les peaux d'ovins qui à cause de la négligence des règles élémentaires de conservation se détériorent et se corrompent rapidement au point de devenir difficilement vendables. Les laines en suint sont présentées avec trop d'impuretés et de souillures. L'équipement pour le conditionnement des céréales et des légumes secs est absolument insuffisant.

D'autres problèmes intérieurs résultent *des prix de revient* qui rendent souvent les produits transformés difficilement vendables sur les marchés étrangers. Ce sont les acheteurs même de matières premières qui se concurrencent régulièrement entre eux pour assurer l'approvisionnement de leur industrie.

Un bon nombre de commerçants hésite à s'engager dans un marché étranger à cause des délais de paiement exigés par les acheteurs étrangers, aux Etats-Unis par exemple. Surtout les petites firmes et les artisans en particulier ne savent pas exporter leurs produits sans une assurance-crédit.

Un moyen classique de propagande et de contact sur les marchés étrangers est représenté par la participation aux foires et expositions.

Mais la participation du Maroc n'est pas soutenue par la présence de professionnels ce qui rend la présentation des produits marocains moins efficace du point de vue de son exploitation sur le plan commercial.

II. Les actions prévues

La forme moderne d'exportation exige des commerçants et industriels une formation plus poussée et une orientation vers les marchés extérieurs.

Elle demande aussi une production et transformation des produits de bonne qualité pour rendre ceux-ci en état d'être acheminés sur les différents marchés mondiaux.

Elle réclame des investigations approfondies et méthodiques sur les marchés étrangers.

Les premières mesures doivent donc aboutir à la création *d'un véritable Centre marocain du commerce extérieur* permettant d'assurer les intéractions nécessaires à la pleine coopération de tous les services compétents.

1. MESURES FAVORISANT LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'EXTÉRIEUR

Pour animer la participation des professionnels marocains aux foires et expositions, le nombre de participations officielles du Maroc (22 en 1959) doit être limité et la participation doit se faire sous le signe de la spécialisation. Une aide financière d'Etat est envisagée.

Pour établir des contacts directs, hors des foires et expositions, l'organisation des journées de contact avec les divers pays est préconisée. Ces journées offrent l'avantage de la présentation réduite à une ou deux productions en mettant en présence les professionnels intéressés.

Pour les échanges de vue entre les professionnels étrangers et marocains, il serait aussi nécessaire de prévoir l'envoi dans différents pays de missions, composées de délégués des Syndicats professionnels et des Chambres de Commerce. Une participation de l'Etat aux frais devrait être envisagée.

Une action sur les prix de matières premières s'impose pour enrayer les opérations à caractère purement spéculatif. Les pêches maritimes ont donné l'exemple en fixant avant la campagne de pêche le prix plancher du poisson industriel.

Pour l'exécution d'un rationnel contrôle des prix de revient un plan comptable imposé aux industriels sera nécessaire.

Pour assurer aux exportateurs les crédits nécessaires la création de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur constitue la forme d'intervention voulue.

Sur un plan spécialisé en vue de certains pays et divers produits, les objectifs et les moyens sont les suivants :

— Pour développer les exportations vers le marché américain, un important effort sera fait pour favoriser la prospection de ce marché notamment par le système de l'assurance-prospection et de l'assurance-crédit. Par ailleurs pour compléter cette action un poste de conseiller économique à New-York sera créé.

Pour améliorer la position du Maroc sur le marché anglais, une spécialisation de la production, des tomates en frais et conservées et des pommes de terre notamment, s'avère nécessaire. Des études ont déjà été faites sur cette question qui sera retenue dans le cadre des aménagements agricoles.

Face aux comptoirs d'achat des pays de l'Est, il sera créé au Maroc une organisation chargée de centraliser les demandes d'importation de produits de l'Est, en contrepartie des exportations marocaines. L'efficacité de cette mesure dépend d'une part de la qualité et des prix des produits offerts par les pays de l'Est, d'autre part de la possibilité d'importation de ces mêmes produits en provenance d'autres pays. Des accords portant sur plusieurs années pourraient être conclus et réalisés.

Pour développer les exportations vers le marché africain, des filiales marocaines doivent être présentes dans tous les centres économiques africains. Pour mieux faire connaître la production industrielle exportable du Maroc, une marque nationale sera instituée *avec garantie de l'Etat*.

Pour l'étude de toutes les questions intéressant les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Afrique, la création au Maroc d'une Chambre de Commerce Maroco-Africaine et de son homologue à Dakar est préconisée.

Au Sénégal où une colonie marocaine importante existe déjà, une représentation consulaire ainsi que la nomination d'un conseiller économique seront envisagées.

Afin de contribuer au développement des exportations vers les pays d'Afrique une augmentation des importations du Maroc de ces pays, d'oléagineux, de café et de peaux de bovins notamment, est recommandée.

Quant aux pays du Moyen-Orient, des journées de contact ainsi que des accords de longue durée, permettront à la production marocaine de s'adapter à la demande.

2. L'ORGANISATION INTERNE

a) *La situation actuelle*

L'action en matière de commerce extérieur est actuellement dispersée entre un grand nombre de ministères et d'organismes officiels ou privés.

Le rôle de chaque service n'est pas strictement délimité et le double emploi se rencontre.

Entre les secteurs de la production, de la consommation intérieure et du commerce extérieur, des interactions existent de sorte que des

problèmes ne peuvent être traités sans une coordination au préalable des divers services compétents.

Le processus des exportations impose des délais trop longs provenant d'un manque de centralisation des services et des circuits entre services d'un même ministère et services d'autres ministères.

Il n'existe pas une documentation centralisée et exploitée qui permette aux agents chargés du commerce extérieur de s'informer et de mettre leur compétence au niveau désirable.

Les organismes professionnels, pour la plupart insuffisamment organisés et actifs, ne peuvent mener une large action constructive et coordonnée. Ils sont constitués, à l'heure actuelle, en groupements, syndicats, associations, fédérations, coopératives, et unions. U.M.C.I.A. et U.M.A., les groupements les plus compétents, sont des unions privées de syndicats marocains et ne possèdent aucun moyen et pression à l'égard de commerçants ou producteurs désirant rester indépendants. Par ailleurs, les nouvelles Chambres de Commerce et d'Agriculture représentent déjà la nouvelle phase d'organisation professionnelle partant de communes rurales et urbaines et englobant l'ensemble du pays.

b) *Les mesures envisagées*

La centralisation de toutes les compétences intéressant le commerce extérieur au ministère du Commerce de l'Industrie, des Mines, de l'Artisanat et de la Marine marchande est une nécessité primordiale pour assurer une politique économique constructive et coordonnée ce qui n'empêche pas les ministères techniques de maintenir un service spécialisé en matière de commerce extérieur.

Pour coordonner les phases production-commercialisation d'une part et pour organiser rationnellement les liaisons inter-administratives et administration-secteur privé d'autre part un *Comité de coordination du commerce extérieur* avec un secrétariat permanent s'impose

Le Comité serait composé des représentants qualifiés des divers ministères et, selon les problèmes et questions à traiter, des organismes professionnels. Le Comité se réunirait chaque mois ou extraordinairement et il préparerait les conférences annuelles pour l'organisation des campagnes d'exportation par produit ou groupe de produits.

Il convient d'étoffer d'autre part l'Office Chérifien du Contrôle des Exportations et d'en faire un véritable centre marocain du commerce extérieur.

Pour permettre un travail méthodique et efficace de tous les services compétents en matière de commerce extérieur, un *centre de documentation du commerce extérieur est indispensable.* La création de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur avec son service spécialisé d'information et de documentation pourra répondre à cette exigence si la collaboration méthodique entre la Banque et les services

des divers ministères, notamment le Comité de coordination du commerce extérieur, était assurée.

Pour renforcer l'efficacité des activités des conseillers commerciaux des ambassades et des représentants de l'O.C.E. à l'étranger et pour éviter un double emploi, un plan de travail d'ensemble coordonné et productif doit être établi.

Sur le plan de l'organisation professionnelle, une structuration, la plus représentative des diverses branches de la production ainsi que du commerce, constituée à l'échelle nationale, devient indispensable. L'organisation professionnelle implique la représentation des professionnels vis-à-vis de l'administration nationale ou régionale en même temps que l'assistance technique en faveur du développement de la branche en cause.

Dans le domaine du commerce extérieur proprement dit les *coopératives d'exportation et d'importation* pourraient contribuer à la marocanisation du commerce extérieur et au développement des affaires des moyennes et petites firmes.

Pour assurer la qualification et la compétence de la profession commerciale et pour obvier à la fraude et la spéculation en commerce extérieur, une réglementation fixant les conditions d'installation à remplir par les commerçants s'avère indispensable, au moment où ils requièrent leur inscription sur le Registre central du Commerce.

§ 2. LES IMPORTATIONS

I. Orientations générales

La politique d'importation est caractérisée par le principe de la prohibition des échanges établis par l'arrêté du 9 septembre 1939. Le commerce extérieur, en conséquence, ne s'effectue que par des dérogations générales ou spéciales. Bien que ces dérogations soient inspirées du vœu de contribuer au développement de l'économie marocaine d'une part par une protection de la production locale et de la balance de paiement et d'autre part par une importation indispensable, les dispositions actuellement en vigueur ne correspondent pas toujours aux exigences de la situation politique et économique du Maroc après l'indépendance.

Certaines mesures prises successivement au cours des années passées ne sont pas organiques et demandent une révision méthodique. Certaines autres sont dépassées par le développement économique à l'intérieur du Maroc. Le ralentissement des importations en général et des biens d'équipement en particulier justifie une réorientation de la politique d'importation de même que les mouvements des échanges par pays et les relations commerciales nouvellement établies.

L'évolution de l'économie marocaine demande la synthèse entre la restriction et la libération des importations de sorte que les relations internationales du Maroc et l'approvisionnement nécessaire de l'industrie, de l'agriculture et des consommateurs restent assurés et puissent même se développer sans que la production locale et l'équilibre de la balance commerciale ne soient mis en péril.

Il en résulte une libération plus ou moins parfaite des importations de marchandises qui ne sont ou ne seront pas produites localement lorsqu'il s'agit de marchandises d'une nécessité indiscutable. D'autre part une réduction des importations de produits somptuaires ou concurrentiels s'impose tout en respectant les intérêts du Maroc provenant des relations avec des pays étrangers.

Quant à la libération des importations il s'agit en principe de matières premières, de demi-produits et de biens d'équipement. La suppression totale ou partielle des restrictions quantitatives à l'égard de ces produits combinés, le cas échéant, avec une diminution des droits de douane permettra aux importateurs des achats au meilleur prix et une réduction des prix de revient.

Pour atteindre à une restriction des importations les moyens suivants se présentent :

- interdiction de l'importation,
- contingentement ou resserrement des contingents existants,
- augmentation des droits de douane,
- application d'une taxe intérieure (taxe de luxe, de consommation, etc.)

La juste application de ces différents moyens dépend de plusieurs facteurs variables suivant les produits et leur position à l'égard des relations extérieures et de la structure économique intérieure.

Aussi les mesures à prendre dépendent du cas spécifique.

II. Les procédures d'importation

La politique d'importation est caractérisée par le principe de la prohibition des échanges établis par l'arrêté du 9 septembre 1939, c'est ainsi en ce qui concerne les procédures d'importation.

Les dérogations résultant nécessairement de ce principe étaient nombreuses au cours des années ; les différentes procédures étaient arrivées au nombre de neuf.

La répartition des devises attire outre les professionnels bien qualifiés une série de spéculateurs et de « marchands de licences ».

Le système de répartition de devises basé sur les références d'importation des années antérieures n'est pas propre à encourager les nouveaux importateurs, des Marocains en général. Cet inconvénient s'avère

sensible d'une manière plus accentuée en ce qui concerne l'attribution des devises aux agents de marques.

Ainsi la note d'orientation insiste sur la marocanisation du commerce extérieur et vise à une simplification des procédures, à la révision des modes de répartition de devises et à la vulgarisation des tecnniques commerciales.

Afin de simplifier les procédures d'importation une fusion des trois programmes à savoir contingents globaux franc transférable, zone £ et zone $ est préconisée (déjà effectuée).

La libération d'importation de certains produits, proposée comme un principe de la politique d'importation, contribuerait également à la simplification des procédures des importations.

Pour arriver à une sélection plus efficace parmi des demandeurs de devises en écartant tous ceux qui ne sont pas compétents et dignes du métier d'importateur la même réglementation d'installation, proposée déjà pour les exportateurs, s'avère nécessaire pour les importateurs aussi.

Pour permettre aux importateurs marocains de s'intégrer dans certains circuits commerciaux une plus grande souplesse devrait régner, relative à la répartition de la réserve de devises destinée aux nouveaux importateurs et la répartition réservée uniquement aux agents de marques devrait être remplacée par la répartition entre les importateurs spécialisés.

CHAPITRE VII

LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Section I. — LA SCOLARISATION ET LA FORMATION DES CADRES ET DU PERSONNEL QUALIFIÉ

C'est dans le domaine de la science, de la technique, et de la qualification professionnelle que se fait sentir le plus gravement l'insuffisance des moyens humains en vue du développement économique ; et c'est sans doute du fait de cette insuffisance que nous ressentons le plus vivement nos liens de dépendance économique.

On ne doit pas perdre de vue en effet qu'une grande partie des cadres et agents qualifiés qui font fonctionner nos services administratifs, notre secteur commercial, industriel, touristique, etc... est constituée d'une main-d'œuvre non-nationale (dans l'administration par exemple, 3.531 fonctionnaires des cadres supérieurs sur 7.803, sont des étrangers).

De plus, nous devons faire face aux exigences de développement et de libération économiques : exigences qui impliquent non seulement la *marocanisation totale des postes de travail dans les divers secteurs d'activité, mais encore la formation urgente d'agents supplémentaires appelés à prendre place dans le cycle de la production*, au fur et à mesure du développement de celle-ci.

Pour répondre à ces besoins, que trouvons-nous ? Une population encore en grande partie analphabète : un appareil d'enseignement insuffisant.

Aussi nous sommes placés devant un double problème :

un problème de masse ;
un problème de réforme.

Problème de masse d'une part

En effet, nous avons à faire face à des besoins considérables. En premier lieu, il est nécessaire d'alphabétiser la population, les jeunes autant que les adultes, car cette première étape peut seule fournir l'assise d'une formation plus poussée. En second lieu, il faut former, spécialiser cette population pour l'intégrer au cycle d'une production moderne, pour rendre possible le progrès de l'économie.

Problème de réforme d'autre part

Car l'appareil d'enseignement est insuffisant et ne peut, dans sa structure actuelle résoudre ce problème de masse. Qu'il s'agisse du type d'enseignement, des programmes, de la durée de formation, à tous les stades, nous sommes conduits à poser un problème de réforme, un problème d'adaptation de « l'outil » aux besoins.

En conclusion, l'enseignement ne doit pas apparaître comme une superstructure du développement économique et du progrès social. Au stade d'évolution de notre pays, nous devons le considérer comme une infrastructure du développement. Aussi devons-nous revoir l'esprit même de l'enseignement, actuellement dispensé au Maroc. Nous devons le « rentabiliser ». Un individu formé, s'il doit être un citoyen conscient, doit être aussi et essentiellement un producteur.

Les programmes de l'enseignement et l'effort à fournir dans ce domaine doivent être par conséquent établis en fonction des besoins en main-d'œuvre et techniciens, dans les différents secteurs de l'activité économique et sociale.

Sous-section I. — ANALYSE DES BESOINS ACTUELS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

§ 1. L'INDUSTRIE ET LES SERVICES INDUSTRIELS

I. La situation actuelle

Les premiers résultats d'une récente enquête dans l'industrie et les services industriels ont permis de dégager les données suivantes sur la situation actuelle de ce secteur.

	D.C. (1)	Maîtrise et techniciens	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés	Main-d'œuvre non qualifiée	Main-d'œuvre totale
Effectifs	4.000	16.000	8.000	52.000	120.000	200 000
%	2 %	8 %	4 %	26 %	60 %	100 %

(1) D.C. = personnel de direction et cadres supérieurs.
C'est désormais ce signe qui désignera cette catégorie de personnel dans tous les tableaux de ce rapport.

Ainsi, 40 % seulement des effectifs en activité dans l'industrie qui y sont employés sont qualifiés, alors que près de 60 % ne possèdent aucune qualification.

En ce qui concerne la main-d'œuvre marocaine de ce secteur, le pourcentage des effectifs non qualifiés est nettement supérieur à 60 % puisque d'une part, la presque totalité de la main-d'œuvre non qualifiée est marocaine et d'autre part, qu'une grande partie des personnes qualifiées est composée de non-marocains comme le montre le tableau ci-dessous.

Catégorie de personnel	Effectifs des non Marocains
D. C.	3.500
Maîtrise et techniciens	13.000
Employés qualifiés	7.000
Ouvriers qualifiés	12.000

II. Les perspectives

Les besoins actuels consistent donc essentiellement en effectifs de cadres et personnel qualifié nécessaire à la marocanisation des postes de travail tenus par des étrangers.

Les besoins futurs, consistent en effectifs nécessaires au développement industriel ; l'accroissement de la main-d'œuvre de l'industrie et des services industriels doit donc suivre celui de la production de ce secteur.

Pour les calculs de nos prévisions, nous avons admis que les effectifs globaux de la population occupée dans ce secteur s'accroissait proportionnellement à la production.

Ce taux d'accroissement peut être estimé comme étant de 7 % par an ; selon cette hypothèse, le volume global de la main-d'œuvre passerait alors de 200.000 en 1960 à près de 774.000 en 1980.

Cependant si la main-d'œuvre doit s'accroître globalement de 7 % par an, toutes les catégories de personnel ne doivent pas évoluer de la même façon : en effet on doit tenir compte en premier lieu du fait que la main-d'œuvre non qualifiée représente 60 % des effectifs d'ensemble et que ce taux est déjà anormal, en second lieu, du fait que l'accroissement de la production appelle toujours un accroissement plus rapide de la main-d'œuvre qualifiée (1).

(1) Toutefois, si la main-d'œuvre non qualifiée diminue en %, par contre, sa valeur qualitative aura augmenté. En effet, en 1980, compte tenu des résultats des programmes d'enseignement, elle sera soit passée par l'enseignement primaire, soit alphabétisée.

Etant donné les exemples d'autres pays et compte tenu des particularités du secteur industriel national, on peut penser que la situation sera renversée d'ici 1980 et que la part de la main-d'œuvre qualifiée sera portée à 60 %, tandis que celle de la main-d'œuvre non qualifiée sera réduite à 40 %.

La répartition de la main-d'œuvre globale par catégorie serait alors la suivante :

D.C.	Maîtrise et techniciens	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés	Main-d'œuvre non qualifiée	Main-d'œuvre totale
23.200	112.200	27 700	302.200	309.000	771.000
3 %	14,5 %	3,5 %	39 %	40 %	100 %

Cependant pour le calcul des besoins dans l'industrie, il ne suffit pas d'évaluer les besoins nécessaires au développement et à l'évolution des structures internes de la main-d'œuvre ; il faut encore prévoir *le renouvellement de la main-d'œuvre* qui vieillit, qui meurt, ou qui est victime d'une incapacité à la suite d'un accident ou d'une maladie. Il est difficile de définir ce taux de renouvellement étant donné le peu de statistiques dont nous disposons dans ce domaine ; cependant, en attendant que des enquêtes appropriées soient menées, nous pouvons considérer le taux annuel de 1/20 comme raisonnable.

En définitive, nos calculs sont basés sur les hypothèses suivantes :

1° *taux d'accroissement annuel de la main-d'œuvre* : 7 % ;

2° *évolution des structures de la main-d'œuvre* selon la répartition exprimée dans le tableau ci-dessus ;

3° *taux annuel de renouvellement* : 1/20.

Sur la base de ces hypothèses, nous obtenons les besoins annuels pour chaque catégorie de personnel en additionnant les effectifs nécessaires au développement du secteur industriel et ceux nécessaires au renouvellement.

Nous arrivons au tableau général de l'évolution des effectifs de la main-d'œuvre du secteur industriel de la page suivante, tableau qui se lit ainsi :

— colonne « globaux » : cette colonne donne les effectifs de la catégorie de personnel que devrait comporter le secteur industriel à la période considérée.

— colonne « acct » : accroissement des effectifs de la catégorie de personnel d'une année par rapport à l'année précédente.

— colonne « 1/20 » : les effectifs nécessaires au renouvellement pour chaque année.

Evolution des effectifs de l'industrie et services industriels

de 1960 à 1980

Année	Effectifs de D. C.				Effectifs maîtrise et techniciens				Ouvriers qualifiés				Employés				Main-d'œuvre non qualifiée	Effectifs totaux
	Globaux	acct.	1/20	Nécessaires	Globaux	acct.	1/20	Nécessaires	Globaux	acct.	1/20	Nécessaires	Globaux	acct.	1/20	Nécessaires		
1960	4.000				16.000				52.000				8.000				120.000	200.000
1961	4.400	400	200	600	17.600	1.600	800	2.400	56.700	4.700	2.600	7.300	8.500	500	400	900		
1962	4.800	400	200	600	19.400	1.800	900	2.700	61.900	5.200	2.800	8.000	9.000	500	450	950		
1963	5.200	400	250	650	21.400	2.000	950	2.950	67.600	5.700	3.000	8.700	9.600	600	450	1.050		
1964	5.700	500	250	750	23.600	2.200	1.050	3.250	73.900	6.300	3.300	9.600	10.200	600	500	1.100		
1965	6.200	500	300	800	26.100	2.400	1.200	3.600	80.600	6.700	3.600	10.300	10.900	700	500	1.200	156.000	280.000
1966	6.800	600	300	900	28.800	2.700	1.300	4.000	88.400	7.800	4.000	11.800	11.600	700	550	1.250		
1967	7.400	600	350	950	31.700	2.900	1.450	4.450	96.200	7.800	4.400	12.200	12 300	700	600	1.300		
1968	8.100	7.	400	1.100	34.900	3.200	1 600	4.800	105.100	8.900	4.800	13.700	13.100	800	600	1.400		
1969	8.900	800	40	1.200	38.500	3.600	1.750	5.350	115.000	9.900	5.200	15.100	13.900	800	650	1.450		
1970	9.700	800	450	1.250	42.400	3.900	1.950	5.850	125.400	10.400	5.700	16.100	14.800	900	700	1.600	202.000	394.000
1971	10.600	900	500	1.400	46.700	4.300	2.100	6.400	136.800	11.400	6.200	17.600	15.80	1.000	750	1.750		
1972	11.600	1.000	550	1.550	51.500	4.800	2.350	7.150	149.800	13.000	6.800	19.800	16.800	1.000	800	1.800		
1973	12.600	1.000	600	1.600	56.800	5.300	2.600	7.900	163.300	13.500	7.400	20.900	17.900	1.100	850	1.950		
1974	13.800	1.200	650	1.850	62.600	5.800	2.850	8.650	178.400	15.100	8.100	23.200	19.000	1.100	900	2.000		
1975	15.000	1.200	700	1.900	69.000	6.400	3.150	9.550	194.500	16.100	8.900	25.000	20.200	1.200	900	2.100	253.000	552.000
1976	16.400	1.400	750	2.150	76.000	7.000	3.450	10.450	212.700	18.200	9.700	27.900	21.500	1.300	1.000	2.300		
1977	17.900	1.500	800	2.300	83.800	7.800	3.800	11.600	232.000	19.300	10.600	29.900	22.900	1.400	1.100	2.500		
1978	19.600	1.700	900	2.600	92.300	8.500	4.200	12.700	253.800	21.800	11.600	33.400	24.400	1.500	1.150	2.650		
1979	21.300	1.700	1.000	2.700	101.700	9.400	4.600	14.000	276.700	22.900	12.600	35.500	26.000	1.600	1.200	2.800		
1980	23.300	2.000	1.100	3.100	112.100	10.400	5.100	15.600	302.200	25.500	13.800	39.300	27.700	1.700	1.300	3.000	309.000	774.000

§ 2. L'ADMINISTRATION

I. La situation actuelle

Une enquête faite récemment par le service de la Fonction publique a donné les résultats suivants :

	Marocains	Etrangers	Total	Pourcentages	
				Marocains	Etrangers
Cadres subalternes (1) .	7.289	20	7.309	99,7	0,3
Cadres secondaires	8.677	3.342	12.019	72,19	27,9
Cadres principaux	2.507	1.691	4.198	59,7	40,4
Cadres supérieurs	4.272	3.531	7.803	54,7	45,3

(1) Notons cependant que les « cadres subalternes » doivent être complétés par tous les sous-agents publics qui n'ont pas été comptabilisés dans ce tableau. En outre les effectifs de l'armée, de la police, du personnel enseignant qui entrent dans les différents cadres cités ci-dessus, ne sont pas compris dans le tableau.

Ces différents cadres se répartissent comme suit par catégorie de formation (évaluation approximative).

Hiérarchie	Personnel technique	Personnel administratif	Magistrature	Ensemble
Cadres supérieurs .	25 %	58 %	17 %	100
Cadres principaux..	25 %	75 %	0 %	100
Cadres secondaires.	15 %	85 %	0 %	100

II. Les perspectives

Les structures administratives de notre pays nous ont été léguées par le Protectorat. Ces structures avaient été mises en place en vue d'un certain type d'administration du pays ; en plus, beaucoup d'entre elles ont été directement calquées sur le système français, système lourd pour un pays sous-développé.

Depuis l'indépendance, très peu de choses ont changé dans ce domaine ; et même, c'est par le gonflement de ses effectifs que l'on a cherché à accroître l'efficacité de l'administration alors qu'il aurait fallu d'abord la réadapter conformément aux fonctions nouvelles.

Le maintien de ces structures aggrave les problèmes puisque l'on constate que les effectifs du cadre supérieur de l'administration atteignent maintenant presque le double de ceux du cadre similaire dans le secteur industriel.

Aussi avons-nous considéré pour les prévisions que c'est dans la réforme des structures de l'administration que le pays cherchera à accroître l'efficacité de celle-ci et non dans le gonflement de ses effectifs. Tout au plus l'accroissement maximum des effectifs de l'administration d'ici 1980 consistera à faire occuper les postes actuellement vacants.

Le nombre des postes vacants a été estimé d'après des statistiques fournies par le ministère de la Fonction Publique.

Catégorie de personnel	Postes nécessitant une formation générale	Postes nécessitant une formation technique
Cadres supérieurs	365	350
Cadres moyens	660	380
Cadres secondaires ...	1.655	1.265

A ces besoins, il faudra ajouter ceux qui sont nécessaires au renouvellement du personnel et qui sont équivalents au 1/20 des effectifs actuels.

§ 3. LE SECTEUR COMMERCIAL

I. La situation actuelle

La population employée dans ce secteur est estimée actuellement à près de 200.000 personnes, dont près de 40.000 dans le gros commerce, les banques et les assurances.

Ces dernières catégories sont les seules, pratiquement, à demander du personnel qualifié ; celui-ci constitue 50 % des effectifs, et représente un total de 20.000 personnes réparties comme suit :

- Cadres supérieurs ..... 1 %
- Agents de maîtrise ..... 4 %
- C.A.P. commercial ..... 40 %
- B.E.P.C. ..... 30 %
- C.E.P. ..... 25 %

II. Les perspectives

Les perspectives d'évolution des besoins ont été établies compte tenu des considérations suivantes :

— la réforme des circuits de commercialisation dans le sens d'un racourcissement de ces derniers sera réalisée.

— d'autre part, on peut admettre que les effectifs du gros commerce ne feront que doubler d'ici 1980 et atteindront ainsi le nombre de 80.000.

— en dernier lieu la structure de la répartition des diverses catégories de personnel ne variera pas d'ici 1980, ce qui implique que le taux de 50 % des effectifs qualifiés sera maintenu soit 40.000 personnes et se répartissant comme suit :

	D.C.	Maîtrise	C.A.P. commercial	B.E.P.C.	C.E.P.	Total
Effectifs en 1980	400	1.600	16.000	12.000	10.000	40.000
%	1 %	4 %	40 %	30 %	25 %	100 %

§ 4. L'ARTISANAT

Les effectifs actuels de l'artisanat sont évalués à 124.000 personnes. Dans les années à venir ce nombre n'augmentera pas en raison de la reconversion du secteur artisanal en secteur semi-industriel puis industriel.

Ainsi les besoins qui s'exprimeront au cours des prochaines années se rapporteront-ils essentiellement à cette reconversion future, et le problème sera de former professionnellement la main-d'œuvre jeune actuellement en place et celle nécessaire au renouvellement du personnel.

Il faudra donc former annuellement une dizaine de milliers de jeunes artisans répartis suivant les branches d'activité suivantes :

— textile, cuirs, céramique et bâtiment, métaux, bois, artisanat du secteur végétal...

§ 5. AUTRES SECTEURS

I. La Santé Publique

Il y a actuellement près de 1.000 médecins au Maroc, soit un médecin pour 10.000 habitants. Ce taux est extrêmement faible.

En 1980, le Maroc devra disposer d'un médecin pour 3.000 habitants. Ce qui portera les effectifs globaux à 5.000 médecins pour une population de plus de 15 millions d'habitants. Le nombre des infirmiers et sage-femmes atteindra corrélativement 20.000.

II. Le personnel enseignant

Tous les renseignements nécessaires pour analyser la situation actuelle et surtout définir les perspectives n'ont pu être établis. La seule catégorie d'enseignants pour laquelle il est possible d'établir des perspectives est l'important corps des instituteurs composé actuellement de 13.000 instituteurs dont près de 3.500 non-marocains. D'après le chiffre de 730.000 enfants scolarisés on peut estimer qu'il y a un instituteur pour un peu plus de 50 élèves.

En 1980 toute la population scolarisable (plus de trois millions) sera dans les écoles (le taux de scolarisation de 100 % sera atteint au cours du second quinquennat). D'autre part le taux d'un instituteur pour 50 élèves sera amélioré et porté à 1 pour 35. Par conséquent le Maroc devra disposer en 1980 de 85.000 instituteurs et devra former annuellement 6.000 instituteurs pour assurer le renouvelllement normal (1/20) des effectifs quittant la carrière, et la scolarisation de tous les enfants compte tenu de l'accroissement démographique.

§ 6. LE SECTEUR AGRICOLE

Plus de 70 % de la population vit de l'agriculture.

En 1980, la population marocaine aura dépassé 16 millions d'habitants dont plus de 60 % seront encore des ruraux.

Ces chiffres rappellent que dans 20 ans le Maroc sera toujours un pays à prédominance agricole et que le sort de la majorité de la population sera lié au développement de l'agriculture.

Jusqu'à présent, le problème de formation professionnelle dans l'agriculture n'a été abordé par l'administration que sous l'angle de l'encadrement et de la vulgarisation. Or cette formation doit être axée essentiellement sur le producteur, c'est-à-dire le paysan, et doit être déterminée compte tenu du type de l'entreprise agricole, dans les diverses branches de l'agriculture : céréaliculture, cultures industrielles, arboriculture, maraîchage, élevage transhumant, exploitation forestière.

Les besoins sont donc énormes et se mesurent à l'échelle de l'étendue de la population active agricole.

Sous-section II. — LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE POUR SATISFAIRE LES BESOINS

L'inventaire qui précède donne un ordre de grandeur des besoins qui vont s'exprimer dans les différents secteurs économiques.

Ces besoins seront satisfaits par :

1° les cadres et le personnel qualifié composé de travailleurs des entreprises qui auront reçu une formation professionnelle.

2° par les cadres et le personnel qualifié formés par l'enseignement général technique et supérieur.

Aussi pour préciser les moyens à mettre en œuvre, il conviendra de calculer secteur par secteur, et en tenant compte des besoins exprimés précédemment, les effectifs que l'on obtiendra par le canal de la formation professionnelle et de l'enseignement général, technique et supérieur.

La récapitulation de ces effectifs permettra d'obtenir la structure de scolarisation pour 1960.

Une telle situation correspondrait aux *moyens nécessaires* à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins. Cette structure devra être comparée avec la pyramide scolaire réelle en 1960, correspondant aux *moyens disponibles*.

La comparaison des moyens nécessaires et des moyens disponibles indiquera dans quelle mesure l'appareil d'enseignement est suffisant.

§ 1. LES EFFECTIFS A SCOLARISER POUR LES BESOINS DU SECTEUR INDUSTRIEL

I. La formation professionnelle des travailleurs

Grâce à la formation professionnelle, la promotion interne sera un moyen rapide et efficace de la satisfaction d'une partie importante des besoins du pays ; en effet, différentes enquêtes permettent les estimations suivantes :

— 20 % des besoins en cadres supérieurs peuvent être satisfaits par la promotion, après formation professionnelle, d'une partie des cadres moyens et agents de maîtrise déjà en place.

— 50 % des besoins en cadres moyens et agents de matrise peuvent être satisfaits par la promotion, après formation professionnelle, d'une partie du personnel qualifié déjà sur place.

— 20 % des besoins en personnel qualifié peuvent être satisfaits par la promotion, après formation professionnelle, d'une partie de la main-d'œuvre déjà en place.

II. L'enseignement technique général et supérieur

Sachant qu'il faut au minimum 10 *ans à partir du C.E.P.* (toutes les durées d'études sont prises à partir du C.E.P.) pour fournir un cadre supérieur, les effectifs à scolariser dès 1960 devront être prévus en fonction des besoins de 1970. Tenant compte d'une perte en cours d'études de 31 % (hypothèse adoptée par l'Education Nationale), c'est donc 1.450 jeunes qu'il faudra scolariser en 1960 pour fournir les 1.000 (1) cadres supérieurs nécessaires en 1970. Dans ce calcul simplifié comme dans les suivants, nous ne tenons pas compte des retards accumulés d'ici la date de fin d'études.

Le même calcul a été fait pour les agents de maîtrise sur la base d'une durée d'études de 6 ans et d'une perte en cours d'études à peu près identique.

De même a-t-on procédé pour les employés et ouvriers qualifiés sur la base d'une durée d'étude de 3 ans et d'une perte en cours d'étude de 5 % par an.

D'où les effectifs suivants à scolariser en 1960 pour les besoins de l'industrie, répartis par cadre d'enseignement.

Niveaux	Répartition	Date de fin d'études	Besoins en fin d'études	A recruter en 1960 par cadre
Cadres	80 % Etudes supér.	1970	1 000	1.450
Maîtrise et techniciens	5 % B.A.C. techn. 60 % B.E.I. ..... 25 % 1er B.A.C. ... 10 % B.E.C.	1966	2.125	155 1.860 775 310
Employés	75 % B.E.P.C. ..... 25 % C.A.P. admin.	1963	960	790 270
Ouvriers	90 % C.A.P. techn.. 10 % B.E.P.C	1963	8.000	8.010 890

La méthode appliquée pour le secteur industriel devra être appliquée dans tous les secteurs pour évaluer les effectifs nécessaires afin de satisfaire les besoins.

Ne sachant pas la proportion des besoins qui pourra être couverte par les travailleurs recevant une formation professionnelle dans les autres secteurs nous nous sommes limités à des approximations tenant compte essentiellement des renouvellements et dans certains cas (administration) des postes vacants. Ces approximations permettent déjà de situer l'importance des effectifs à former.

(1) Les besoins en 1970 (voir tableau : Evolution des Effectifs) seront de 1.250 cadres dont 20 % fournis par la Formation Professionnelle des Travailleurs, soit 250 et 80 % par l'Enseignement général technique et supérieur, soit 1.000.

§ 2. EFFECTIFS A SCOLARISER POUR LES BESOINS DE L'ADMINISTRATION

Il a été admis un renouvellement de 1/20 et des pertes en cours d'études de 31 % pour l'enseignement supérieur et 5 % pour l'enseignement secondaire, on a considéré en outre que les postes vacants seront occupés dans les dix années à venir.

La répartition par catégorie d'enseignement des besoins exprimés précédemment pour l'administration est donnée ci-après.

	Niveaux	Date de fin d'études	Besoins en fin d'études	Recrutement en 1960
Cadres secondaires	C.AP. commercial et divers .... 5 %	1963	215	240
	B.E.P.C. .... 85 %	1963	675	750
Cadres principaux	Technique long (B.E.C.-B.E I B.A.C.) ... 25 %	1966	93	135
	Secondaire général (B.A.C.) .. 75 %	1966	225	330
Cadres supérieurs	Enseignement supérieur 100 %	1970	465	680

§ 3. EFFECTIFS à SCOLARISER POUR LES BESOINS DU SECTEUR COMMERCIAL

En tenant compte d'un renouvellement de 1/20 et des pertes en cours d'études, identiques à celles calculées précédemment, les effectifs à scolariser en 1960 pour satisfaire les besoins par catégorie d'enseignement du secteur commercial, exprimés plus haut, sont les suivants :

	Niveaux	Date de fin d'études	Besoins en fin d'études	Recrutement en 1960
Direction et cadre		1970	20	30
Maîtrise	BAC	1966	40	60
	B.E.C.	1966	40	60
Employés	CAP commun	1963	800	900
	B.E.P.C. ...	1963	600	670

§ 4. EFFECTIFS A SCOLARISER POUR LES BESOINS DE LA SANTE PUBLIQUE

Etant donné un renouvellement de 1/20 d'une durée des études de 12 ans minimum pour les médecins et des pertes en cours d'études égales à 30 % d'une durée d'études de 6 ans en moyenne pour le reste du personnel médical, avec pertes en cours d'études de 5 % annuellement, les besoins de recrutement en 1960 sont les suivants :

	Niveau	Date de fin d'études	Besoins en fin d'études	Recrutement en 1960
Médecin	Supérieur ...	1972	550	800
Personnel médical	B.E.P.C. + spécialisation.	1966	1.000	1.200

§ 5. EFFECTIFS A SCOLARISER POUR LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT

Instituteurs :

Etant donné un renouvellement de 1/20, une perte en cours d'études de 10 % (taux de l'Education Nationale), une durée d'études de 4 ans (B.E.P.C. + année de spécialisation), les recrutements en 1960 seront les suivants pour satisfaire les besoins de 1964 :

Besoins en 1964 ..... 3.620
Recrutement en 1960 ..... 4.050

§ 6. TABLEAU RECAPITULATIF DES BESOINS DE RECRUTEMENT EN 1960 POUR LES SECTEURS PRECITES

A fournir pour les niveaux d'études suivantes		Recrutement en 6e en 1960	Total en 6e
Enseignement secondaire général	B.E.P.C.	7.460	
	BAC	1.165	11.585
	Supérieur, général et technique	2.960	
Enseignement technique	CAP technique..	8.000	
	CAP commercial et divers	1.410	11.615
	BEC - BEI, Bac technique	2.205	

§ 7. COMPARAISON ENTRE LES MOYENS NECESSAIRES ET LES MOYENS DISPONIBLES

Pour les seuls secteurs que nous avons étudiés, les sessions de recrutement en 6e en 1960 sont donc de 11.600 dans l'enseignement général, de 11.600 dans l'enseignement technique.

Or, quelle est la scolarisation réelle en 1960, c'est-à-dire quels sont les moyens disponibles ?

	Moyens nécessaires à l'entrée en 6e en 1960 (chiffres arrondis)	Moyens disponibles à l'entrée en 6e en 1960 (chiffres arrondis)	Besoins satisfaits par les moyens actuels en %
Enseignement général	11.600	8.900	77 %
Enseignement technique sans l'agriculture .	11.600	2.500	21 %

La répartition des effectifs globaux se trouvant actuellement en 6e comparée à la répartition nécessaire est la suivante :

	Répartition nécessaire	Répartition actuelle
Enseignement général	50 %	78 %
Enseignement technique ..	50 %	22 %
	100 %	100 %

Il apparaît donc que les moyens actuels sont insuffisants pour satisfaire les besoins. Encore nos calculs ne font ils pas apparaître toutes les entrées en 6e, nécessaires pour fournir les différents cadres qui n'ont pas été étudiés (en particulier l'agriculture et les cadres de l'enseignement secondaire et supérieur), ni celles nécessaires à une marocanisation accélérée, ce qui accroîtrait encore les déficits.

Par ailleurs, il est à noter que les programmes sont à tendance littéraire et sont loin de permettre une formation conforme à celle qui est nécessaire pour les tâches à remplir.

De plus les structures d'organisation sont inefficaces ; il n'y a aucune coordination au sein du secteur de la formation professionnelle, aucune liaison entre celui-ci et le secteur de l'enseignement, et aucun lien, à de rares exceptions près, entre ces deux secteurs et les utilisateurs du personnel. Ces insuffisances nous conduisent à poser les principes d'une réforme de l'enseignement.

Sous-section III. — LIGNES DIRECTRICES DES REFORMES

Il découle de cette analyse des besoins et de leur comparaison avec nos moyens disponibles que l'appareil actuel de l'enseignement et de la formation professionnelle est incapable de satisfaire les besoins qui vont s'exprimer dans le pays au cours des 20 prochaines années.

Cette incapacité est liée essentiellement aux structures et méthodes actuelles d'enseignement, qui accroissent, plus qu'elles ne les réduisent, les désajustements en quantité et en qualité entre la demande de personnel qualifié et l'offre.

Or cet ajustement ne peut se faire qu'en s'appuyant sur deux outils :

— *l'enseignement* d'une part,

— *la formation professionnelle*, d'autre part, en les réformant, en les adaptant au domaine propre pour lequel chacun d'eux doit être fait.

D'emblée, il faut préciser que ces deux outils *sont et doivent être complémentaires*, et en aucune façon, concurrents.

En effet, des définitions élaborées au cours des travaux des Commissions du Plan, il ressort que :

— *relève de l'enseignement*

Tout programme de base, à caractère général, basé sur un cycle long de 3 ans et plus, diffusé en particulier à des jeunes, ne possédant aucun acquit et avant leur entrée dans le monde du travail. A son terme ce programme « produit » des individus aptes à une famille de postes.

— *relève de la formation professionnelle*

Tout programme destiné à des agents *entrant* ou *étant* dans le monde du travail dans le but de les adapter, les former ou les perfectionner sur des postes de travail bien définis. Ces programmes sont en outre basés sur des cycles courts de 3 mois à 2 ans (1 an étant la moyenne) et s'adressant à des individus *possédant déjà un acquit* le plus proche possible de celui demandé pour le poste considéré (cet acquit peut provenir soit de la formation générale dispensée par l'enseignement, soit de l'expérience pratique dans le travail). *En particulier la formation professionnelle doit permettre la promotion interne dans l'entreprise, point essentiel dans la solution du problème des cadres.*

C'est sur la base de ces deux outils ainsi définis que l'on doit chercher l'ajustement des moyens aux besoins.

Il est donc essentiel de rendre ces outils efficaces en gardant à l'esprit de façon permanente,

qu'une politique d'enseignement et de formation adaptée aux besoins doit être avant tout tournée vers la production (celle-ci étant entendue au sens large : agriculture, commerce, administration, industrie, etc...

§ 1. L'ENSEIGNEMENT

Il est encore impossible d'effectuer une réforme détaillée. Il n'est à l'heure actuelle, possible que de donner des tendances, des principes qui serviront de base à *l'élaboration et la réalisation d'une réforme qui sera la tâche essentielle du plan quinquennal en matière d'enseignement.*

I. L'outil de la réforme

Le système est, nous l'avons vu, inadapté et cette inadaptation se traduit principalement par une distorsion considérable entre la quantité et la qualité produite d'une part, les besoins réellement exprimés d'autre part. Nonobstant toute autre considération, on peut déjà imputer cette inadaptation à l'isolement de l'éducation nationale telle qu'elle a été léguée par le Protectorat.

L'enseignement en effet se définit et se contrôle lui-même et ignore très souvent les besoins réels des secteurs qui utilisent les agents formés par lui. Dans ces conditions les critiques et donc les progrès du système sont difficiles. Or dans la perspective d'une réforme, on ne peut envisager une perpétuation de cette situation. On doit admettre de façon fondamentale que toute adaptation du système d'enseignement ne peut et ne doit se faire qu'avec le concours de tous les secteurs de la production.

C'est dès lors, en préparant les structures d'un tel contact, d'une telle collaboration que l'on créera *l'outil* qui fera la réforme.

Aussi doit-on, dès maintenant, organiser cette participation de la «production» à l'élaboration, au contrôle de l'enseignement (Commissions Enseignement-Production).

De telles commissions doivent essentiellement effectuer un contrôle qui s'exercera doublement :

— au départ, par l'analyse des structures, programmes et méthodes,
— à l'arrivée, par le contrôle des examens (épreuves, corrections, etc...).

Ce double contrôle étant une condition absolue de l'efficacité.

Une telle organisation, un tel outil, est à la base d'une véritable réforme de l'enseignement et de son adaptation aux besoins du pays (notamment dans le domaine technique).

Cet outil mis en place, c'est à lui qu'incombera en dernier ressort le choix des solutions et leur adaptation concrète aux problèmes, compte tenu des principes de la réforme exposés ci-dessous, le choix des solutions, leur adaptation concrète aux problèmes, devra être le fait de l'outil de réforme précédemment mis en place, c'est-à-dire de la *commission enseignement-production.*

II. Quelques principes directeurs de la réforme

Nous avons un problème de masse à résoudre. C'est-à-dire beaucoup de gens à former et un développement de la formation bloqué par le manque de maîtres.

Aussi le principe de base doit-il être d'utiliser de façon optimum le capital humain qualifié.

Or pour obtenir le rendement optimum, on doit chercher :

— à sélectionner les meilleurs élèves, à tous les niveaux, en fonction de leurs aptitudes (tout en tenant compte cependant des besoins) ;

— à ne pas gaspiller de temps, et par conséquent, dans tous les programmes, définir les connaissances à acquérir en fonction d'un minimum nécessaire et suffisant, adapté au type de profession dans lequel déboucheront les jeunes formés par les programmes considérés (différence à introduire par exemple entre programme rural, technique, etc...);

— à insister sur la formation caractérielle car, compte tenu des besoins du pays, les jeunes dès leur sortie de formation seront appelés à des postes de responsabilité.

III. Tendances de réforme

1. Pour une meilleure sélection

— On doit étendre rapidement le secteur *primaire* et instituer un secteur de résorption pour l'alphabétisation totale de toute la population de moins de 30 ans, permettant à un plus grand nombre de pousser sa formation ; les *meilleurs* du primaire et aussi les meilleurs du secteur de résorption (qui pourraient être « rattrapés ») déboucheraient dans le secondaire et le technique, les autres acquérant une instruction professionnelle sommaire.

2. Pour répondre aux besoins

Développer l'enseignement technique

— Répartir en pourcentage les jeunes d'une part entre l'enseignement général et l'enseignement technique et d'autre part entre les différentes sections techniques, en tenant compte des besoins réels.

— Procéder par cycles courts successifs pour éviter les pertes en cours de cycle.

3. POUR FACILITER L'ORIENTATION ET LA SÉLECTION

— Troncs communs plus nombreux pour permettre des orientations faciles entre secondaire et technique, entre cycle court et cycle long.

4. POUR UNE UTILISATION OPTIMA DU CAPITAL EXISTANT

— Augmenter la durée du travail des cadres de l'enseignement secondaire et technique (en augmentant notamment le travail hebdomadaire, en diminuant les congés). Compenser cette augmentation de travail par une revalorisation des salaires. Garder présent à l'esprit que le goulot d'étranglement est plus affaire de cadres que d'argent.

— Utiliser le matériel de l'industrie et ses techniciens comme instructeurs.

— Rechercher des travaux productifs dans les écoles professionnelles.

— Retarder l'âge de départ pour l'enseignement élémentaire de telle sorte que l'on puisse, à la sortie, utiliser immédiatement les jeunes dans la production et éviter ainsi l'obligation de les conserver trop longtemps. Par exemple un CEP sortant à 12 ans n'est pas utilisable, un CEP sortant à 14 ans peut l'être et entrer en formation professionnelle (id. pour les CAP).

— Retarder l'âge d'entrée dans les cycles court pour permettre une assimilation plus rapide.

— Développer les internats pour permettre une meilleure formation caractérielle.

— Rechercher en permanence des méthodes nouvelles.

— Etc...

Il s'agit là de directives qui doivent être à la base de toute réforme du système d'enseignement, et de toute élaboration de programmes.

§ 2. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation donnée par l'enseignement doit être complétée par la formation professionnelle sur la base de la distinction exposée plus haut. Ce secteur de la formation professionnelle doit connaître aussi un certain nombre de réformes en raison du rôle immense qu'il va jouer dans la solution du problème des cadres et du personnel qualifié.

L'analyse de la situation dans ce secteur montre en effet :

— que les buts de la formation professionnelle sont rarement définis d'une façon claire,

— que son organisation est souvent archaïque,

— qu'elle n'est pas coordonnée dans son ensemble,

— qu'elle est incapable, dans sa situation actuelle, d'organiser le système de *la promotion interne au sein des entreprises, système qui est le plus efficace d'une marocanisation et d'une solution rapides au problème des cadres et du personnel qualifié.*

Aussi, la base de la réforme dans cette matière doit-elle consister en une définition de la politique de formation professionnelle et en une coordination des organismes qui la dispensent.

Or dans ce secteur, comme dans celui de l'enseignement, une réforme n'est possible que *si l'on crée un outil.* D'où la tâche primordiale pour le plan quinquennal, de créer un organisme de coordination de la formation professionnelle.

I. L'organisme de coordination de la Formation Professionnelle

Celui-ci devra, sur la base des expériences déjà faites, éviter trois erreurs.

— Premièrement, éviter d'organiser la formation professionnelle en commençant par le sommet.

En effet, il y a nécessité pratique d'une décentralisation dans l'action (décentralisation dictée par la multiplicité des cas concrets et l'ampleur de la tâche) et centralisation du contrôle (pour que les informations sur les réactions de la base aux besoins du sommet soient connues rapidement de celui-ci afin d'adapter sa politique aux réalités).

Il y a donc nécessité d'étage relais intermédiaire. Si on commence par celui du haut, celui-ci construisant celui qui est en dessous de lui, en l'élargissant, il risque, par perte de conformité à chaque étage, d'y avoir paralysie du système avant la base.

Il vaut mieux construire solidement l'échelon moyen représentant chaque secteur, le développer vers le bas (en fonction des caractéristiques du secteur) et vers le haut pour la coordination.

D'où le principe d'un « niveau moyen » étudiant une action coordonnée avec le « haut », coordonnant par celui-ci et organisant de façon autonome son action vers le « bas ».

— Deuxièmement on ne peut pas coordonner ce qui n'existe pas. En effet si certains secteurs de formation professionnelle existent et fonctionnent de façon satisfaisante, d'autres restent à créer, et cette création doit précéder toute coordination.

— Troisièmement, il ne peut y avoir de structure de formation professionnelle unique pour l'ensemble du pays. En effet, beaucoup plus que l'enseignement, la formation professionnelle doit être liée à la

production, donc à la structure propre de chaque secteur économique, d'où la nécessité d'une pluralité de structures d'action, d'organisation particulière.

Cet organisme devra en outre être au départ nécessairement souple pour pouvoir se transformer jusqu'à ce qu'il ait trouvé sa forme définitive et ne devra en aucun cas faire directement de la formation professionnelle.

II. Tendances de la réforme

Parmi les différents points que comporte la réforme on peut en signaler quelques-uns qui découlent de l'expérience acquise en matière de formation professionnelle. Notamment,

— généraliser la représentation des « utilisateurs » et des « utilisés » dans les organismes de formation professionnelle, en particulier leur accorder une place importante dans le contrôle de la formation ;

— organiser systématiquement la promotion interne en établissant des programmes de perfectionnement aussi bien dans les grosses entreprises que dans les petites (ces dernières étant regroupées dans le cadre de la région ou de la famille professionnelle) ;

— mettre en place un système de financement par les entreprises en établissant une taxe de formation professionnelle.

III. Liaison entre Enseignement et Formation Professionnelle

En dernier lieu, on doit souligner la nécessité d'une liaison entre enseignement et formation professionnelle, de façon à leur faire jouer effectivement le rôle complémentaire qui est le leur.

En conclusion il reste à dire que ce n'est que sur la base de ces réformes que l'on pourra apporter une solution au problème de la formation des producteurs spécialisés.

C'est grâce à leur mise en œuvre que l'on pourra réaliser dans l'enseignement « l'économie de formation » qui permettra de former davantage de personnel qualifié avec les mêmes moyens, que l'on pourra pousser la promotion interne dans les entreprises, seule solution à l'insuffisance qui demeurera malgré tout dans l'enseignement.

Sous-section IV. — LE PROGRAMME D'ACTION

§ 1. L'ENSEIGNEMENT

I. Les réformes

Les réformes porteront essentiellement sur deux points :

1° La réorganisation administrative du ministère de l'Education Nationale. La séparation est en effet très nette au sein de ce ministère

entre les divers ordres d'enseignement, ce qui fait que la formation donnée aux jeunes manque généralement d'homogénéité. Un projet de réforme de l'organisation administrative de ce ministère a été élaboré par le rapporteur général de la commission de l'Education Nationale ; ce projet doit être pris en considération dans les plus brefs délais.

2° La participation du secteur de la production au contrôle de l'enseignement. Cette participation doit se faire sur la base des directives définies plus haut.

Les réformes structurelles étant mises en place, il conviendra d'étudier concrètement les problèmes concernant l'adaptation de l'enseignement aux réalités économiques et sociales du pays : arabisation, unification de l'enseignement, marocanisation des programmes, etc...

II. La scolarisation primaire et l'alphabétisation

1 La scolarisation primaire

a) *Les objectifs*

Près de deux millions d'enfants sont actuellement en âge de scolarisation. Au cours de l'année scolaire 1959-1960, 730.000 seulement étaient scolarisés. D'autre part, les taux de scolarisation varient grandement d'une province à l'autre, comme le montre le tableau ci-dessous :

Préfectures ou Provinces	Taux de scolarisation dans les écoles publiques
Province d'Agadir	24 %
Province de Beni-Mellal	30 %
Province de Casablanca	27 %
Préfecture de Casablanca	34 %
Préfecture de Fès	51 %
Province de Fès-Taza	23 %
Préfecture de Marrakech	47 %
Province de Marrakech-Safi	16 %
Province de Ouarzazate	21 %
Préfecture de Meknès	52 %
Province de Meknès	60 %
Province du Tafilalet	30 %
Préfecture de Rabat	57 %
Province de Rabat	32 %
Préfecture d'Oujda	68 %
Province d'Oujda (sans Nador)	38 %
Nador	12 %
Province de Tétouan (sans Tanger)	18 %
Tange	43 %

Nous avons donc à faire face à deux problèmes :

— Scolariser les 1.200.000 enfants qui ne trouvent pas place dans les écoles primaires et les 45.000 qui viennent s'y ajouter annuellement étant donné l'accroissement démographique.

— Faire en sorte que les taux de scolarisation soient les mêmes dans l'ensemble des provinces et préfectures du territoire, conditions essentielles de la solution des déséquilibres inter-régionaux.

Ce second point ne pose pas de problèmes. L'emplacement des écoles qui seront construites durant cette période quinquennale sera étudié en fonction de l'homogénéisation du taux de scolarisation sur l'ensemble du territoire. C'est le premier point qui pose des problèmes. Le rythme de scolarisation à adopter doit en effet tenir compte avant tout des possibilités de formation de maîtres qualifiés. Or, déjà, sur les 14.000 maîtres assurant l'enseignement primaire aux 730.000 enfants scolarisés, plus de 3.000 postes ne sont pas marocanisés et une partie des 9.500 autres n'a pas le niveau minimum de qualification normalement exigé pour cette fonction. De plus, les effectifs actuels de l'enseignement secondaire ne permettent pas d'envisager, dans un proche avenir, la formation massive de maîtres qualifiés.

La définition des objectifs de ce plan quinquennal a donc été guidée non seulement par le souci de scolariser le maximum d'élèves possible, mais aussi par celui d'encadrer les enfants scolarisés par des maîtres d'un niveau tel que la qualité de notre enseignement primaire ne puisse pas être détériorée.

Sous cet angle, il a été estimé possible de porter les effectifs des écoles primaires en octobre 1964 à 1.530.000 élèves atteignant ainsi le taux de scolarisation global de près de 70 %.

Cela permettra d'amorcer la solution définitive à ce problème en octobre 1963, car à partir de cette année, tous les enfants de 7 ans trouveront place dans les écoles. Le taux de scolarisation de 100 % sera ainsi atteint au cours du second quinquennat des années 1965-1969.

b) *Les moyens*

— *Les maîtres*

Sur les 12.600 maîtres nécessaires à la réalisation de ces objectifs, plus de 7.100 seront formés dans les écoles normales régionales, dont les effectifs en maîtres sont actuellement de 700. Le programme devra être tel que le Maroc ne doive plus recruter d'instituteurs à la fin du plan.

— *Les constructions*

Ce programme de scolarisation nécessitera la construction annuelle de 1.200 classes minimum, de 340 logements d'instituteurs, d'au moins 10 écoles normales régionales et de 5 internats. L'ensemble de cet

équipement pour la période quinquennale coûterait 11.825 millions de francs. Il faut cependant remarquer qu'il existe des types de construction beaucoup plus économiques que ceux qui ont servi de base au calcul de ce volume d'investissements. L'adoption de ces types de construction rendra possible la construction d'un plus grand nombre de classes avec le même volume d'investissements, ce qui permettra une réduction considérable du système du roulement actuellement en usage dans de très nombreuses classes.

En outre, la population qui, par le passé, a construit bénévolement plus de 1.000 classes, ne manquerait pas de renouveler ses efforts dans ce domaine ; l'organisation communale récente pourrait être d'un secours certain.

c) *La résorption de l'analphabétisme*

Dès 1963, la solution définitive au problème de la scolarisation primaire aura été ébauchée puisqu'à partir de cette date tous les enfants de 7 ans trouveront place dans les établissements de l'enseignement primaire ; au cours du second quinquennat toute la population scolarisable sera dans les écoles. Cependant, d'ici cette date, plus d'un million d'enfants n'auront pas pu accéder à l'école.

Pour remédier à ce problème, la création d'un *enseignement dit de résorption est envisagée.*

Ce problème ne doit pas faire oublier le problème aussi urgent de l'alphabétisation des travailleurs âgés de 15 à 35 ans qui sont déjà dans le cycle de production. Cette alphabétisation est indispensable pour la formation et la promotion des travailleurs au sein des entreprises.

III. L'enseignement du second degré et l'enseignement supérieur

C'est en fonction des besoins évalués plus haut que devraient être établis les programmes de recrutement des élèves dans les ordres d'enseignement secondaire et supérieur. Cependant, les bescins évalués demandant encore une étude approfondie et les moyens devant les satisfaire ne pouvant être prêts avant deux ans, nous sommes obligés de procéder de la façon suivante :

Pour les années 1960-1961, le programme de ces ordres d'enseignement sera basé sur leurs possibilités de développement.

Pour les années 1962 et au-delà, le programme sera établi en vue de la satisfaction des besoins d'ici 1980. Cette partie, actuellement à l'étude, sera publiée dans les trois mois qui suivront la publication du présent document.

1. L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DU SECOND DEGRÉ

a) *Les objectifs*

Cet ordre d'enseignement comprendra deux sections :

Une section d'enseignement moyen d'une durée de trois années sanctionné par un examen du niveau du B.E.P.C.

Une section d'enseignement long d'une durée de 6 ans comprenant deux cycles et menant au Baccalauréat.

Les effectifs des élèves qui seront recrutés au cours des années 1960 et 1961 seront les suivants :

Année	Enseignement moyen	Enseignement long
1960	4.900	4.300
1961	7.000	6.300

b) *Les moyens*

Pour trouver le personnel enseignant nécessaire à la réalisation de ce programme, trois solutions seront mises en œuvre :

— prendre les instituteurs les plus qualifiés pour enseigner dans l'enseignement moyen ;

— faire appel aux étudiants afin qu'ils choisissent la carrière d'enseignant ;

— faire appel à l'assistance technique.

La construction et l'équipement des 485 classes et des divers locaux nécessaires demanderont 1954 millions de francs.

2. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

a) *Les objectifs*

Cet ordre d'enseignement comprendra deux sections :

— La section d'enseignement long, d'une durée de 6 ans, comprenant deux cycles de 3 années chacun, et menant aux baccalauréats techniques.

— La section d'enseignement moyen d'une durée de 3 années et comprenant 4 branches :

L'enseignement industriel,

Lenseignement agricole,

L'enseignement commercial,

L'enseignement féminin.

Faisons remarquer que le premier cycle de l'enseignement technique long fait tronc commun avec celui de l'enseignement général long.

Les effectifs des élèves qui seront recrutés dans les années 1960-1961 seront les suivants :

— Enseignement technique moyen

Année	Industriel	Agricole	Commercial	Féminin	Total
1960	1.455	1.455	620	310	3.840
1961	2 170	2.170	920	460	5.720

30 % des effectifs qui auront fini leur premier cycle commun à l'enseignement général et à l'enseignement technique seront orientés vers le second cycle de l'enseignement technique.

D'autre part, des écoles spéciales de formation de cadres telle l'école des ingénieurs qui formera des techniciens pour l'industrie ou d'autres écoles qui formeront des maîtres de travaux pour l'enseignement technique seront créées ou aménagées.

b) *Les moyens*

Les maîtres de travaux nécessaires seront formés dans les écoles de cet ordre d'enseignement. Pour le personnel enseignant, il sera fait appel aux étudiants nationaux et à l'assistance technique.

La construction et l'équipement des diverses classes et ateliers nécessiteront 1.830 millions. Les autres écoles spéciales demanderont 769 millions.

3. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

a) *Les objectifs*

En 1959, l'enseignement supérieur était dispensé à 2.462 élèves dont :

166 à la Faculté des Sciences,
1.500 à la Faculté de Droit,
796 à la Faculté des Lettres,

pour la préparation des licences et du diplôme d'arabe classique.

Compte tenu du nombre des élèves qui auront fini leurs études secondaires d'ici fin 1961, les effectifs des Facultés des Sciences et de Droit s'accroîtront d'au moins 800 élèves. On prévoit également un accroissement des effectifs de la Faculté des Lettres. D'autre part, le manque de médecins nationaux nous oblige à prévoir la création d'une Faculté de Médecine.

b) *Les moyens*

Le personnel qualifié de l'enseignement supérieur étant difficile à recruter même auprès de l'assistance technique étrangère, il est prévu d'accroître le recrutement de jeunes licenciés marocains comme assistants ou chargés de cours afin de les initier au métier d'enseignant dans l'enseignement supérieur.

Les crédits d'investissements nécessaires à la réalisation de ce programme de l'enseignement supérieur moderne sont les suivants :

Faculté des Sciences	30.800.000 F
Faculté de Droit	120.000.000 F
Faculté des Lettres	31.000.000 F
Faculté de Médecine (1re tranche)	120.000.000 F
Cité Universitaire (1re tranche)	288.000.000 F

§ 2. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Etant donné la complexité du problème de la formation professionnelle et l'insuffisance de certaines études le concernant, le programme complet de cette partie sera publié dans les trois mois qui suivront la publication de ce document.

§ 3. LA JEUNESSE ET LES SPORTS

Les dépenses d'équipement sportif doivent incomber pour une large part aux municipalités et aux communes rurales ; en tout état de cause, l'Etat ne pourra apporter que des subventions d'aménagement aux collectivités locales et aux associations sportives.

Les travaux d'aménagement des camps et colonies de vacances ainsi que la création de foyers ou d'auberges pour la jeunesse doivent être le fait principalement des mouvements de jeunesse qui bénéficient de ces installations ; l'Etat se contentera de subventionner partiellement ces travaux et ne financera totalement de telles installations que dans les cas exceptionnels.

Par contre, l'Etat supportera les dépenses de l'Education Surveillée et celles relatives à l'Education de Base ou à l'Education Populaire lorsque ces activités touchent de près à l'alphabétisation ou à la pré-formation professionnelle ou à la promotion des jeunes travailleurs.

Dans ces conditions, les dépenses budgétaires qui pourront être retenues au titre des activités de la jeunesse se chiffrent à un maximum de 1.600 millions.

Section II. — LA SANTE PUBLIQUE

§ 1. SITUATION ACTUELLE ET POLITIQUE A SUIVRE

Les travaux de la Commission de la Santé ont révélé que le développement de la Santé Publique est conditionné avant tout par la formation préalable du personnel médical et para-médical nécessaire au bon fonctionnement des formations sanitaires.

On constate actuellement une grave disparité entre l'infrastructure existante et le personnel médical disponible pour son fonctionnement.

Le Maroc disposera en 1960, après exécution des travaux prévus au plan biennal des capacités hospitalières suivantes :

- Hopitaux ruraux ..... 2,4 lits pour 10.000 habitants,
- Services hospitaliers de phtisiologie... 3,2 lits pour 10.000 habitants,
- Services hospitaliers et asiles de psychiatrie ..... 2,7 lits pour 10.000 habitants,
- Hôpitaux généraux ..... 9,8 lits pour 10.000 habitants,

soit une capacité hospitalière globale de 18,1 lits pour 10.000 habitants.

Dans le domaine de la prévention, le Maroc dispose d'environ 320 salles de visite et dispensaires ruraux et de 97 centres de santé et dispensaires urbains.

Il est à noter que la plupart des salles de visite et des dispensaires ruraux ne fonctionnent pas de façon permanente mais seulement à l'occasion du passage d'un groupe mobile : la continuité des soins n'y est donc pas assurée et un des buts du plan est de rendre permanentes ces salles de visite et de les transformer en dispensaires ruraux avec du personnel permanent.

Certes, cette infrastructure est loin de suffire aux besoins du pays (la densité hospitalière de la plupart des pays européens est en moyenne de 100 lits pour 10.000 habitants), en outre, elle est très inégalement répartie sur l'ensemble du territoire allant du simple au double suivant les provinces ; mais l'extension de cette infrastructure se heurte à l'insuffisance du personnel qualifié. On estime à un millier le nombre de médecins exerçant au Maroc actuellement soit une densité d'un médecin pour 10.000 habitants, mais 460 médecins seulement exercent dans le cadre de la Santé Publique, auxquels il faut ajouter 120 médecins privés conventionnés. Leur répartition géographique est très inégale, les villes étant les plus favorisées.

Le principal goulot d'étranglement pour le développement de la santé est incontestablement constitué par la pénurie du personnel médical et para-médical. Or, dans les 5 ans à venir, nous ne pouvons compter que sur 150 médecins marocains actuellement en cours de

formation, tandis que les recrutements de personnel médical étranger se révèlent de plus en plus difficiles. Les mêmes difficultés se retrouvent pour le personnel para-médical.

C'est pour cette raison qu'il a été décidé de faire une pause dans l'équipement hospitalier et d'accentuer par contre les efforts sur la formation professionnelle et sur les moyens de prévention.

Ainsi, les lignes directrices de la politique de développement de la santé peuvent-ils être énoncées de la manière suivante :

Priorité aux activités et à l'infrastructure de la prévention:

Campagne de lutte contre les fléaux sociaux, groupes sanitaires mobiles, accroissement des services d'hygiène scolaire ruraux et urbains, développement de l'Education sanitaire, développement des dispensaires urbains, transformation de salles de visite rurales à ouverture périodique en dispensaires ruraux dotés de personnel para-médical permanent ; ce développement étant destiné à appuyer l'activité de prévention et notamment préparer les conditions nécessaires à l'éradication du paludisme comme dans la plupart des autres pays.

Pause dans l'extension de l'infrastructure hospitalière :

Achever les constructions en cours ;

— moderniser certains hôpitaux, notamment ceux de la zone nord et les hôpitaux militaires qui seront récupérés ;

— construction d'hôpitaux intermédiaires dans les zones rurales exclusivement et de l'hôpital d'Agadir ;

— construction de lits de spécialités indispensables.

Développement de la formation professionnelle :

Des médecins, infirmiers et infirmières de manière à rentabiliser à court terme l'infrastructure existante et à permettre l'élévation progressive du standing sanitaire du pays et parfaire la marocanisation du personnel para-médical.

§ 2. LE PROGRAMME D'EQUIPEMENT 1960-1964

Compte tenu des orientations générales définies ci-dessus, les réalisations à prévoir au titre du plan quinquennal sont les suivantes :

I. Dans le domaine de la Prévention.

Il s'agit essentiellement d'une part d'augmenter la densité du réseau de nos formations sanitaires qui soutiennent les activités de prévention et d'autre part moderniser ce qui existe de manière à

disposer au terme du plan, d'un centre de santé pour 45.000 habitants et d'un dispensaire pour 15.000 habitants.

Ces normes exigent la construction de 25 centres de santé urbains et 35 centres de santé ruraux.

— La construction de 250 dispensaires ruraux ;

— La construction de 93 dispensaires urbains ;

— La modernisation de 320 salles de visite transformées en dispensaires ruraux.

Le montant des dépenses de construction est estimé à :

— 1.350 millions pour les centres de santé ;

— 2.672 millions pour les dispensaires urbains, ruraux et la modernisation des salles de visite, desquels, il faut déduire environ 1.000 millions pour les logements, ce qui porte à :

— 3.022 millions le coût de la construction.

La réalisation de ce programme permettra d'élever le niveau de santé de la population :

En luttant jusqu'à leur élimination totale contre certaines maladies comme le paludisme, la tuberculose, les maladies vénériennes et les maladies oculaires ;

En protégeant la population contre les maladies épidémiques par les vaccinations, le contrôle sanitaire aux frontières ;

En veillant attentivement sur la santé physique et mentale de la jeunesse et de l'enfance (hygiène scolaire, protection maternelle et infantile) ;

En apprenant à la population par l'éducation sanitaire, les moyens lui permettant de se protéger elle-même et d'améliorer sa santé.

Le programme de développement de la prévention entraînera des répercussions sur le budget de fonctionnement de l'ordre de 1 260 millions à partir de 1964 du fait du personnel nombreux et qualifié qu'il faut recruter (600 infirmiers brevetés et 1.500 aides sanitaires), et des achats de matériel à effectuer.

II. Dans le domaine de la Santé.

Les réalisations à prévoir au titre du plan quinquennal peuvent être divisées en deux tranches selon leur ordre d'urgence :

1. Tranche de première urgence (à réaliser en 1960-61-62)

a) terminer les hôpitaux actuellement en chantier, soit 1.285 lits ;

b) hôpitaux à moderniser représentant une capacité de 610 lits ;

c) reconstruction de l'hôpital d'Agadir (500 lits) et extension des

établissements de tuberculose, à concurrence de 500 lits répartis sur toutes les provinces ;

d) moderniser éventuellement une nouvelle tranche d'ex-hôpitaux militaires qui pourraient être libérés avant le terme du plan et cédés au ministère de la Santé Publique.

2. Tranche de deuxième urgence (1963-64)

Si le personnel médical et para-médical s'élève d'ici 1964 à un niveau jugé suffisant pour assurer un bon fonctionnement des formations existantes, une deuxième tranche de construction pourra être envisagée afin de porter la capacité hospitalière de 18.000 lits en 1960 à 22.800 lits en 1964, soit un accroissement de 4.800 lits qui couvrira les besoins nés de l'accroissement démographique. La deuxième tranche de construction correspondra donc à 1.800 lits nouveaux, et portera le nombre de lits à 19 lits pour 10.000 habitants. Ces lits seraient exclusivement réservés à des hôpitaux intermédiaires pour les zones rurales.

Au total, les dépenses d'investissements pour l'équipement hospitalier s'élèveront à un montant maximum de 5.760 millions, la répercussion de cet équipement sur le budget de fonctionnement étant estimé à environ 1.500 millions par an au terme du plan.

La pause observée dans l'armement hospitalier et la priorité réservée aux activités de la prévention impliquent un accroissement de la mobilité des services dont un accroissement du parc automobile de l'ordre de 300 véhicules (dépense de 300 millions).

Si aux dépenses de prévention et d'hospitalisation, on ajoute les dépenses relatives au ravitaillement sanitaire (850 millions), à l'aide et à l'assistance sociale (400 millions) et à la formation professionnelle (560 millions), le programme quinquennal d'équipement de la Santé Publique s'élèverait à un maximum de 11.000 millions.

TROISIEME PARTIE

POURSUITE DES TRAVAUX DE PLANIFICATION

CHAPITRE I

LA PLANIFICATION REGIONALE

Actuellement le plan se situe à son niveau le plus haut : il est un cadre définissant les orientations, les directives et les programmes du développement économique et social pour l'ensemble du pays.

Or ces orientations et ces programmes ne peuvent conduire à un progrès réel, ne peuvent se mesurer en accroissement du niveau de vie, que dans la mesure où les agents économiques, au niveau le plus bas, orientent leur activité économique conformément aux directives de ce plan.

Le rappel de cette évidence nous conduit à poser les conditions nécessaires pour que le plan devienne réalité concrète.

La question est en effet la suivante :

Comment, par quels moyens, selon quelle méthode, ce qui est directives nationales, formulées à l'échelon gouvernemental, va se transformer en projets réalisables, formulés à l'échelon local chargé de l'application ?

C'est à ce problème d'application des directives nationales en termes locaux, donc en termes de réalisation, que doit répondre la planification régionale, prolongement nécessaire du cadre général du Plan Quinquennal.

Pour atteindre cet objectif d'application, la planification doit être :

— l'outil d'application du plan aux conditions locales ;
— l'outil d'application du plan et de liaison avec les agents économiques de base qui seront les artisans du plan ;
— l'outil de contrôle des réaliscations du plan.

Pour ceci, la planification régionale réclame des principes, une méthode, une structure, une procédure, des moyens.

Ce sont ces différents aspects qui sont examinés dans les trois parties de ce chapitre :

SECTION 1. - La planification régionale comme moyen d'application du plan.

SECTION 2. - La planification des objectifs régionaux de planification.

SECTION 3. - La mise en place des organes et des procédures de planification régionale.

Section I. — LA PLANIFICATION REGIONALE COMME MOYEN D'APPLICATION DU PLAN

Il convient, dans cette première partie, de poser le problème de l'insertion de la planification régionale dans la planification globale. Après un rappel sur l'aspect théorique de cette insertion où l'on montre que la planification revient à diriger ou à orienter à partir d'un centre l'activité de multiples agents économiques « régionalisés » (ou « localisés »), on est conduit à l'analyse critique des moyens dont dispose l'Etat pour réaliser cette tâche. On parvient ainsi à mettre en évidence la nécessité d'un agencement nouveau de ces moyens ; cet agencement doit être la planification régionale.

§ 1. LES OBJECTIFS THEORIQUES DE LA PLANIFICATION DE L'ECONOMIE NATIONALE ET LA NECESSITE D'UNE REGIONALISATION DE LA PLANIFICATION

L'objectif essentiel de la planification de l'économie nationale est de définir les voies et les moyens permettant d'atteindre le taux de croissance le plus élevé possible. Pour y parvenir le plan quinquennal se base essentiellement sur :

— des réformes structurelles nécessaires au démarrage de la croissance économique et permettant de déclencher un processus cumulatif de développement ;

— l'orientation des flux et des facteurs économiques déterminants de l'activité productrice pour parvenir à leur utilisation optima.

La planification économique apparaît, prise sous cet angle, comme une action sur les facteurs, les ressources, les flux, les structures. Plus généralement, elle apparaît comme une action auprès des différents agents économiques qui interviennent dans la mise en œuvre des facteurs de production, dans l'utilisation des ressources, dans l'orientation des flux, dans l'agencement des structures, etc...

Cependant les moyens actuels de la planification marocaine ne permettent qu'une définition générale des actions qu'il est nécessaire d'entreprendre. Tout au plus s'agit-il d'un cadre ou d'orientations. La

planification marocaine est, en effet, limitée par deux séries de contraintes ou de limitations :

— D'une part la méconnaissance des problèmes économiques précis qui se posent en chaque point du territoire. Dans cette situation, il n'est pas possible de définir les priorités locales et la liaison de celles-ci avec les priorités définies globalement. Il n'est pas non plus possible d'indiquer ce qu'il faut faire pour obtenir l'agencement optima des facteurs économiques. Dans la mesure où des projets précis et localisés ont été arrêtés par la planification, il n'en reste pas moins que ceux-ci n'ont pas été intégrés à un programme de développement total intéressant la zone de localisation ; de sorte qu'il n'est pas possible de connaître tous les effets de ces projets sur l'économie. Quand il s'agit d'orientations générales, l'insuffisance des connaissances est encore plus apparente puisque l'on ne peut pas dire comment ces orientations devront être appliquées en un point précis.

Cette première limitation pourra être levée dans une phase ultérieure, quand la planification globale intégrera toutes les planifications locales, c'est-à-dire lorsqu'elle pourra être la résultante des travaux d'organes de planification régionale.

— D'autre part, l'insuffisance des moyens que possède le centre planificateur — l'Etat — pour agir sur la plupart des agents économiques. L'Etat, en effet, à commencer par ses propres services, n'est pas en situation d'astreindre les agents économiques à se conformer intégralement à des orientations précises, à coordonner leur activité selon un programme établi. En ce qui concerne les services publics, la procédure d'intervention ne permet pas ou permet mal, on le verra plus loin, de coordonner les actions entreprises par chacun d'eux en vue d'une action totale en un point donné. En ce qui concerne les autres agents économiques, le caractère peu dirigiste et faiblement perspectif de la planification permet mal une action directe sur eux.

Aussi, en raison de ces deux limitations principales, l'action du centre planificateur pour réaliser les agencements optima des facteurs économiques et pour agir sur les agents économiques, conformément aux objectifs théoriques, ne peut que rester faible. Il risque alors d'y avoir rapidement divorce entre les directives globales et le mouvement réel de l'économie, celui-ci n'étant que peu modifié par le plan.

C'est essentiellement pour pallier à ces insuffisances et rendre cependant la planification efficace que le plan quinquennal se complète d'une planification régionale dont on peut ainsi définir les tâches :

La planification régionale a pour tâche de corriger l'insuffisante précision du plan global, notamment sa méconnaissance des situations locales, et de corriger l'insuffisance des moyens d'action de la planification sur ces agents économiques. Elle doit ainsi :

— en se fondant sur une connaissance précise des problèmes économiques et sociaux locaux, réaliser l'adéquation des directives globales aux problèmes réels ;

— en se fondant sur des procédures de coordination, chercher à amener les agents économiques à agir conformément aux objectifs de la planification.

En première hypothèse on doit tabler sur la rigidité d'un grand nombre de structures. Ainsi on ne peut se fonder sur un remaniement profond des structures de l'Etat et de ses procédures d'intervention — même prévu, un tel remaniement ne peut se faire instantanément. Aussi doit-on tenir compte principalement des moyens d'intervention existants ; la méthode et l'efficacité de la planification régionale se basent sur une utilisation ou un agencement nouveau de ces moyens. Il convient alors d'examiner ces moyens existants.

§ 2. ANALYSE CRITIQUE DES MOYENS D'INTERVENTION DE LA PLANIFICATION

I. Catégories de moyens

Pour agir sur l'économie, l'Etat planificateur dispose principalement de deux moyens : les moyens d'ordre institutionnel (organismes publics ou semi-publics, réglementation, législation) et les moyens d'ordre budgétaire (rétribution de techniciens, équipement, crédit).

Ces moyens sont cependant limités et ne permettent pas aux pouvoirs publics d'agir intégralement sur l'économie car ils influent différemment sur l'activité des agents économiques. Ainsi ces moyens peuvent être directs dans la mesure où les pouvoirs publics prennent directement en charge des activités économiques (en somme quand l'Etat se fait entrepreneur) ou quand une mesure, réglementaire par exemple, a pour effet d'obliger un agent économique à diriger son activité productrice selon des objectifs définis par la planification. Mais ces moyens sont surtout indirects, c'est-à-dire que le plus souvent ils agissent par incitation et non par prescription ou par dirigisme. Ainsi doit-on interpréter certains équipements faits par l'Etat dont la charge est trop lourde pour les particuliers et qui conditionnent de nouvelles activités économiques. Ainsi en est-il encore du crédit, etc..., la combinaison de ces moyens directs et indirects caractérisent la « planification souple ».

II. Comment les moyens sont-ils mis en œuvre ?

Rappelons tout d'abord leur champ d'action : ils doivent agir sur des agents économiques mais ceux-ci appartiennent eux-mêmes à certains milieux économiques dont la spécificité des problèmes qui s'y posent définit l'individualité. On a précédemment souligné que les objectifs théoriques devaient être :

— d'utiliser de façon optima les facteurs et les ressources économiques ;

— de parvenir à un équilibre structurel permettant la réalisation des objectifs généraux de la planification

On en déduit que toute action doit, pour conduire à la réalisation de ces objectifs, être décidée non seulement en fonction de son effet direct mais également en fonction des inter-relations du champ auquel elle s'applique avec tous les autres champs de l'activité économique, dans le milieu donné.

En d'autres termes, cela revient à dire, qu'étant donné certaines complémentarités de fait entre des facteurs ou des structures économiques — par exemple liaison entre une route et un souk, entre une réglementation foncière et une action agricole, entre le volume de la distribution de crédit et le niveau des investissements, etc..., pour utiliser de façon optima les facteurs et les ressources économiques et pour parvenir à l'équilibre structurel souhaitable, la construction d'une route, par exemple, ne peut être décidée indépendamment de l'activité du souk et d'autres variables économiques ou sociales. Il en est de même pour toutes les actions. D'où la nécessité d'une vision d'ensemble, d'une étude de référence, des situations locales pour décider des différentes actions en tenant compte de leurs interdépendances mutuelles. D'où, également, le danger ou le gaspillage que peut constituer toute action entreprise isolément, dans la méconnaissance des liaisons avec les autres variables.

Or qu'il s'agisse des moyens d'ordre institutionnel ou budgétaire, directs ou indirects, une action suit une procédure verticale et sectorielle. Elle passe exclusivement par un certain nombre de filières verticales (ministères ou départements de ces ministères) pour atteindre un agent ou une activité économique, le plus souvent sans tenir compte des autres actions qui, par d'autres filières verticales, atteignent, ou devraient atteindre, le même agent ou la même activité.

Exemple de cette cohérence : la disparité des actions des Travaux Publics et du Génie Rural concernant les périmètres irrigués (même activité économique) et les exploitants de ces périmètres (mêmes agents); ou encore les écoles construites par les communes et dont les maîtres ne sont pas formés par l'Education Nationale, etc...

Cette insuffisance de la procédure de mise en œuvre des moyens apparaît nettement dans le cas du Budget.

Le Budget de l'Etat est un des instruments principaux de la planification. Il est, en l'état actuel des structures économiques (notamment de leur rigidité, de leur faible dynamisme) l'une des clefs du développement. En matière économique, il est le support essentiel de l'action motrice, les moyens d'ordre institutionnel lui fournissant un cadre favorisant son efficacité.

Pour garantir une combinaison rationnelle et optima de l'intervention de l'Etat il apparaît nécessaire de planifier, c'est-à-dire d'étudier les interrelations, des propositions budgétaires.

Or une telle planification des propositions budgétaires existe-t-elle en l'état actuel des procédures et de structures administratives ?

La réponse est négative.

Chaque service régional fait en effet ses propositions sans aucun critère qui fasse référence à un plan exprimant quelles doivent être les conditions et les orientations de l'expansion économique régionale, de telle sorte que les divers départements ministériels poursuivent séparément des programmes qui ne se complètent qu'accidentellement sur le plan local.

Le Plan Quinquennal a un certain nombre de projets régionalisés établis en relation avec les besoins des autres secteurs (certaines routes, ports, grandes exploitations industrielles, minières, etc...) mais pour la plupart des autres, le critère de choix des projets incombe aux seuls départements ministériels, (équipement rural, par exemple); il apparaît qu'aucune autre structure n'ayant été mise en place, rien ne laisse prévoir que les complémentarités entre les projets pourront être garanties. De telle sorte que l'on peut s'attendre à une multiplicité d'initiatives non coordonnées, non planifiées.

Cette analyse critique des moyens existants permet ainsi de mettre en évidence la nécessité de procédures nouvelles pour la mise en œuvre de ces moyens en particulier la nécessité de passer d'une procédure « verticale » à une procédure « horizontale ». Ce passage doit se faire dans le cadre de la planification régionale.

§ 3. LES MOYENS DE LA PLANIFICATION REGIONALE

La planification régionale doit se baser pour remplir ses tâches sur une nouvelle procédure d'utilisation des moyens existants. A ce propos deux problèmes se posent : le cadre de référence et l'organisation.

1° On a justifié l'insuffisance des procédures de mise en œuvre des moyens existants en démontrant les disparités qui existent entre les actions verticales, initiées par des organismes sectoriels, et les nécessités locales découlant des interrelations entre les phénomènes économiques. On s'est donc constamment situé par rapport à ces interrelations qui constituent en quelque sorte un cadre de référence, fournissant les critères de choix des actions, définissant les priorités. Il est alors primordial d'établir ce cadre de référence. Rien ne sert, en effet, de mettre en place une procédure « horizontale » si le cadre de référence n'est pas connu.

Aussi se propose-t-on en priorité de définir certaines orientations pour établir le cadre de référence de la planification économique locale, complémentaire, de la planification économique globale. Ceci fera l'objet de la seconde section de ce chapitre.

Pour établir ce cadre il faut organiser l'activité d'un certain nombre d'agents qui doivent fournir les études et les suggestions, l'organisation de ces études constitue un premier domaine d'application de la planification régionale.

2° Dès que le cadre de référence est suffisamment élaboré il faut s'en servir : c'est le problème de l'organisation. Deux questions se posent alors : qui doit s'en servir ?, comment va-t-on s'en servir ?

— *qui doit s'en servir ?*

Principalement les organismes qui mettent en œuvre les moyens de la planification ; mais les agents économiques sur lesquels vont influer ces moyens, sont également concernés ; et pour garantir l'efficacité des actions et inciter ces agents à orienter leur activité conformément aux objectifs régionaux, il est nécessaire que ces agents économiques soient représentés dans la structure de planification régionale.

Aussi les organes de planification régionale qui vont orienter l'activité économique doivent-ils associer les organismes « moteurs » (services publics, organismes para-publics, etc...) et les représentants des agents économiques : institutions privées (banques), entreprises, syndicats, paysans, organismes élus, etc... Une structure établie à différents niveaux doit permettre le dialogue avec chaque catégorie.

— *comment s'en servir ?*

Essentiellement en coordonnant les actions des différents organismes « moteurs » et en hiérarchisant ces actions selon les priorités du cadre de référence. Par exemple en ce qui concerne le budget : les propositions pour chaque service doivent faire l'objet d'un examen régional « horizontal » qui établit les urgences. Après seulement, elles doivent être autorisées à remonter. De telle sorte que la planification régionale apparaît essentiellement liée à la décentralisation administrative.

Ces deux derniers points sont abordés dans la troisième partie de ce chapitre : la mise en place des organes de planification régionale.

Section II. — LA DEFINITION DES OBJECTIFS REGIONAUX DE LA PLANIFICATION

La définition des objectifs régionaux de la planification implique l'établissement d'un cadre qui puisse servir de référence au choix des actions. Pour établir ce cadre de référence, il est essentiel :

— de définir la notion de région et de délimiter les disparités inter-régionales ;

— d'approfondir la connaissance économique et sociale des régions ;

— de dégager la vocation économique des régions ;

— de délimiter les goulots d'étranglement qui bloquent le processus de développement économique régional et inter-régional.

Ces différents points sont abordés ci-après, leur analyse doit servir d'orientation aux travaux plus approfondis qui seront entrepris dans le cadre de la planification régionale proprement dite.

§ 1. LES TENDANCES DE LA PLANIFICATION REGIONALE

Avant d'entreprendre l'analyse des différentes orientations, on doit insister sur certaines tendances spécifiques de la planification régionale dans un pays tel que le Maroc. Ces remarques sont importantes surtout en raison de la notion acceptée couramment dans les pays développés pour la planification régionale et qui n'est pas totalement adaptée aux problèmes d'un pays insuffisamment développé.

Dans les pays développés la politique d'expansion régionale est orientée vers le rééquilibre spatial de la croissance économique.

Dans les pays sous-développés, la politique de développement économique est essentiellement une politique de démarrage d'un processus de croissance cumulative, tant sur le plan national que sur le plan régional. Dans ces pays, la politique de rééquilibre inter-régional doit être considérée comme la phase ultérieure du développement économique.

Les principes de l'expansion régionale se présentent donc dans une forme différente selon qu'il s'agit de pays sous-développés ou de pays développés.

1° Dans une économie développée, il convient souvent de mettre en œuvre deux principes :

— promouvoir une meilleure répartition sur le territoire, de la population ;

— accélérer l'expansion économique dans certaines régions retardées.

Pour y parvenir le moyen mis en avant est de créer des pôles de développement : la politique de l'expansion régionale doit s'efforcer de susciter la croissance de foyers d'activité nouveaux. La clef d'un tel processus est l'effet cumulatif entraîné par le pôle de développement, jouant lui-même le rôle d'« action motrice ».

Cependant le démarrage de ce processus exige un certain nombre de conditions pour que les investissements réalisés aient effectivement un rôle moteur.

Parmi ces conditions, on doit signaler :

1. des structures économiques et sociales adaptées au fonctionnement d'une économie moderne ;
2. une population éduquée ;

3. une utilisation rationnelle des facteurs de production et des ressources naturelles ;

4. l'existence d'un marché solvable qui permette l'écoulement de l'augmentation de la production.

2° Dans une économie sous-développée l'expansion régionale ne peut dans l'immédiat obéir à ces seuls principes car les conditions nécessaires ne sont pas réalisées. Aussi il apparaît que le premier objectif de la politique de développement régional est de réaliser ces conditions. Cette réalisation doit former la trame d'une première phase de la planification régionalisée, soit en résumé :

1. une action sur les structures ;

2. une action sur la formation de la population ;

3. une action sur l'utilisation optima des facteurs des ressources disponibles ;

4. une action sur le revenu par habitant (expansion du marché).

§ 2. LA REGION ECONOMIQUE ET LES DISPARITES INTERREGIONALES

La notion de région est difficile à préciser. Il s'agit de définir un espace : en fait cet espace varie sensiblement suivant les critères adoptés : critères économiques, sociaux, administratifs, historiques, géographiques, etc... Dans le cadre de la planification régionale le critère le plus important à retenir est celui de l'homogénéité, en ce qui concerne l'unité d'intervention des pouvoirs publics.

Il est cependant indispensable que la région économique corresponde à un découpage administratif, et, si elle peut les réunir, elle ne doit pas partager les grandes unités administratives. Un grand nombre de travaux — infrastructure, équipement collectif, habitations, travaux de mise en valeur, etc... — doivent, dans toute la mesure du possible, être effectués dans le cadre des structures administratives existantes pour des raisons évidentes d'efficacité et d'unité de l'intervention. Cet argument est d'autant plus important, qu'il faut prendre garde de ne pas déposséder les services régionaux de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités, ce qui ne saurait manquer avec les transferts de compétence qu'exigerait un découpage, ne respectant pas le découpage administratif.

De toutes façons, un découpage raisonné, devra avoir lieu. On cherchera à définir l'unité territoriale, d'après son homogénéité en ce qui concerne : les structures économiques et sociales, les disponibilités et le système d'utilisation des facteurs de production, les ressources et les conditions naturelles, et l'intervention des pouvoirs publics.

Dans ce sens les objectifs fixés au premier plan quinquennal, mettent l'accent sur l'impérieure nécessité de développer *l'ensemble*

du territoire, c'est-à-dire toutes les provinces, cependant ces dernières présentent de grandes disparités, dont il faut prendre conscience afin de résoudre les problèmes qu'elles posent, d'autant plus que le développement économique et social ne saurait être le fait que de telle ou telle province ; il est en effet indispensable que toute la nation y contribue et en retire des avantages équitables pour toutes les régions.

Or, la carte économique et sociale du pays souligne l'ampleur des disparités régionales dont chacune d'elles représente une perte pour la nation toute entière.

I. Sur le Plan démographique et social

Le phénomène social que constitue l'exode rural a pris entre les années 1936 et 1952 des proportions considérables, c'est ainsi que *le tiers de la population du pays se regroupe sur une portion du territoire égale au 1/10 de sa superficie totale*, cette concentration de la population s'effectue sur la bande du littoral atlantique ne dépassant guère 50 kilomètres de profondeur.

A l'intérieur même de cette zone, *le regroupement s'accentue autour des villes de Casablanca, Rabat, Kénitra*, dont la population s'est accrue de près de 400.000 personnes, soit près de 75 %, alors que l'accroissement naturel de la population durant la même période, n'a pas excédé 35 %. Notons que Casablanca à elle seule a reçu les 3/5 des émigrants, provenant de l'exode rural.

Les principales zones de départ de l'exode rural se situent au sud d'une ligne Tétouan - El-Jadida recoupant les 9/10 du pays, il est à noter que l'attrait de la ville en tant que grand centre ne semble pas être un facteur d'attraction en lui-même, car l'on constate que les anciennes capitales du Royaume, Marrakech et Fès sont délaissées par l'émigration intérieure.

Les conséquences de cette situation démographique sont :

— d'une part le *surpeuplement des centres du littoral*, où se développent les bidonvilles, à Casablanca par exemple plus de 50 % de la population vit dans des quartiers insalubres et surpeuplés, contre 10 % à Marrakech ;

— d'autre part *du point de vue social*, Casablanca groupe près de 46 % du personnel des établissements industriels et commerciaux de l'ensembl du pays, contre 8 % à Rabat, 6 % à Marrakech et à Fès. *En ce qui concerne le chômage, il est de l'ordre de* 25 % à Casablanca et de 9 % seulement, à Fès.

Enfin *le taux de scolarisation est très inégal selon les régions*, il varie entre 16 % et 68 %, pour une moyenne nationale de 32 %.

L'implantation des grands établissements scolaires et sanitaires est concentrée à Rabat avec l'Université moderne et les grandes écoles,

et à *Casablanca* et Rabat pour les grands hôpitaux, dans ces villes le nombre de médecins par habitant est de plus de 4 médecins pour 10.000, alors que pour l'ensemble du pays la moyenne est de 1 médecin pour 10.000 personnes.

II. Sur le plan économique

Du point de vue économique les déséquilibres sont aussi très importants, tant en ce qui concerne l'industrie, que l'énergie, les services, les voies de communications, l'agriculture et les revenus constatés.

Déséquilibre du développement industriel

Sur 12.953 établissements industriels de plus de 20 personnes, *plus de 12.000 entreprises se trouvent sur le littoral atlantique, dont 80 % implantés sur les 150 km qui relient Casablanca à Kénitra.*

Déséquilibre de la consommation d'énergie

La consommation d'énergie des provinces de Rabat et de Casablanca représente 46 % de la production d'électricité et 80 % de la consommation nationale de produits pétroliers.

Déséquilibre dans le secteur des services

Du point de vue du tourisme et du commerce, Casablanca détient 42 % des établissements commerciaux, groupant 50 % du personnel employé, sur la seule bande côtière de Casablanca à Kénitra se trouve 62 % de l'activité commerciale organisée avec 68 % du personnel.

Les transports se ressentent de la concentration de l'activité économique, qui est facilitée par la présence d'une infrastructure routière polarisée par les grands centres situés entre Kénitra et Casablanca.

Déséquilibre dans le développement agricole

En se référant aux enquêtes menées par le Génie Rural, on aboutit à un classement des régions agricoles en zones très critiques et semi-critiques. Dans les premières se situent la province de Goulimine, les cercles de Tiznit, Ouezzane, Taroudant, Tainiste, Aknoul, Chaouen, Nador, Goulmina, Erfoud et Ksar-es-Souk. Dans les secondes nous trouvons Larache, les Abda, Aït-Ourir Guercif Karia, Taounate, Marrakech-Baulieue, Ouarzazate, Rehamna et Oued-Zem.

Par ailleurs les régions où le tertib perçu atteint son niveau le plus élevé sont pour les Marocains El-Jadida, Sidi-Bennour et Taza, et pour les Européens El-Hajeb, Souk-el-Arba-du-Rharb et Sidi-Slimane qui représentent 40 % du tertib payé.

III. Les déséquilibres régionaux accroissent le sous-développement national

On constate qu'à l'exclusion des mines *l'ensemble de l'activité économique est centrée sur le littoral,* ce qui contribue au développement d'une *économie portuaire* et par voie de conséquence entraîne un sous-équipement croissant des régions de l'intérieur.

Cette situation est préjudiciable à l'ensemble du pays, en raison des pertes qu'elle représente pour l'économie nationale, ces pertes sont soit des coûts financiers pour les centres en voie de développement soit un accroissement du déséquilibre pour les régions sous-développées.

Les coûts financiers résultent de la surcharge des agglomérations du littoral ayant dépassé leur optimum de population, compte tenu de leur équipement actuel. Les régions pauvres, par contre, apportent au budget général une somme par habitant moins élevée que les régions riches.

Par ailleurs l'Etat doit intervenir pour résoudre rapidement les problèmes posés par le surpeuplement et l'habitat dans les grands centres du littoral.

Or l'exode rural croît avec le sous-développement d'autant plus que ce dernier se traduit par une augmentation du taux d'accroissement naturel de la population.

Mais *si les régions sous-développées ne se dépeuplent pas du fait de l'accroissement démographique, elles appauvrissent par contre les régions du littoral, auxquelles elles envoient un excédent de population qui y réduit le niveau de vie* et accroît le chômage dans la conjoncture présente.

En même temps le sous-développement des régions critiques s'accroît de lui-même du fait de l'émigration de ses éléments jeunes dynamiques et parfois instruits, ce qui contribue au vieillissement de la population demeurant sur place.

Ce problème est d'autant plus préoccupant que les jeunes formés dans les écoles régionales, des provinces sous-développées, se concentrent dans des villes comme Rabat et Casablanca, où leur rentabilité est bien moindre que dans leur « pays » d'origine, alors que les régions de l'intérieur souffrent de sous-encadrement.

L'une des conséquences de ces disparités interrégionales est qu'elles entraînent un effet multiplicateur du sous-développement qui joue des régions pauvres sur les régions riches et vice versa.

Or, nous avons constaté que si la plus grande partie de l'activité économique du pays est concentrée sur le littoral, la nature même de notre industrie permet son implantation dans d'autres régions de l'intérieur, en effet l'une des caractéristiques essentielles de notre industrie est d'être destinée à la transformation des produits semi-finis : bâtiments

et travaux publics, matériaux de construction, fabrication de produits alimentaires, industries du cuir, du textile et des corps gras, alors que les matières premières de cette industrie proviennent de l'agriculture ou des mines qui ne sont pas les ressources essentielles des régions du littoral de Casablanca à Kénitra.

Par ailleurs le fait que Casablanca fournisse à elle seule près de la moitié des rentrées fiscales, ne doit pas masquer la situation suivante : sa participation au produit intérieur brut n'est que de 15 %, alors que 50 % de la production industrielle est constituée par les industries alimentaires, l'agriculture et les mines représentent les 2/3 de la production nationale dépendant directement de l'agriculture des régions de l'intérieur.

Enfin *les raisons mêmes qui ont présidé au développement l'industrie marocaine jusqu'en 1956 montrent bien que l'implanta on de ces entreprises ne pouvait pas prendre en considération l'équipement de l'arrière-pays, car ces établissements avaient pour but la satisfaction des besoins d'une population étrangère groupée essentiellement sur le littoral, le surplus de la production étant destiné à l'exportation.*

Or, le Maroc est désormais maître des choix qui guideront son développement, *la reconversion de cette économie de comptoir en économie nationale centrée sur le pays s'impose, afin de donner à chaque région, et partant à chaque habitant, les moyens d'améliorer son niveau de vie, en contribuant au développement de « l'ensemble du territoire », dont le résultat essentiel sera d'élargir le marché intérieur, condition sine qua non de l'industrialisation.*

Le problème désormais est donc de savoir, si en résolvant nos disparités régionales nous accélérons le développement économique et social de l'ensemble du pays.

Ce qui suppose une méthode de planification régionale qui contribuera à une meilleure utilisation de l'ensemble du territoire de la façon la plus rapide, la plus efficace et la plus rationnelle.

§ 3. LES ETUDES ET ENQUETES PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION REGIONALE

I. Considérations sur la méthode d'étude

Une fois la région économique délimitée, il reste à rassembler les données dont on doit disposer pendant les travaux de planification. Ces données pourront être rassemblées par les services régionaux ; cependant il sera utile que la Division de la Coordination Economique et du Plan établisse dès le début une coordination assez stricte de leur collection. Le but en est, à long terme de permettre la préparation de plusieurs programmes d'expansion régionaux et de faciliter la tâche

des planificateurs à l'échelon central dans la mesure où ceux-ci pourront disposer des données correllées pour chaque région, permettant ainsi la comparaison et un meilleur choix de coordination à l'échelon central est également nécessaire afin de permettre la coordination interrégionale des différents programmes régionaux.

Aussi, en définitive l'organisme central qui supervise la planification régionale devra également assurer la liaison entre les plans régionaux avec le plan national. Il est donc à recommander que la méthode d'étude et de travail à l'échelon régional qui sera adopté, permette facilement l'analyse des plans aux différents niveaux et leurs relations mutuelles.

En dernière analyse, le plan national devra correspondre à la somme des plans régionaux.

Cette constatation permet d'envisager une préparation différente du second plan quinquennal. Le plan quinquennal 1960-1964 a en effet été élaboré à l'échelon central sur la base de données et suggestions fournies par les « filières verticales » des différents ministères. Une telle façon de procéder risque de ne pas aboutir à la constitution d'un ensemble structuré ; le risque est en effet de n'aboutir qu'à des accroissements d'équipements ou de crédits par secteur sans que leur complémentarité soit garantie ; en particulier l'accent n'est pas mis sur la dépendance structurelle des problèmes de l'économie marocaine et il ne s'agit que d'une somme de programmes particuliers dont les relations mutuelles ne sont pas profondément analysées. Ce qui manque, dans une telle méthode de programmation, c'est essentiellement la coordination entre les différents secteurs économiques, autant que la coordination entre les différents moyens d'intervention. Ceci est d'autant plus grave que les systèmes économiques sous-développés - comme celui du Maroc - ne connaissent pas de véritable intégration des différents secteurs, et qu'il existe des zones et des secteurs d'activité plus ou moins isolés. Cete situation exclut la possibilité pour une impulsion exercée en un secteur ou en un point du territoire de se diffuser sur l'ensemble du pays ou de l'économie. La juxtaposition dans l'économie marocaine d'un secteur moderne et d'un vaste secteur traditionnel qui n'a pas suivi le développement du secteur moderne, en est la preuve.

Ainsi la planification à l'échelon central, suivant les « filières verticales » des différents ministères, ne fait pas apparaître les interrelations entre les projets économiques et ne garantit pas une conformité de ces projets avec l'interdépendance réelle des activités économiques à l'échelon central comme à l'échelon régional. Le défaut de cette méthode apparaît clairement puisque l'on se trouve maintenant devant la nécessité de définir dans le cadre du plan national déjà élaboré, des programmes régionaux, en tenant compte des conditions régionales, souvent mal connues à l'échelon central.

D'où la nécessité d'adopter une méthode « horizontale » de planification qui, par une coordination à l'échelon régional entre les diffé-

rents secteurs économiques, en tenant compte des interactions et interdépendances sectorielles assurera l'utilisation la plus efficace des moyens économiques d'intervention et par-là fera croître le taux d'expansion économique actuel.

II. Les études et enquêtes préalables

Les études préalables nécessaires à l'établissement des programmes régionaux se situent par rapport à deux plans :

a) par rapport aux facteurs qui exercent une influence importante sur le processus de développement économique ;

b) par rapport aux structures sociales et économiques et à leur rôle dans l'expansion économique.

A partir de cette distinction, on peut ainsi classer les facteurs qui influencent le développement économique :

I. *Facteurs naturels*

II. *Facteurs démographiques*

III. *Facteurs technologiques :*

1. Degré d'utilisation actuel des technologies productives et à quel niveau dans la région.

2. Possibilités d'améliorer la technique utilisée à l'heure actuelle et d'introduire des techniques nouvelles.

IV. *Facteurs économiques :*

1. Revenu national.

2. Ressources disponibles pour le développement (potentialités physiques).

3. Potentiel de la main-d'œuvre

4. Disponibilité en capital.

V. *Facteurs administratifs*

Hors ces données concrètes il sera nécessaire d'analyser la structure de l'économie régionale ainsi que les relations économiques de la région par rapport à l'économie nationale.

L'économie sous-développée est, pour des raisons structurelles, exposée de façon permanente à des blocages de croissance ; aussi son développement harmonieux doit-il se caractériser par l'établissement

d'organes et de canaux de transmission qui permettent la propagation des impulsions d'expansion. Dans ce sens, l'isolement de plusieurs régions doit être considéré comme un grave handicap dans le processus de développement.

Une analyse approfondie des structures existantes est donc nécessaire et doit permettre de réduire les obstacles structurels au développement économique. Une telle étude permettra d'envisager des mesures qui ont pour but de stimuler la création des structures économiques adaptées au fonctionnement d'un système moderne.

§ 4. LA VOCATION ECONOMIQUE DES REGIONS

Une fois le programme d'études économiques et sociales mené à sa fin, il doit être possible de dégager la vocation économique de la région.

Celle-ci doit être considérée comme un facteur déterminant pour la fixation des objectifs de la planification régionale, permettant ainsi l'expansion la plus rapide et la plus grande possible de l'économie régionale. Il est en effet certain que les rendements obtenus par les investissements réalisés dans le cadre d'un programme d'expansion régionale sont plus élevés quand les objectifs du plan ont été établis en étroite liaison avec la vocation économique.

La vocation économique régionale joue également un rôle important dans la répartition dans l'espace des fonctions économiques de l'économie nationale. Cette méthode permet de promouvoir un système de production nationale basé sur les avantages régionaux comparés. Mais *en procédant par approches successives,* car toutes les régions n'offrent pas les mêmes possibilités de développement, par ailleurs une politique de planification régionale ayant pour but le développement rationnel du territoire, n'est rentable que dans la mesure où le coût du développement régional n'excède pas le gain espéré, il faudra par conséquent *porter nos premiers efforts sur les régions susceptibles de se développer le plus rapidement.*

Pour cela, il s'agit de comparer la rentabilité d'un même investissement réalisé dans une région développée et dans une région retardée, mais *en se situant* d'une part dans une perspective à long terme, et d'autre part *du point de vue de l'économie nationale.*

En effet à court terme. l'investissement sera plus rapidement rentable dans une région bénéficiant de tous les équipements déjà réalisés, cette opération correspondrait à une optique de l'entrepreneur privé, or l'Etat a la charge de l'ensemble de la nation et de son développement présent et à venir pour lequel il n'y a de rentabilité qu'à longue échéance.

De plus il faut que la vocation économique soit interprêtée au sens le plus large : en effet il ne s'agit pas seulement de prendre en consi-

dération les possibilités techniques de la production. Il importe aussi de tenir compte des facteurs économiques proprement dits : possibilités d'écoulement, distance du marché, facilités et coûts de transport de la production jusqu'au marché de consommation, besoins et approvisionnement en matières premières et en énergie, etc...

§ 5. LES OBSTACLES ET LES GOULOTS D'ETRANGLEMENT QUI BLOQUENT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Avant de commencer les travaux de la planification proprement dite qui permettront le choix des actions à conduire régionalement, il est nécessaire de rendre compte des obstacles et des goulots d'étranglement qui s'opposent à l'expansion économique.

Il semble que ceux-ci puissent être ainsi groupés :

I. *Obstacles d'un caractère économique :*

a) déséquilibre entre les facteurs de production du point de vue de leur disponibilité : terre, travail, capital, organisation ;

b) non-intégration d'une partie considérable de l'économie au circuit monétaire ;

c) manque d'intégration économique :

— sur le plan sectoriel,

— sur le plan géographique ;

d) instabilité dans le fonctionnement de l'économie.

II. *Obstacle d'un caractère social :*

a) faible niveau d'éducation ;

b) nutrition et état sanitaire de la population ;

c) rigidité des comportements ;

d) inadaptation du système de valeurs au développement économique.

III. *Obstacles d'un caractère administratif :*

a) insuffisance de l'infrastructure des services publics et parapublics ;

b) insuffisance des institutions économiques privées, telles que les banques, etc...

Il existe, sans doute, d'autres obstacles et goulots d'étranglement, cependant il semble qu'en dernière analyse les obstacles fondamentaux dont résultent les autres, soient ceux que nous venons d'indiquer.

Il conviendra dans les études régionales de pousser l'étude des obstacles et goulots d'étranglement, surtout en vue de l'orientation de la politique économique telle qu'elle devra être définie dans les programmes régionaux.

Section III. — LA MISE EN PLACE DES ORGANES ET DES PROCEDURES DE LA PLANIFICATION REGIONALE

La concrétisation du Plan national, à l'échelon des régions économiques exige la mise en place d'organes et de procédures d'exécution, cependant, compte tenu des moyens en cadres et en capitaux, il est pour l'instant difficile de prétendre à une implantation de commissions régionales de planification dans toutes les provinces, d'autant plus qu'il est indispensable d'agir rapidement et avec efficacité, ce qui suppose une concentration des moyens sur les régions dans lesquelles les grands projets du plan quinquennal doivent être réalisés, en liaison avec toutes les ressources et les besoins de ces ensembles économiques.

C'est ainsi qu'étant donné l'étendue et la diversité des régions, il conviendrait de savoir si certaines d'entre elles ne sont pas susceptibles d'un développement rapide, afin de répondre dans les meilleurs délais à l'accroissement du produit national.

C'est par exemple le cas pour la zone nord (Tanger-Oujda) et Safi sur le plan industriel, le Rharb, les Abda, Doukkala sur le plan agricole et la province d'Agadir, du fait de la nécessité de la reconstruction de la ville sinistrée et de son développement, et du point de vue touristique, de l'équipement de la province de Ouarzazate.

Ces régions constitueront les zones d'études et "expérimentation des commissions de planification régionale, qui contribueront à rompre le cycle de l'exode rural, en offrant aux populations jeunes de ces terroirs les moyens de s'affirmer et de se réaliser, sans avoir à fuir leur province pendant leur âge productif pour n'y revenir qu'au terme de leur vie active.

Le sous-développement et les possibilités de le résoudre, ne s'arrêtent pas aux limites exactes de la province, c'est ainsi que pour les Sarghna, le moyen de développement que constitue le barrage de Bin-el-Ouidane se situe dans la province de Béni-Mellal et non dans celle de Marrakech. Il en est de même pour le développement du complexe chimique de Safi, pour lequel l'amenée d'eau se fera depuis la région des Doukkala, la même situation se retrouve dans les provinces d'Oujda et de Nador, pour la sidérurgie, et enfin pour le tourisme entre celles de Tanger, Fès, Meknès et Ouarzazate.

Nous avons là les exemples même *de régions économiques qui nécessitent* une liaison interprovinciale pour la coordination des opérations de planification, ou plutôt la réunion de *commissions régionales de planification englobant tout un ensemble économique de base.*

Mais la délimitation exacte de ces régions suppose des enquêtes approfondies, cependant *le choix de ces régions doit* correspondre à des conditions telles, qu'elles doivent, d'une part présenter, en elles-mêmes une homogénéité et d'autre part, qu'elles soient liées les unes aux autres de façon continue.

Car en effet nous avons observé qu'il n'y avait de processus cumulatif du développement que dans les régions déjà industrialisées, comme si « l'industrie allait à l'industrie », c'est par exemple le cas de Casablanca et de Mohammedia qui constituent désormais, un ensemble homogène au détriment du reste du pays.

Ce même phénomène peut se reproduire si le choix des régions de développement ne correspondait pas à la détermination d'un ensemble de régions voisines les unes des autres et situées sur une ligne continue.

Pour cette raison nous observons que *les objectifs fixés par les commissions spécialisées ont choisi les provinces d'Oujda et de Nador* pour l'implantation de la sidérurgie, du *Gharb*, de *Fès*, de *Béni-Mellal* et *Marrakech* pour l'agriculture, *Ouarzazate* pour le tourisme, *Agadir* pour les besoins de sa reconstruction, *Safi* pour les superphosphates et les *Doukkala* pour l'amenée d'eau destinée au complexe chimique et à l'irrigation.

Nous arrivons ainsi à la création d'une courbe continue qui traverse le territoire en son milieu, et dont *l'objectif est d'une part de provoquer le développement de régions d'où provient la quasi-totalité de l'exode rural*, et d'autre part *de provoquer une réorientation de l'économie du littoral dirigée jusqu'alors vers l'extérieur*, afin de contribuer au *développement du marché intérieur en améliorant le niveau de l'emploi* et de ce fait la *répartition des revenus*, et enfin, contribuer à *spécialiser les différentes régions*, entre lesquelles des échanges plus nombreux apparaîtront, constituant ainsi une assise solide pour le développement de tout le territoire.

D'autre part l'un des objectifs essentiels étant le développement de l'intérieur du pays, cette ligue constitue la première étape vers la relance de l'activité économique des anciennes capitales du Royaume Fès et Marrakech, qui constituent les centres de deux grands ensembles économiques, à partir desquels le progrès se diffusera. Le pays disposera au début de la planification régionale de *trois grandes régions économiques avec Casablanca, Fès et Marrakech.*

A plus longue échéance cette politique a pour but de donner au Maroc la place qu'il devrait occuper dans l'économie de l'ensemble africain par rapport à l'Occident.

Cependant une telle opération de développement comporte *des risques certains*, ils résident dans le fait que les investissements prévus au plan quinquennal ne sont pas affectés avec précisions à telle réalisation en un lieu précis, ce qui laisse à chaque administration le pouvoir d'en

disposer librement selon sa propre politique; par ailleurs, il est évident qu'en dehors des régions citées, le reste du pays ne bénéficiera que très peu des projets retenus, dans l'immédiat.

Néanmoins il paraît possible de réduire ses risques, faute de pouvoir les supprimer complètement en l'absence de cadres et de capitaux suffisants, il y a lieu, par conséquent d'utiliser de façon rationnelle et efficace les moyens dont nous disposons.

§ 1. LES ORGANES DE COORDINATION, DE CONTROLE ET D'IMPULSION DE LA PLANIFICATION REGIONALE

La réalisation des objectifs visant au développement de « l'ensemble du territoire » suppose une coordination, un contrôle et une impulsion qui ne saurait être dispersée entre les différentes « commissions économiques provinciales », il y a lieu d'éla gir cette conception en l'étendant à la « région économique » telle qu'elle est définie en évitant d'en multiplier le nombre, d'une part parce que la diversité de celles qui sont arrêtées par le plan permettra un regroupement ultérieur et progressif en grands complexes économiques, d'autre part en raison du nombre limité de planificateurs.

I. A l'échelon national

Par ailleurs l'exécution de plans de développement régionaux doit se conformer aux objectifs nationaux par les commissions sectorielles du plan national, et arrêtés par le Conseil Supérieur du Plan.

— *Le rôle de la Division de la Coordination Economique et du Plan :*

— *Coordination* : Dans ce cadre la Division de la Coordination Economique et du Plan du ministère de l'Economie Nationale devra renforcer et étendre son action jusqu'à l'échelon régional afin de *réaliser la synthèse des plans régionaux avec le plan national* conformément à ses prérogatives, définies lors de sa création et par le dahir du 27 1376 (22 juin 1957) dans son art. 8 instituant les commissions provinciales de planification.

L'impérieuse nécessité de la coordination des plans régionaux découle des risques inhérents, d'une part, à tout changement des habitudes d'action dans des secteurs public et privé aux déséquilibres que peut provoquer toute mise en œuvre de plusieurs projets, et d'autre part à la nécessité de réaliser le plan national dans les conditions les plus rationnelles.

— *Contrôle* : Afin d'éviter de tels risques le rôle des services du Budget et du Contrôle des Engagements de Dépenses se précisera davantage, afin d'exécuter les directives arrêtées et assurer la cohésion dans les actions entre les administrations et les services semi-publics,

le ministère de l'Economie Nationale et des Finances devra *viser les engagements de dépenses* non seulement sous leur forme financière, mais aussi technique, *en s'assurant de leur conformité avec les ordres de priorité définis par le plan.*

Pour ce faire *un calendrier annuel des opérations prévues sera établi par secteur et région économique*, en précisant la nature, le coût, et l'emplacement du projet à réaliser. Le même contrôle sera effectué auprès des organismes semi-publics par l'intermédiaire des représentants de l'Etat, au cours de l'octroi des subventions du Budget général après *visa du plan.*

L'IMPULSION : La Commission Centrale de Planification Régionale comprendra le ministère de l'Economie Nationale et des Finances, comprenant les services du Plan, du Budget et du Contrôle des Engagements de Dépenses, devra se réunir régulièrement, pour arrêter le calendrier des travaux à exécuter avec la participation des représentants des ministères et des organismes intéressés qu'ils soient publics, semi-publics ou privés, ainsi que des responsables de la conception et de l'exécution de plan à l'échelon régional.

Le rôle de la Commission Economique Interministérielle en sera d'autant plus efficace avant et après les débats de la Commission Centrale de Planification Régionale.

II. A l'échelon régional de la Planification

Le choix du responsable de la planification à l'échelon de la région, doit être commandé par le souci de la coordination des efforts, plus que par le désir de commandement, en effet les corps constitués des provinces, Chambres de Commerce, Conseillers municipaux, les divers organismes et les autorités locales doivent se réunir, en présence d'un technicien de la planification qui sera *l'instigateur des réunions dont il assurera le secrétariat*, et qui suivra au nom de la Commission de Planification Régionale, l'exécution des décisions prises par celle-ci, après avoir sollicité l'avis de la Commission Centrale de Planification Régionale avec laquelle il confrontera les objectifs déterminés par les régions, et leur conformité avec le plan national dont il est le délégué.

L'œuvre de développement régional, doit être le fait des populations intéressées, en même temps que celle de l'administration, leur action commune doit s'opérer à partir d'une libre discussion des voies et des moyens du développement, c'est dans le cadre de ces échanges de vue que naîtra la conscience des besoins et des possibilités régionales pour résoudre non seulement les problèmes locaux, mais aussi nationaux, ce qui constituera le véritable plan régional.

Il est évident qu'une partie seulement de ces moyens seront mis en œuvre dans l'immédiat, mais il n'en reste pas moins que l'œuvre de planification nationale et a fortiori, celle qui vise au développement

régional, est une question de décades, cependant la mise en place de ces organismes doit se réaliser le plus rapidement possible, afin d'améliorer sans cesse la connaissance des conditions locales et partant nationales, sur laquelle reposera le travail continuel de l'organisation et de l'expansion de tout le pays.

III. Les Organes d'exécution des plans régionaux

L'état de nos disponibilités en capitaux et en techniciens, ainsi que l'importance de la main-d'œuvre sous-employée, conduit au « choix » de moyens qui nous sont imposés par les circonstances et qu'il nous faut économiser avec le plus de soins possible.

Cependant la création de nombreux organismes tels que la Centrale de Travaux Agricoles, l'Office d'irrigation et de mise en valeur, les Services du Génie Rural, les organismes bancaires semi-publics, le B.E.P.I., ainsi que l'élection du corps représentatif des populations nous offre des possibilités d'action non négligeables.

a) *A l'échelon des régions* : il y a lieu d'encourager et de développer les sociétés d'études et de développement régional, telles qu'elles existent pour le Rharb et Ouarzazate, et le Rif par la F.A.O. avec cependant une réserve importante c'est que les S.E.D., n'aillent pas toujours à l'activité la plus rentable dans l'immédiat, et ne se situent pas dans une optique d'entrepreneur privé utilisant des moyens de développement hautement capitalistique qui négligeraient le choix des régions, qu'impose le développement national, et ne tiendraient compte qu'insuffisamment des problèmes posés par le sous-emploi et le chômage ; car ce n'est pas en choisissant les procédés techniques les plus avancés que l'on développe le pays dans les meilleures conditions, à partir de telles options on aboutirait à la création d'ouvrages techniquement réussis, mais qui n'auront créé que fort peu de revenus pour les utiliser et les amortir par la suite.

La situation sociale du pays impose que la priorité la plus absolue soit accordée à la main-d'œuvre, encore faut-il réunir les meilleures conditions de son utilisation.

b) *A l'échelon des communes* : l'utilisation de la main-d'œuvre locale a déjà été envisagée dans de nombreux plans sectoriels, et notamment l'Aménagement rural a examiné les conditions de sa « mobilisation » pour l'équipement des centres. Néanmoins la planification régionale doit élaborer la méthode de son emploi pour des travaux, d'intérêt collectif, plus vastes, tant à l'échelon local que national. Cependant il faut observer une certaine prudence dans le choix des communes et l'extension du procédé ; ainsi que dans la création des syndicats de communes prévus par le dahir n° 315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960).

§ 2. LES PROCEDURES DE LA PLANIFICATION REGIONALE

La planification régionale étant un moyen de réalisation du plan national, cela implique des procédures de travail liant entre elles, la Commission Centrale de Planification Régionale, les Commissions de Planification Régionale, les Commissions Provinciales et à l'échelon le plus bas la Commune ou le syndicat des communes.

L'expérience récente, nous a montré que l'établissement des *questionnaires d'enquêtes préalables*, ne doit pas seulement être établi par quelques services de l'Administration centrale, sans fournir en même temps aux provinces les moyens de les mener à bien, il faut par conséquent que ces enquêtes soient précédées de l'exposé du plan national aux responsables locaux, par *des équipes volantes* de techniciens qui exposeront ensuite, la manière de remplir le questionnaire et qui, le cas échéant, participeront à la réalisation de l'enquête sur les ressources, les besoins et les possibilités de mise en œuvre des projets prévus. Ces mêmes équipes volantes émanant de l'échelon central de planification nationale seront alors aptes à faire la synthèse des enquêtes locales.

— Par la suite l'établissement du *calendrier de réalisation des projets arrêtés*, pourra se faire, alors, en pleine connaissance des conditions locales et des instructions en conséquence, seront adressées aux Délégués Régionaux de l'Economie Nationale qui travailleront, en liaison avec les services économiques de la province, à l'exécution des directives nationales, et à l'établissement d'un rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux, et sur les difficultés rencontrées dans la réalisation du plan.

La Commission Centrale de Planification Régionale, sur la base de ces rapports provinciaux établira une synthèse nationale qu'elle confrontera avec le plan quinquennal afin d'en tirer les conclusions qui s'imposeraient dans le cadre du rapport annuel adressé à Sa Majesté le Roi par le ministre de l'Economie Nationale et des Finances, Vice-Président du Conseil Supérieur du Plan.

§ 3. LES MODALITES DE LA LUTTE CONTRE LE SOUS-EMPLOI DANS LES CAMPAGNES

Une expérience a été tentée dans le cas de l'aménagement d'un cercle, où ont été envisagées non seulement les différentes interventions qui s'imposaient mais aussi la méthode qui permettrait de faire réaliser les aménagements dans leur plus grande partie par les intéressés eux-mêmes.

Dans la région visée les conditions du milieu furent examinées, il s'agissait d'un équipement de barrage de crue qu'il fallait valoriser par le creusement de canaux en terre, la majeure partie de l'équipement

hydraulique de captage des eaux pérennes était traditionnelle dans la région, sous forme de Rhettaras creusées et entretenues par leurs usagers et les stations de pompage qui ont complété cet équipement ont bénéficié de cette gestion coopérative inspirée en partie de la gestion traditionnelle des Rhettaras.

L'action directe de l'Etat par le biais de la Commission de Planification Régionale dans la réalisation de ces aménagements devant se borner à l'étude de la mise en valeur totale de la région, à une coordination des différentes initiatives, à la réalisation technique de tous les travaux qui se trouvent hors de portée des collectivités intéressées.

Ce style d'intervention est valable pour la plupart des aménagements de communes rurales et des cercles, c'est notamment le cas des travaux de D.R.S., d'épierrage, de reboisement ou de plantations fruitières et d'ouverture de voies de communications.

Il s'agit de préciser *les conditions de mise en œuvre de cette technique de développement,* par la détermination des compétences respectives des administrations, des sociétés d'équipement, des communes rurales et des associations d'usagers dans le cadre d'un CAHIER DES CHARGES qui devra régler la collaboration des différents participants à cette opération.

Le contenu du cahier des charges

La Commune rurale :

1° Après avoir pris connaissance du plan d'aménagement concernant sa région ;

2° A la suite des contacts pris avec les services techniques de l'Etat ; l'Etat ;

3° Après consultation de ses ressortissants intéressés, informés continuellement de l'évolution du projet :

Fait établir avec le concours des ministères techniques, et l'assistance éventuelle d'un conseiller technique ou (société d'études et d'équipement) un *avant-projet de plan de développement intéressant sa circonscription,* et qui s'inscrira dans le cadre de la réalisation du plan quinquennal.

Ce plan devra accorder la priorité à l'augmentation des revenus de la commune et de ses habitants et préconisera toutes les interventions nécessaires.

Cet avant-projet sera examiné par le conseil communal de la Commission de Planification Régionale, à la suite de cet examen il sera ventilé en deux parties.

Dans la première partie seront compris les travaux et études de détails qui devront être exécutés par les services techniques locaux

dans le cadre de leur programme ordinaire, il n'y a pas lieu pour cette tranche de distinguer les travaux suivant la nature de leurs bénéficiaires, collectivités ou particuliers, le fait qu'ils ont été adoptés à l'échelon national suffisant à justifier leur intérêt général.

Dans la deuxième partie seront placés les travaux à la charge de la commune qui en assurera l'exécution en « mobilisant » la collectivité et les particuliers.

a) *Certains travaux étant d'un intérêt collectif* certain soit pour toute la Commune, soit pour certaines collectivités plus petites, *ils seront donc entrepris collectivement et bénévolement* par tous les membres directement intéressés, dont la liste sera fixée par le *Conseil communal.*

b) *D'autres travaux* d'un intérêt économique limité apporteront *une plus-value à des propriétés privées* et par conséquent de nouveaux revenus aux propriétaires. Il importera de les entreprendre dans le cadre d'une *Association d'usagers.* Les services techniques détermineront l'importance de la propriété de chacun touchée par l'intervention, et répartiront, en accord avec le Conseil communal, les travaux et les dépenses de chaque usager.

Dans certains cas, et à la demande des usagers *le programme pourra être en partie réalisé grâce à des prêts consentis à l'Association* et dont le remboursement sera assuré par un nantissement sur la propriété des intéressés.

La réalisation du développement par ces moyens nécessitera l'établissement d'un *cahier des charges-type* qui sera néanmoins rempli avec précisions, en déterminant les *droits,* les *obligations,* et les *responsabilités* de chacune des parties.

Il conviendra d'y définir :

1° Les rapports entre les services technique et la Commune.

2° Les rapports entre la Commune et les différentes collectivités intéressées.

3° Les rapports entre la Commune et les Associations d'usagers.

4° Les rapports entre d'une part la Commune, les collectivités et les Associations d'usagers, et des individus d'autre part.

Ce cahier des charges devra être rédigé en commun et solennellement avant d'entamer les travaux sur la base du plan d'aménagement, au cours des réunions qui précèderont la rédaction du cahier des charges, sera définie une répartition des tâches entre les organismes réalisateurs et les individus qui fourniront un travail ou le salaire correspondant à sa rémunération.

Le cahier des charges constituera la loi entre les parties intéressées, celle qui ne veut ou ne peut réaliser la tâche qui lui incombe, devra

venir compenser cette défaillance, d'une manière à déterminer, entre les mains des autorités communales, ou du responsable de l'Association des usagers qui rétribuera le travailleur embauché pour effectuer la part du travail qui incombe au contractant empêché.

Grâce à ces mesures il sera possible de « mobiliser » sur place les populations dans leur intérêt propre et dans celui de toute la nation, le développement économique et social s'en trouvera accéléré, car ce qui fait surtout défaut au pays, c'est la mise en valeur locale de la grande infrastructure existante à l'échelon régional, comme c'est le cas dans les périmètres irrigués.

Dans le cadre de ces petits travaux, l'absence d'encadrement du niveau moyen peut se faire sentir, il serait alors indispensable de faire appel à toutes les organisations disposant du personnel nécessaire, qui travailleraient sous la direction des cadres techniques supérieurs de la région.

Cependant compte tenu de la nouveauté de la méthode de « mobilisation », il y aura lieu de choisir les régions où elle trouvera les meilleures conditions de succès, en en limitant le nombre aux moyens dont nous disposons, pour mener à bien une telle expérience qui ne pourra être bénéfique pour le pays, que *si nous l'étendons progressivement et à partir de « noyaux » déjà acquis à ce genre de travail*.

La lenteur et la continuité de la mise en œuvre de ce genre d'opération est souvent plus profitable qu'un élan spontané sans lendemain qui peut ruiner, une chance considérable d'accélérer par la suite le développement régional, et surtout la conscience du travail collectif sur laquelle repose la réussite de nos objectifs.

CHAPITRE II

LE DEVELOPPEMENT DES ETUDES DE PLANIFICATION

Le plan quinquennal 1960-1964 doit être considéré avant tout comme un plan de réformes structurelles. La juxtaposition d'une économie moderne et d'une vaste économie de subsistance est l'un des plus grands obstacles pour un développement cumulatif. L'évolution économique du Maroc dépend fortement de la réduction de l'importance du secteur traditionnel et de sa transformation progressive dans une économie d'échanges. La planification doit alors être orientée vers l'élargissement du marché intérieur. La recherche est donc dans une large mesure déterminée par ces impératifs.

Ainsi qu'on a pu le constater dans les chapitres précédents, notamment dans celui relatif aux perspectives d'ensemble, il n'a pas été possible de donner toutes indications nécessaires sur le développement des différentes branches économiques, sur l'évolution des consommations et de l'épargne par groupes sociaux, sur l'emploi ou le financement du plan. Les travaux actuellement en cours à la Division du Plan permettront cependant, dans un délai de quelques mois, de disposer, sur ces différents points, d'études suffisamment élaborées. La Division du Plan se propose en effet d'appliquer aux projections quinquennales la méthode des tableaux d'échanges inter-industriels. Ces tableaux regroupent les achats et ventes intervenant entre les divers secteurs ainsi que les ventes des secteurs aux utilisateurs finaux (consommation des particuliers et de l'Etat, exportations, investissements, et stocks).

Les travaux concernant le tableau de l'année 1958 sont actuellement en voie d'achèvement. Les éléments de base en ont été obtenus grâce à une enquête portant sur l'ensemble des industries et à une enquête de consommation en milieu rural et urbain. Ce premier tableau d'échanges inter-secteurs permettra l'établissement, dans un délai relativement court, d'un tableau analogue pour 1960, année de départ du plan quinquennal ; il est en effet indispensable de disposer d'une matrice de départ tenant compte notamment des variations de prix (et de production) intervenues de 1958 à 1960. Le travail de projection proprement dit pourra alors commencer, portant essentiellement sur la production nationale, les revenus, la consommation, l'épargne et les investissements ; ces analyses seront aussi détaillées que possible, par secteurs économiques et par groupes sociaux professionnels.

Un des premiers objectifs des études devra être l'analyse du développement du marché. Les besoins qui s'expriment dans la demande effective étant la force motrice de l'économie monétaire, il est donc nécessaire d'être en mesure de pouvoir faire des estimations valables et les plus précises possible de la demande future.

Les perspectives de production pourront être établies en fonction d'hypothèses sur l'accroissement des revenus, des possibilités de remplacement de certaines importations par la production locale et enfin des projets d'investissements envisagés ; ces perspectives peuvent également être faites sur la base des prévisions concernant d'une part les modifications de répartition de la main-d'œuvre entre les divers secteurs et d'autre part les variations de productivité. Pour obtenir le montant des ressources disponibles dans le pays, il convient d'ajouter à cette production les importations prévues, les prévisions d'importations étant établies sur la base des propensions à importer (biens de consommation et d'équipement) et des projets d'investissements orientés vers la production des biens actuellement achetés à l'extérieur.

Il est certain qu'il sera indispensable de faire des études approfondies sur la distribution optimum des ressources totales entre consommation, investissements (privés et publics) et exportations en fonction des principes et objectifs de la politique gouvernementale. Une telle analyse, qui conduit à la construction de modèles de croissance, permettra de dégager les mesures à envisager par le gouvernement (fiscalité, distribution des crédits, subventions, politique de prix, restrictions d'importations, etc...) afin d'approcher autant que possible cette distribution optimum des ressources.

Mais il est bien évident que la qualité technique de la planification et, par-là l'efficacité des choix économiques effectués, dépend étroitement de la qualité des informations et des études qui ont permis de définir des priorités et de prendre des décisions. Il est donc indispensable, pour planifier, de disposer d'informations objectives, suffisamment nombreuses, précises et récentes sur les structures et les flux économiques, sur les besoins et les moyens du pays. De ce point de vue, le plan quinquennal 1960-1964, s'il représente un net pas en avant sur le plan biennal, n'a pu être élaboré avec toutes les conditions techniques indispensables. Il importe donc de perfectionner les outils de la planification.

La planification doit être continue ; elle n'est pas seulement l'élaboration, tous les cinq ans, d'un vaste rapport économique et social. L'organisme de planification doit être à même de contrôler l'exécution du plan, de comparer les objectifs fixés et les réalisations effectives, de mesurer l'efficacité des actions économiques entreprises, afin de réajuster les objectifs initiaux, et de dégager des étapes et des objectifs partiels. A cet effet, des moyens techniques sont indispensables.

Le plan doit donc comprendre un programme d'enquêtes et de travaux statistiques, économiques et démographiques ; c'est pourquoi la

Division de la Coordination Economique et du Plan doit être dotée de moyens lui permettant de procéder à toutes les études nécessaires au contrôle et à la continuité de la planification.

Le coût de ce programme d'enquêtes et d'études spéciales s'élève à environ 430 millions pour la période quinquennale 1960-1964. Cette dotation exceptionnelle devra être inscrite dans les budgets d'équipement ; il est en effet normal de considérer que les travaux de recherche, économiques et statistiques, sont de véritables investissements économiques publics.

Tout pays dans lequel l'Etat prend une importance accrue dans la croissance de l'économie a besoin de disposer de statistiques publiques plus précises, plus nombreuses, élaborées plus rapidement. L'effort statistique est à poursuivre de façon continue ; en effet la mise au point de bons instruments d'observation économique, de bonnes séries statistiques, d'une comptabilité nationale détaillée, la réalisation d'inventaires complets démographiques, sociaux ou économiques exigent un effort soutenu et continu de plusieurs années.

L'Etat marocain est conscient que la pauvreté des moyens d'investigation et d'études, économiques et sociales mis en place par le Protectorat correspond à une époque révolue où les pouvoirs publics n'avaient pas le souci du développement général harmonieux du pays et de l'élévation du niveau de vie de toute la population et n'avaient donc pas besoin d'informations précises en matière économique et démographique.

Aussi un très sérieux effort d'investigation statistique, mené selon des prinicpes scientifiques, a été fait par les pouvoirs publics depuis l'indépendance et, pour parer au plus pressé, de grands inventaires ont été entrepris : recensement général de la population ; enquête générale sur l'énergie, les mines, l'industrie et les transports ; enquête de consommation menée dans tout le pays et dans toutes les couches sociales de la nation. C'est pourquoi un récent dahir sur les enquêtes statistiques et la création d'un comité national de coordination des enquêtes statistiques permettent d'envisager désormais une centralisation et une coordination plus efficaces des moyens statistiques des services publics.

Mais il importe de poursuivre dans plusieurs directions l'effort entrepris :

1. Programme d'enquetes et de travaux statistiques

De larges lacunes subsistent encore dans l'information économique objective et systématique des pouvoirs publics dans les domaines suivants principalement :

— mouvement naturel de la population : mortalité, natalité, fécondité...
— chômage urbain et sous-emploi rural,

— structures agraires (propriétés et exploitations),

— artisanat,

— commerce intérieur,

— répartition du revenu national.

Par ailleurs de nombreuses statistiques existantes devraient être améliorées qualitativement et quantitativement. Jusqu'à présent en effet, la plupart des statistiques sont élaborées par certains services pour leurs propres besoins, administratifs dans la plupart des cas, et non pas en vue d'une utilisation économique. Les statistiques ainsi faites, sous-produits d'activités administratives, ne sont généralement pas élaborées suivant les normes de la technique statistique, par des agents ayant reçu la formation spécialisée indispensable, et sont donc souvent peu utilisables et de qualité médiocre.

Un effort d'amélioration des statistiques existantes est à mener en priorité dans les domaines suivants :

— Statistiques agricoles, en particulier statistiques de la production animale (viande, lait, etc...) et de la production maraîchère.

— Statistiques industrielles : production, achats de l'industrie, emploi ; investissements ; perspectives. Activité dans le bâtiment et les travaux publics.

— Fichier général et mise à jour de façon permanente des établissements industriels et commerciaux et attribution d'un numéro d'identité *légal* par le Service central des statistiques, adopté par le ministère du Travail, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, les départements de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Finances, à chaque établissement.

— Commerce extérieur (notamment : évaluation des valeurs, classification des produits selon le degré d'élaboration et la branche d'activité productrice).

— Présentation économique des statistiques budgétaires.

— Régionalisation des statistiques nationales.

En outre les enquêtes suivantes seront entreprises — en liaison avec les ministères intéressés — par le Service central des statistiques :

— enquête permanente sur l'industrie,

— enquête agricole générale sur les structures agraires, l'équipement agricole et la production en 1961, complétée par des enquêtes annuelles limitées à certaines productions,

— enquête démographique (taux démographiques) et sur le chômage et le sous-emploi en 1961,

— recensement des fonctionnaires en 1962,

— enquête sur l'artisanat en 1963,

— enquête sur les revenus et la consommation en 1964.

Un crédit global d'environ 250 millions est à prévoir pour permettre la réalisation et l'exploitation de l'ensemble de ces enquêtes.

Il est à noter que ce crédit est nettement inférieur aux crédits précédemment consentis pour l'exécution du recensement et d'enquêtes menées par des sociétés privées ; il est d'ailleurs à souhaiter qu'à l'avenir les études soient principalement effectuées par les services administratifs eux-mêmes.

Enfin, l'achèvement de l'exploitation du recensement général de la population nécessitera un crédit d'environ 5[illegible] millions pour les années 1961 et 1962.

2. Programme de travaux et de recherches économiques

Une fois élaborée, la documentation statistiques doit être utilisée en priorité par :

le Service de la comptabilité économique,

le Service du plan.

Par ailleurs, des recherches économiques particulières devront être effectuées par la Division du Plan, relatives notamment :

au financement des projets d'investissements,

au rendement des investissements,

aux conséquences en matières d'emploi des projets économiques,

aux projections d'importations et exportations,

au développement régional et à la décentralisation,

à la réforme agraire,

à la réforme des structures administratives,

aux techniques de production,

etc...

Aussi des crédits d'études spéciaux seront nécessaires, notamment afin de recruter le personnel d'études indispensable. Ces crédits peuvent être estimés à environ 20 millions par an, pour les services du Plan et de la Comptabilité nationale.

La coordination de tous travaux et études économiques, démographiques et statistiques par la Division de la Coordination Economique et du Plan doit être progressivement établie, afin que toutes études particulières, mais d'intérêt assez général, menées par les ministères, offices et organismes publics ou semi-publics soient utilisées le plus largement possible et afin que des travaux quasi-identiques ne soient pas menées par plusieurs organismes à la fois. Toutes les études économiques et statistiques faites par les organismes susvisés devraient donc être systématiquement et obligatoirement communiqués à la Division de la Coordination Economique et du Plan.

Celle-ci á par ailleurs un rôle de diffusion de la documentation statistique et économique de caractère général concernant le Maroc, auprès des administrations, organismes publics et semi-publics, des organisations nationales et internationales, des établissements d'enseignement, du secteur privé ; le Bureau des publications et graphiques devra être développé à cet effet.

Le programme de développement exposé ci-dessus ne pourra être réalisé que si les moyens en personnel qualifié de la Division de la Coordination Economique et du Plan sont sensiblement accrus. Le recours à l'assistance technique peut permettre de faire face provisoirement aux besoins. Mais il ne saurait constituer une solution durable. Aussi est-il indispensable de créer un centre de formation de cadres moyens spécialisés qui seraient formés aux techniques de la statistique, de la comptabilité nationale et du calcul économique utilisé en planification. Ce centre sera provisoire et les cours dureront deux ans, assurant la formation d'une vingtaine de fonctionnaires-élèves. A l'issue du cours, les étudiants seront nommés ingénieurs des travaux statistiques. Le crédit nécessaire par le fonctionnement du centre et la rémunération des élèves-fonctionnaires sera d'environ 30 millions au total.

TABLE DES MATIERES

PAGES

Rapport de présentation de Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale et des Finances 1

Dahir portant approbation du Plan quinquennal 1960-1964 4

Première partie

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Chapitre premier. - SITUATION ACTUELLE ET IMPERATIFS DU DEVELOPPEMENT 7

Section I. - *Bilan de la situation économique au seuil du Plan* .. 7

§ 1. - *Evaluation globale* 7

I. - *La poussée démographique s'est poursuivie* 7
II. - *La production intérieure brute* 7
III. - *Les échanges extérieurs* 8
IV. - *Les investissements* 9

§ 2. - *Le Bilan* 9

Section II. - *Analyse structurelle et conditions de la Planification* 12

§ 1. - *Caractéristiques structurelles* 12

I. - *Une structure dualiste* 12
II. - *Une structure primaire* 12
III. - *Une très mauvaise relation entre les trois facteurs de production : terre, travail, capital* 12
IV. - *Un manque d'intégration économique* 13
V. - *Une instabilité dans son fonctionnement* 13

PAGES

§ 2. - *Les conditions de la planification et les relations entre les principaux secteurs économiques* 14

I. - *L'agriculture dans le Plan quinquennal* 14

II. - *L'industrie dans le Plan quinquennal* 16

III. - *La relation agriculture industrie* 19

Section III. - *Impératifs du développement et objectifs prioritaires du Plan* 20

§ 1. - *La formation des cadres et du personnel qualifié* 22

§ 2. - *Mise en place des réformes préalables à l'expansion de l'agriculture* 23

§ 3. - *L'industrie de base et l'intervention de l'Etat dans le domaine industriel* 25

§ 4. - *Réforme de l'Etat* 26

Chapitre II. - PERSPECTIVES D'ENSEMBLE 29

Tableaux des investissements nets et actions 30

Section I. - *Investissements et production* 35

§ 1. - *Montant des investissements* 35

§ 2. - *L'accroissement de production* 36

Section II. - *Investissements et balance des paiements* 37

§ 1. - *La balance des paiements* 37

§ 2. - *Le déficit commercial* 38

Section III. - *Le financement du Plan* 40

§ 1. - *Données générales* 40

§ 2. - *Le financement des investissements publics* 43

Chapitre III. - L'EVOLUTION DE L'EMPLOI AU COURS DE LA PERIODE 1960-1964 45

Section I. - *Emploi et développement économique* 45

§ 1. - *Les structures économiques et le problème de l'emploi* 46

§ 2. - *Orientation générale* 47

PAGES

Section II. - *La situation actuelle* 49

§ 1. - *La main-d'œuvre et son évolution* 49

§ 2. *L'emploi et le sous-emploi dans les campagnes* 51

§ 3. - *L'emploi et le chômage dans les villes* 53

§ 4. - *Résumé* 54

Section III. - *La mobilisation nécessaire de l'épargne-travail* 55

§ 1. - *Les perspectives de l'emploi dans le cadre des solutions économiques actuelles* 55

§ 2. - *La politique de l'emploi* 57

§ 3. - *Les solutions concrètes à mettre en œuvre* 59

§ 4. - *La rémunération des travailleurs* 61

Deuxième partie

SITUATION ACTUELLE

ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT PAR SECTEUR

Chapitre premier. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE 65

Section I. - *Les tâches assignées à l'agriculture dans le processus de développement économique* 65

§ 1. - *Rôle de l'agriculture dans la croissance économique* 65

I. - *Dans la perspective immédiate* 65

II. - *Dans la perspective à long terme* 66

§ 2. - *Action sur la production* 66

I. - *Il faut accroître la productivité de l'agriculture* 66

II. - *Fixation d'objectifs de production en fonction des impératifs du développement à court terme : la satisfaction des besoins nutritionnels* 67

III. - *Fixation d'objectifs de production en fonction des impératifs du développement à long terme* 67

PAGES

§ 3. - *Effet sur le revenu* 67

Section II. - *La politique agricole* 68

§ 1. - *L'action sur les facteurs de la production et les contraintes de fait* 68

§ 2. - *Distinctions et caractéristiques des terres selon leur élasticité-production* 69

I. - *La distinction entre terre de reconversion agricole et terres d'intensification agricole* 69

II. - *Distinction géographique des terres* 70

§ 3. - *Le schéma général de l'évolution agricole sur la base de la distinction précédente* 70

I. - *L'évolution à long terme* 71

II. - *L'évolution à court terme* 71

Section III. - *Les conditions de la mise en œuvre de la réforme agricole* 73

Sous-section I. - *Nécessité des réformes préalables* 73

§ 1 - *La stagnation de l'agriculture* 73

I. - *La stagnation actuelle : mise en évidence* 73

II. - *Les raisons de la stagnation* 75

§ 2. - *Les structures agraires* 75

I. - *Répartition de la propriété* 75

II. - *Les modes d'exploitation* 76

Sous-section II. - *Principes et modalités d'une réforme agricole* 80

§ 1. - *Les principes* 80

I. - *Créer les conditions d'une meilleure répartition de la production* 80

II. - *Mettre en place de nouvelles formes d'exploitation : les unités de production* 80

III. - *Résumé des objectifs de la réforme agricole* 83

IV. - *Extension de la réforme agricole aux droits de parcours, aux droits forestiers, aux droits d'eau* 83

Pages

§ 2. - *Les modalités de la réforme* 86

I. - *La propriété de la terre cultivable* 87
II. - *L'attribution et la mise en valeur des terres contrôlées par l'Etat* 91
III. - *L'exploitation sur terres privées* 95
IV. - *Les secteurs d'exploitation et l'intervention de l'Etat* .. 97
V. - *Les réformes connexes* 98

Sous-section III. - *Les organismes d'action en vue de l'application des réformes et la mise en œuvre du programme agricole* 99

§ 1. - *L'Office foncier* 99
§ 2. - *La Centrale des Travaux Agricoles* 99
§ 3. - *L'Office des irrigations* 100
§ 4. - *Les organismes de crédit* 100

Section IV. - *Les actions à entreprendre et leur coût* 100

Sous-section I. - *La détermination des objectifs de production et la demande prévisible de produits agricoles* 100

§ 1. - *L'agriculture et l'élevage doivent satisfaire au maximum les besoins de consommation alimentaire du pays* 101
§ 2. - *L'agriculture et l'élevage doivent augmenter l'exportation des produits valorisés concurrentiels sur le marché extérieur* 102
§ 3. - *Réduire les importations de biens de consommation alimentaires ou non alimentaires issus de l'agriculture et de l'élevage* 105

Sous-section II. - *Les actions techniques à entreprendre pour augmenter la production* 107

§ 1. - *Les limites techniques de la planification agricole* 107
§ 2. - *La réorganisation des productions* 108
§ 3. - *Les actions pour améliorer la production des cultures annuelles en sec* 108

I. - *Améliorations foncières* 109
II. - *Aide aux exploitations* 110

PAGES

§ 4. - *Actions pour améliorer la production en cultures irriguées* 111

§ 5. - *Actions pour améliorer la production arboricole* 111

I. - *Action pour étendre les plantations* 112

II. - *Actions pour améliorer les conditions de production* .. 112

§ 6. - *Actions pour améliorer la production animale* 112

I. - *Améliorations des conditions d'alimentation du cheptel* 113

II. - *Améliorations des conditions d'entretien du cheptel* .. 114

§ 7. - *Actions pour améliorer la production forestière* 114

§ 8. - *Actions pour améliorer la commercialisation des produits* 114

Sous-section III. - *Coût et financement des actions techniques* .. 115

Section V. - *L'Hydraulique agricole* 117

Sous-section I. - *Le programme de mise en valeur des périmètres irrigués* 117

§ 1. - *Intérêt économique et social des aménagements hydro-agricoles* 117

I. - *Intérêt pour la nation* 117

II. - *Intérêt pour les finances publiques* 118

III. - *Intérêts pour les exploitants* 118

IV. - *Incidences des aménagements sur l'emploi* 120

§ 2. - *Programme d'équipement des grands périmètres* 120

I. - *Equipement externe* 120

II. - *Equipement interne* 121

III. - *Programme d'assainissement du Rharb* 121

§ 3. - *Programme d'aménagement des petits périmètres* 122

§ 4. - *Programme d'études générales* 123

Sous-section II. - *Réformes institutionnelles* 123

§ 1. - *Les difficultés* 123

I. - *Etudes* 123

II. - *Equipement externe* 124

Pages

III. - *Equipement interne* 124
IV. - *Formation professionnelle et encadrement des paysans* 125
V. - *Etablissement du plan de culture, commercialisation des produits* 125
VI. - *Opérations foncières* 125

§ 2. - *L'Office des irrigations* 126
I. - *Attribution de l'Office des irrigations* 126
II. - *Compétence territoriale de l'Office* 128
III. - *Organisation et fonctionnement de l'Office des irrigations* 129
IV. - *Ressources financières de l'Office* 130
V. - *Domaine public hydraulique* 130
VI. - *Personnel de l'Office* 130

§ 3. - *Coût et dépenses* 130
I. - *Coût et financement des actions techniques prévues pour l'hydraulique agricole* 130
II - *Récapitulation des dépenses totales afférentes à l'agriculture et à l'hydraulique* 131

Section VI. - *Conclusion* 131

L'intervention de l'Etat dans l'agriculture et l'hydraulique agricole 131

§ 1. - *L'intervention de l'Etat et le financement* 131
§ 2. - *Les priorités de l'intervention de l'Etat* 134

I. - *Nécessité d'établir des priorités* 134
II. - *Les critères d'établissement des priorités* 134
III. - *Les interventions prioritaires* 135

Chapitre II. - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL 139

Section I. - *Situations et perspectives de l'industrie* 139

§ 1. - *Le passé industriel du Maroc* 139
I. - *Evolution d'ensemble avant l'indépendance* 139
II. - *Evolution d'ensemble après l'indépendance* 140

PAGES

§ 2. - *Caractéristiques du développement industriel passé et structure actuelle de l'industrie* 141

I. - *Malgré la rapidité du développement industriel passé après la deuxième guerre mondiale, l'économie du pays est restée dominée par le secteur agricole* 141

II. - *Le développement de l'industrie a été très inégal suivant les secteurs* 141

III. - *Le développement industriel s'est effectué de façon anarchique* 142

IV. - *Le développement industriel reçut son impulsion de l'extérieur ou des étrangers vivant au Maroc* 144

§ 3. - *Description analytique de l'industrie* 145

I. - *Les ressources naturelles agricoles et minières* 145

II. - *La production et la demande actuelle* 145

Section II. - *Les objectifs industriels* 149

Sous-section I. - *Les industries extractives* 150

§ 1. - *La recherche minière* 151

I. - *Action du secteur public* 151

II. - *Action du secteur privé* 152

§ 2. - *Le développement de la production lié à l'industrialisation* 152

I. - *Secteur public* 153

II. - *Secteur privé* 154

Sous-section II. - *Les industries de base* 155

§ 1. - *Les industries métallurgiques* 155

I. - *La sidérurgie* 155

II. - *La métallurgie du zinc et du plomb* 157

III. - *Transformation des autres minerais* 158

§ 2. - *Les industries énergétiques* 158

§ 3. - *Les industries chimiques de base* 158

I. - *Engrais phosphatés - Acide sulfurique, acide phosphorique* 158

II. - *Engrais azotés - Phosphate d'ammoniaque* 159

Pages

III. - *Produits sodiques et chlore* 160
IV. - *Tableau récapitulatif* 162

Sous-section III. - *Les industries de transformation* 162

§ 1. - *Les industries des métaux* 162

I. - *Perspectives de développement* 162
II. - *Projets industriels actuellement connus* 163

§ 2. - *Les industries du bâtiment et des Travaux Publics* .. 164
§ 3. - *Industries chimiques et parachimiques de consommation* 165

I. - *Cellulose - Cartons et papiers - Alfa* 165
II. - *Autres industries* 166

§ 4. - *Les industries alimentaires* 168

I. - *Perspectives de développement* 168
II. - *Les industries des corps gras* 168
III. - *Conserveries de poissons* 171
IV. - *Jus de fruits - Conserves de fruits et légumes* 171
V. - *Les produits laitiers* 171
VI. - *Le sucre* 172

§ 5. - *Les industries du textile* 172

I. - *Fibres dures - Chanvre, sisal, jute* 172
II. - *Coton - Filature, tissage, teinture* 174
III. - *Laine - Lavage, filature, tissage* 175
IV. - *Les autres branches du textile - Bonneterie, passementerie, confection* 176
V. - *Récapitulatif de la branche textiles* 177

§ 6. - *Les industries du cuir* 177

Section III. - *Le cadre et les moyens du développement industriel* 179

Sous-section I. - *Le cadre du développement industriel - Action privée, action publique* 179

§ 1. - *Les structures* 179

I. - *Les structures industrielles actuelles* 180
II. - *Les structures industrielles nouvelles* 180

PAGES

§ 2. - *La réglementation des industries* 181

§ 3. - *Les moyens directs d'action de l'Etat* 181

I. - *Le B.E.P.I.* 182
II. - *La B.N.D.E.* 183

§ 4. - *L'initiative privée* 184

I. - *Les capitaux et le crédit* 185
II. - *Les hommes* 185
III. - *Orientation des investissements* 186
IV. - *Les organisations professionnelles* 186

Sous-section II. - *Les moyens du développement industriel*.... 187

§ 1. - *Les moyens techniques du développement industriel* .. 187

I. - *La normalisation* 187
II. - *Les laboratoires industriels* 188
III. - *Le contrôle de la qualité* 188
IV. - *Recherche et productivité* 189
V. - *La propriété industrielle* 190
VI. - *Branches industrielles suréquipées* 191

§ 2. - *Actions économiques, moyen du développement industriel* 192

I. - *Le marché* 193
II. - *Le prix de l'énergie électrique* 196
III. - *Décentralisation industrielle - Localisation de nouvelles industries* 197
IV. - *Les industries agricoles - Développement des cultures industrielles* 199

Section IV. - *L'artisanat* 200

§ 1. - *Caractéristiques de la situation actuelle* 200

I. - *La production* 200
II. - *Structures physiques et humaines* 201
III. - *Les problèmes de l'artisanat* 202

§ 2. - *L'effort de reconversion* 203

I. - *Les principes directeurs* 203

PAGES

II. - *Modalités et contenu de l'action à entreprendre* 204
III. - *Coût des opérations* 208

Chapitre III. - L'ENERGIE 211

Section I. - *Situation actuelle* 211

§ 1. - *Electricité* 212

§ 2. - *Produits pétroliers* 213

§ 3. - *Le charbon* 213

Section II. - *Perspectives de l'énergie électrique* 213

§ 1. - *Prévisions de consommation* 213

§ 2. - *Le problème de la production* 214

I. - *Renforcement des moyens de production* 215
II. - *Les moyens de transport et de transformation* 215
III. - *Les dépenses de renouvellement et les charges diverses* 216

§ 3. - *Les problèmes de tarification* 217

Section III. - *Perspectives dans les charbonnages* 220

§ 1. - *Prévisions de consommation* 220

I. - *Anthracite* 221
II. - *Les charbons gras* 221
III. - *Le coke* 221

§ 2. - *Mesures pour accroître l'utilisation de l'anthracite* .. 221

I. - *Mesures à court terme* 222
II. - *Mesures à long terme* 222

Section IV. - *Perspectives des produits pétroliers* 223

§ 1. - *Les prévisions de consommation* 223

§ 2. - *L'utilisation du potentiel productif de produits pétroliers* 223

I. - *La recherche pétrolière* 223
II. - *Le raffinage* 224

PAGES

§ 3. - *Résumé des prévisions* 225

Section V. - *Les investissements dans le secteur énergie* 226

§ 1. - *Tableau récapitulatif des dépenses d'investissements*.. 227

§ 2. - *Le rendement des investissements et les créations d'emploi* 227

Chapitre IV. - DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE 229

Section I. - *Les communications* 229

Sous-section I. - *Le développement de l'infrastructure routière* 230

§ 1. - *La situation actuelle : les déséquilibres et les insuffisances* 230

I. - *Les déséquilibres globaux de l'infrastructure routière*.. 230
II. - *Sous-équipement des provinces du Nord* 231
III. - *Liaisons insuffisantes entre les ex-zones nord et sud*.. 231
IV. - *Réseau tertiaire rural insuffisant* 231
V. - *Aménagement du réseau existant* 232
VI. - *Achèvement des opérations inscrites au Plan biennal 1958-1959* 232

§ 2. - *Les principes directeurs d'une politique routière* 232

I. - *Priorités quant aux localisations* 233
II. - *Priorités quant aux moyens* 233

§ 3. - *Le programme de construction des routes et des chemins tertiaires* 234

I. - *Création de routes principales classées « grands itinéraires »* 234
II. - *Créations de liaisons Nord-Sud* 236
III. - *Créations d'itinéraires secondaires* 237
IV. - *Aménagement de grands itinéraires* 238
V. - *Création et aménagement du réseau tertiaire* 238

§ 4. - *Coût du programme routier* 239

Sous-section II. - *L'infrastructure ferroviaire* 239

PAGES

§ 1. - *Les principes directeurs de la politique ferroviaire* .. 239

§ 2. - *Aménagement du réseau existant* 240

§ 3. - *Extension du réseau* 241

I. - *Le transport des phosphates* 242
II. - *Infrastructure ferroviaire de la sidérurgie de Nador*.. 244
III. - *Evacuation du minerai de Kettara vers l'usine de supertriple de Safi* 244

§ 4. - *Coût des investissements* 245

I. - *Programme d'amélioration et de modernisation du réseau* 245
II. - *Extension du réseau* 245

Sous-section III. - *L'infrastructure portuaire* 246

§ 1. - *Principes directeurs* 246

§ 2. - *Le programme portuaire* 247

I. - *Les ports de desserte nationale* 247
II. - *Les nouveaux ports* 248
III. - *Les ports de desserte régionale* 249

§ 3. - *Le coût des investissements* 249

Sous-section IV. - *L'infrastructure aérienne* 250

§ 1. - *Les lignes directrices* 250

§ 2. - *Le programme de l'infrastructure aérienne et le coût des investissements* 251

I. - *Aérodromes principaux* 251
II. - *Aérodromes secondaires* 251
III. - *Aérodromes gardiennes* 251
IV. - *Aérodromes mixtes* 251
V. - *Acquisitions de terrains* 251
VI. - *Météorologie* 251
VII. - *Télécommunications* 252
VIII. - *Matériel automobile* 252

Section II. - *Les transmissions* 252

§ 1. - *Les télécommunications* 252

PAGES

I. - *L'hypothèse de croissance* 252
II. - *Le programme des travaux* 253

§ 2. - *Les bâtiments postaux* 255

§ 3. - *Radiodiffusion* 256

I. - *Programme de développement* 257
II. - *Récapitulation des dépenses prévues pour la radiodiffusion* 258

§ 4. - *Récapitulation des dépenses à prévoir pour les transmissions* 258

§ 5. - *Récapitulation des dépenses à prévoir pour les communications* 259

Section III. - *L'aménagement rural et urbain* 259

Sous-section I. - *Lignes directrices de la politique d'aménagement rural et urbain* 259

§ 1. - *Considérations d'ordre démographique* 260

§ 2. - *Considérations d'ordre social* 260

§ 3. - *Considérations d'ordre politique* 260

§ 4. - *Considérations d'ordre économique et géographique* .. 261

Sous-section II. - *L'habitat urbain : la politique du logement et le développement de la construction* 262

§ 1. - *Principes directeurs de la politique du logement* 262

§ 2. - *Les besoins actuels en logement et les besoins prévisibles en 1965* 263

§ 3. - *Les solutions au problème du logement* 264

§ 4. - *Les objectifs du Plan* 265

§ 5. - *Les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du Plan* 267

§ 6. - *Coût et financement du programme* 268

Sous-section III. - *L'aménagement urbain* 269

§ 1. - *La situation actuelle* 269

§ 2. - *Les principes directeurs* 270

§ 3. - *Les programmes d'équipement urbains* 271

	Pages
Sous-section IV. - *L'aménagement rural*	273
§ 1. - *La population rurale - Situation actuelle*	273
§ 2. - *L'état de développement des collectivités rurales*	274
§ 3. - *L'état des équipements ruraux*	275
§ 4. - *Lignes directrices et priorités*	276
§ 5. - *Les besoins exprimés par les collectivités locales et les objectifs du Plan*	277
§ 6. - *Les moyens de réalisation*	279
I. - *Les ressources des communes*	279
II. - *Les moyens techniques*	280
III. - *La participation des populations*	280
Section IV. - *L'équipement administratif*	281
§ 1. - *Situation actuelle*	281
§ 2. - *Principes directeurs*	282
I. - *Nécessité d'une politique nouvelle*	282
II. - *Les limites*	283
§ 3. - *Les objectifs*	284
Chapitre V. - LE SECTEUR DES SERVICES	289
Section I. - *Le développement du tourisme*	289
§ 1. - *L'évolution récente du tourisme*	289
I. - *Le bilan du tourisme pour l'ensemble du pays*	289
II. - *Conclusions sur l'évolution du tourisme*	289
§ 2. - *Le tourisme est un facteur de développement*	290
I. - *Source d'approvisionnement en devises*	290
II. - *Facteur d'expansion du marché national*	291
III. - *Moyen de résorption du sous-emploi*	292
§ 3. - *Les moyens de réalisation du plan touristique*	292
I. - *L'Etat et l'hôtellerie*	292
II. - *Les investissements*	294
Section II. - *Les transports*	296

PAGES

§ 1. - *L'équipement* 296

I. - *Transports routiers* 296
II. - *Transports ferroviaires* 296
III. - *Transports maritimes* 297
IV. - *Transports aériens* 297

§ 2. - *Organisation et coordination* 298

I. - *Les transports de voyageurs* 298
II. - *Les transports de marchandises* 299

Section III. - *Le commerce* 300

§ 1. - *L'appareil commercial* 300
§ 2. - *Les modes de commercialisation* 301

Chapitre VI. - LES ECHANGES EXTERIEURS 303

Section I. - *Les caractéristiques du commerce extérieur* 303

§ 1. - *La balance commerciale* 304
§ 2. - *Le commerce extérieur par groupe de produits* 305

I. - *Les importations* 305
II. - *Les exportations* 305

§ 3. - *Les échanges commerciaux par pays* 306

Section II. - *Commerce extérieur et expansion économique* ... 307

Section III. - *L'expansion commerciale* 311

§ 1. - *Le développement des exportations* 311

I. - *Les insuffisances observées de la situation actuelle* .. 311
II. - *Les actions prévues* 312

§ 2. - *Les importations* 316

I. - *Orientations générales* 316
II. - *Les procédures d'importation* 317

Chapitre VII. - LE DEVELOPPEMENT SOCIAL 319

PAGES

Section I. - *La scolarisation et la formation des cadres et du personnel qualifié* 319

Sous-section I. - *Analyse des besoins actuels et perspectives d'avenir* 320

§ 1. - *L'industrie et les services industriels* 320

I. - *La situation actuelle* 320
II. - *Les perspectives* 321

§ 2. - *L'administration* 324

I. - *La situation actuelle* 324
II. - *Les perspectives* 324

§ 3. - Le secteur commercial 325

I. - *La situation actuelle* 325
II. - *Les perspectives* 326

§ 4. - *L'artisanat* 326

§ 5. - *Autres secteurs* 326

I. - *La santé publique* 326
II. - *Le personnel enseignant* 327

§ 6. - *Le secteur agricole* 327

Sous-section II. - *Les moyens à mettre en œuv pour satisfaire les besoins* 328

§ 1. - *Les effectifs à scolariser pour les besoins du secteur industriel* 328

I. - *La formation professionnelle des travailleurs* 328
II. - *L'enseignement technique général et supérieur* 329

§ 2. - *Effectifs à scolariser pour les besoins de l'administration* 330

§ 3. - *Effectifs à scolariser pour les besoins du secteur commercial* 330

§ 4. - *Effectifs à scolariser pour les besoins de la santé publique* 331

§ 5. - *Effectifs à scolariser pour les besoins de l'enseignement* 331

§ 6. - *Tableau récapitulatif* 331

PAGES

§ 7. - *Comparaison entre les moyens nécessaires et les moyens disponibles* 332

Sous-section III. - *Lignes direc es des réformes* 333

§ 1. - *L'enseignement* 334

I. - *L'outil de la réforme* 334
II. - *Quelques principes directeurs de la réforme* 335
III. - *Tendances de réforme* 335

§ 2. - *La formation professionnelle* 336

I. - *L'organisation de coordination de la formation professionnelle* 337
II. - *Tendances de la réforme* 338
III. - *Liaison entre enseignement et formation professionnelle* 338

Sous-section IV. - *Programme d'action* 338

§ 1. - *L'enseignement* 338

I. - *Les réformes* 338
II. - *La scolarisation primaire et l'alphabétisation* 339
III. - *L'enseignement du second degré et l'enseignement supérieur* 341

§ 2. - *La formation professionnelle* 344

§ 3. - *La jeunesse et les sports* 344

Section II. - *La santé publique* 345

§ 1. - *Situation actuelle et politique à suivre* 345

§ 2. - *Le programme d'équipement* 1960-1964 346

I. - *Dans le domaine de la prévention* 346
II. - *Dans le domaine de la santé* 347

Troisième partie

POURSUITE DES TRAVAUX DE PLANIFICATION

Chapitre I. - LA PLANIFICATION REGIONALE 351

Section I. - *La planification régionale comme moyen d'application du Plan* 352

PAGES

§ 1. - *Les objectifs théoriques* 352

§ 2. - *Analyse critique des moyens d'intervention* 354

I. - *Catégories de moyens* 354
II. - *Comment les moyens sont-ils mis en œuvre* 354

§ 3. - *Les moyens de la planification régionale* 356

Section II. - *La définition des objectifs régionaux de la planification* 357

§ 1. - *Les tendances de la planification régionale* 358

§ 2. - *La région économique et les disparités inter-régionales* 359

I. - *Sur le plan démographique et social* 360
II. - *Sur le plan économique.* 361
III. - *Les déséquilibres régionaux accroissent le sous-développement national* 362

§ 3. - *Les études et enquêtes préalables à la mise en œuvre de la planification régionale* 363

I. - *Considérations sur la méthode d'étude* 363
II. - *Les études et enquêtes préalables* 365

§ 4. - *La vocation économique des régions* 366

§ 5. - *Les obstacles et les goulots d'étranglement* 367

Section III. - *La mise en place des organes et des procédures de la planification régionale* 368

§ 1. - *Les organes de coordination et de contrôle* 370

I. - *A l'échelon national* 370
II. - *A l'échelon régional de la planification* 371
III. - *Les organes d'exécution des plans régionaux* 372

§ 2. - *Les procédures de la planification régionale* 373

§ 3. - *Les modalités de la lutte contre le sous-emploi dans les campagnes* 373

Chapitre II. - LE DEVELOPPEMENT DES ETUDES DE PLANIFICATION 377

NOTE AUX LECTEURS

Le Plan Quinquennal 1960-1964 peut être considéré comme la première expérience marocaine de véritable planification économique, dépassant en effet le stade des simples programmes d'équipement pluriannuels, sur fonds publics tels que les derniers plans quadriennaux mis en œuvre sous le Protectorat ou le Plan Biennal de transition 1958-1959. Le Plan Quinquennal analyse les phénomènes du développement économique et social, souligne les problèmes fondamentaux et s'attache à dégager une politique dynamique et cohérente de développement dans laquelle s'inscrivent des priorités et des objectifs.

Certes, cette première édition du Plan Quinquennal présente des lacunes, mais la caractéristique essentielle d'un plan de développement qui s'étend sur plusieurs années est d'être perfectible ; à cet effet, ce document sera annuellement revu et corrigé à partir de la progression et du perfectionnement des études actuellement en cours.

Par ailleurs, une seconde édition complétée de cet ouvrage pourra paraître au courant du mois de juin 1961 et comprendra toutes les nouvelles données résultant de l'évolution de nos travaux, et de l'expérience d'une année d'exécution du Plan, ainsi que l'ensemble des mesures législatives et réglementaires prises pour assurer la réalisation du Plan Quinquennal.

ERRATA

PAGE 22 § 1

— Lire : FORMATION DES CADRES ET DU PERSONNEL QUALIFIE.

PAGE 30

— Le Tableau Général des Investissements nets et Actions : sous la rubrique Agriculture : Les chiffres des investissements dans les *cultures en irrigués et hydraulique* sont à modifier de la manière suivante : Etat 36.271 - Privé 4.549 - Total 40.820 millions de francs.

— LUTTE ANTIACRIDIENNE - Lire 6.282 millions de francs au lieu de 4.282.

Le total Agriculture est donc à modifier de la manière suivante: Etat 78.821 - Privé 120.067 - Total Agriculture : 198.888 millions de francs.

PAGE 32

— Sous la rubrique CHEMINS DE FER, le total des investissements pour le fonctionnement des installations existantes est de 4.815 millions de francs pour l'ensemble des dépenses afférentes à l'Etat et au Secteur privé.

— Le total des investissements publics et privés s'élève à 11.423 au lieu de 9.128 millions de francs.

PAGE 34

— LE TOTAL DES INVESTISSEMENTS : La part de l'Etat s'élève à 254.697. La part du privé s'élève à 343.533, le TOTAL GENERAL des investissements nets s'élève à 655.848 millions de francs.

PAGE 38 § 2

— LE DEFICIT COMMERCIAL, dans le tableau Balance des opérations courantes en *Recettes* il faut lire à 1 *Exportations* et en 2 *Dépenses du Maroc : Importations.*

PAGE 49

— La situation actuelle de la main-d'œuvre et son évolution fait l'objet d'estimations antérieures au recensement général de la population dont les résultats définitifs ne sont pas connus au jour de la publication du Plan quinquennal.

PAGE 116

— E - *Actions pour améliorer la production forestière* - le total partiel est de 8.090 millions de francs.

— F - Dépenses Exceptionnelles : Lutte antiacridienne lire 6.282 dans les colonnes financement public et total.

Total général : en millions de francs, la rubrique Financement Public s'élève donc à 42.551, et le total général à 160.209.

PAGE 118

— Dans le chapitre V - Section I - Hydraulique il est fait état *d'annexes* qui seront publiées à part avec le rapport intégral de la Commission de l'Hydraulique.

PAGE 123 § 4

— Les crédits nécessaires aux études pour la période 1960-1964 chiffrés en millions de francs sont provisoires.

PAGE 151

— I. *Action du secteur public* - Le montant de la dotation de l'Etat au B.R.P.M. n'est pas arrêté définitivement.

PAGE 164 - in fine

— Les constructions scolaires se chiffrent à 33 milliards au lieu de 52 milliards de francs.

PAGE 165 4e ligne

— Les constructions administratives s'élèvent à 12 milliards de francs au lieu de 6, et seront vraisemblablement à revoir en hausse.

PAGE 178

— Emploi - Tannerie - la masse des salaires distribués au cours de l'année 0 s'élève à 375 millions et non à 1.375 millions de francs.

PAGE 241

— Acquisition de matériel moteur et remorque - en sus des 150 wagons et trémies, il y a lieu d'ajouter l'achat de 115 wagons couverts et de 3 locomotives.

PAGE 245 § 4

— I. *Equipement et fonctionnement des installations existantes* - le montant des investissements s'élève à 4.815 millions de francs. Le total s'arrête donc à 11.423 au lieu de 9.128 millions de francs.

PAGE 288

— *Le tableau récapitulatif du coût de l'Equipement Administratif* sera à revoir à partir d'une connaissance plus précise des besoins des administrations.

PAGE 291

— 2. De 1960 à 1964 - lire: Les recettes escomptées se répartiraient de la manière suivante : Hôtellerie DONT : Bâtiment, Ameublement. - Restauration DONT : Agriculture, Alimentation. - Transports intérieurs DONT : Carburants.

PAGES 324 et 325

— I. *La situation actuelle*, les traits inscrits avant les dernières rubriques ne signalent pas un total.

Par ailleurs les chiffres indiqués ne concernent que ceux qui ont été fournis par le Service d'Ordonnancement Mécanographique de Rabat.

PAGE 340

— b. *Les Moyens - Les Maîtres* - la dernière phrase se lit de la manière suivante : « Le programme devra être tel que le Maroc ne doive plus recruter d'instituteurs ETRANGERS - à la fin du Plan ».